This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 835 375

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
NOV 23 1977

SÉANCE PUBLIQUE

DE

LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT

DE LA MARNE.

ANNÉE 1840.

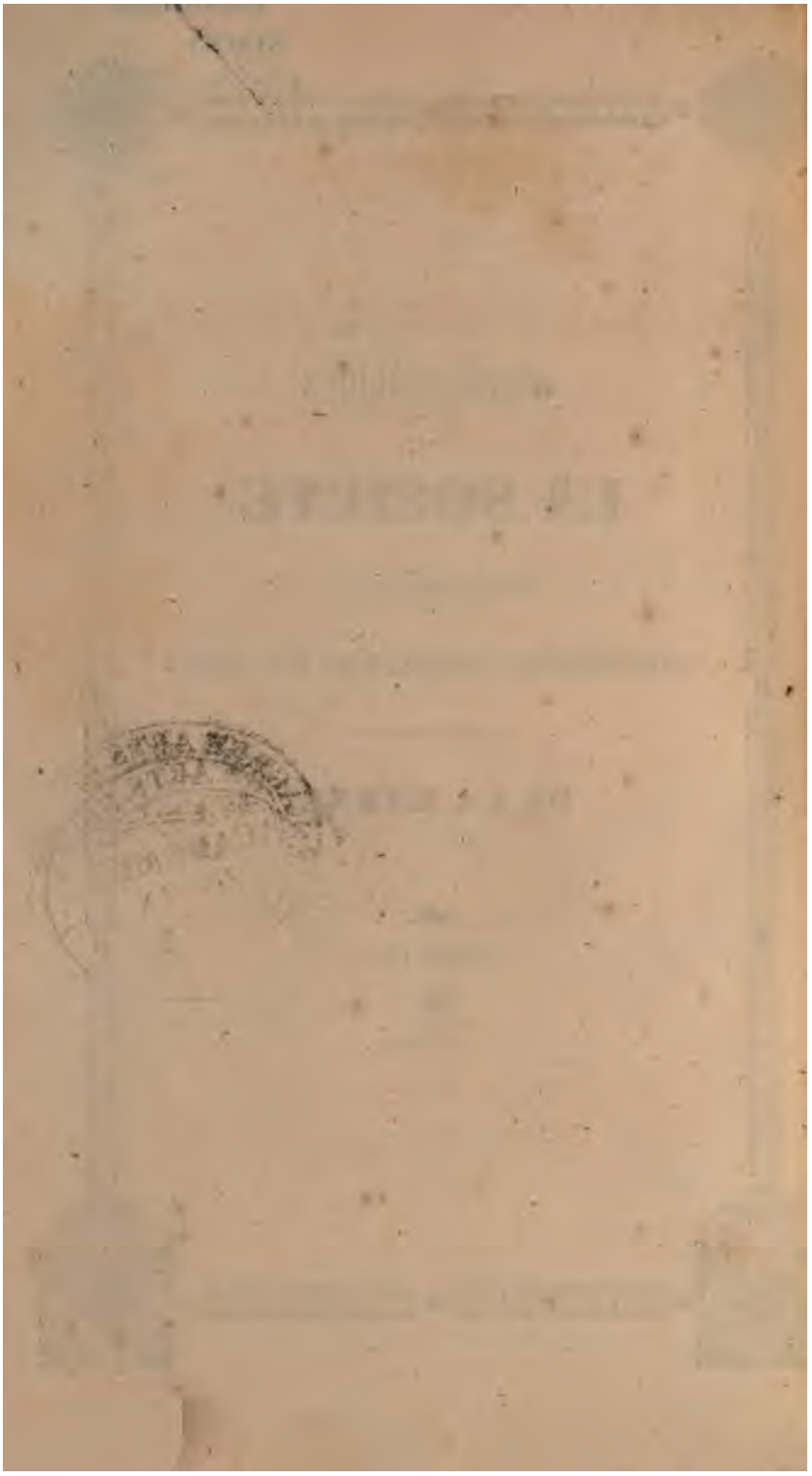

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 3 septembre 1840.

Châlons,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

1840.

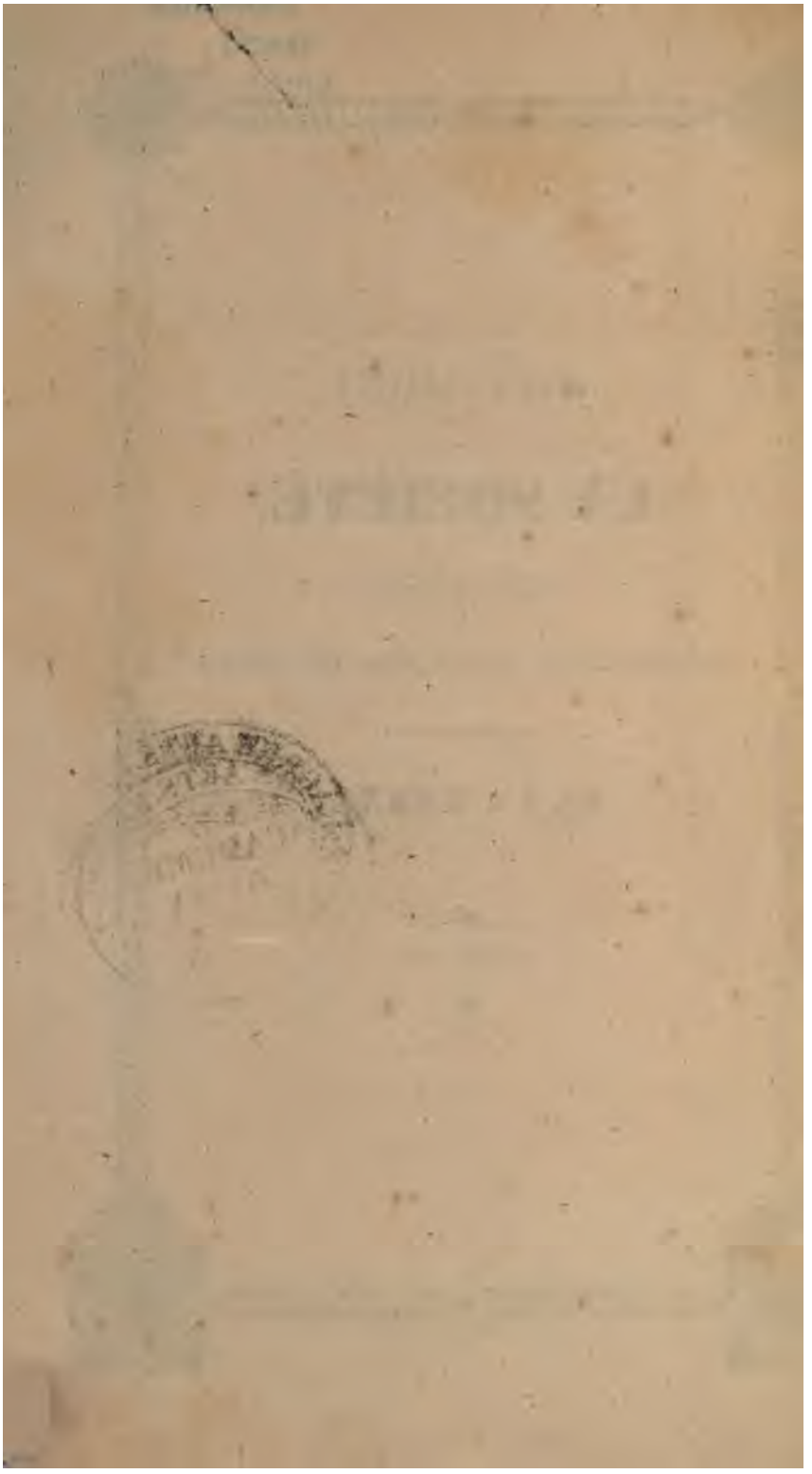

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 3 septembre 1840.

Châlons,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

—

1840.

132 ST 005 1
78 53 S
QUALITY CONTROL MARK

2.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 3 septembre 1840.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE CHALONS

ET DE SON CHAPITRE.

LECTURE FAITE A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE,

Par M. Jules GARINET, vice-président.

I. Origine de l'église de Châlons. — II. Première cathédrale. — III. Constitution primitive du clergé. — IV. Origine de la dotation du clergé. — V. Construction de l'église cathédrale, dédiée à Saint-Etienne, dans la cité. — VI. Description de cette église. — VII. Origine du chapitre de l'église cathédrale. — VIII. Règles primitives du chapitre de Saint-Etienne. — IX. Usurpation des biens de l'église sous Charles-Martel. — X. Etablissement de la dîme. — XI. Formes de l'élection des évêques de Châlons, sous la seconde race des Carlovingiens. — XII. Constitutions définitives du chapitre. — XIII. Chartes de Charles-le-Chauve, concernant l'église de Châlons. — XIV. Agrandissement de l'église cathédrale sous le règne de Charles-le-Chauve. — XV. Chartes de Louis de Bavière, de Carloman, de Charles-

le-Gros, de Charles-le-Simple, concernant l'église de Châlons. — XVI. Troubles et désordres à la fin de la seconde race. — XVII. Concile de Trosli. — XVIII. Rôle politique des évêques de Châlons à la fin de la seconde race. — XIX. Ignorance et superstition pendant les IXe et Xe siècles.

I. *Origine de l'église de Châlons.*

L'église de Châlons qui se qualifie d'illustre, et qui l'est en effet, reconnaît pour son apôtre et son premier évêque *Memmius*, en français saint Memmie, et en langage vulgaire *saint Menge*.

On a long-temps cru que saint Memmie était contemporain des apôtres; le titre d'homme apostolique lui était encore donné au commmencement du XIe siècle (1), et l'auteur anonyme de la plus ancienne vie de l'apôtre du pays châlonnais en fait un disciple de saint Pierre (2). Alman recule l'époque de la mission de saint Memmie dans la Gaule Belgique, jusqu'au pontificat de saint Clément, successeur de saint Pierre (3). Le martyrologe romain fait de saint Memmie un citoyen de Rome, consacré comme évêque par saint Pierre et envoyé dans nos contrées pour y prêcher l'Évangile (4).

Les prétentions de l'église de Châlons à une si haute antiquité ne peuvent se concilier avec l'ordre chronologique de ses prélats, et les chroniqueurs sont obligés de faire vivre les premiers évêques cent ans et plus pour arriver à la première date certaine, fixée par l'invasion des Huns, en 451, sous l'épiscopat de saint Alpin (5).

Flodoart, qui avait recueilli avec soin les traditions de la métropole de Reims, mais qui se trompait évi-

demment sur l'époque de la fondation de cette église, fait venir, dans la Gaule Belgique, l'évêque saint Sixte à la tête d'une mission dont faisaient partie saint Sinice et saint Memmie. Saint Sixte consacra comme évêque saint Sinice pour Soissons, et saint Memmie pour Châlons (6).

L'époque de cette mission de saint Sixte est clairement indiquée dans ses actes; ils sont dressés par les diacres de cette église, immédiatement après la mort de saint Sixte, et leur authenticité ne nous paraît pas douteuse.

Saint Sixte, chef de la mission destinée pour la Gaule Belgique, paraît dans nos contrées, après la dernière persécution de Maximien-Hercule, dont Rictius-Varus, le Rictovaire des légendes, était le cruel ministre, et après la sentence de mort prononcée contre les martyrs de Soissons, saint Crépin et saint Crépinien, en l'année 288 de Jésus-Christ (7).

Les trois siéges épiscopaux de Reims, Soissons et Châlons, ont été établis dans la période de temps qui s'est écoulée depuis l'an 288, jusqu'à l'édit de tolérance accordée à la religion chrétienne par les césars Galère, Licinius et Constantin, en 311.

Saint Memmie fit construire à Châlons un oratoire pour les premiers chrétiens, sous l'invocation de saint Pierre, dans la ville haute. Il eut pour successeurs saint Donatien et saint Domitien, inhumés comme lui hors de la ville, dans un lieu appelé Buxères, et qui prit depuis le nom de saint Memmie; on éleva sur les sépultures des trois premiers évêques de Châlons une basilique qui devint un lieu de pélerinage très-fréquenté. Saint Grégoire de Tours alla y implorer l'assistance de saint

Memmie, pour obtenir, par son intercession, la guérison d'un enfant qui lui était cher (8).

II. *Première cathédrale.*

Le christianisme fit des progrès rapides à Châlons pendant le IVe siècle, et au commencement du Ve il n'y avait plus de païens dans ce diocèse. Sous la prélature d'Amabilis, l'oratoire de Saint-Pierre ne pouvait déjà plus suffire aux besoins de la population chrétienne (9). A quelque distance de cet oratoire, se trouvait le baptistère dédié à saint Jean-Baptiste, dans lequel l'évêque conférait le baptême; on éleva près de ce baptistère une église qui devint la première cathédrale où était le siège de l'évêque. Cette église servit de sépulture aux évêques Amabilis, Desiderius, Sanctissimus et Provinctus, qui y sont inhumés dans les catacombes de son portique, *in atrio precursoris*. Saint Elaphe et saint Lumier, ou Louis, par une distinction particulière à cause de la vénération dont ils furent l'objet durant leur vie, furent déposés après leur mort dans l'intérieur de l'église et dans la nef au-dessous du crucifix. (10).

III. *Constitution primitive du clergé.*

Sous la domination romaine, le clergé était peu nombreux. L'évêque élu par le clergé et les principaux laïcs présidaient le *presbyterium* composé de prêtres avancés en âge, ayant pour chef un primicier ou prévôt; ils ne s'occupaient que de leurs fonctions spirituelles. L'archidiacre, ayant sous sa dépendance les diacres, administrait le temporel de l'église, et sub-

venait aux besoins de l'évêque, des prêtres et du clergé. L'archidiacre était chargé de l'entretien des orphelins, des veuves et des pauvres inscrits sur le tableau matricule de l'église. Dès le ve siècle, on voit des hôpitaux établis à Châlons et desservis par des personnes des deux sexes consacrées à Dieu.

IV. *Origine de la dotation du clergé.*

Le clergé vécut d'abord des oblations volontaires des fidèles ; plus tard il commença à posséder des biens-fonds. Les évêques, pendant les invasions des barbares, devinrent les défenseurs des cités, et à l'autorité spirituelle ils réunirent le pouvoir temporel ; ils étaient déjà puissants quand les Francs, sous le commandement de Clovis, s'établirent dans les Gaules. Clovis et les principaux chefs de la conquête enrichirent le clergé et les églises, non-seulement avec les terres provenant du fisc des empereurs, mais encore avec des domaines situés dans les pays d'où ils sortaient (11). Florendus, évêque de Châlons, assista au baptême de Clovis et obtint pour son église plusieurs terres situées dans le canton de Worms et dans la Thuringe. Saint Remi, l'apôtre des Francs, eut à sa disposition d'immenses propriétés territoriales pour distribuer aux églises de sa métropole ; dans son testament, il lègue à l'église de Châlons la terre de Jâlons-sur-Marne, qui lui provient de la libéralité de son cher fils Clovis, et dix sous d'or (12).

D'un autre côté, les évêques étaient dans l'usage de laisser à leur église leurs biens personnels, et ces évêques étaient ordinairement choisis dans des familles

opulentes, soit par le clergé, soit par les rois; car on voit, dès le VIe siècle, les rois d'Austrasie nommer directement, à l'évêché de Châlons, saint Elaphe et saint Lumier qui faisaient partie de leur conseil et de la cour qui revisait les jugements prononcés par les officiers de ces rois d'Austrasie.

V. *Construction de l'église cathédrale, dédiée à saint Etienne, dans la cité.*

La cathédrale dédiée à saint Jean-Baptiste, bâtie à une extrémité de la cité, ne pouvait qu'être provisoire; aussitôt que les circonstances le permirent, les évêques de Châlons songèrent à placer leur cathédrale au centre de la population. On ne sait pas sous quel évêque les premiers fondements de cette église ont été jetés; est-ce sous l'épiscopat de saint Alpin ou bien sous l'épiscopat de Florendus? On prétend que saint Elaphe et saint Lumier y ont consacré leur patrimoine (13). Les travaux de cette première cathédrale ont été terminés vers l'an 625, sous l'épiscopat de Félix Ier, qui y transféra les titres, honneurs, biens, priviléges, franchises et prérogatives, qui avaient appartenu à l'église de Saint-Jean-Baptiste. L'évêque et son clergé vinrent se fixer dans le voisinage de la nouvelle basilique, dédiée à saint Étienne (14).

L'église de Saint-Jean-Baptiste continua à servir de baptistère, et devint le premier titre paroissial de la ville de Châlons.

VI. *Description de cette église.*

Nous n'avons aucun renseignement bien précis sur la forme architecturale de la première cathédrale de Châlons, élevée dans la cité; mais on dut suivre les usages adoptés dans le temps de sa construction.

Par suite de l'éloignement que les chrétiens avaient pour tout ce qui pouvait perpétuer le souvenir des temples païens, ils adoptèrent pour leurs églises le genre de construction des basiliques qui, chez les Romains, étaient consacrées à des usages civils.

A l'extérieur, la basilique chrétienne du VIIe siècle était remarquable par sa simplicité; on n'y voyait ni tours, ni flèches, ni clochers; les murs percés de fenêtres semi-circulaires, sans encadrements ni sculptures, n'étaient pas nombreuses et éclairaient mal l'intérieur de l'édifice. La principale entrée à l'orient, resserrée entre deux massifs de maçonnerie qui montaient à la hauteur du toit, donnait au portail l'aspect d'une forteresse. A l'intérieur, terminé par un hémicycle, on voyait au milieu la chaire de l'évêque, à droite et à gauche les stalles des prêtres; entre l'hémicycle et la nef, le chœur occupé par les chantres; au milieu du chœur, l'autel formé par une simple table; en avant de l'autel, les deux ambons, ou petites tribunes, dans lesquelles le diacre et le sous-diacre montaient pour chanter l'évangile et l'épître. La nef principale, réservée au peuple, avait des collatéraux ou nefs latérales, surmontées par des galeries occupées par les vierges et par les veuves (15).

Pour perpétuer le souvenir des mystères célébrés

par les premiers chrétiens dans les catacombes, on pratiquait, sous l'autel principal, un caveau appelé la confession, destiné à recevoir les corps des martyrs et des personnages éminents par leur sainteté. A Châlons, ce caveau portait le nom de crypte et était dédié à la sainte Vierge. La plupart des évêques de Châlons y sont inhumés (16).

VII. *Origine du chapitre de l'église cathédrale.*

Dans l'origine, le clergé de l'église cathédrale se composait de prêtres et d'autres ecclésiastiques inférieurs qui vivaient en commun, et qui résidaient près de la cathédrale pour aider l'évêque à la desservir. Ils dépendaient de sa volonté en toute chose, et étaient nourris du revenu de l'évêché, et demeuraient sous le même toit, comme formant la vraie famille, le conseil et le sénat de l'évêque. Ils héritèrent même de ses biens meubles, jusqu'au concile d'Aix-la-Chapelle, de 816, qui proscrivit cette coutume.

La communauté des prêtres et des clercs attachés à la cathédrale prit le nom de chapitre, et les membres qui le composaient, celui de chanoines. On assigna à chaque prêtre, à chaque clerc, employé à la cathédrale, une portion de fruits de revenus des biens affectés au chapitre, sous le nom de prébende; le chapitre eut des officiers, ses dignitaires.

Vers le milieu du VIIe siècle, la mense canoniale fut distinguée de la mense épiscopale; ce qui le prouve, c'est le don fait par l'évêque Arnould, ou Arnold, premier du nom, à ses chanoines, de l'autel de Sainte-

Marie-au-Faubourg et de toutes ses dépendances, aujourd'hui Notre-Dame-en-Vaux, *in vallibus*.

Pour éterniser la mémoire de leur plus ancien bienfaiteur, les frères de Saint-Etienne fondèrent un service anniversaire pour le repos de son ame, avec vigiles et messe, à la suite duquel on distribuait aux chanoines dix sous de la cité, pour se les partager entre eux, à titre de droit de présence (17).

VIII. *Règle primitive du chapitre de Saint-Etienne.*

Un évêque de Metz, saint Chrodegand, dressa pour les chanoines de son église une règle presque entièrement calquée sur celle de saint Benoît, autant que les pratiques de la monastique peuvent convenir à des clercs séculaires attachés au service d'une église ; le chapitre de Châlons adopte cette règle vers l'an 760.

La règle de saint Chrodegand, recommande l'humilité aux chanoines comme le fondement de toutes les vertus. A moins qu'ils ne soient officiers du chapitre, ils n'ont pas d'autres rangs entre eux que celui de leur réception. A leur nom de baptême, ils doivent joindre celui de leur grade ou dignité. Le plus jeune, en présence d'un plus âgé que lui, reste debout jusqu'à ce qu'il ait obtenu la permission de s'asseoir, et il lui demande sa bénédiction. Il n'y a qu'un dortoir pour les chanoines ; les lits des anciens sont placés entre les lits des plus jeunes ; les jeunes chanoines et les enfants élevés dans le cloître sont sous la surveillance perpétuelle d'un maître. L'accès du cloître est généralement interdit aux laïcs ; néanmoins, si un

laïc est admis à la table des chanoines, il laisse ses armes à la porte extérieure du cloître.

Chaque chanoine, muni de la permission de l'évêque, peut avoir un clerc avec lui qui assistera aux offices de la cathédrale, chaque dimanche ou fête.

La présence des chanoines, à complies, est exigée, sous peine de privation de nourriture pour la première fois, et de peines plus sévères en cas de récidive.

Lorsque la cloche a convoqué les chanoines à l'office de complies, les portes du cloître sont fermées, et personne ne peut plus y entrer ou en sortir.

Les heures de chaque office canonial sont indiquées dans la règle, ainsi que le temps consacré à la méditation, à la prière, à l'étude des psaumes et des leçons, et au travail des mains, dont le signal est donné par l'archidiacre ou le prévôt.

Les chanoines se confessent à l'évêque deux fois par an.

Les petites fautes sont punies par la réprimande secrète ou publique; les grandes, par le fouet, l'exil, la prison dans le cloître, la pénitence publique et l'ex-communication.

Les chanoines observent trois carêmes : 1° celui de la Pentecôte, depuis cette solennité jusqu'à la Saint-Jean; 2° celui de la Saint-Martin, jusqu'à Noël; 3° la quarantaine avant Pâques.

Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, il y a deux repas par jour et abstinence de viande, le vendredi seulement. Depuis la Pentecôte jusqu'à la Saint-Jean, abstinence de viande sans jeûne; plus tard on toléra l'usage des aliments gras pendant l'octave de

la Pentecôte. Le jeûne n'est pas prescrit depuis la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Martin; mais il y a abstinence de viande les mercredis et les vendredis de chaque semaine. On jeûne tous les jours, depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël, jusqu'à la neuvième heure, c'est-à-dire jusqu'à deux ou trois heures après midi, avec abstinence de viande. Depuis Noël jusqu'au carême, jeûne jusqu'à none, les lundis, mercredis et vendredis; les autres jours, deux repas sont servis au réfectoire, et non ailleurs. Pendant le carême, il n'y a qu'un repas, toujours au réfectoire, et l'évêque prescrit l'abstinence de certains aliments.

Les jours gras, les chanoines ont à dîner le pain à discrétion, un potage, une portion de viande pour deux, une portion de riz, ou de quelqu'aliment analogue, ou bien une seconde portion de viande fraîche ou de lard salé. A souper, on sert aux chanoines, pour deux, une seule portion de viande, ou de la pitance appelée *cibaria*; c'est un composé de riz et de farines délayées ou apprêtées de diverses façons.

Les jours maigres, le dîner, pour deux chanoines, se compose d'une portion de fromage ou de *cibaria*, ou de poisson, ou de légumes.

Les jours de jeûne, il n'y a qu'un repas composé de trois portions de fromage, de *cibaria* et de légumes.

Pour la boisson, les jours à deux repas donnent droit aux chanoines, prêtres et diacres, à trois verres de vin à dîner et à deux verres à souper; les sous-diacres ont deux verres à dîner, autant à souper; les enfants ou adolescents élevés dans le cloître, ont

deux verres à dîner, un verre à souper. La capacité de ces verres n'est pas déterminée; on croit qu'elle était médiocre. Saint Chrodegrand n'en recommande pas moins aux chanoines d'éviter l'ivrognerie. Ceux qui s'abstenaient de vin, avaient de la bière.

Il y avait sept tables dressées dans le réfectoire : la première, pour l'évêque et pour les étrangers, pour l'archidiacre et les personnes conviées par l'évêque; la seconde, pour les prêtres; la troisième, pour les diacres; la quatrième, pour les sous-diacres; la cinquième, pour les ordres mineurs; la sixième, pour les abbés et leur suite; la septième, pour le clergé de la ville admis au réfectoire les dimanches et les jours de fête.

Pendant le repas, on écoutait la lecture en silence.

Les chanoines étaient de service à la cuisine, tour à tour et par semaine, à l'exception de l'archidiacre, du prévôt ou prémicier, et du cellerier. Chaque année, la moitié des chanoines les plus anciens recevaient une chappe neuve, et rendaient l'ancienne pour l'habillement de l'autre moitié des chanoines plus jeunes.

Les prêtres et les sept diacres du chapitre avaient, chaque année, deux sarciles, chemises de laine pour l'hiver, et deux chemises de toile pour l'été, toutes confectionnées, ou bien on leur fournissait l'étoffe et la toile pour les faire eux-mêmes. Les sous-diacres n'avaient de l'étoffe que pour une chemise et demie, et les clercs pour une seulement. On distribuait à chaque membre du chapitre un cuir de vache et quatre paires de semelles pour confectionner leurs

chaussures, et quatre livres et demie en argent pour leurs menues dépenses.

A sa réception au chapitre, chaque chanoine lui abandonnait la propriété de ses biens personnels; il pouvait s'en réserver l'usufruit pendant sa vie, ou en disposer à son gré. Chaque chanoine est autorisé, par la règle, à conserver pour son usage les aumônes qui leur sont données, soit pour avoir entendu les confessions, soit pour avoir célébré la messe (18).

IX. *Usurpation des biens de l'église sous Charles-Martel.*

A la fin de la première race, les églises se trouvèrent en possession d'immenses domaines territoriaux qui leur provenaient de l'indiscrète libéralité des rois Mérovingiens. Chilpéric, petit-fils de Clovis, se plaignait de l'appauvrissement de son fils : « Nos richesses, disait-il, ont été transportées aux églises; » il n'y a plus que les évêques qui règnent; ils sont » dans la grandeur, et nous, nous n'y sommes » plus (19). » Depuis Chilpéric, le clergé s'enrichit encore en recevant des mains des riches et des pauvres. L'hérédité des bénéfices s'était établi dans les familles des bénéficiers, et toutes les ressources manquèrent à la fois à Charles-Martel, pour repousser les barbares du Nord, encore païens, et les arabes musulmans déjà établis dans les provinces méridionales de la France. En cette extrémité, Charles-Martel fit rentrer dans le fisc les domaines possédés par l'église, et les distribua à ses hommes d'armes (20). La province ecclésiastique de Reims eut surtout à souffrir

de ce nouvel ordre de choses, et la dotation de l'église de Châlons ne fut pas épargnée. Saint Rigobert, évêque métropolitain de Reims, et parrain de Charles Martel, fut chassé de son siége par son filleul, pour avoir cherché à défendre les domaines de son église contre les envahissements de Milon, fils de saint Liutwin, archevêque de Trèves. Ce Milon, qui n'avait de clerc que la tonsure, fut mis en possession des biens de la métropole de Trèves, qu'il posséda unis à ceux de la métropole de Reims, pendant quarante ans (21). L'auteur de la vie de saint Remi nous apprend que le clergé, sous Charles-Martel, subsista comme il put (22). Pépin, chef d'une nouvelle dynastie, ayant à ménager tout à la fois le clergé et l'armée, imagina les précaires, en laissant aux détenteurs des biens d'origine ecclésiastique la possession temporaire de ces biens, à charge d'en payer la dîme à l'église, jusqu'à ce que les circonstances permissent de les indemniser et de faire rentrer les précaires dans la dotation des églises. Ce règlement, renouvelé par Charlemagne, fut mal observé. Si, d'un côté, la France ne pouvait se passer d'armée, de l'autre on ne pouvait laisser périr le christianisme, qui a besoin de temples, d'instructions et de ministres.

X. *Établissement de la dîme.*

Il était réservé à Charlemagne de mettre fin à cette lutte sans cesse renaissante entre l'église et la noblesse militaire. Depuis long-temps, le clergé cherchait à se faire payer la dîme de récoltes sans avoir pu y parvenir, bien que les conciles de Tours et de Mâcon,

tenus en 567 et 585, eussent exhorté les fidèles à se soumettre à cette prestation.

Charlemagne ordonna que la dîme des récoltes de toutes les terres serait payée au clergé, sans aucune distinction d'origine, et que les détenteurs des précaires en resteraient propriétaires incommutables. Toute la ferveur religieuse fut d'abord impuissante pour faire acquitter un impôt, qui, déduction faite du capital que représente la terre, des frais de culture et de récolte, équivaut à plus de la moitié du produit. En plusieurs pays, les terres furent abandonnées; ce qui explique le retour fréquent des années de famine dans le VIIIe siècle. En 779, la disette fut tellement pressante, que Charlemagne ordonna, dans une assemblée d'évêques convoqués à Héristal, que chaque évêque, que chaque abbé, et que chaque abbesse, donnerait en aumône une livre d'argent et nourrirait quatre pauvres jusqu'à la moisson; que les comtes seraient assujettis à la même obligation ainsi que les autres propriétaires, en proportion de leurs facultés. L'évêque de Châlons, Bladal, ne se borna pas à se conformer à ce qui était prescrit par l'assemblée d'Héristal; il distribua aux pauvres de son diocèse tous les grains qu'il possédait et vendit tous ses meubles pour augmenter les ressources de sa charité (23). En 794 la famine reparut; les pères du concile de Francfort annoncèrent que les démons avaient dévoré les épis parce qu'on refusait de payer la dîme au clergé (24). Cette fois la terreur superstitieuse triompha de tous les obstacles, et l'on s'accoutuma peu à peu à payer la dîme au clergé, pour ne pas mourir de faim en ce monde-ci et n'être pas

damné dans l'autre. La fameuse division que Charlemagne fit de la dîme en quatre parties, prouve assez que ce prince voulait tout à la fois pourvoir aux besoins des fabriques des églises, des pauvres, des évêques et des clercs. Sur sa part de dîmes l'évêque en attribuait à son chapitre une portion convenable pour l'entretenir; par le moyen de la dîme, l'église se trouva dotée d'un nouveau genre de revenus dont il fut facile en tout temps de reconnaître les usurpations et de les faire cesser. Avec la dîme permanente et les moyens de persuasion et de terreur que le clergé mit en usage, il rentra insensiblement dans les domaines qu'il avait possédés, et devint plus riche sous les deux règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, qu'il ne l'avait été sous les rois Mérovingiens.

XI. *Formes de l'élection des évêques de Châlons, sous la seconde race.*

Nous avons vu que les évêques de Châlons avaient souvent été choisis directement par les rois d'Austrasie; il n'y eut point de changement à cet égard sous Pépin et sous Charlemagne. Ces deux princes, quand ils ne nommaient pas directement les évêques, consultaient le clergé et se réservaient de confirmer celui qui avait été élu par les prêtres et les principaux laïcs. Charlemagne, pour encourager les jeunes gens dans l'étude des belles-lettres et des sciences, leur disait: « Efforcez-vous d'atteindre à la perfection, je vous » donnerai des évêchés et de riches abbayes (25). »

Charlemagne confirma l'élection de Bovon, évêque de Châlons, en 784, et transféra saint Hildegrin du

siége de Châlons à celui de Selingstadt, qu'il venait de créer en Saxe (26). Les canonistes des XIe et XIIe siècles ont souvent cité un capitulaire de 803 attribué à Charlemagne, qui accordait au clergé et au peuple la faculté d'élire son évêque. Ce capitulaire est de Louis-le-Débonnaire et de l'année 822, mais il ne paraît pas qu'il ait été observé (27); car le fils de Charlemagne nomma successivement évêque de Châlons Adalhelinus, qui refusa de souscrire à sa déposition, et Loup, deuxième du nom (28). Cependant, sous Charles-le-Chauve, Hincmar grand partisan de la liberté des élections ecclésiastiques, réclama vivement l'exécution des promesses faites aux clergé; l'évêque Erchenraus fut élu par le clergé et par le peuple, avec l'agrément de Charles-le-Chauve, qui lui donna pour successeur Wilbert, trésorier de son domaine. Le procès-verbal de l'élection de l'examen et du sacre de cet évêque existe encore, et c'est l'un des monuments les plus précieux de l'histoire ecclésiastique du IXe siècle (29).

Les derniers princes de la maison de Charlemagne tenaient beaucoup à retenir la ville de Châlons sous leur autorité, ils craignaient qu'elle ne tombât au pouvoir de quelque grand vassal, c'est pourquoi ils proposaient toujours au choix du clergé et du peuple de Châlons, un prêtre dont la fidélité ne leur fût pas suspecte. L'évêque Bernon avait été chapelain des rois Louis-le-Bègue et de Carloman (30). Rodoald fut élu du consentement de Charles-le-Gros (31). Après la mort de Rodoald, Eudes voulait placer Berthaire sur le siége de Châlons, mais Charles-le-Simple lui opposa Mancion, qui fut sacré par Foulques (32). Bovon, deuxième du nom, était frère de la reine Friderune,

seconde femme de Charles-le-Simple. Ce prélat fut présent au traité conclu sur le Rhin entre son beau-frère et Henri dit l'Oiseleur (33). Gibuin 1er, fils d'un comte de Dijon, fut très-avant dans la faveur de Louis-d'Outremer. Ces détails facilitent l'intelligence des chartes, dont la cathédrale de Châlons et le chapitre ont été l'objet.

XII. *Constitutions définitives du chapitre.*

Le chapitre de Saint-Etienne de Châlons suivait la règle de saint Chrodegand, lorsque Louis-le-Débonnaire en ordonna la révision, qui fut rédigée par un diacre de l'église de Metz, nommé Amalaire. Le concile d'Aix-la-Chapelle, de 816, approuva les modifications apportées à la règle primitive et en ordonna l'observation dans toutes les cathédrales de l'empire français. Cette règle des chanoines est contenue en cent quarante-cinq articles, dont les trente-deux derniers sont tirés en grande partie de l'ancienne.

Les chanoines ne sont plus assujettis au travail manuel, il n'est plus question des sept tables dressées dans le réfectoire; on ne doit pas recevoir plus de chanoines dans la communauté que l'église ne peut en nourrir; ils doivent être nobles d'origine ou au moins de libre condition; on blâme les évêques qui admettent au nombre de leurs chanoines des serfs de leur église pour avoir sur eux une autorité illimitée. Les habits des chanoines seront modestes et propres, mais ils doivent éviter la vanité et l'affectation; on leur défend de porter le cucule qui est réservé aux moines.

Il n'y a rien d'innové en ce qui regarde la discipline

intérieure du chapitre, les heures d'exercices religieux et des offices.

Les évêques doivent établir un hôpital pour l'entretien duquel ils assigneront des biens ecclésiastiques, outre les dîmes de toutes les terres de l'église, de plus, les chanoines donneront pour ce service la dîme de tous les fruits et de toutes les offrandes qu'ils recevront. Cet hôpital, autant qu'il se pourra, devra être établi à proximité du cloître des chanoines, afin qu'ils puissent y aller commodément servir les pauvres et leur laver les pieds au moins en carême.

Il y aura aussi dans l'enceinte de chaque cloître une infirmerie pour y soigner les chanoines pauvres ; ils y seront traités avec soin et charité dans leur vieillesse ou dans leurs maladies.

Les chanoines appartiennent au clergé séculier ; ils peuvent hériter, acquérir, recevoir et donner. La communauté doit aux riches la nourriture quand ils lui rendent des services, et aux pauvres la nourriture et l'habit.

Les évêques sont les supérieurs et les correcteurs du chapitre ; ils nomment directement tous les officiers et dignitaires du chapitre, les jugent et les destituent s'il y a lieu ; il n'y a pas de dignité inamovible.

Il est enjoint aux prélats dans leur désignation du prémicier ou prévôt du chapitre, remplacé depuis par le doyen, d'avoir plus égard au mérite qu'à l'ancienneté ; il en est de même pour le choix du chantre qui est aussi dignitaire du chapitre et qui conduit le chœur : il doit veiller à ce que les enfans élevés dans les classes du cloître apprennent le plain-chant et les arts libéraux. La règle parle aussi du cellerier, depuis remplacé

par le trésorier ; le cellerier est l'administrateur du temporel de la communauté ; il fait les recettes et les dépenses ; sous ses ordres se trouvent le frère boulanger, le frère cuisinier, les valets du chapitre sont serfs et désignés comme faisant partie de la famille de l'église cathédrale.

Le portier n'est pas un serf, c'est un chanoine préposé à la police intérieure et extérieure du chapitre ; il a la garde des portes du cloître, et ne doit pas souffrir qu'un chanoine parle aux femmes, autrement qu'en présence de témoins, et toujours hors du cloître (34).

XIII. *Chartes de Charles-le-Chauve, concernant l'église et le chapitre Saint-Etienne de Châlons.*

L'église de Châlons paraît avoir joui d'une paix profonde sous les règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Nous n'avons aucune charte de ces deux empereurs ; mais nous savons que les intendants, *missi dominici*, maintenaient la police dans l'empire, et que les ducs et les comtes se renfermaient dans la stricte observation de leurs devoirs. L'église de Châlons, sous ces deux règnes, avait reconstitué, en grande partie, les richesses qu'elle avait perdues sous Charles-Martel. Wulfaire, archevêque de Reims, successeur de Turpin, en sa qualité d'intendant, avait eu l'inspection sur les comtés d'Astenay, de Châlons et de Saint-Dizier (35).

Vainement Charles-le-Chauve essaya-t-il de reconstituer l'intendance de Reims, qui s'étendait sur six comtés, dont celui de Châlons faisait partie. L'archevêque Ebon, qui avait pour lieutenants, dans sa

délégation royale, l'évêque Ruotade et le comte Ruolfride, ne put protéger l'église de Châlons contre les déprédations des seigneurs laïcs (36).

Nous avons quatre chartes de Charles-le-Chauve, données à la prière de Loup, évêque de Châlons, second de ce nom.

Par la première, donnée au mois de février 845, au palais de Compiègne, le roi prend sous sa sauvegarde, les biens attachés à l'église de Saint-Etienne de Châlons, dont le diocèse s'étend sur les comtés de Vertus, de Changy, d'Astenay et de Perthes, et qui a des domaines dans le duché de Thuringe et le pays de Worms. Il défend à ses juges et à ses autres fidèles de rien enlever à l'église de Châlons, d'en exiger des tributs; il rend à l'évêque la plénitude de son pouvoir épiscopal sur tout le diocèse (37).

Par la seconde, datée du 13 mai 850, du palais de Servais, Charles-le-Chauve confirme l'église de Châlons dans les biens qu'elle tient de la libéralité des anciens évêques et des autres fidèles, notamment de celles des évêques Bovon et Loup, et qui sont situés à Liffon, à Thibie, à Châlons où se trouve la chapelle de Sainte-Marie, près des murs de la cité, avec sa dotation; à Plichancourt, à Ablancourt et à Aulnay-l'Aistre. Ces biens sont affectés à l'entretien des chanoines de l'église cathédrale, ainsi que l'ancien lit de la Marne, depuis le gué Haymon jusqu'à Condé, sur une largeur de quinze pieds. Dans l'étendue de tous ces domaines, le chapitre perçoit les noues à titre de propriétaire, et les dîmes par droit ecclésiastique (38).

Il est question dans la troisième charte, datée d'Os-

sinville, du mois de juillet 850, de l'audace impie des séculiers, qui, sans crainte de Dieu, ont en très-grande partie pillé les biens de l'église de Dieu pour les donner en fief. Le roi défend aux seigneurs de se livrer à ce brigandage, et leur ordonne de rendre à l'évêque de Châlons ce qu'ils lui ont pris, notamment l'abbatiale de Bayes, lieu de sépulture de saint Alpin, et la terre de Villevenard (39).

On voit dans la quatrième charte, obtenue par l'évêque Loup, de Charles-le-Chauve, et datée de Soissons, du 1er mai 853, que le village de Changy, composé de vingt-quatre habitations, avait été usurpé sur l'église de Châlons; le roi entend que cette propriété lui sera restitutée sur-le-champ avec les esclaves des deux sexes, et le mobilier qui garnit les habitations. En mémoire de cette restitution, Charles-le-Chauve impose aux évêques de Châlons l'obligation de donner un bon dîner aux chanoines, tous les ans, le 20 juin, afin qu'ils se souviennent dans leurs prières de l'empereur Louis, de l'impératrice Judith, de lui, de la reine Hermentrude et du fils qu'il a plu à Dieu de lui envoyer (40).

Sous le pontificat d'Erchenraus, ce prélat obtint de la libéralité de Charles-le-Chauve, deux grandes places dépendantes de son domaine, situées près de l'église et bornées par le mur d'enceinte de la cité, pour bâtir le cloître des chanoines. Le cloître est affranchi de toute juridiction séculière, nul ne pourra y pénétrer. Cette charte, donnée à Laon, le 5 février 859, est signée de la main du roi et scellée de son anneau (41).

Malgré toutes les défenses de Charles-le-Chauve

d'usurper les biens de l'église de Châlons, l'évêque Erchanraus vint représenter au roi, que le comte Bernard s'est emparé de l'abbaye de Saint-Sulpice, aux portes mêmes de Châlons; qu'Odalbert s'est établi dans le domaine de Jâlons, auquel il a joint celui de Vaubernier; que Warin a pris pour lui la terre de Coolus, Ermenold la métairie de Lignon, et Elinard la terre de Florigni, au comté de Sens. Le roi, tout en reconnaissant les droits de l'église de Châlons, décide que les usurpateurs retiendront l'usufruit des biens volés, et qu'après leur mort, ils feront retour à Saint-Etienne de Châlons. Ce singulier arrangement est daté du palais de Kiersy-sur-Oise, du 12 août 860 (42).

Par une autre charte du même roi, du 12 août 861, accordée à la prière de sa chère épouse, la reine Hermentrude, et de son cher ami Erchenraus, évêque de Châlons, on voit que Geoffroy, Theudoin et Haderic, se sont emparés, sans aucun droit, des propriétés de l'église de Saint-Etienne de Châlons, situées au terroir d'Arcis, Mailly et Isle, et des abbatiales Saint-Etienne et Sainte-Tanche. Après la mort des déprédateurs, l'église rentrera en possession de ces domaines (43).

Charles-le-Chauve, pour dédommager l'église de Châlons de toutes ces pertes, accorda au chapitre de Saint-Etienne, à la prière de son cher ami Erchenraus, et aux supplications de la reine Hermentrude, une somme d'argent en bonne monnaie, sous la condition que les frères de Saint-Etienne célébreraient, chaque année, un service anniversaire pour le repos de l'ame de son père Louis, pour le repos de son

ame, et pour celui de la reine Hermentrude, après leurs morts. De plus, il ordonna qu'un hôtel de monnaies serait établi à Châlons, au profit du chapitre, qui en recevra le produit, en forme de cens, tous les ans, le jour de la cène du Sauveur. Cette charte est datée d'un palais situé dans la forêt de Compiègne, du 22 novembre 865 (44).

Par une autre charte datée du même lieu, de la même année, mais du mois de décembre, Charles-le-Chauve restitue à la cathédrale les biens usurpés par Odalbert, dont il n'aura que l'usufruit, et qui sont situés à Jàlons, à Champagne, à Avenay et à Vaubernier, canton de Vertus (45).

Charles-le-Chauve, inépuisable dans ses libéralités pour l'église de Châlons, par sa charte datée de Servais, du 15 mai 866, détacha de son domaine, pour lui en faire don, le comté de Tonnance, composé de tout ce qu'il possédait comme roi, en terres cultivées et incultes, forêts, prés, pâturages, eaux et cours d'eaux, moulins, esclaves de l'un et de l'autre sexe, avec leurs fils et leurs filles attachés à la glèbe. C'est ainsi que les évêques de Châlons devinrent comtes de Tonnance (46).

Nous avons encore de Charles-le-Chauve trois autres chartes, l'une de 869, donnée au mois d'octobre, au château de Ponthion, qui approuve un échange fait entre l'évêque Erchenraus et un seigneur nommé Gobert (47). Les deux autres ont pour objet l'abbaye de Saint-Sulpice, qui doit être rendue à la cathédrale après la mort du comte Godfroy, ou Geoffroy, qui s'en est emparé (48).

XIV. *Agrandissement et embellissements de la cathédrale de Châlons, sous le règne de Charles-le-Chauve.*

Vers l'année 859, le chapitre de l'église cathédrale de Châlons, à l'aide des présents de Charles-le-Chauve, et principalement de la reine Hermentrude, fit construire le petit portail latéral du septentrion et la tour qui y est adossée (49). En dehors de la cathédrale, et au chevet de l'église, on éleva trois chapelles au lieudit les Sybilles. La chapelle du milieu, qui correspondait à la ligne de l'autel principal, était consacrée à la sainte Vierge; à droite se trouvait la chapelle de Saint-Etienne, et à gauche celle de Saint-Memmie. C'est devant l'autel de Saint-Etienne que le roi Charles-le-Chauve ordonna, en 875, qu'en mémoire de la restitution qu'il faisait à la cathédrale de l'abbaye de Saint-Sulpice, il y eut perpétuellement, jour et nuit, une lampe allumée(50). Ces trois chapelles, où sont inhumés plusieurs évêques de Châlons, subsistèrent jusqu'à l'incendie de la cathédrale, en 1668. Le petit portail latéral du septentrion, qui était orné d'une multitude de statuettes, n'est pas celui qui avait été élevé sous le règne de Charles-le-Chauve; il appartient à l'art ogival du XIIe siècle. C'était l'entrée d'honneur des rois, des princes et des évêques (51).

Avant son départ pour l'expédition d'Italie, Charles-le-Chauve, à la suite du concile de Ponthion, en 876, arriva à Châlons le 30 juillet, et il y séjourna jusqu'au 13 août. Il visita l'église cathédrale, pour laquelle il avait une dévotion toute particulière,

Le nécrologue de cette église fait mention des décès de ce prince et de la reine Hermentrude (52). Jusqu'en 1790, on a célébré à la cathédrale des services anniversaires pour l'empereur Louis, l'impératrice Judith, Charles-le-Chauve et la reine Hermentrude.

En témoignage de sa reconnaissance pour les nombreux bienfaits du petit-fils de Charlemagne et de la reine Hermentrude, le chapitre de Saint-Etienne, à une époque voisine de la mort de ces deux personnages, fit élever à chacun d'eux une statue colossale au-dessus du petit portail latéral du septentrion.

Le roi Charles-le-Chauve y était représenté en costume royal et la couronne en tête ; la reine Hermentrude portait les insignes d'une fondatrice, la bourse fermée en forme de carquois suspendue à son côté. Ces deux statues ont été brisées, à coups de marteaux, au mois de septembre 1792. On doit d'autant plus en regretter la perte, que les figures du roi et de la reine étaient deux portraits. Entre autres présents de la reine Hermentrude, on conservait, au chapitre de Châlons, une croix d'or dans laquelle étaient enchâssées des reliques et des vases d'argent destinés à être placés sur la table des chanoines dans les jours de grande solennité (53).

XV. *Diplômes des rois Louis de Bavière, de Carloman, de Charles-le-Gros et de Charles-le-Simple, concernant l'église de Châlons.*

Après la mort de Charles-le-Chauve, les diplômes des rois Carlovingiens concernant l'église de Châlons deviennent plus rares.

Nous avons cependant une confirmation et ratification d'échange de plusieurs propriétés territoriales, entre l'abbaye de Stavelo, de la fondation de Pepin, et l'église de Saint-Etienne de Châlons. Dans cet échange, Luitbert, archevêque de Mayence, représente l'abbaye de Stavelo, et Bernon, évêque de Châlons, son église. L'abbaye de Stavelo cède à l'église de Châlons la terre de Germinci, c'est-à-dire de Germinci au diocèse de Toul, contre les édifices, maisons, serfs, champs cultivés et incultes, prés, pâturages, forêts, cours d'eaux et chemins, que possède l'église de Châlons dans le comté de Worms, notamment à Vothenheim et dans le duché de Thuringe, notamment à Tulpheleiben, qui lui provenaient très-probablement de la libéralité de Clovis. Ce diplôme de confirmation et de ratification de l'échange, est donné par Louis de Bavière, roi de la France orientale, pendant que Louis-le-Bègue régnait sur la France occidentale; il est daté du palais de Frankenheim, du 26 mai 878 (54).

Dans la charte de Carloman, donnée au palais de Compiègne, le 13 mars 884, il est question de l'abbaye de Saint-Sulpice, usurpée par Rothard, juge et vassal de ce prince. Carloman décide que Rothard la conservera jusqu'à ce qu'il reçoive en échange un autre bénéfice. La dotation de cette abbaye consistait en esclaves attachés à la glèbe, en terres, en vignes, en prés, en bois, en moulins et en pâturages (55).

Charles-le-Gros, qui se qualifie d'empereur et d'auguste, dans sa charte datée de Joinville, du 22 novembre 886, restitue à l'église de Châlons, à la prière de l'évêque Bernon, la terre de Florigni au comté de

Sens, et celle de Coolus, sur la rivière de Coole (56).

Le cartulaire contient une charte de Charles-le-Simple, accordée le 25 mars 900, à la prière de l'évêque Mancion et de l'illustre Alderanus, comte de Changy et de Perthes, par laquelle ce prince restitue à l'église de Châlons diverses terres situées dans le comté de Changy, savoir : Plotkioncort, aujourd'hui Plichancourt, avec son église dédiée à saint Remi, de laquelle relèvent douze menses avec les serfs qui cultivent les terres qui y sont attachées ; l'une de ces douze menses est à Godoniscort, aujourd'hui Gondoncourt ; une autre à Couros, aujourd'hui Couvrot. De plus, Charles-le-Simple restitue à l'église de Châlons la terre de Roquincourt avec son église, sur la rivière de Broscion, dédiée à saint Lumier, de laquelle dépendent treize menses, dont trois et demie sont à Haminicomont, aujourd'hui Haussignemont. (57).

La seconde charte de Charles-le-Simple, datée du palais de Ponthion, du 17 mars 904, fait présent à l'évêque de Châlons de cinq esclaves qui lui appartiennent, d'un mâle, appelé Garin, et de quatre femelles, Anne, Othilde, Wandale, Angelverge ; l'évêque les possèdera en tout droit de propriété (58).

Une troisième charte du même prince, datée de son camp de Noyon, du 21 octobre 921, rend à l'église de Châlons l'autel de Sompuis, et les terres d'Isles et de Mailli (59).

Charles-le-Simple ne put parvenir à faire exécuter ses ordres, ayant été chassé du trône par Robert, duc de France, qu'il tua de sa propre main, le 15 juin 923, à la bataille de Soissons, où il fut vaincu.

XVI. *Troubles et désordres à la fin de la seconde race.*

Toutes les passions sont atroces à la fin de la seconde race; elles se produisent sans déguisement.

Il n'y a plus ni justice, ni police en France. Les grands vassaux ont renversé l'autorité royale; ils se livrent impunément aux plus grands attentats contre ceux qui leur déplaisent. Les émissaires de Baudoin, comte de Flandre, Winemare, Ewrard et Ratfroi, percent à coups de lance l'archevêque de Reims, Foulques, et le tuent. Les évêques de la province de Reims s'assemblent pour lui donner un successeur, et prononcent le grand anathème contre les assassins de l'archevêque, le 6 juillet l'an 900. Cette excommunication est fulminée en chaque cathédrale le dimanche suivant, et notamment à Châlons, avec des cérémonies très-propres à frapper l'imagination du peuple d'une grande terreur. Le clergé, ne pouvant opposer la force à la force, a recours à tous les moyens pour se défendre, mais ses excommunications ne sont pas toujours respectées (60).

XVII. *Concile de Trosli.*

Nous voyons le triste état où l'anarchie avait réduit les diocèses relevant de l'église métropolitaine de Reims, dans les actes du concile de Trosli, où assista l'évêque de Châlons, Létholde.

Hervé, archevêque de Reims, dans son discours d'ouverture de ce concile qu'il présidait, et qu'il prononça le 26 juin 909, en présence de onze évêques, conjure

ces derniers de venir au secours de la religion chrétienne, qui paraît arrivée sur le penchant de sa ruine.

« Nous ne pouvons, dit-il, méconnaître les fléaux » dont Dieu nous frappe dans sa colère. Nous voyons » tous les ans nos terres stériles, et vous savez quels » ravages fait tous les jours la mortalité. Les villes » sont saccagées, les monastères détruits ou pillés, » les campagnes réduites en solitude.....; la forni- » cation, l'adultère, le sacrilége et l'homicide ont » inondé la face de la terre.... Chacun vit aujour- » d'hui au gré de ses passions; le plus puissant op- » prime les plus faibles; tout l'ordre de l'église est » renversé... Nous portons le nom glorieux d'évêques, » et nous n'en remplissons pas les devoirs; nous » laissons le troupeau du Seigneur se perdre et s'éga- » rer.... »

Les quinze canons qui nous restent de ce concile, défendent aux abbés laïcs qui ne savent pas lire, de demeurer dans les monastères d'hommes et de moniales avec leurs femmes, leurs enfans et leurs chiens. Les usurpateurs des biens d'église sont excommuniés; on jettera aux chiens les restes des mets qui leur auront été servis. Les patrons collateurs de cures ne pourront imposer aux bénéficiers des redevances, des corvées, des repas et des présents de chevaux. Chacun paiera la dîme non-seulement de ses propriétés territoriales, mais encore celle de son industrie ou de son trafic. « C'est, dit le concile, parce qu'on » néglige de donner à Dieu les prémices que nos » moissons dessèchent faute de pluie, et que nos » vignes sont gelées ou grêlées. »

Il est défendu à tous les chrétiens de se parjurer,

de voler, d'enlever les filles à leurs père et mère, de les épouser clandestinement, de se livrer à toute espèce de débauche, de tuer, et de piller les biens des évêques après leur mort.

Ces décrets finissent par une exhortation générale au peuple chrétien, de remplir les devoirs que prescrit la religion. « Il est arrivé, disent les évêques, » que par notre négligence, notre ignorance, et par » celle de nos coopérateurs, qu'il se trouve dans » l'église une multitude innombrable de personnes » de tout sexe et de toutes conditions, qui arrivent » à la vieillesse sans être instruites de la foi, et jus- » qu'à ignorer les paroles du symbole et de l'oraison »dominicale (61). »

XVIII. *Rôle politique des évêques de Châlons à la fin de la seconde race.*

La discipline ecclésiastique était fort relâchée dans la province ecclésiastique de Reims, dans le cours des IXe et Xe siècles. Les évêques se trouvaient perpétuellement engagés dans des luttes contre les grands vassaux qui s'étaient affranchis de l'autorité royale, et qui cherchaient à faire prédominer leur domination dans les villes épiscopales. Heribert, comte de Vermandois, se débarrassa par le poison de Sculfe, archevêque de Reims, et essaya de faire élire par le chapitre de cette métropole, son cinquième fils, nommé Hugues, âgé de cinq ans, pour succéder au prélat empoisonné. Cette intrigue appuyée par Bovon, évêque de Châlons, réussit, et l'élection de Hugues fut approuvée par le roi

Raoul et par le pape. Quelque temps après, la guerre éclata entre le roi Raoul et le comte de Vermandois, au sujet de la ville de Laon, dont tous deux voulaient s'emparer. Raoul, qui avait pour allié Hugues-le-Grand, comte de Paris, s'empara de la ville de Reims, et fit élire archevêque, Artaud, moine de Saint-Remi (62). L'évêque de Châlons, Bovon, allié du comte de Vermandois, fut fait prisonnier par le roi Raoul, qui en confia la garde à Hugues-le-Grand, et Raoul donna l'évêché de Châlons à un chef de bandes nommé Milon, qu'il avait fait tonsurer à la hâte. Ce Milon, s'étant livré aux plus grands excès, et ayant mis au pillage les biens de l'église de Châlons, fut déposé et excommunié dans un concile, et le chapitre de Saint-Etienne de Châlons administra le diocèse pendant la captivité de Bovon (63).

En 932, Boson, comte de la haute Bourgogne, frère du roi Raoul, assiégea Châlons, l'emporta d'assaut, et mit la ville à feu et à sang pour se venger des soldats de l'évêque de Châlons, qui avaient mutilé plusieurs des siens (64). La cathédrale dut beaucoup souffrir en cette circonstance ; néanmoins Boson et sa troupe se retirèrent et ne purent se maintenir à Châlons.

L'évêque Bovon parvint à gagner les bonnes grâces de Hugues-le-Grand, et par son entremise il fit sa paix avec Raoul et sortit de prison. En 933, il était rétabli sur son siége, qu'il occupa encore pendant quatorze ans.

Après la mort de Bovon, arrivée le 3 juillet 947, le chapitre convoqua les principaux laïcs, et en leur

présence, élut pour évêque un jeune clerc nommé Gibuin, qui gouverna pendant cinquante-deux ans cette église avec sagesse. Gibuin était allié à toutes les grandes maisons de France, ayant pour père Hugues, comte de Dijon, et pour frères Richard, successeur de Hugues, et un comte des Atoariens portant aussi le nom de Hugues.

Gibuin commença par mettre la ville épiscopale à l'abri des surprises des Hongrois qui ravageaient la Champagne. Il rétablit les fortifications, releva la grosse tour, et se montra constamment attaché à Louis-d'Outremer. Gibuin négocia entre ce roi et Hugues-le-Grand la paix conclue entre eux sur la Marne, en 950, dans un lieu situé en rase campagne, et qui est inconnu.

Les rois avaient toujours à Châlons un officier chargé de rendre la justice en leur nom, et qui portait le titre de comte.

En 959, Robert était comte et seigneur de Châlons, pendant que Gibuin en était évêque.

Robert mourut et n'eut pas de successeur. Louis-d'Outremer unit le comté de Châlons à l'évêché, pour empêcher la maison de Vermandois de s'établir à Châlons (65).

Après la mort d'Artaud, archevêque de Reims, les frères de Hugues demandèrent qu'il fût mis en possession de ce siége. Les évêques de Laon et de Châlons s'y opposèrent, et Hugues fut excommunié dans un concile tenu sur la Marne, en 962. Gibuin assista au sacre d'Oldaric, élu archevêque de Reims (66).

Pour se venger de l'évêque de Châlons, Robert, comte de Champagne, et Heribert de Vermandois, mirent le siège devant la ville épicopale, au printemps de l'année 963. Gibuin était absent; le découragement se mit parmi les assiégés. La ville prise d'assaut fut pillée et incendiée pour la seconde fois; mais les vainqueurs l'abandonnèrent.

Gibuin consacra son riche patrimoine à relever la ville de ses ruines et à réparer l'église cathédrale. Il est compté au nombre des quatre évêques les plus illustres de son temps (67). Avec Gibuin commence à Châlons le régime féodal, néanmoins ce ne fut que long-temps après Gibuin, que les évêques de Châlons prirent les titres de comtes de Châlons et de pairs de France.

XIX. *Ignorance et superstitions pendant les IXe et Xe siècles.*

L'ignorance est un moindre mal que l'erreur, mais elle dispose à la recevoir. Dans les IXe et Xe siècles, l'ignorance règne dans toutes les classes de la population, le clergé lui-même n'en est pas exempt. Des prêtres se trouvèrent si étrangers à la connaissance de la langue latine, qu'ils baptisèrent les enfants: *In nomine Patria et Filia et Spiritu sancta* (68). On invoquait dans les litanies Carolines des anges, que le pape Zacharie avait rangé dans la hiérarchie satanique (69), et on publiait le jour de Noël, dans les églises de France, que le verbe était entré par l'oreille de la sainte Vierge pour en sortir par la porte dorée (70).

Dans le diocèse de Châlons, le clergé ne savait plus trouver les jours de fêtes mobiles. Les prêtres célébraient des messes sans consécration, et assistaient aux repas servis sur les tombeaux des morts, suite d'une ancienne superstition, se rattachant chez les païens au culte des mânes.

L'ignorance en était venue à ce point, que l'évêque de Châlons, Wilbert, fit statuer dans un synode, qu'on ne consacrerait plus de prêtres à moins qu'ils ne fussent en état de lire couramment et distinctement les épîtres de saint Paul, l'évangile et le missel, et d'en comprendre le sens. Les prêtres doivent savoir ce qu'ils disent en récitant l'oraison dominicale et le symbole des apôtres, et pouvoir en faire l'explication aux enfants (71).

Les faussaires, en ce temps où la critique n'existait pas, donnaient une libre carrière à leur imagination déréglée. Les légendes des saints sont remplies de fables ; on leur attribue des miracles nombreux qu'ils n'ont jamais opérés. Alman croit beaucoup relever la sainteté de saint Memmie, en lui faisant ressusciter des morts. Les saints quittent le ciel pour venir défendre les biens usurpés sur les églises, et Pépin est si cruellement fouetté au château d'Anisi, par l'ombre de saint Remi, qu'il en a la fièvre et qu'il en reste tout meurtri (72).

Une députation d'évêques, au nombre desquels se trouve Erchanraus, de Châlons, envoyée par le clergé à Louis-de-Germanie, en 858, annonce à ce prince que son aïeul Charles-Martel est damné en corps et en ame pour avoir soldé son armée, victorieuse des païens et des infidèles, avec les biens de l'église ;

qu'on a ouvert son tombeau à Saint-Denis, et qu'il en est sorti un dragon, et que l'intérieur de ce tombeau était noirci comme s'il eut été brûlé (73).

Les fausses opinions fondées sur l'astrologie, les divinations, les augures, la magie, les sortiléges et les épreuves judiciaires, connues sous le nom de jugements de Dieu, étaient généralement reçues.

Saint Agobart, archevêque de Lyon, fut obligé d'écrire un livre pour combattre l'erreur où l'on était alors, que les sorciers et sorcières voyagaient dans les airs pour déchaîner les vents, lancer la foudre, et empoisonner les fontaines et les rivières.

Ce savant prélat avoue dans ses lettres : « que le » monde, à force de malheurs, était tombé dans une » telle stupidité, qu'on persuadait aux chrétiens des » absurdités si grossières, qu'on ne serait jamais par- » venu à les faire croire aux païens, tout dépourvus » qu'ils étaient de la connaissance de Dieu (74). »

PREUVES.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

POUR

Le premier livre de l'Histoire cathédrale de Châlons

ET DE SON CHAPITRE.

(1) Charte du roi Robert, de 1028. Inter instrumenta Ecclesiæ Catalaunensis. Col. 152 et 153. *Gallia christiana*, tom. x, édit. 1751.

(2) Historia ecclesiæ Gallicanæ. Dubosquet. Part. 2, lib. 5, p. 1.

(3) Vita sancti Memmii, episcopi et confessoris. Cette vie a été écrite en latin par Alman, religieux bénédictin de l'abbaye de Hautvillers, et n'a jamais été imprimée. Alman vivait sous le règne de Charles-le-Chauve. Le manuscrit commence par ces mots : *Igitur cum B. Clemens discipulos ad diversas provincias secundum interiorem hominem et sancti Spiritus demonstrationem emitteret.....* et finit par ceux-ci : *Auxiliante Deo et Domino nostro Jesu Christo cui est cum Patre in uni-*

tate Spiritus sancti omnis honor et gloria per infinita sæcula sæculorum. Amen.

(4) Septimo idus Augusti Catalauni in Gallià sancti Memmii civis Romani qui a sancto Petro illius civitatis episcopus consecratus populum sibi commissum ad evangelii veritatem perduxit.

(5) Annales ecclésiastiques du diocèse de Chaalons en Champagne, par le P. Rapine. Vie des premiers évêques, 1-56.

(6) Petrus apostolus urbi nostræ B. Sixtum censuit delegandum, idoneos ei ac necessarios in eàdem provincià destinans socios, S. Sinicium silicet Suessionicæ sedis primo, nostrum postea præsulem ac beatum Memmium Catalaunicæ urbis rectorem. Flodoardi. *Hist. eccl. Rem. Lib* 1. *Cap.* 3.

(7) Igitur eo tempore quo Diocletianus et Maximianus, imperatores tyrannicà dominatione persecutionem in Christianos excitaverunt, multos que sanctorum diversis afflictos passionibus martyres Deo dignos peremerant : sancti Dei Crispinus et Crispinianus, qui quondam cum multis aliis ab urbe Romà Gallias pro Dei amore, et evangelicæ prædicationis institutione adierant, in urbe Suessionicà verbum Dei populis annuntiantes morabantur, ubi cum diù in studio evangelisandi commanerent, Rictiovarus prædictorum Augustorum crudelissimus carnifex, illuc adveniens tormentis eos variis à fide Christi avertere elaboravit : sed Domino suo protegente et adjuvante non valuit, sic que glorioso martyris consummati regna cœlestia viri sancti feliciter potierunt..... Denique ostenderunt se per visum pontificii Romanæ ecclesiæ, asserentes, et se per martyrii gloriam ad regna assumptos cœlestia, et oves pro quibus ipsi

Domini exemplo fuderant sanguinem, pastoris absentiâ desolatas manere in terris, quare (inquiunt) has tibi commendamus animas..... Post hanc beatorum martyrum visionem certus factus idem pontifex, convocato clero cæpit quærere quos in Gallias evangelisandi gratiâ destinare posset. Consonans fuit testimonium omnium qui aderant præfatum sanctum Sixtum huic operi esse aptissimum, quippe quia vir esset totius prudentiæ et mansuetudinis eruditus. Quid plura? ordinatur episcopus, et ad solatium ei procuratur beatus Sinicius, tunc quoque ab eodem pontifice presbyter consecratus, destinatur itaque in Gallias, et Dei adjutorio urbem Remensem adeunt..... *Acta Sixtii et Sinicii. Manuscrit in-folio du xe siècle, du fonds de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons.* Bibliothèque de Châlons.

(8) Catalaunensis urbis proprius extat patronus Memmius antistes.... Ad cujus sepulcrum.... nos propriè virtutem ejus experti sumus.... Dùm in urbe illâ commoraremur, puer unus ex nostris a febre corripitur, fatigatur vomitu, ac cibum potum que simul exhorret : nobis verò magna consumptio generatur, quod hujus pueri infirmitas itineri nostro moras innecteret. Nec mora, basilicam sancti adeo, sepulcro prosternor pro puero effusis lacrymis deprecor.... respectu pietatis plerumque consolationem exhibuit huic febricanti medelæ refrigeria ministrarat. Mirum dictu! in ipsâ nocte a sancti virtute visitatur infirmus: mane facto incolumis surrexit à lectulo. *Sancti Gregorii Turonensis épiscopi.* De glorià confessorum, cap. 66.

(9) Plusieurs anciens rits du diocèse de Châlons prouvent que cette église reconnaissait comme église-mère l'oratoire de Saint-Pierre érigé par saint Memmie, et l'église de Saint-Jean-Baptiste comme la première cathédrale. Tous les ans, le jour des Rameaux, l'évêque, suivi du clergé de

l'église cathédrale, faisait la distribution des palmes à Saint-Jean; le clergé se rendait ensuite devant la porte principale de l'église de Saint-Pierre, pour y chanter l'évangile. Pendant ce chant, un prêtre, accompagné d'acolytes, se présentait au peuple et lui montrait à découvert une croix d'or dans laquelle était renfermé un morceau de la vraie croix, que l'on prétendait avoir été apporté à Châlons par saint Memmie, et qu'il avait déposé en ce lieu, le premier de tous consacré à la religion chrétienne. *Epitome Divini officii quod annuatim fit in ecclesiâ divi Petri ad montes.* Ce manuscrit sur papier, dressé en 1595 par Pierre Conardin, religieux-profès de l'abbaye de Saint-Pierre, forme un petit in-4°, et est déposé aux archives du département.

(10) Manuscrit des évêques de Châlons, par Baugier, sur feuilles volantes. Articles saint Elaphe et saint Lumier. Ce manuscrit appartient au chapitre actuel de la cathédrale.

(11) Flodoardi. *Hist. eccl. Rem. Lib.* 1. *Cap.* 4.

(12) Catalaunensi ecclesiæ ex dono supra dicti filii mei Hludovici Gellonos supra matronam et solidos decem.

(13) L'acte par lequel saint Elaphe et saint Lumier son frère, sont censés avoir donné à l'église Saint-Étienne de Châlons leur patrimoine, situé en Limousin, et composé de quatorze métairies, dont la principale porte le nom de *Migauria*, Migaurée, n'a la forme ni des actes de donation, ni des testaments prescrits par la loi romaine, sous laquelle les évêques et les clercs vivaient au VIe siècle. Cet acte, intitulé dans le cartulaire du grand chantre Varin : *Præceptum beati Elaphii, episcopi de villis quas sancto Stephano dedit*, est daté de l'église cathédrale

de Saint-Étienne de Châlons, du cinquième des ides de juin, la quatrième année du règne de Sigebert, roi des Francs, 565. Sigebert était seulement roi d'Austrasie. Cet acte n'a pu être passé dans l'église de Saint-Étienne, qui, en 565, n'était point encore bâtie. L'évêque métropolitain de Reims, Gilles, *Egidius*, y prend sans façon la qualité de bienheureux, *beatus*, titre qui a toujours appartenu aux saints, et jamais aux évêques pendant leur vie. Il s'y dénomme archevêque, *archiepiscopus*, titre inconnu dans le VIe siècle. Cette prétendue charte de donation de saint Elaphe est supposée, jamais l'église de Châlons, en aucun temps, n'a eu de terres en Limousin.

(14) Les auteurs de la Gaule chrétienne prétendent qu'avant le règne de Charles-le-Chauve, saint Vincent aurait été patron de l'église cathédrale de Châlons, et ils citent ces vers hendecasyllabes :

Hæc ecclesia militans triumphat
Vincente et Stephano suis patronis.
Palmas ille dat, et dat hic coronas.
Uno et fœdere jungitura coronæ
Palmæ gloria ; martyri beatus
Vincenti Stephanus ; quibus patronis
Hæc ecclesia militans triumphat.

Ces vers s'appliquent à l'église cathédrale de Châlons-sur-Saône, et non à celle de Châlons-sur-Marne. La cathédrale de Châlons-sur-Saône, qui a aujourd'hui pour patron saint Vincent, avait été primitivement consacrée sous le titre de saint Étienne. On pourrait, à la rigueur, appliquer ces vers hendecasyllabes non à la première cathédrale de Châlons, mais à la seconde, consacrée par le pape Eugène III, en 1147, en l'honneur de saint Etienne, premier martyr, et des saints Valère et Vincent. Cependant, à aucune époque, l'église de Châlons n'a reconnu saint Vincent comme son premier patron. Son culte était inconnu dans nos contrées

avant l'an 542. Les rois Childebert et Clotaire, dans leur expédition en Espagne, assiégèrent Saragosse, et ne consentirent à lever le siège de cette ville que sous la condition que les assiégés leur livreraient la tunique de saint Vincent. Childebert la rapporta à Paris, où elle fut conservée dans le trésor des reliques.

De Paris, le culte de saint Vincent se répandit dans les provinces voisines. Il est certain qu'en 845 la cathédrale de Châlons était sous l'invocation de saint Étienne ; nous en avons la preuve dans une charte de Charles-le-Chauve, donnée à Compiègne, en cette année, à la prière de l'évêque Loup, deuxième de ce nom, qui lui expose que la cathédrale de Châlons a été fondée et construite en l'honneur de saint Étienne. *Annotationes. D. Beschefer ad Galliam christianam.*

(15) Histoire sommaire de l'architecture religieuse, civile et militaire au moyen âge, par M. de Caumont, deuxième édition, 1837, pages 32 et 33.

(16) Cette chapelle souterraine avait deux entrées, l'une à droite, l'autre à gauche. Les jours de dimanche et de fêtes, la procession du chapitre entrait dans la crypte pour y chanter des antiennes en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Étienne. Ces deux entrées ont été murées en 1758. *Annotationes. D. Beschefer ad Galliam christianam.*

(17) Voici ce que porte l'ancien obituaire ou nécrologue de l'église cathédrale : Pridiè nonas Martii (666) obiit Arnulphus épiscopus, qui nobis dedit altare sanctæ Mariæ in suburbio, pro quo statuerunt canonici in ejus anniversario solemniter faciendo, dividant decem solidos de civitate hiis qui interfuerint, medietas in vigiliâ, medietas in missâ.

Nous voyons la messe pour les morts célébrée dans la cathédrale de Châlons dès le VIIe siècle.

(18) La règle primitive des chanoines, dressée par saint Chrodedang, a été altérée et accommodée aux usages des diverses églises qui l'ont adoptée. Elle est imprimée dans le *Spicilegium* de dom Luc d'Achery, tome Ier. L'édition de cette règle, donnée par le père Labbe dans sa collection des conciles, tome VII, page 1446 et suivantes, est la plus pure; cependant il y a une addition au chapitre XX, qui est prise de la seconde règle de l'évêque Angelram, concernant l'usage des aliments gras pendant l'octave de la Pentecôte, contrairement à ce qu'avait prescrit saint Chrodedang. L'analyse de cette règle a été donnée par dom François dans son manuscrit de l'Histoire du diocèse de Châlons, pages 109-112, déposé à la bibliothèque de la ville.

(19) S. Gregorii Turonensis. Hist. lib. 6. cap. 46.

(20) Karolus (Martellus) plurima juri ecclesiastico detrahens prœdia fisco sociavit, et deinde militibus dispertivit. Chronicon Centulense. Lib. 2.

(21) Vita sancti Rigoberti Remensis archiepiscopi. Historia metropolis Remensis. MARLOT. Tome I, page 286.

(22) SURIUS. Tome I, page 279.

(23) Dom François. Histoire du diocèse de Châlons, page 116.

(24) Le concile de Francfort s'est assemblé en 794.

Experimento enim dedicimus in anno quo illa valida fames irrepsit, ebullire vacuas annonas à dœmonibus de-

voratas et voces exprobationis auditas, etc. Baluze. Capitularia, page 267, art 23.

(25) Monachus S. Gall. Chronicon de Rebus gestis. Caroli Magni, lib. I, cap. 12.

(26) Le chanoine Beschefer a rédigé en latin la chronologie historique des évêques de Châlons, sur les monuments. Elle se trouve au commencement du rituel de M. de Juigné, imprimé à Châlons, in-4°, chez Seneuze, en 1776.

Articulus XXIX. Bovo I cujus electionem Carolus magnus confirmavit.

Articulus XXX. S. Heldegrimus seu Hildegrinus.

Ad annum 804 episcopatum Catalaunensem adeptus est; deinde ad salingestadiensem, quem Carolus magnus anno 781 fundaverat ab ipso rege evocatus.

(27) Capitul. Caroli Magni A. 803. § 2. Baluze. Tome I, p. 379.

(28) Sicut tunc constituit, quando Bonæ memoriæ Dominus ac genitor noster Hludovicus pius Augustus jam dicto venerabili Lupo illud episcopium auctore Domino commisit. *Charte de Charles-le-Chauve, du* 25 *juin* 849.

(29) Articulus XXXIII. Erchanraus. — Articulus XXXIV. Guillebertus seu Wilbertus.— Flodoart. Hist. eccl. Rem. lib. I, cap. 21. Lib. 3, cap. 23. — Le procès-verbal de l'élection de Wilbert, conservé dans les archives du chapitre de Châlons, et de saint Laurent de Liége, a été successivement publié par le P. Sirmond. Concilia ecclesiæ Gallicanæ ad calcem tomi secundi, p. 631 et seq., par le P. Rapine, dans ses Annales ecclésiastiques du diocèse de Châlons en Champagne, p. 131-139. — Par les auteurs

du Gallia christiana, sous ce titre : Examinatio Wilberti episcopi. Inter instrumenta ecclesiæ Catalaunensis, n° III, p. 149 et 150, Tom. XI. Ce document est traduit en français par Beschefer, dans son grand recueil manuscrit sur les évêques de Châlons, tom. 1, p. 12-18; par dom François dans son histoire, pag. 137-144. Garnier, curé de Fèrebriange, en donne une bonne analyse dans son Histoire manuscrite de l'Histoire ecclésiastique de Châlons ancienne et nouvelle, dédiée à l'évêque Claude-Antoine de Choiseul, p. 168.

(30) Articulus XXXV. Berno, Ludovici et Carolomani regum Capellanus fuit. Bernonem Catalaunensem episcopum consilio et auxilio sibi regum auspicanti profuisse testatus est ipse Carolomanus regio diplomate. — Cette charte dont parle Beschefer est datée de Compiègne, du troisième jour des ides de mars 884. Elle concerne l'abbaye de Saint-Sulpice au faubourg de Châlons.

(31) Articulus XXXVI. Rodoaldus seu Rodovardus, anno 885, Carolus Crassus imperator clero Catalaunensi licentiam dederat ut episcopum eligeret.

(32) Articulus XXXVII. Mancio. Anno circiter 873, inauguratus est...

(33) Articulus XXXVIII. Bovo II. Friderunæ reginæ Caroli simplicis secundæ uxoris frater.

Pactio Caroli simplicis et Henrici Aucupis regum inter instrumenta ecclesiæ Cathalaunensis. *Gallia christiana. Tom. XI, p.* 151 *et* 152.

(34) La règle des chanoines est très-correctement imprimée dans la collection des conciles de Severin Bini, cha-

noine de Cologne, édition de Cologne, format in-folio, 1618, tom. IIIe, 2e partie, pag. 208-254.

(35) Wulfarius à præfato Magno-Carolo missus dominicus ad recta judicia determinanda fuerat antè episcopatum constitutus super totam Campaniam, in his quoque pagis Dolomensi silicet, Vongensi, Castricensi, Stadonensi, Catalaunensi, Otmensi, Laudunensi, Vadensi, Portiano, Turdunensi, Suessionensi, etc. *Flodoart. Hist. eccl. Rem. Lib.* 2. *Cap.* 18.

(36) In Remis Ebo archiepiscopus, quandò potuerit et quandò ei non licuerit Ruotadus episcopus ejus vice et Ruotfridus comes sint super sex comitatus videlicet super Remos, Catalaunum, Suessionem, Silvanectum, Selvacum et Laudunum. *Capitularia. Baluzii, lib.* 2, *cap.* 15.

(37) Les diplômes des rois, les chartes des évêques et comtes de Champagne, les bulles des papes accordés à l'église de Châlons, antérieurement au XIIe siècle, n'existent plus en originaux. Le grand chantre du chapitre, Varin, qui assista en cette qualité à la consécration de l'église cathédrale, par le pape Eugène III, en 1147, copia de sa main ces pièces sur les originaux, pour en composer le cartulaire de l'église cathédrale de Châlons. Ce précieux manuscrit, sur parchemin, est déposé aux archives du chapitre, armoire 2, liasse 1re, n° 1, sous le format in-4°, relié en veau brun dans le XVIe siècle.

Ce cartulaire commence par ces mots : Hic habentur præcepta ecclesiæ beati Stephani Catalaunensis quæ dispersa et vetustate pene consumpta Warinus cantor collegit et propriâ manu conscripsit. Varin n'a suivi aucun ordre chronologique ni de matière dans son cartulaire, et il faut que la critique rétablisse l'ordre qu'il eût dû suivre.

Præceptum Karoli regis de emunitate rerum ecclesiæ sancti Stephani.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus Dei gratiâ rex... Si sacerdotum ac servorum Dei petitiones... Notum sit omnium fidelium nostrorum industriæ præsentium silicet et futurorum quia inluster vir venerabilis Lupus civitatis Cathalaunensis ecclesiæ episcopus quæ est constructa in honore sancti Stephani super fluvium Matronam in pago Cathalaunensi, cujus parochia sita est in pagis Virtudinense, Camsisense, Stadinense et Pertinse, nec non et res quæ in ducatu Thuringiæ esse noscuntur, similiter et res quæ in pago Warmacinse sitæ sunt, veniens ad nos detulit nobis emunitates Regum prædecessorum nostrorum.... Jubemus ut nullus... Aut loca vel agros, reliquas possessiones... ullo unquam tempore ingredi audeat vel exactare præsumat... Ei (episcopo) liceat per hanc nostram auctoritatem verbum prædicationis, Domino auxiliante exercere et ministerium suum peragere pleniter... Data idibus februarii, anno v, regnante Karolo gloriosissimo rege, indictione VIII. Actum Compendio palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen. *Cinquième pièce du cartulaire.*

(38) *Præceptum Karoli regis quod fratribus sancti Stephani de eorum villis fecit tempore Lupi episcopi.*

In nomine sanctæ et individuæ trinitatis Karolus gratiâ Dei rex. Si utilitatibus ecclesiarum Dei... Notum sit omnibus... quia vir venerabilis Lupus Cathalaunensis ecclesiæ episcopus... Humiliter petiit ut quasdam ecclesiæ suæ villas a suis antecessoribus religiosis viris et ab eo honestatibus ejusdem ecclesiæ suæ et stipendiis canonicorum ibi consistentium deputatas... confirmare dignaremur... Ea-

rumdem namque villarum, sive rerum vocabula sic habentur; Liffion, Thetbiacus, Capella Sanctæ-Mariæ non longe a muro civitatis structa cum suis pertinentiis, Pludericurtis, Acocutius vetus Cathalaunis littus, Cathalaunis a vado haimonis usque Condiacum pedes xv in latitudine, Caviniacus, Amblonis curtis et Alnidum... Simul cum nonis et decimis... et quidquid interea ad sumptus cœteras que necessitates servorum Dei præsentium ac futurorum a Bovone sæpedictæ ipsius ecclesiæ olim pontifice, nec non ab eodem reverendo antistite Lupo, sive ab aliis fidelibus collata esse creduntur... Data xv Kal. maii, indict. xiii in anno x regni Karoli gloriosissimi regis. Actum in Silviaco palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen. *Quatrième pièce du cartulaire.*

(39) *Præceptum Karoli regis de immunitate omnium rerum Catalaunensis ecclesiæ.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis Karolus, gratiâ Dei rex. Si petionibus servorum Dei... Presenti edicto decernimus ac confirmamus ut nulla deinceps persona quiddam aut convellat aut abstrahat, sed ut sicut tunc consisterit quando bonæ memoriæ Dominus et genitor noster Hludovicus pius Augustus jam dicto venerabili Lupo illud episcopium auctore domino commisit ut adhuc manent cum cellâ Baïas ac villâ Venardi res ipsi casæ Dei subjectæ ita perpetuo permaneant inconvulsæ... Datum vii Kal Julii anno x, Karoli regis, indict. xiii. Actum Osinni villâ in Dei nomine feliciter. *Sixième pièce du cartulaire.*

(40) *Præceptum Karoli regis de vico Camisiaco quem sancto Stephano restituit.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. quidquid Locis divinis cultibus mancipatis... Notumsit omnibus... quia

pro peccatorum nostrorum absolutione complacuit clementiæ nostræ quemdam vicum qui dicitur Camisiacus Sanctæ matri ecclesiæ Cathalaunis in honore beati Stephani protomartyris christi fundatæ, cui auctore Deo venerabilis Lupus episcopus præesse cognoscitur, reddendo restituere et restituendo reddere... Cum mansis sibi pertinentibus XXIV et cum familià utriusque sexûs, cumque rerum omnium plenitudine sive integritate... Præterea præcipientes constituimus ut eisdem rebus Fratribus à propriis pontificibus per futura omnia tempora XII, Kal. julii refectionis prandium sine aliquà negligentià paretur, quatenus eàdam die sacram memoriam Domini et genitoris nostri Cœsaris Hludovici, genitricisque nostræ Judith Augustæ, et nostram quoque, uxorisque nostræ Hirmindrud, ac prolis a deo nobis collatæ reverenter recolentes, divinam misericordiam piis supplicationibus pro nobis implorare contendant. — Data Kal. maii indict. I in anno XIII regni Karoli gloriosissimi regis. Actum Suessionis civitate in Dei nomine feliciter. Amen. *Deuxième pièce du cartulaire.*

(41) *Præceptum Karoli regis de duabus areis in Catalaunum quas sancto Stephano dedit et de immunitate claustri fratrum.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Laboramus nos ob emolumentum mercedis animæ nostræ... Noverit omnium sanctæ Dei ecclesiæ fidelium solertia quia infra muros urbis Catalauniæ quamdam aream nostræ proprietatis ex fisco ad utilitatem et commoda ejusdem urbis ecclesiæ cui præsidet venerabilis pontifex Erchenraus..... et in eadem urbe alteram aream... Nullus accessus in claustro vel in mansionibus prædictorum fratrum ibidem Deo famulantium sit... Omni tempore superventuro.... Et ut hæc nostræ largitionis auctoritas firmiter habeatur manu propriâ subter eam firmavimus, annulí que nostri impres-

sione sigillari jussimus.... Data nonis februarii indict. VII anno XVIII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Lauduni in Dei nomine feliciter. Amen. *Quinzième pièce du cartulaire.*

(42) *Præceptum Karoli regis de abbatiâ sancti Sulpicii, et villâ Gelonis, et Vicoberno, et villâ Linonis, et villâ quæ appellatur Floriniacus.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Si nostrorum et ecclesiæ Dei fidelium precibus favemus... Nos ob emolumentum mercedis animæ nostræ et ad deprecationem carissimæ nobis conjugis Yrmintrudis refundimus ac restituimus quasdam res cuidam sanctæ matri ecclesiæ Cathalaunensium... Cui præsse videtur quidam venerabilis pontifex nobisque gratissimus nomine Ercheuraus, eo quoque super hoc deprecante. Quæ res sitæ sunt in pago Cathalaunensi; hoc est abbatia sancti Sulpicii quam Bernardus habere videtur cum omnibus appenditiis suis, et villa quæ dicitur Gelonis, ac Vicobernum quas obtinet Odelbertus; nec non et villa Coslus quam habere cernitur Vuarinus cum omnibus appenditiis earum; et in pago Breonensi villa Linonis quam tenet Ermenoldus; atque in pago Senonensi villa quæ appellatur Floriniacus quam habere videtur Elinardus cum omni integritate et appendiciis earum ac quidquid idem fideles nostri de rebus sancti Stephani habere dinoscuntur. Ipsæ enim res olim per incuriam et malevolorum hominum violentiam ab eadem ecclesiæ distractæ esse noscuntur. Sed nos qui utique earum ecclesiarum et restutari atque augmentari gaudemus, demo eidem præfatæ ecclesiæ, post prædictorum hominum, qui easdem nunc tenere videntur excessum vitæ aut ipsarum rerum amissionem quamlibet refundimus ac resitui gaudemus.... Et ut hæc nostræ restitutionis auctoritas majorem in Dei

nomine per superventura tempora obtineat vigorem manu proprià subter eam firmavimus et annuli nostri impressione jussimus assignari... Data pridiè idus Augusti indict. VII anno XX regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Carisiaco palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen. *Huitième pièce du cartulaire.*

(43) *Præceptum Karoli regis de villâ quæ Malliacus dicitur et Insula et abbatiola sanctæ Tanchæ.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus Dei gratiâ rex. Si aliquid nostræ munificentiæ divinis cultibus mancipamus... Noverit omnium solertia quod ob emolumentum mercedis animæ nostræ et ad deprecationem carissimæ nobis conjugis Yrmendrudis refundimus ac restituimus quasdam res sanctæ matri ecclesiæ Cathalaunensium quæ est in honore sancti Stephani, cui etiam præsse videtur quidam venerabilis pontifex nobisque gratissimus nomine Ercheuraus, eo quoque super hoc deprecante. Quæ res sunt sitæ in pago Arceacensi, villa videlicet Malliacus et Insula cum Abbatiolâ in honore sancti Stephani cujus ecclesia in villâ Arceias habetur, et Abbatiola sanctæ Tanchæ cum omnibus appenditiis earum, quas res habere dignoscitur Gauzfridus, Theduinus et Hadericus. Ipsæ enim res olim per incuriam et malevolorum hominum violentiam ab eâdem ecclesiâ distractæ esse noscuntur... Nos demo eidem præfatæ ecclesiæ, post prædictorum hominum vitæ discessum.... restitui gaudemus..... Data pridiè idus augusti, indict. VIII, anno XX regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Carisiaco palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen. *Dixième pièce du cartulaire.*

(64) *Præceptum Karoli regis de Monetâ.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus Dei gratiâ rex. Si nostrorum et ecclesiæ Dei fidelium precibus favemus regium morem exercere videmur. Ac per hoc id quoque quid instituimus perenniter volumus esse mansurum. Igitur noverit omnium sanctæ Dei ecclesiæ fidelium et nostrorum tam presentium quam futurorum solertia, quia nos pro amore Dei, nostrique regni stabilimento, atque trapezetarum astuta fraudulentia una cum consilio procerum nostrorum, pontificium silicet et nobilium laïcorum innovavimus per omne regnum nostrum monetam quam ubique esse corruptam cognovimus, et ne aliquâ calliditate immutaretur monograma nominis nostri illi jussimus insigniri, prœcipientes regiâ potestate ut nemo aliis in nostro regno in emendo aut vendendo utatur denariis. Et qui hujus nostræ jussionis edicti temerator apparuerit bannum nostrum componat; unde adiens excellentiam nostram venerabilis præsul nobis que gratissimus nomine Erchenraus deprecatus est ut pro oppressione familiæ sancti Stephani cui præest, quæ denarios ejusdem monetæ in proprià nequibat civitate invenire, nisi alibi tœdiosè ac laboriosè perquireret, in eâdem civitate sicut in aliis regni nostri statueremus monetam. Qua propter ad deprecationem charissimœ nobis conjugis Yrmentrudis, ipsius que venerabilis pontificis, jussimus illi dari de camerà nostrà monetam nostram et pro eleemonysà Domini nostri genitoris, nostrà que et dilectissimæ nobis conjugis per cujus deprecationem hæc egimus, censum qui inde exierit canonicis in prœfatà ecclesià deo militantibus tradidimus, ut annuatim in cœnà Domini, quasi annua dona illum accipientes Deum pro incolumitate nostrà amandæque nobis conjugis, ac remedio animarum nostrarum perenniter efflagitare satagant, et diem obitûs utriusque eternaliter celebrent. Et hoc celsitudinis nostræ preceptum fieri ac

præfato præsuli ejusdem ecclesiæ jussimus dari per quod eamdem monetam cum omni redditu possidere valeat æternaliter et possidendo ordinare legaliter, ut ipse et successores sui quidquid inde exigere potuerint eisdem fratribus conferant. Et ut hæc nostræ dationis auctoritas majorem in Dei nomine per omnia tempora obtineat vigorem manu proprià subter eam firmavimus et annuli nostri impressione jussimus assignari. Hideboldus notarius ad vicem Hludovici recognovit. Data x, Kal. decembris, indict XIII anno XXV regnante Karolo gloriosissimo et piissimo rege. Actum apud illum Casnum in Cosià in Dei nomine feliciter. Amen. *Quatorzième pièce du cartulaire.*

(45) *Præceptum Karoli regis de villâ Gelonis, Camponiæ, Salderonis, Avhenniconis, Vicobernonis quas restituit sancto Stephano.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus gratiâ Dei rex. Siea quæ consultu fidelium nostrorum... Nos ad deprecationem carissimæ atque amantissimæ conjugis nostræ Yrmendrudis gloriosæ reginæ res quasdam restituamus ac restituendo reddimus..., eo silicet pacto ut post excessum memorati Odelberti.... Res ecclesiæ cui jure debentur eternaliter unirentur; si quidem ipsæ res videntur esse sitæ in pago Catalaunensi id est villa Gelonis et camponia Solderum quoque et Avhennacus cum omnibus appenditiis earum, nec non etiam in pago Virtudinensi villa quæ Vicobernus appelatur... Data x, kal. decembris, indictione XIII, anno XXV regnante Karolo gloriosissimo et piissimo rege. Actum apud illum Casnum in Cosià in Dei nomine feliciter. Amen. *Septième pièce du cartulaire.*

(46) *Præceptum Karoli regis de rebus in Witriniaco et Tonanciâ quas restituit sancto Stephano.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus gratiâ Dei rex. Quidquid locis divino cultui mancipatis pro amore Dei servorum que ejus reverentiâ, aut largiendo conferimus aut restituendo confirmamus, profuturum nobis ad instantis vitæ curriculo felicius transigenda et ad perpetim permanentis beatudinis prœmia facilius obtinenda incunctanter confidimus. Noverit igitur omnium fidelium sanctæ Dei ecclesiæ nostrorum quæ prœsertim et futurorum industria, quia pro absolutione nostrorum peccaminum humili precatu, salubri que hortatu dilecti nobis Erchenrai venerabilis episcopi Cathalaunensis Ecclesiæ, in honorem beati Stephani protomartyris Christi fundatæ, quasdam res in comitatu Pertensi sitas; id est quidquid Gerardus comes in Witrianico villâ et in Tonanciâ et in fisco nostro aut ex rebus quæ fuerunt ejusdem sancti Stephani, aut ex fisco nostro habuit; et quidquid Hugo vassalus noster in prœdictâ Witriniaco villâ de fisco nostro habuit, id est, Ecclesiam cum terris et mancipiis, et quidquid ibi ipse Hugo de commutatione abbatiæ sanctæ Mariæ Laudunensis quod nobiscum dulcissima conjux nostra Hirmindrud gloriosa regina ex Aloïde Theudonis ejusdem abbatiæ Coloni commutavit, seu quidquid sœpe dictus Hugo in Piscione eidem ecclesiæ subjecto monachis silicet in eodem sanctæ Trinitatis villâ et de fisco nostro jure beneficiario habuit, prœdictæ sanctæ matri ecclesiæ Cathalaunensi et monasterio sanctæ Trinitatis cœnobio Deo militantibus, largiendo tribuimus et restituendo confirmamus. Undè altitudinis nostræ præceptum hoc fieri eidem quæ episcopo Erchenrao jussimus dari, per quod memoratas res cum terris arabilibus cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarum que decursibus, farinariis, mancipiis utriusque sexùs, cum filiis et filiabus suis de super commanentibus, et per diversa loca

consistentibus, ut ad easdem res jure pertinentibus, omnique integritate, totisque earumdem rerum appenditiis præfato sancto loco perpetualite habendas jure firmissimo largimur ac restituimus, ita ut prædictus pontifex ejusdem successores juxta canonicam institutionem ad utilitatem et necessitatem jam dicti cœnobii seu monachorum ibidem Deo famulantium cum omnibus suis appenditiis plenàque integritate aliis ipsius ecclesiæ rebus uniat simul que ordinet administret atque disponat. Ut autem hœc nostræ largitionis et restitutionis auctoritas firmior habeatur et nostris futuris que temporibus inviolabilis conservetur, manu propriâ subter eam firmavimus, et annuli nostri impressione sigillari jussimus. Hildeboldus notarius ad vicem Hludovici recognovit. Data idibus maii, indict. XIII, anno XXVI regni Karoli gloriosissimi regis feliciter. Actum Silviaco palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen. *Vingt-et-unième pièce du cartulaire.*

(47) *Præceptum Karoli regis de commutatione quarumdem rerum inter Erchenraum episcopum et Gobertum.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus, Dei gratiâ rex. Si ea quæ fideles nostri... Dedit Erchenraus, episcopus ex rebus sancti Stephani consentientibus clericis et laïcis suis partibus, Goberti in pago Bausionosensi in villâ quæ dicitur Balliolis cellam unam cum omnibus rebus ad se justè et legaliter pertinentibus. — Et contra dedit prædictus Gobertus partibus sancti Stephani atque rectori illius Erchenrao episcopo, sivè clericis ipsius loci in pago Cathalaunensi campos tres in finè Reciacensi in aviau. — Data V Kal. octobris, indict. II anno XXVIII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Pontigone palatio in Dei nomine feliciter. Amen. *Dix-septième pièce du Cartulaire.*

(48) *Præceptum Karoli regis de abbatiâ sancti Sulpitii.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus Dei gratiâ rex. Si virorum et ecclesiæ Dei fidelium precibus favemus..... Nos ad deprecationem Wilberti venerabilis episcopi.... Restituimus quasdam res cuidam sanctæ matri ecclesiæ Catalaunensium... Abbatiola sancti Sulpitii sita in pago Cathalaunico juxta pontem super fluvium Matronam quam Gauzfridus jure beneficiario habere videtur cum omnibus appendiciis suis... Pro hujus quoque merito beneficii, volumus ut episcopus supra scriptæ ecclesiæ annuatim in die obitûs nostri pro remedio animæ nostræ, ac piissimi genitoris nostri fratribus ibidem Deo famulantibus, quatenus pro nobis Deum studiosius exorare satagant plenariam tribuant refectionem, et de redditibus ejusdem abbatiolæ perpetualiter ante reverendam jam dicti beatissimi Stephani proto martyris Christi aram ob memoriam nostræ recordationis una ardeat lucerna tum in die quam in nocte... Data v idus junii, indict. VIII anno XXXV regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Compendio palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen. *Onzième pièce du Cartulaire.*

Præceptum Karoli regis de abbatiolâ sancti Sulpitii, quam sancto Stephano restituit.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus, gratiâ Dei rex. Si servorum Dei precibus juste petentium aurem celsitudinis nostræ inclinamus... Quamdiu Gozfridus comes advixerit jure beneficii eam (abbatiolam sancti Sulpitii) teneat... Post discessum ipsius Gozfridi... Præsul ecclesiæ Cathalaunensium ipsam abbatiolam recipiat.... Ex eâdem abbatiolâ lampas una ante sanctum altare (beati Stephani) die noctu que ardeat, et fratribus ibidem Deo militantibus

in anniversario nostri obitûs, refectio una per succedentia tempora irrefragabiliter pleniterque administretur... Data v idus junii, indict. VIII anno XXXV regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Compendio palatio in Dei nomine feliciter. Amen. *Douzième pièce du Cartulaire.*

(49) Templo sancti Stephani facta est accessio quædam tempore Caroli Calvi regis ex ejus munificentiâ et præsertim Hermentrudis reginæ ædificata est frons templi quæ septentrionem spectat, et turris frontî vicina. *Adnotationes D. Beschefer ad Galliam christianam.*

Les évêques Mancion et Letholde sont inhumés dans la chapelle de la Vierge construite à cette époque, et le Nécrologue de l'église cathédrale, en parlant de Letholde, dit : *VII Kalendas junii sepultus et in capella recenter ædificata a prædecessore Mancyone in loco sybillarum nomine.* Voir l'article Letholde dans le manuscrit des Evêques de Châlons, par Baugier.

(50) Voir les chartes onzième et douzième du Cartulaire de l'église cathédrale, ci-dessus citées.

(51) L'ordinaire de l'église cathédrale du treizième siècle a un article consacré à ce cérémonial, sous le titre : *De Receptione Magnatum.* Il en sera question plus tard.

(52) *Pridiè nonas octobris obiit Carolus-Calvus et Ermentrudis uxor ejus regina.* Charles-le-Chauve est mort le 6 octobre 877 ; il avait survécu de huit années à la reine Hermentrude, morte le 6 octobre 869. Le nom d'Hermentrude est significatif dans la vieille langue teutonique : *Aimée du roi.* L'anniversaire du roi et de la reine tom-

bant le même jour, on ne faisait pour eux qu'un seul service funèbre.

(53) Ad dextram partem porticûs (septentrionalis) habetur regis et reginæ statua iconica; fundatoris insignia fert Hermentrudis crumenam silicet scorteam more antiquo obseratam, et ad latus suum appensum. *Adnotationes D. Beschefer ad Galliam christianam.*

(54) *Præceptum Hludovici Bavarriorum regis de commutationibus Hliutberti et Bernonis.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Hludovicus divinâ favente gratiâ rex. Si ea quæ fideles nostri pro eorum opportunitatibus commutaverint nostris confirmamus edictis, regiam exercemus consuetudinem et hoc post modum jure firmissimo mansurum esse volumus. Qua propter noverit omnium fidelium nostrorum tam præsentium quàm futurorum industria, qualiter convenit inter Luitbertum silicet Mogunciacensem archiepiscopum et Bernonem Cathalaunensem episcopum ut consensionis nostræ additamento quoddam inter se concambium facerent quod et fecerunt. Dedit itaque Liutbertus archiepiscopus, teste Wadalrico nuntio prædicti episcopi ex parte monasterii Malmundarii seu stabularii cum consensu fratrum, villam quæ Germinei appellatur cùm omnibus ad eam pertinentibus, mancipiis, terris, ædificiis, campis, agris, pratis, pascuis silvis cultis et incultis, aquis, aquarum ve decursibus, viis et inviis, exitibus et regressis. Et accepit in recompensationem earumdem rerum in pago Wormacensi, quidquid in villa quæ Votenheim dicitur ad jam dictum episcopatum adtinet; et in ducatu Thuringiæ in villa Tuphcleiba seu in cæteris locis in eodem ducatu jacentibus quæ ad ecclesiam Cathalaunensem juste et rationabiliter

pertinere videntur, cum domibus ædificis, mancipis campis, agris, pratis, pascuis, silvis, cultis et incultis, aquis, aquarum ve decursibus, viis et in viis exitibus et regressibus. Unde hoc nostræ auctoritatis præceptum fieri jussimus, præcipientes ut quidquid pars juste et rationabiliter alteri contulit parti, ita deinceps per hanc nostram auctoritatem jure firmissimo permaneat et uterque teneat atque possideat, et exindè faciat quidquid elegerit. Et ut hæc auctoritas consentionis nostræ firmior habeatur, et per futura tempora à fidelibus nostris credatur et diligentius observetur, manu propriâ nostrâ subter eam firmavimus et annuli nostri impressione assignari jussimus. Wolferius cancellarius ad vicem Liutberti archicapellani recognovit. Data VII Kal. junii, anno Dominicæ Incarnationis DCCCLXXVIII indict. XI, anno VI regni Hludovici serenissimi regis in orientali Franciâ regnantis. Actum Francono in Dei nomine feliciter. Amen. *Dix-huitième pièce du Cartulaire.*

(55) *Præceptum Karolomani regis de abbatiâ sancti Sulpitii.*

In nomine Domini Dei æterni et salvatoris nostri Jesu Christi Karolomanus gratiâ Dei rex. Si locis divino cultui mancipatis opem nostræ liberalitatis impendimus... Notum sit omnibus sanctæ Dei ecclesiæ fidelibus nostrisque tam præsentibus quàm futuris adiisse serenitatem nostram Bernonem venerabilem episcopum Cathalaunensem qui nobis in principio regni nostri et consilio et auxilio satis proficuus et fidelis existit, atque in eadem fidelitate perseverare decrevit, nobis que innotuisse abbatiolam sancti Sulpitii quam vassalus et judex noster Rothardus in beneficium tenet ab ecclesiâ sancti Stephani proto martyris injuste ablatam fuisse et ut ei tandem restitueremus suppliciter postulasse... Reddimus præfatam abbatiolam in suburbio

civitatis juxta pontem super ripam Maternæ fluminis sitam præfatæ ecclesiæ beati Stephani, ut nos et regnum nostrum suis precibus gloriosis protegat atque a paganorum infestatione defendat, ea silicet conditione et ratione ut eandem abbatiolam tandiu jure beneficiario per consensum venerabilis episcopi Bernonis jam dictus Rothoardus teneat donec ei congrunm pro eà vicem beneficii rependamus. Postquàm vero præfatus vassalus noster vicissitudinem beneficiariam receperit, aut sorte humanæ conditionis ab hac vità decesserit mox ecclesia præfata rebus eisdem ut pote suis libere potiatur sine ullà refragatione seu reconsignatione... Res cum omni integritate ecclesiæ beati Stephani refundimus videlicet cum mancipiis utriusque sexûs de super commanentibus, aut ad easdem jure pertinentibus, et terris cultis et incultis, vineis, pratis, farinariis, pascuis, exitibus et regressibus, silvis.... Data idus martii, indict. II, anno II, regni Karolomani regis in Franciâ. Actum Compendio palatio in Dei nomine feliciter. Amen. *Treizième pièce du Cartulaire.*

(56) *Præceptum Karoli regis de Floriniaco et villa quæ dicitur Coslus.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus divinâ favente clementia imperator Augustus. Si locis Deo dicatis et fratribus Deo militantibus aliquod subsidium conferimus id nobis procul dubis ad æternam vitam adipiscendam proficuum esse credimus.... Berno venerabilis Catalaunensis ecclesiæ episcopus nobis innotuit quasdam res ab eâdem ecclesiâ olim injustè abstractas fuisse... Quæ res sitæ sunt in comitatu Senonico, villa quæ dicitur Floriniacus et super fluvium Coslum villa quæ dicitur Coslus... Sancimus ut prædictæ res ad præfatam ecclesiam succedentibus temporibus inviolabiliter permaneant. Data X, Kal. decembris, anno Incarnationis Domini DCCCLXXXVI, indict. III anno

imperii imperatoris Karoli in Italia VI in Francia V in Gallia II. Actum Jovillâ novâ in Dei nomine feliciter. Amen. *Neuvième pièce du Cartulaire.*

(57) *Præceptum Karoli regis de Pluchoncurt.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis divinâ propitiante clementiâ rex. Si locis divinis cultibus mancipatis, ea quæ per negligentiam rectorum vel per cupiditatem subripientium sunt substracta restituimus, regium profecto morem agimus, et id nobis ad præsens regni stabilimentum esse confidimus et ad futuram remunerationem Dei profiteri nullatenus dubitamus... Noverit... omnium solertia quia suggerente et suadente Mancione venerabili Cathalaunensis ecclesiæ episcopo.... Accesserunt pariter ad serenitatem nostram idem episcopus et illuster comes Alderanus supplicantes ut quasdam res jam dictæ ecclesiæ quondam subtractas et comitatibus ejus videlicet Camsiacensi et Pertensi sociatas, eidem matri ecclesiæ restitueremus.... Ipsæ res sunt sitæ in eodem comitatu Camciacensi super fluvium Broscion villa silicet quæ Plotkioncort dicitur cum ecclesiâ in honore sancti Remigii ad quam aspiciunt Mansi XII cum mancipiis utriusque sexûs. Et ex his mansis est unam in Gondoniscort situs et in villâ couros sunt et condeminæ quæ adjacent ipsis mansis cum cœteris terris. In comitatu Pertensi villa quæ dicitur Roquineicurtis in quâ fuit ecclesia sancti Leudormiri super ipsum fluvium Broscion, ad quam aspiciunt mansi XIII cum mansis tribus et dimidio in Haminicomonte... Res omnes libenter jam dictæ ecclesiæ et rectori et successoribus ejus per hoc nostræ auctoritatis præceptum reddimus, restituimus atque refundimus... Datum VIII Kal. aprilis indictione III, anno VIII regnante et redintegrante III Karolo gloriosissimo rege. Actum Poncione palatio in Dei nomine feliciter. Amen. *Troisième pièce du Cartulaire.*

(58) *Præceptum Karoli regis de quodam concambio inter se et Mancionem episcopum facto.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus divinâ propitiante clementiâ rex. Regalis celsitudinis mos est fideles suos donis multiplicibus atque honoribus in gentibus honorare sublimes que efficere... Robertus videlicet noster fidelis nobis que admodum delectus, atque Ortaldus humili devotione atque precatu expetierunt ut quidam venerando episcopo nomine Mancioni quædam mancipia nostræ proprietati dedita in proprium concederemus habenda; quorum petitionibus faventes libentissimè concedimus prædicto venerabili episcopo Mancioni adscripta mancipia ex fisco Pontigone originem ducentia, quorum hæc sunt nomina Guarinus, Anna, Othildis, Vandala, Angelverga, ea que de nostro jure in jus proprietatis ejus contradimus et ad habendum perpetualiter largimur..... Jussimus præterea ut hoc regiæ auctoritatis præcepto memoraretur concambium quod fecimus cum venerando episcopo Mancione datis nobis ex rebus sui episcopatus decem bunnariis in villa Plopkioniscurte in comitatu Camsiacensi super fluvium Broscion quorum in commercio accepit totidem bunnariorum ex nostro dono in villâ Authericurte in eodem comitatu super fluvium saltum... Datum XVI Kal. aprilis indict. VII anno XII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Pontigone in Dei nomine feliciter. Amen.
Dix-neuvième pièce du Cartulaire.

(59) *Præceptum Karoli Simplicis de restitutione ecclesiæ Cathalaunensi Summorumputeorum Malliaci et Insulæ.*

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus divina propitiante clementiâ rex Francorum... Bovo Cathalaunensis ecclesiæ episcopus nostram adiens præsentiam innotuit qualiter res quædam suæ ecclesiæ olim fuissent

abstractæ ad Summosputeos, silicet ecclesia una, in pago Arciense villa Malliacus et Insula quas Bernardus adhuc vivus tenet... Redinte gravimus ecclesiam atque præfatas villas Malliacum et Insulam cum omnibus appenditiis earum, cum mancipiis utriusque sexûs, et quidquid præfatus comes Bernardus visus est tenere ex ejusdem potestate sancti Stephani Cathalaunicæ urbis totum et ad integrum absque alicujus contradictione personæ prædictæ ecclesiæ restauramus atque restituimus... Datum XII Kal. octobris indict. VIII, anno XXVIII, regnante Karolo rege gloriosissimo. Actum castro Noviomo. *Première pièce du Cartulaire.*

(60) La formule d'excommunication contre les assassins de Foulques, archevêque de Reims, est textuelle dans un ancien manuscrit ayant appartenu à Camusat, chanoine de Troyes. Cette formule est imprimée dans Marlot, Hist. eccl. Rem. tom. Ier, p. 527, et dans Gallia christiana inter instrumenta ecclesiæ Remensis, tom. IX, pièce VIII, p. 10.

(61) Concilium Trosleianum 909. Conclia antiqua Galliæ Jacobi Sirminidi 1629, in-folio, tom. III, p. 535-569.

(62) Flodoart. Hist. eccl. Rem. lib. IV, passim.

(63) Faucher. Histoire de Charles-le-Simple et de Raoul, chap. 15.

(64) Boso Catalaunicum castrum vi cepit excessit atque subvertit ob inimicitias Bovonis episcopi, cujus hominus quosdam Bosonis membris truncaverunt. — Annales ordinis sancti benedicti, tom. III, p. 404. — Boson prit de force Châlons en Champagne, qu'il brûla en dépit de Bovon, évêque du lieu, les gens duquel avaient meshaigné

de leurs membres aucuns des siens. Faucret. Histoire de Louis-d'Outre-Mer, livres 7 et 4.

(65) Mémoires historiques de la Champagne, de Baugier, tom. I, p. 82-95. — Mémoires pour les officiers du bailliage et siége présidial de Châlons, sur la prétention de M. l'évêque de Châlons, pair de France. Paris, 1767, in-8°.

(66) Labbe Concilia, tom. IX, p. 647. — Gallia christiana Ecclesia Catalaunensis. Articulus XLI, Guibuinus, p. 871, tom. IX.

(67) Pontifices in Galliis quinque religiosores eminuerunt Manasses vir sanctitate plenus Trevorum episcopus, Gilbertus Parisiorum nec non Guibuinus Cathalanorum, etc. Glaber. Hist. liber II, cap. 7. Ann. 993.

(68) Corpus juris canonici Decret. part. 3. *De consecratione* distinc. 4, cap. 86.

(69) Dans le onzième concile de Rome, en 745, le pape Zacharie décida qu'il n'y avait que trois anges, Michel, Gabriel et Raphaël.

(70) S. Agobard. *De correctione Antiphon. cap.* 7. In opera Baluzii, tom. 2, p. 89.

(71) Capitula Wilberti Cathalaunensis episcopi seu statuta synodalia ex veteri codice Bibliothecæ Thuanæ vulgante Baluzio.

Cap. 1. Ut unusquisque rectè suos psalmos decantare possit.

Cap. 2. Ut epistolas Pauli et evangelium seu missale benè et distinctè perlegat et intelligat.

Cap. 3. Ut in proxima synodo, unusquisque suos canones habeat et intelligat, quia nulli sacerdotum licet ignorare canones.

Cap. 4. Ut unusquisque Baptisterium habeat, et rectè Baptizare possit.

Cap. 5. Ut orationem dominicam, et symbolum et *credo in unum Deum* intelligat et alios docere studeat, etiam parvulos.

Cap. 6. Ut visitationes infirmorum et agenda mortuorum recte habeat et intelligat.

Cap. 7. Ut de Computo et Kalendas et lunam et terminos invenire possit.

Cap. 8. Ut unusquisque Martyrologium suum habeat.

Cap. 9. Ut Dominicas et festivitates præcipuas per gradualem suum et nocturnalem canticum non ignoret.

DE INTERDICTIS.

I. Ut non alterius ecclesiæ ordinatus in nostrâ parochiâ ministrare sine formatâ audeat.

II. Ut qui proprium titulum non habet, præter illos qui in monasteriis conversantur, in nostrâ parochiâ, vel extra licentiam ministrare præsumat; nec amplius quam unam ecclesiam habeat nisi subjectam fuerit suæ ecclesiæ.

III. Ut in capellis quæ sine dote et sine parochiâ sunt, nullus licentiam ministrandi habeat.

IV. Ut nullus convivium, occasione acceptâ, pro mortuis adire præsumat.

V. Ut nullus in domo suâ pro aliquâ occasione feminam teneat, præter eam quæ ecclesiæ deservierit, juxta

ecclesiam collocare studeat... Ab ecclesiæ ei domum provideat, et non per se, sed per ministros suos necessaria præbeat.

VI. Ut vel absque uno clerico nullus esse præsumat, neque solus missam cantet; quia admirandum est qualiter possit dicere : *Dominus vobiscum, sursum corda,* et cœtera, neque missa ullo modo celebrare potest absque perceptione corporis et sanguinis Dòmini. Quidquid hoc fecerit consideret qualiter possit dicere: *Sacramenta quæ sumpsimus Domine,* et cœtera.

VII. Ut nullus presbyter infrà unum... Extra ecclesiam suam derelinquat, nisi acciderit aliquod inevitabile periculum.

VIII. Ut unusquisque sub..... aut per se aut per..... Presbyt.... faciat ad populum.

Cætera obliterata sunt, nec leguntur.

(72) Flodoart. Hist. eccl. Rem. lib. 2. cap. 20.—Surius de vitâ et miraculis sancti Remigii.—Baronius. Annal. eccl. Ann. 760, tom. ix, p. 247.

(73) Capitularia Baluzii. Tom. 2, col. 109.

Karolus princeps, Pippini regis pater, qui primus inter omnes Francorum reges ac principes, res ecclesiarum ab eis separavit atque divisit, pro hoc solo maximè est æternaliter perditus. Nam sanctus Eucherius Aurelianensium episcopus.... Vidit illum in inferno inferiori torqueri..... Sanctum Bonifacium et Fulradum abbatem monasterii sancti Dionysii et summum capellanum regis Pippini ad se vocavit (Eucherius), eis que talia dicens, in signum dedit, ut ad sepulcrum illius (Karoli) irent; et si corpus ejus ibidem non reperissent, ea quæ dicebat vera esse concrederent. Ipsi autem peragentes ad prædictum monas-

terium, ubi corpus ipsius humatum fuerat, sepulcrum que illius aperientes, visus est subito exisse draco, et totum illud sepulcrum interiùs inventum est denigratum ac si fuisset exustum.

(74) Tanta jam stultitia oppresserat miserabilem mundum, ut nunc sic absurdæ res credantur a christianis, quales unquàm antea ad credendum poterat quisque suadere paganis creatorem omnium ignorantibus. *S. Agobard. Liber contra insulsam vulgi opinionem de grandine et tonitru.*

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1840;

par M. MAUPASSANT, Secrétaire.

Messieurs,

Le premier devoir des Sociétés académiques est de signaler à la reconnaissance publique, et de proposer à l'imitation de tous ce qui se fait d'utile autour d'elles. Aussi ce qui nous préoccupe dans ces assemblées solennelles, c'est moins de vous dire ce que nous avons pu produire nous-mêmes, que d'appeler votre attention sur les travaux, sur les progrès accomplis par nos compatriotes. Populariser les découvertes de la science au profit de l'art, dire quelles améliorations peuvent être introduites dans la pratique, naturaliser dans nos localités tous les genres d'exploitations susceptibles d'y réussir; telle est la mission de notre Société. D'un autre côté, par les prix qu'elle

propose, par les encouragements qu'elle distribue, elle s'efforce d'entretenir une émulation salutaire et profitable au pays. Pour que nous puissions persévérer dans cette voie, il est indispensable que l'autorité nous continue son bienveillant appui ; nous espérons qu'il ne nous manquera pas. Mais nous réclamons aussi le vôtre, Messieurs. Nous avons besoin de la confiance et du concours de tous. L'approbation publique et la sympathie de nos concitoyens peuvent seules entretenir parmi nous cet esprit de persévérance sans lequel on ne peut rien. Nous ne l'ignorons point, en effet, l'infaillible moyen de réussir, c'est de vouloir long-temps.

AGRICULTURE,

HORTICULTURE, BOTANIQUE, ETC.

MESSIEURS ET COLLÈGUES,

Vous avez toujours été convaincus de cette vérité que l'agriculture est pour la richesse publique une source intarissable ; c'est elle qui alimente et soutient le commerce et l'industrie, c'est de sa prospérité que dépendent la force et le bonheur du pays. Ne point s'intéresser aux progrès de l'agriculture, ce serait ne pas aimer la France. D'ailleurs au milieu du mouvement progressif de toutes les sciences, de toutes les industries, l'art de cultiver nos terres ne doit pas

rester stationnaire. S'arrêter, ce serait reculer; mais un pareil danger n'est point à craindre avec les hommes intelligents et laborieux qui peuplent nos campagnes; car c'est bien d'eux que l'on peut dire, qu'ils croient que rien n'est fait lorsqu'il reste quelque chose à faire. Toutefois lorsqu'il s'agit d'un procédé nouveau, d'une culture nouvelle, ils sont circonspects, timides même à l'excès. Mais aussitôt qu'ils en ont pu reconnaître l'avantage, ils n'hésitent point à l'adopter. C'est qu'ils ne veulent pas faire d'école au profit des autres; et que d'un autre côté, ils sont trop habiles pour ne pas ouvrir les yeux à l'évidence, quand il s'agit de leurs intérêts. Ainsi nos cultivateurs sont parfaitement disposés pour recevoir l'impulsion; mais il faut qu'on la leur donne. Or, l'exemple ne peut guère venir que de ces propriétaires qui consacrent à l'agriculture un zèle actif, une intelligence cultivée et des capitaux de quelque importance. Ceux-ci n'hésitent pas à faire, quoique avec prudence, quelques essais, qui ne réussissent pas toujours, mais qui peuvent devenir pour eux et pour le pays une source de prospérité.

Telles sont les expériences qui ont été faites par quelques-uns de nos collègues, expériences dont ils vous ont entretenus, et qui vous ont paru dignes de fixer l'attention publique.

M. Renard. — Culture des marais de Saint-Gond.

M. Renard, acquéreur des marais de Saint-Gond, continue ses immenses travaux de desséchement et de culture. Le desséchement marche à grand pas; il serait terminé, s'il n'eût été ralenti par la nécessité d'accomplir certaines formalités administratives et par

les difficultés qui devaient naître de la complication des prétentions et des intérêts opposés.

Quant à la culture, voici le procédé suivi par M. Renard pour les terres qu'il destine à la production du foin, c'est-à-dire pour les terres légères et les terres tourbeuses. Dès que le terrain est desséché, il est écobué; après l'écobuage, on sème en première récolte du colza d'hiver ou d'été; en seconde récolte du seigle ou de l'avoine. Votre correspondant se borne à ces deux récoltes; le foin a été semé avec le seigle ou l'avoine, et la troisième année le terrain se trouve converti en prairie naturelle, prairie que des cours d'eau dirigés avec art permettront d'arroser quand il en sera besoin. M. Renard vient d'ensemenser en colza *cinquante hectares* nouvellement écobués; il en avait fait l'année dernière *deux cents hectares*. Les gelées du printemps ont détruit cette année presque tous nos colzas; c'est un malheur général auquel votre correspondant n'a pu échapper; mais ce terrain du marais, lorsqu'il est écobué, donne à la végétation une force extraordinaire; les tiges de colzas, qui avaient survécu, ont produit un si grand nombre de rameaux, que le produit a encore couvert les frais et procuré du bénéfice.

La culture des marais de Gaint-Gond se trouve retardée par le manque de bras et la cherté de la main-d'œuvre. Des étrangers sont attirés, il est vrai, par l'élévation du salaire; mais les auberges du pays ne leur offrent qu'une hospitalité ruineuse qui absorbe tous leurs gains. M. Renard a compris la nécessité de construire des habitations au centre même des marais. Il a déjà commencé cette année; des ménages lorrains et alsaciens sont venus s'y établir. C'est une

véritable colonie agricole destinée à augmenter la population et la production, par conséquent la richesse du pays. L'ouvrage ne manquera pas aux nouveaux venus, car votre collégue fait marcher de front les travaux de l'agriculture et ceux de l'industrie. Je parlerai plus loin des établissements industriels de M. Renard.

M. de Tillancourt. — Engrais et amendements nouveaux.

Depuis quelques années vous recommandez aux cultivateurs qui peuvent se procurer à peu de frais la poussière ou la cendre de tourbe, de la répandre sur leurs prairies artificielles, à la manière du plâtre ou des cendres sulfureuses. Vos conseils ont été suivis : l'emploi de cet amendement fait chaque jour de nouveaux progrès, et tous ceux qui en ont fait usage s'applaudissent du résultat. Il est d'ailleurs facile de concevoir que l'extrême sécheresse de cette année a dû nuire beaucoup aux effets de ce stimulant, surtout dans les terrains calcaires de la Champagne proprement dite. Il en a été de même pour tous les autres amendements. Vous avez suivi avec beaucoup d'intérêt les expériences nombreuses, méthodiques et décisives que M. de Tillancourt, propriétaire au Reclus, commune de Saint-Prix, canton de Montmort, a fait cette année sur une grande échelle, relativement à l'emploi de la tourbe dans l'agriculture de notre pays. M. Edmond de Tillancourt vient d'obtenir une médaille d'or de la Société royale et centrale d'agriculture; c'est un de ces jeunes gens, malheureusement trop rares qui, après avoir développé leur intelligence par des études littéraires et scientifiques bien complètes, viennent se fixer au milieu des

champs, dirigent l'exploitation de leur patrimoine, et se livrent à l'agriculture avec toute l'énergie de leur âge et de leurs facultés agrandies.

D'après les expériences de M. de Tillancourt, la cendre de tourbe semée comme *amendement* sur les jeunes tiges des plantes de mars, avoines, dravières, etc., dans les terres froides et argileuses, a augmenté le produit d'un tiers.

Mais ce n'est pas seulement comme amendement, c'est encore comme engrais, que cet habile agriculteur a employé la tourbe, tantôt brûlée, tantôt pulvérisée, tantôt seule, tantôt mêlée à la chaux.

Dans une terre maigre, argilo-siliceuse, trois portions ont été fumées, la première en cendre de mauvaise tourbe, la deuxième avec cette tourbe pulvérisée, la troisième avec de bon fumier de cheval employé en abondance. Le produit a été le même : sept cents gerbes de blé par hectare, et vingt-cinq hectolitres de grains. La tourbe employée n'ayant aucune valeur vénale, la seule dépense a été celle du transport; le prix du fumier a été économisé.

La tourbe mêlée à la chaux a été employée dans une terre argileuse et compacte, en parallèle avec le fumier de bœufs. La récolte a été admirable et a donné la quantité énorme de 1,200 gerbes par hectare, ce qui donnera de quarante-trois à quarante-quatre hectolitres de blé. Vous savez, en effet, que M. de Tillancourt s'est empressé de faire battre, afin de vous faire connaître, d'une manière positive, le résultat de ses expériences.

Je regrette d'être enfermé dans les bornes étroites de ce rapport et de ne pouvoir m'arrêter plus longtemps à des essais d'une telle importance; je men-

tionnerai encore une seule observation. Dans la portion de terre argileuse couverte de fumier de bœufs il y avait un assez grand nombre d'épis atteints du charbon, tandis qu'il ne s'en trouvait aucun sur celle où la chaux et la tourbe ont été répandues.

MM. Dagonet et Herpin. — Observations sur les insectes nuisibles à l'agriculture.

M. Dagonet, votre collégue, a poursuivi avec persévérance et succès ses observations et ses études sur les *insectes nuisibles à l'agriculture*. Il s'est plus particulièrement occupé cette année des insectes qui attaquent les céréales, insectes dont la multiplication, depuis quelques années, commence à devenir menaçante. Grâce aux nombreuses communications que notre collégue vous a faites, vous avez pu suivre pas à pas les diverses transformations de ces dangereux ennemis, et remarquer quelles altérations ils font subir soit à la tige, soit à l'épi.

M. Dagonet a complété cette année ses observations sur les métamorphoses, les habitudes et les ravages du *cephus pygmœus*, du *cephus tabidus*, de la famille des tenthredines, et sur le *chlorops pumilionis*. Ces insectes attaquent l'orge, le seigle et surtout le froment. Votre collégue a encore étudié deux mouches plus petites qui produisent sur l'avoine des altérations non moins remarquables.

De son côté, M. Herpin de Metz, l'un de vos membres correspondants, se livrait dans le département de l'Indre à de semblables investigations. Il vous les a communiquées, et en même temps il vous a envoyé et les tiges à demi-rongées et les insectes qui les avaient attaquées. Cette précieuse communication est

venue aider M. Dagonet à compléter ses observations.

Le cultivateur est-il sans armes contre ces dangereux ennemis? votre collégue ne le pense pas; des changements dans les assolements lui paraissent un des principaux moyens de les combattre. L'homme a d'ailleurs, dans les insectes mêmes, des auxiliaires et des vengeurs.

Plantes tinctoriales. (*Peganum harmala.*)

L'introduction dans nos champs d'une nouvelle plante tinctoriale n'est pas seulement une conquête pour l'agriculture, c'en est une aussi pour l'industrie. Vous vous êtes occupés cette année de la culture de quelques-uns de ces précieux végétaux.

M. le Ministre de l'agriculture vous a envoyé un kilogramme de graine de *peganum harmala*; vous en avez semé, vous en avez distribué, et il vous en reste encore à la disposition des personnes qui voudraient en essayer la culture. Le *peganum* est une plante vivace, originaire de Crimée et de Syrie; elle se sème en octobre dans les terres légères, meubles et bien exposées. On a extrait de la graine de *peganum* une teinture rouge, très-solide qui paraît de nature à pouvoir remplacer la cochenille, substance très-chère, comme on sait. Si les propriétés tinctoriales de cette plante se justifient, elle sera pour nous une conquête précieuse.

M. de Serret. — Culture du *polygonum tinctorium.*

Déjà l'année dernière, un ouvrage que vous avait adressé M. Philippar, un de vos correspondants, avait

attiré votre attention sur le *polygonum tinctorium*. M. le baron de Sermet, horticulteur distingué, qui est devenu l'un de vos collégues, vous a entretenu de nouveau de cette plante intéressante, et vous a présenté l'analyse d'un ouvrage dans lequel MM. Girardin et Preisser, professeurs de chimie à Rouen, ont retracé les essais auxquels a été soumise la culture de ce précieux végétal, et les procédés qu'ils ont suivi pour en extraire l'indigo. M. de Sermet a fait mieux encore; il a fait venir de Rouen deux pieds de *polygonum tinctorium*, qu'il a donnés à votre Société. En acceptant cette offre généreuse, vous avez prié M. de Sermet de se charger lui-même de la culture. Ces plantes sont en très-bon état. Une première récolte de feuilles vient d'être faite. En octobre, elles donneront de nouvelles feuilles et des fleurs, et de la graine au moyen de laquelle de nouveaux essais pourront être faits l'année prochaine.

Le *polygonum* se sème au mois d'avril; il demande un terrain humide, rapproché des cours d'eau ou des marais; il a besoin d'être fréquemment biné et buté.

L'extraction de la matière tinctoriale paraît assez facile : on fait macérer les feuilles dans l'eau tiède, on ajoute à l'infusion un centième d'acide hydrochlorique, et le liquide, après la filtration, fournit un indigo d'un beau bleu, comparable à celui du Bengale. On en obtient encore, par l'analyse chimique, quelques autres produits qui ne sont pas à dédaigner, entre autre du tannin et de l'acétate de potassse.

Remarquons encore que le *polygonum* donne de très-belles fleurs en épis roses, et pourrait être considéré comme une plante d'agrément.

Maintenant, les produits du polygonum seront-ils

suffisants pour couvrir des frais de culture et donner un bénéfice raisonnable? c'est ce que le temps apprendra.

Culture de la garance.

Cette question n'en est plus une pour la garance dans les pays qui ont été assez heureux pour s'approprier cette culture, dans le département de Vaucluse par exemple, dont elle forme aujourd'hui le principal revenu. Les garances de Flandre, d'Alsace et celles des environs de Paris, sont restées inférieures aux garances d'Avignon; en sera-il de même des garances de Champagne? il est permis d'en douter. Il y a trente-deux ans, à pareil jour, un de mes prédécesseurs, qui siége toujours au milieu de nous (1), adressait au nom de cette Société des encouragements et des éloges à Mme la marquise de Pleurs pour avoir introduit cette culture dans le département de la Marne. La garance fut jugée de bonne qualité; mais à cette époque la vente était incertaine; cette plante exige d'ailleurs de nombreux travaux, des sarclages fréquents; ces essais ont été abandonnés.

Il vous a semblé que le temps était venu de les reprendre.

Les expériences de M. Henri Schlumberger Heilmann de Mulhouse, ont prouvé que la couleur fournie par la garance est d'autant plus rouge que la terre qui l'a produite est plus chargée de calcaire. Il en a conclu que cette plante devait réussir parfaitement dans les terrains calcaires de la Champagne et même dans la craie, pourvu qu'elle fût profondément divisée

(1) M. le docteur Moignon.

et amendée avec beaucoup de fumier de cheval et de mouton. M. H. Schlumberger ne s'est pas borné à des conseils ; il a adressé à la Société de l'Aube des plantes qui ont été cultivées aux environs de Troyes et ont parfaitement réussi. Ces racines ont été envoyées à Mulhouse ; la teinture qui en a été extraite a donné une couleur aussi belle que celle des bonnes garances d'Avignon, et infiniment supérieure à celle des garances d'Alsace.

Vous avez pensé, avec la commission que vous aviez chargée de l'examen de cette question (1), que plusieurs terrains de notre département sont propres à la culture de la garance ; ce sont les terrains calcaires profonds, chargés d'humus, quoique légers et un peu humides, tels que ceux que l'on rencontre plus particulièrement sur le bord des rivières et dans le voisinage des marais. Dans tous les cas le sol a besoin d'être défoncé, bien fumé et bien cultivé (2).

Vous ne voulez pas d'ailleurs que des promesses trop pompeuses, suivies d'abord de faibles résultats, viennent discréditer cette culture ; vous la recommandez à titre de nouvel essai aux cultivateurs éclairés, industrieux et patients.

M. Peuchot. — Envoi de *madia-sativa*.

M. Peuchot, directeur de la poste, auquel vous devez plusieurs communications intéressantes, vous

(1) La commission était composée de MM. Barrois, Maupassant, et Moignon, *rapporteur*.

(2) Les personnes qui désirent cultiver la garance, ne peuvent se dispenser de consulter l'excellent ouvrage de M. J. Bastet, d'Avignon, ouvrage qui a pour titre : *Essai sur la culture, la chimie et le commerce des garances de Vaucluse*.

a envoyé, pour en faire l'essai, de la semence de blé géant, et un kilogramme de *madia sativa*. Vous n'avez pas encore reçu de rapport sur les produits du blé géant. Quant au *madia sativa*, la récolte en est à peine terminée, et nous devons attendre à l'année prochaine, pour parler avec pleine connaissance de cause des avantages qui peuvent résulter pour les pays de cette nouvelle plante oléagineuse. Plusieurs de vos correspondants, M. Tarin, M. de Tillancourt, Mme la marquise de Pleurs, vous ont annoncé avoir fait des essais sur une grande échelle. M. Peuchot, pour sa part, a donné ou recédé à des propriétaires de nos environs quarante-six kilogrammes de graine; ainsi, je le répète, quoique l'année ait été défavorable à cause des froids et de la grande sécheresse du printemps, nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur cette culture.

Parmi les nombreux ouvrages qui vous ont été adressés sur le madia-sativa, vous n'hésitez point à mettre en première ligne le traité de M. Philippar, professeur de botanique à Versailles, l'un de vos plus zélés correspondants. Vous devez encore à M. Philippar un mémoire sur l'*état de l'horticulture dans le département de Seine-et-Oise*.

MM. Tillancourt et Baron. — Mûrier.

Quoiqu'on ait planté des mûriers sur plusieurs points du département, vous n'avez pas connaissance qu'il ait été fait des éducations de vers à soie sur une échelle un peu grande. MM. Baron et de Tillancourt avaient fait au Réclus des plantations considérables; elles ont été détruites par la grêle au mois de juin de l'année dernière. M. de Tillancourt, pour sa part, n'a conservé

que six cents mûriers sur treize mille, les autres ont dû être coupés par le pied. Vous avez pu vous convaincre, par une tige mise sous vos yeux, et de la vigueur des pousses et des ravages de la grêle. Qu'il nous soit permis à cette occasion de payer un tribut de regrets à M. Baron, propriétaire au Reclus, qu'un accident affreux vient d'enlever à vingt-sept ans. En 1837, il vous avait envoyé de très-beaux cocons de la race *sina*, les premiers sans doute, que le département ait produits; il s'occupait activement de son exploitation, dans laquelle il avait introduit les méthodes perfectionnées, et en particulier la culture en grand de la carotte champêtre. De pareils hommes sont rares; leur mort est une perte pour le pays.

M. Salle. — Dangers du seigle ergoté.

M. le docteur Salle, votre collègue, vous a fait une communication fort intéressante sur les dangers du *seigle ergoté*. Tout le monde connaît le *seigle ergoté* ou *cornu;* on sait aussi qu'il se montre surtout dans les années pluvieuses et les terrains humides; mais ce que l'on ne sait pas aussi bien, c'est l'action énergique qu'il exerce sur les hommes et sur les animaux. Lorsque l'ergot est mêlé et moulu avec le seigle, la farine donne un pain violet, qui n'a pas un goût désagréable, mais dont l'usage prolongé amène les accidents les plus terribles. C'est une des plus affreuses maladies qui puissent frapper l'humanité. Pris à faible dose, l'ergot favorise le travail de l'accouchement; et vous vous rappelez qu'un docteur de de cette ville, M. Th. Mosnier, vous a présenté sur ce sujet, il y a quelques années, une thèse fort remarquable. Cette propriété obstétricale du seigle ergoté

a mis sur la voie d'une observation importante, qui est l'objet principal de la communication que M. Salle vous a faite.

Depuis deux ans, l'ergot s'est montré en grande quantité dans les champs de seigle situés sur les bords de la Vesle, entre l'Epine et Courtisols, dans la contrée la plus fertile du pays. L'ergot est jeté avec les criblures et donné aux bestiaux. Depuis cette époque précisément, plus de moitié des vaches ont avorté dans cette localité. Les cultivateurs en ignoraient la cause; il est aujourd'hui facile de l'indiquer. Vous ne sauriez donc le dire trop haut, ni trop souvent, aux habitants de nos campagnes : « Le seigle ergoté est un poison, et pour leurs familles, et pour leurs bestiaux. »

M. Barrois. — Analyse de plusieurs ouvrages d'agriculture, par MM. Fossoyeux, Bosc, de Berneaud, Rendu, Legat et Thiroux.

A l'époque où l'agriculture s'est affranchie des entraves de la routine, pour s'élancer dans la voie du progrès, on vit surgir une foule d'ouvrages où l'on rencontrait des théories inapplicables et quelquefois absurdes. Les cultivateurs, trompés, se sont mis en garde contre les livres, et généralement ils ont bien fait. Toutefois, depuis quelques années on a publié sur l'agriculture d'excellents ouvrages, dus aux travaux de quelques hommes prudents, éclairés, consciencieux, qui joignent le savoir à l'expérience. Tels sont la plupart des ouvrages qui vous ont été adressés cette année, et qui ont toujours été examinés avec soin dans le sein des commissions spéciales, qui ont toujours choisi pour rapporteur M. Barrois.

Quel autre mieux que lui pouvait comparer les données de la théorie avec les résultats de sa longue et habile pratique?

Le Catéchisme d'agriculture, par M. Fossoyeux, aujourd'hui inspecteur des écoles primaires du département du Cher, vous a paru plus propre que tout autre ouvrage à introduire dans les écoles rurales les premiers principes de l'agriculture. Le style est d'une clarté et d'une précision telles qu'il peut être compris par les intelligences les plus vulgaires. Vous recommandez ce livre aux comités d'instruction primaire et aux écoles de tous les degrés.

M. Thiébaut de Berneaud, l'un de vos correspondants les plus distingués par son savoir et ses travaux, vous a adressé son *Manuel du Cultivateur*. Dans cet ouvrage, la part de la théorie se trouve restreinte de manière à ne pas entraîner sans cesse l'agriculteur à des innovations systématiques. Cependant la science n'en est point exclue; mais elle n'y est admise que comme auxiliaire de la pratique. Ce livre est un très-bon guide pour celui qui veut cultiver d'une manière méthodique, et il sera convenablement placé dans la modeste bibliothèque du cultivateur.

Le Traité élémentaire de physique et de météorologie appliquées à l'agriculture, par M. Bosc, président de la société d'agriculture du département du Doubs, est un ouvrage d'un autre genre. L'auteur a pensé que les premières notions des sciences physiques et naturelles, présentées d'une manière simple, claire et précise, pourraient être enseignées dans les écoles primaires. C'est un traité fort bien fait, et qui ne laisse presque rien à désirer. Mais l'auteur a-t il

atteint son but? Nous ne le croyons pas. Dans la plupart des écoles élémentaires, son livre ne serait compris ni des élèves, ni des maîtres. C'est donc dans les écoles normales et dans quelques écoles élémentaires supérieures, qu'il peut être étudié avec fruit.

M. le Ministre de l'agriculture vous a envoyé un ouvrage traduit de l'allemand, par M. Victor Rendu, ayant pour titre : *Assolement et culture des plantes de l'Alsace*, par J.-N. Scwerz. Il a paru à votre commission (1) que cet ouvrage renferme des renseignements dont les agronomes de tous les pays sont appelés à profiter. Il serait à désirer qu'il fût répandu dans le département de la Marne, où aucun système d'assolement n'est encore bien arrêté.

M. Barrois vous a encore rendu compte d'un ouvrage d'économie politique, par M. Legat, ouvrage ayant pour titre : *De la nécessité et des bases d'une réforme financière en faveur de la propriété foncière et de l'agriculture.* Toutes les réformes indiquées par l'auteur ne vous ont pas paru réalisables; mais les idées sont toujours présentées d'une manière vive, claire et précise. C'est un homme sincèrement dévoué à la prospérité de l'agriculture.

Si ce n'est point un ouvrage d'agriculture que le Manuel de police rurale, que vous a offert M. Thiroux, votre concitoyen, c'est au moins un livre très-utile dans les campagnes. Ce ne seront pas seulement les maires et les gardes-champêtres, mais encore les simples citoyens, qui y puiseront d'utiles renseignements. On est moins tenté de violer la loi, lorsqu'on connaît bien la limite de ses droits.

(1) M. Barrois, *rapporteur*.

M. Garinet père. — Aménagement des forêts.

Parmi les documents importants que contiennent les Annales de la société d'agriculture de Lyon, avec laquelle vous correspondez, vous avez remarqué le traité de M. Noirot sur *l'aménagement des forêts*. Comme vous connaissez l'expérience de M. Garinet père en pareille matière, vous l'avez chargé de vous en rendre compte.

Le problème consiste à concilier la solution des deux questions suivantes : 1° A quel âge convient-il d'exploiter un bois, pour que le produit de l'accumulation ligneuse soit le plus élevé possible? 2° à quel âge convient-il de l'exploiter, pour que le produit de l'accumulation pécuniaire soit le plus profitable? En d'autres termes, régler les coupes : 1° de manière à avoir un revenu soutenu; 2° de manière à assurer la génération des bois.

M. Garinet analyse l'ouvrage de M. Noirot, et discute ses opinions ; il rend pleine justice aux connaissances de l'auteur dans l'art forestier, et reconnaît qu'il s'est livré, sur cette matière, à des recherches longues et pénibles ; mais il ne pense pas qu'il ait résolu le problème. M. Noirot appuie son système sur celui du célèbre forestier allemand, M. Cotta; mais, en Allemagne, la végétation est plus forte et plus durable. Votre collègue pense qu'en France même, des règlements généraux ne sauraient convenablement être appliqués à toutes les localités, surtout à cause de la variété des sols. C'est ainsi que le règlement de la généralité de Champagne, qui prescrivait la mise en réserve du quart de certaines forêts, a eu des résultats déplo-

rables. Souvent les arbres abattus avaient perdu moitié de leur valeur, et la plupart des essences disparaissaient ou tombaient en décrépitude.

M. Garinet, croit avec M. Puvis et le plus grand nombre des forestiers, qu'en général l'âge le plus favorable et pour la production et pour le propriétaire, est celui de vingt ans pour le taillis, et de cent cinquante ans au plus pour les bois durs.

M. de Montureux. — Divers mémoires d'économie rurale (1).

Rechercher tout ce qui peut contribuer aux progrès de l'agriculture et à améliorer le sort des classes laborieuses, tel est le but constant de M. de Montureux, l'un de vos plus zélés correspondants. Il vous a adressé cette année six mémoires, dont deux ont plus particulièrement fixé votre attention. Le premier traite *des Améliorations qu'il serait possible d'apporter aux usages relatifs à la location des propriétés rurales.* Après avoir montré que les baux de courte durée sont funestes et au propriétaire et au fermier, M. de Montureux signale les avantages des baux à long terme, et examine ce qui s'oppose à leur généralisation. Il voit une cause de la rareté de ces baux dans les droits élevés d'enregistrement que le fermier doit acquitter tout d'un coup ; il voudrait qu'il pût s'acquitter au moyen d'annuités, et il pense que le trésor n'y perdrait rien, parce qu'on ferait un plus grand nombre de baux à long terme et dans la forme authentique. Maintenant comment stipuler la redevance? Votre collègue signale les inconvénients des redevances en nature et ceux des redevances en ar-

(1) M. J. Garinet, *rapporteur*.

gent. Stipuler une redevance annuelle en grains, mais payable en argent d'après la mercuriale des deux marchés régulateurs d'une ville déterminée, tel est le mode d'amodiation suivi dans plusieurs départements de l'Est; il est assurément préférable aux deux autres. Votre collègue pense qu'il pourrait être encore amélioré, en faisant la redevance d'après la moyenne des mercuriales des cinq années précédentes. Il est bien à craindre, dit M. J. Garinet, votre rapporteur, qu'à notre époque aventureuse, on ne veuille pas s'en tenir à des combinaisons aussi sages.

Le second mémoire de M. de Montureux traite *de la possibilité de faire rentrer les sommes minimes dues au fisc pour amende et frais de justice, par des moyens moins acerbes et plus efficaces que l'emprisonnement et la saisie mobilière.* Il y a partout des chemins à entretenir, par conséquent des pierres à casser, des fossés à creuser; pourquoi les pauvres condamnés à une amende ne pourraient-ils pas s'acquitter par des tâches exécutées, plutôt que par un emprisonnement qui augmente leur misère et leur immoralité, et est onéreux pour l'État? Telle est la question que fait votre collègue. Mais qui lui répondra? et que lui répondra-t-on?

M. de Montureux vous a encore communiqué diverses notes : 1° *sur les cordes en écorce de tilleul;* 2° *sur un usage auquel on pourrait utiliser l'écorce de bouleau;* 3° *sur l'emploi de l'agaric;* et 4° *sur la possibilité d'utiliser le genêt.* Dans le midi de la France, le genêt, quoiqu'il soit épineux, est donné comme fourrage aux chevaux et aux brebis, lorsqu'il a été préalablement broyé. Dans les Cévennes on fait rouir les jeunes pousses de genêt, puis on les bat avec des

maillets, pour séparer la partie ligneuse des filaments textiles avec lesquels on fait des tissus grossiers, mais solides. Ne pourrait-on pas essayer dans le nord ces deux emplois du genêt?

HORTICULTURE.

M. de Sermet.

M. le baron de Sermet, intendant militaire, qui s'occupe d'horticulture avec un zèle ardent et un goût éclairé, vous a présenté une notice sur l'*amadia aeri-ricola*, jolie fleur, originaire du Brésil, et qu'en 1825 il a rapportée de Barcelone et donnée au Jardin du Roi. M. de Sermet est un des premiers qui se soit occupé de multiplier les variétés de dahlias. Deux fois, en 1838 et en 1839, sa collection a obtenu le premier prix au concours ouvert par la Société d'horticulture de Rouen.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que c'est à son obligeance que vous devez les fleurs qui ornent cette salle.

Depuis qu'il est devenu votre collègue, M. de Sermet vous a présenté l'analyse des divers ouvrages d'horticulture qui vous ont été adressés. Vous avez remarqué l'art avec lequel il sait mettre en saillie les observations véritablement utiles. Je rappellerai un seul des faits qu'il vous a signalés. Dans les endroits exposés à être battus du vent, on ne peut conserver de pruniers, d'abricotiers ni de pêchers à haute tige. Or, en greffant ces différentes espèces sur le prunellier ou épine noire, on a obtenu des arbres nains qui ne s'élèvent pas plus que des groseillers ordinaires et

qui ont donné en abondance des fruits gros et succulents.

BOTANIQUE.

MM. de Lambertye, de Mellet, Saubinet et Royer.

Depuis quelques années, les sciences naturelles occupent dans vos travaux une place importante. Grâces au zèle actif de quelques-uns de vos correspondants, nous aurons bientôt une flore départementale complète. Mais les limites étroites d'un département ne sauraient suffire aux investigations de MM. les comtes de Mellet et de Lambertye. Vos deux collègues, avec un ardeur digne des plus grands éloges, consacrent aux travaux de leur science favorite les loisirs que leur donne une fortune indépendante. Chaque année ils font une excursion dans quelque partie de la France, ou des pays voisins, et à leur retour, ils s'empressent de vous communiquer les richesses qu'ils ont recueillies. C'est ainsi que M. de Lambertye a enrichi votre herbier de cent vingt plantes récoltées par lui dans les départements du Cher, de l'Allier, de la Creuse et particulièrement dans les Alpes; et que M. de Mellet, récemment arrivé de Bretagne, vous annonce une collection de végétaux qu'il a trouvés dans les environs de Rennes, d'Avranches et sur les côtes de l'Océan.

D'un autre côté, M. Saubinet aîné, de Reims, met à votre disposition toutes les plantes du département, qu'il possède, et qui pourraient vous manquer encore.

Qu'il nous soit permis à cette occasion d'adresser publiquement nos remercîments à M. Royer, économe de la Maison de santé, qui a mis à votre disposition

ses connaissances en botanique, et a bien voulu se charger de l'arrangement de ces plantes dans votre herbier.

Les plaines de la Champagne sont essentiellement calcaires; les terrains de la Bretagne reposent principalement sur le schiste et le granit, de là résulte une grande différence dans les plantes de ces deux pays, différence qui a frappé M. de Mellet, et lui a inspiré des observations fort judicieuses relativement à l'influence exercée sur la végétation par la nature géologique du sol.

C'est encore une excursion botanique que cette *ascension au jardin de la mer de glace*, dont M. de Mellet vous a tracé le récit, sous le titre de *Souvenir de Chamouny*, 1838. Vous avez entendu, avec un vif plaisir, la lecture de cette narration pleine d'intérêt.

M. Moquin-Tandon. — Monographie des chénopodées.

Votre bibliothèque s'est enrichie de la *Monographie des chénopodées*, par M. Moquin-Tandon. A cette occasion, je dois mentionner honorablement une note que M. Royer vous a adressée sur cet ouvrage, et dans laquelle il expose les services rendus à la science par les monographies en général, et particulièrement par l'excellent travail de M. Moquin-Tandon, l'ami, le collaborateur de l'illustre de Candolle.

M. Chalette. — Statistique générale du département de la Marne (1).

M. Chalette, qui poursuit avec une persévérance digne des plus grands éloges sa *Statistique générale du*

(1) M. J. Garinet, *rapporteur*.

département de la Marne, vous a adressé cette année le troisième livre consacré tout entier à l'agriculture. Il exigeait plus de recherches encore et de développements que les deux livres qui ont précédé. M. Chalette n'a point failli à sa tâche. Toutes les indications de votre programme, et elles sont nombreuses, ont été l'objet d'autant de chapitres qui sont tous traités avec le plus grand soin, et dont quelques-uns ont exigé de pénibles recherches et les calculs les plus laborieux. Nous citerons plus particulièrement le tableau qui donne pour chaque canton la quantité d'hectares ensemencés en divers grains, et l'évaluation annuelle des récoltes. Il a seul exigé plusieurs mois de travail, et renferme des renseignements précieux. Un tableau semblable pour l'année 1773, et qui résulte du dépouillement d'un travail exécuté à cette époque par l'intendant de la province de Champagne, permet de juger sur des chiffres quels immenses progrès a faits notre agriculture.

Cette partie de la statistique de M. Chalette est supérieure à celles qu'il vous avait déjà présentées. Pour entreprendre, mais surtout pour terminer seul un ouvrage de ce genre, il faut un dévoûment rare, je dirai plus, il faut une vocation toute spéciale. L'auteur peut compter sur votre approbation et votre sympathie; mais il serait à désirer que vous ne fussiez pas les seuls dont il reçût des encouragements.

M. Buffet. — Statistique de la Chapelle-Lasson.

M. Buffet, instituteur, vous a adressé une esquisse sur la statistique de la commune de la Chapelle-Lasson, canton d'Anglure. C'est une pierre pour la

construction de l'édifice : honneur à tous ceux qui y mettent la main !

M. Lesage. — Géographie historique et statistique du département de la Marne.

M. Lesage, naguère professeur au collége de Châlons, aujourd'hui professeur au collége royal de Besançon, vous a offert sa *Géographie historique et statistique du département de la Marne*. Après s'être occupé de l'ensemble du département, M. Lesage passe en revue chaque arrondissement, chaque canton et enfin chaque commune. Il existe sur l'histoire et la statistique de notre pays des travaux estimables, mais jusqu'à présent il n'a rien été publié de complet sur le département tout entier; c'est cette lacune que l'auteur a voulu combler, et il y a réussi jusqu'à un certain point. Cet ouvrage est facilement écrit et contient des renseignements curieux. On lui reproche des omissions et des inexactitudes; elles étaient inévitables dans un livre de cette nature, fait un peu à la hâte; mais on doit tenir compte de la difficulté et de l'aridité d'un pareil travail. Il faudrait vingt ans pour le bien faire; et à notre époque, les lecteurs sont pressés, et les auteurs aussi.

M. Moreau de Jonnès. — Statistique de l'Espagne; statistique de la France (1).

M. Moreau de Jonnès a continué de vous adresser ses importantes publications. Il vous a envoyé cette année sa *statistique de l'Espagne*, ouvrage qui ne présente pas moins d'intérêt que la *statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, que nous lui de-

(1) M. Maupassant, *rapporteur*.

vous déjà. Votre correspondant, qui connaît mieux l'Espagne que les Espagnols ne la connaissent eux-mêmes, a montré quelles immenses ressources possède encore ce beau et malheureux pays, que les factions déchirent et qui, pour reprendre sa place parmi les premières nations de l'Europe, n'aurait besoin que de le vouloir. Traduite immédiatement en langue castillane, cette statistique a eu en Espagne trois éditions successives, et l'auteur vient de recevoir de la reine régente la récompense la plus honorable et la mieux méritée.

Sous la ferme et habile direction de M. Moreau de Jonnès, la *statistique de la France* se poursuit avec activité. Vous avez reçu, depuis quelques mois à peine, le volume consacré au *commerce extérieur*, et déjà votre collègue vous annonce la publication de deux volumes nouveaux contenant *le tableau de l'agriculture dans la France orientale*. Pour vous donner d'avance une idée de ce dernier travail, plus important et plus difficile encore que tous les autres, votre correspondant a eu l'obligeance de vous envoyer une épreuve du *rapport au Roi*, rapport qui précède et résume cette statistique agricole, que vous recevrez sans doute bientôt. La reconnaissance du pays est acquise à M. Moreau de Jonnès.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

M. Joseph Perreira. — Du traité de commerce avec l'Angleterre.

Les grandes questions commerciales se lient d'une manière intime, non seulement à la prospérité de l'industrie, mais encore à celle de l'agriculture, qui

ne saurait être florissante que lorsqu'elle trouve à écouler avantageusement ses produits. Vous avez jugé digne d'une sérieuse attention le mémoire que vous a adressé la Société royale de Lille, et qui a pour titre : *Observations sur les tendances qui menacent le système de protection établi en faveur de l'industrie nationale.* La Société de Lille attaque surtout le traité de commerce qui se négocie avec l'Angleterre, et elle affirme *qu'il n'y a pas la moindre chance de compensation qui puisse en justifier même la pensée.* M. Joseph Perrier, votre rapporteur, a fait voir combien ces alarmes sont exagérées. Il a rappelé ce principe incontestable que *l'exportation des produits français sera d'autant plus grande, que les droits seront plus faibles.*

Ceci s'applique surtout à nos vins, que les Anglais préféraient autrefois à ceux de tous les autres pays, et qui n'ont perdu cette faveur que par suite de l'énormité des droits dont on les a frappés. Sans aucun doute, ils reprendront leur vogue, quand ces droits seront réduits; mais cette réduction ne peut avoir lieu que si nous abaissons, à notre tour, quelques-uns de nos tarifs. C'est au Gouvernement à concilier tous les intérêts. Espérons qu'il accomplira cette tâche, si la paix du monde n'est pas troublée.

On ne saurait d'ailleurs qu'applaudir à la sollicitude avec laquelle les Lillois veillent à la défense de leur commerce. Il serait à désirer que cet exemple fût suivi dans notre département, et qu'il ne parût pas toujours approuver, par son silence, les mesures qui peuvent êtres contraires à la majorité de ses habitants.

M. Renard. — Extraction et carbonisation de la tourbe. — Fours à chaux et à brique. — Verrerie.

Parmi les causes qui contribuent à augmenter le bien-être physique, figurent en première ligne un usage plus fréquent du combustible et l'habitation de maisons plus grandes, plus saines et mieux aérées. Or, pour que tout le monde puisse arriver à être mieux chauffé et mieux logé, il faut que le combustible et les matériaux de construction se vendent moins cher. Aussi, c'est dans l'intérêt de tous, mais surtout dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse, que vous avez applaudi aux établissements industriels de M. Renard, propriétaire des marais de Saint-Gond.

L'emploi de la tourbe, comme combustible, s'étend et se généralise. L'extraction de M. Renard a été bien plus considérable que l'an dernier. Déjà les propriétaires voisins imitent son exemple et plusieurs tourbières sont ouvertes dans les pays voisins.

D'un autre côté, le charbon de tourbe, beaucoup plus économique que la houille et le charbon de bois, paraît destiné à de grands succès. M. Renard, qui en a carbonisé cette année 1,500 sacs de 50 kilogrammes, en carbonisera cet hiver 6,000 sacs.

M. Renard a établi deux fours à briques et un four à chaux. Ces fours ne chôment jamais. Grâce à la tourbe, votre correspondant livre pour 28 fr. le mille, la brique qui se vendait 40 fr., et pour 1 fr. 50 cent. l'hectolitre, la chaux qui se payait 3 fr.

M. Renard ne s'en est pas tenu là. De concert avec M. Perrin-Poncet, notre concitoyen, il a recherché et trouvé autour de lui des sables propres à la vi-

trification, et, au mois de novembre prochain, ces messieurs auront en activité une verrerie pour la fabrication des bouteilles.

Vous savez que M. Renard a encore découvert du sable réfractaire propre à la construction des fourneaux. J'en parlerai lorsque je vous entretiendrai de vos concours.

Exposition de 1839. — Rapport du jury central (1).

M. Gascheau vous a présenté une analyse méthodique du volumineux rapport du jury central, sur l'exposition de 1839. Votre collègue a insisté particulièrement sur les exposants du département de la Marne. Je ne rappellerai pas les résultats que nous proclamions l'année dernière à pareil jour. Vous n'avez point oublié la part brillante que s'est faite la fabrique de Reims; vous savez que, sur trente-et-un exposants du département de la Marne, *vingt-six* ont été récompensés (2).

(1) M. Gascheau, *rapporteur*.

(2) L'école royale d'arts et métiers de Châlons a continué à se montrer digne de la médaille d'argent qui lui a été accordée en 1834; le jury la rappelle en 1839, pour différents modèles qu'elle a exposés.

On a examiné, avec intérêt, une petite machine à vapeur à moyenne pression, système de Wolf, à détente et à condensation, munie de tous ses accessoires : générateur pour la vapeur, chauffe, etc.

Cette machine est remarquable par la finesse du travail. Les cylindres en cristal et des regards de même matière permettent d'y voir le jeu de l'eau et de la vapeur, tant dans les cylindres que dans les tiroirs qui distribuent la vapeur aux deux cylindres.

La précision avec laquelle est exécuté ce charmant modèle, lui permet de fonctionner comme une machine en grand. Une soupape adaptée à la pompe alimentaire, et par laquelle s'échappe l'eau re-

Qu'il me soit pourtant permis de citer un fait qui paraît vous avoir vivement frappé, comme il avait frappé le jury central.

L'établissement hydraulique de laine cardée de MM. Camu fils et Croutelle neveu, situé à Pont-Givart, près de Reims, est un des plus importants de la France. Ces industriels s'occupent avec une sollicitude toute paternelle, de leurs nombreux ouvriers, qu'ils tâchent de conserver auprès d'eux. Ainsi, par exemple, ils vendent à chaque famille une maison et un jardin, et ils rentrent dans leurs déboursés par une simple retenue faite sur le salaire de l'ouvrier, qui se trouve bientôt devenu propriétaire. Il est résulté de là que le hameau de Pont-Givart, qui, en 1824, était composé de cinq maisons et d'une vingtaine d'habitants, compte aujourdhui 80 maisons et 600 habitants. Je m'abstiens de toute réflexion; de pareils faits n'ont pas besoin de commentaires, et certes jamais une médaille d'or ne fut mieux méritée que celle qu'ont obtenue MM. Camu et Croutelle.

fusée par la chaudière, quand il y a trop plein, est une amélioration à ce système, qui mérite d'être signalée.

Enfin, un mérite de plus, c'est que la plupart des pièces ont été calculées par les élèves mêmes qui les ont exécutées.

Je termine cette notice en signalant un fait: c'est que l'École des arts, bien qu'elle n'ait envoyé à l'exposition des produits de l'industrie que des objets de petite dimension, a exécuté, à cette époque, de nombreuses machines usuelles qui, par leur grandeur et leur destination, n'ont pas dû y être envoyées. Je veux parler plus spécialement des machines qui meublent maintenant le grand atelier d'ajustage de l'École, toutes fabriquées en entier par les élèves, ainsi que la machine à vapeur qui lui donne la vie, et dont l'ensemble est digne d'être comparé aux ateliers les mieux organisés de l'industrie manufacturière.

Extrait du rapport de M. Gascheau.

GÉOLOGIE.

MM. Drouet et Boubée.

M. Drouet, votre collègue, vous a lu, il y a quelques jours, un mémoire auquel il a donné pour titre : *Étude de la géologie du département de la Marne, de ses anciens habitants, de ses roches et de ses minéraux, appliqués à l'histoire, à l'agriculture et à l'industrie.*

Après avoir fait sentir l'importance et l'utilité de la géologie, votre collègue indique les différentes couches qui composent les trois grandes divisions de terrains comprises dans le département de la Marne : 1° le terrain crétacé, premier étage des terrains secondaires; 2° le terrain tertiaire; 3° le terrain d'alluvion. Il expose comment ces divers terrains se sont formés, et décrit les animaux gigantesques et monstrueux qui l'habitaient et y ont laissé leurs dépouilles. L'auteur passe ensuite à l'influence de la constitution géologique du sol sur les produits de l'agriculture, et, dans cette partie de son ouvrage, il ne se contente pas de constater les faits, il en déduit encore d'utiles enseignements. Enfin il termine par une revue rapide des avantages que l'agriculture et l'industrie peuvent retirer de nos richesses minérales.

D'un autre côté, M. de Sermet vous a rendu compte d'un ouvrage de M. Nérée-Boubée, intitulé : *De la géologie dans ses rapports avec l'agriculture.*

Fille de notre illustre Cuvier, la géologie fait chaque jour de nouveaux progrès; elle se popularise en

même temps qu'elle affermit ses théories fondamentales. Elle se recommande aux hommes de notre époque, non pas seulement parce qu'elle jette une vive lumière sur les antiques révolutions de notre globe, mais aussi parce qu'elle promet un puissant appui à l'agriculture et à l'industrie.

SCIENCES MÉDICALES.

M. Delacroix. — Résection de la mâchoire inférieure.

Un vif intérêt s'attache toujours à la connaissance des maux qui affligent l'humanité, et aux moyens de les guérir. Est-ce par compassion? est-ce par suite d'un retour sur nous-mêmes et d'une crainte vague de ce qui pourrait nous arriver? est-ce enfin par pure curiosité? Je ne saurais dire. Toujours est-il que les communications qui nous sont faites sur les sciences médicales, par ceux de nos collègues qui se livrent à l'art de guérir, excitent au plus haut point l'attention de tous.

M. le docteur Delacroix, dont la dextérité dans les opérations chirurgicales les plus difficiles est justement appréciée, vous a entretenu d'une amputation très-grave qu'il a exécutée avec le succès le plus complet. Une femme déjà âgée avait à la mâchoire inférieure une tumeur qui s'était transformée en *osteosarcum*, et s'étendait de la première molaire de droite à la première molaire de gauche. La résection de la mâchoire entière était devenue nécessaire; M. Delacroix l'a opérée, et vingt-huit jours après la guérison était complète. Vous avez remarqué combien de procédés ingénieux avaient été mis en œuvre

par votre collègue dans cette opération difficile, qui fut pratiquée pour la première fois en 1812 par le célèbre Dupuytren.

M. Landouzy. — Ouvrages de médecine (1).

M. H. Landouzy, chirurgien-adjoint à l'Hôtel-Dieu de Reims, et professeur à l'école secondaire de cette ville, vous a adressé les principaux travaux qu'il a publiés sur les sciences médicales. M. Dagonet vous a rendu compte de ces divers ouvrages. Deux mémoires ont plus particulièrement fixé votre attention, le premier, sur un *cas d'hermaphrodisme*, le second sur une *communication anormale entre les cavités du cœur*.

Doué d'un esprit ardent et d'un coup d'œil rapide, M. Landouzy a encore le mérite de disposer avec méthode le sujet qu'il veut développer. D'ailleurs, son élocution est facile et son style est pur, mérite qui devient rare.

Vous avez nommé M. Landouzy membre correspondant.

Depuis, il vous a adressé un nouvel ouvrage intitulé : *Essai sur la doctrine des revaccinations*. Partisan déclaré des revaccinations, M. Landouzy appuie son opinion sur des faits et sur des raisonnements qu'il en déduit. Il ne vous appartient pas de vous prononcer sur une question qui divise encore les sommités médicales ; mais ce sur quoi il ne saurait vous rester de doute, c'est le mérite de votre jeune collègue, qui vient, par une distinction fort hono-

(1) M. Dagonet, *rapporteur*.

rable, d'être nommé membre associé de l'Académie royale de médecine.

Thèse de M. Chevillion (1).

M. Chevillion, d'Heiltz-le-Maurupt, votre correspondant, auquel vous devez déjà d'intéressantes communications, et en particulier des lettres sur l'exposition de 1839, vous a adressé sa thèse inaugurale. M. Moignon, votre collègue, vous a rendu le compte le plus favorable de ce dernier ouvrage. Des quatre questions échues à M. Chevillion, deux étaient surtout susceptibles de développement, l'une sur l'*hystérie*, l'autre sur *la présence du cuivre dans les matières animales*. Une exposition nette, un style élégant, une érudition remarquable, des doctrines saines puisées aux meilleures sources : telles vous ont paru être les qualités de cet écrit, qui viendraient justifier au besoin le choix que vous avez fait de M. Chevillion pour l'un de vos associés correspondants.

Thèse de M. E.-A. Remy (2).

M. Alexandre Remy, de Châtillon, fils de l'un de vos membres correspondants, récemment élu docteur, vous a aussi adressé sa thèse inaugurale.

Parmi les questions échues à M. Remy, deux seulement étaient susceptibles de développement : la première sur l'*hypocondrie*, et la seconde, sur *la taille latéralisée*. Toutes deux sont bien discutées : le jeune docteur fait preuve de savoir et d'une louable tendance à bien observer les faits.

(1) M. Moignon, *rapporteur*.
(2) M. Prin, *rapporteur*.

École auxiliaire de médecine de M. A. Sanson (1).

On éprouve d'autant plus de plaisir à voir des jeunes gens laborieux s'ouvrir une carrière honorable par leur travail et leur persévérance, qu'on en voit d'autres faire du temps consacré à leurs études un emploi déplorable, et perdre leur argent, leur santé, leurs mœurs, quelquefois même la vie. Aussi, depuis long-temps de bons esprits appellent de tous leurs vœux la formation d'établissements où les jeunes gens, placés sous la surveillance de prudents directeurs, seraient garantis des piéges tendus à leur inexpérience, en même temps qu'ils conserveraient une assez grande liberté pour se préparer à la vie du monde. Ces maisons ne seront pas moins utiles sous le rapport de l'instruction ; les études des jeunes gens peuvent y être dirigées, et l'enseignement des cours répété et complété.

Telles sont les vues utiles que vous a développées M. Moignon, votre collègue, en vous entretenant d'un établissement de ce genre fondé à Paris par M. le docteur Sanson, sous le nom *d'école auxiliaire et progressive de médecine*, et qui paraît mériter toute la confiance des pères de famille.

MATHÉMATIQUES.

Mémoires de M. Catalan (2).

M. Catalan, répétiteur à l'école polytechnique, ancien professeur au collége de cette ville, l'un de

(1) M. Moignon, *rapporteur*.
(2) MM. Bobillier et Gascheau, *rapporteurs*.

vos membres correspondants, vous a adressé deux mémoires de mathématiques transcendantes.

Le premier, dont M. Bobillier vous a rendu compte, traite de *la réduction d'une classe d'intégrales multiples*. Votre rapporteur, qui savait rendre saisissables pour tous les choses les plus abstraites, vous a fait comprendre les difficultés et l'importance du calcul intégral. Il vous a montré ensuite comment, dans le calcul des intégrales multiples, M. Catalan avait poussé ses recherches plus loin que ses devanciers, et avait fait preuve de la plus grande aptitude à traiter les questions les plus compliquées.

Lorsque nous avons reçu le second mémoire de M. Catalan, M. Bobillier n'existait plus; c'est M. Gascheau, son collègue et son ami, qui vous a rendu compte de ce nouveau travail de votre correspondant : *Note relative à une intégrale définie*. Le célèbre Poisson, que les sciences viennent de perdre, a donné le moyen de calculer la valeur d'une classe d'intégrales définies. Le mémoire de votre correspondant comprend, sur l'une de ces classes, une théorie habilement développée au moyen de l'analyse. Qu'on n'imagine pas, d'ailleurs, que ces travaux restent sans application; en mécanique, un grand nombre de cas particuliers n'ont pas été résolus, et les efforts constants de M. Calatan rendent à la science un service réel.

Vous savez, au reste, que votre collègue vient de remporter le grand prix de mathématiques à l'Académie royale des sciences de Bruxelles.

M. Marson. — De la symétrie considérée en mathématiques.

M. Marson, professeur de mathématiques spéciales, qui remplit avec honneur, au collége de notre ville, la tâche difficile de continuer M. Bobillier, vous a adressé un mémoire sur *la symétrie considérée en mathématiques* (1). L'auteur a considéré la symétrie par rapport à une ligne droite et à une surface plane. Ses propositions sont conduites avec ordre, avec clarté et une élégante simplicité. Lorsqu'il aura étendu sa théorie aux surfaces courbes, il lui sera facile d'en déduire de nombreux théorèmes qui pourront être d'une grande utilité dans les arts.

L'ouvrage de M. Marson annonce un mathématicien habile ; vous savez de plus que c'est un professeur plein de zèle et de talent. Vous l'avez appelé à occuper au milieu de vous la place qu'avait laissée vacante la mort prématurée de M. Bobillier.

MM. Oury et Simonnet. — Conversion des poids et mesures.

Deux ouvrages sur la conversion des poids et mesures vous ont été adressés (2). A cette occasion, une première question s'est élevée, celle de savoir si ces sortes d'ouvrages ne sont pas contraires à l'esprit de la loi du 4 juillet 1837, et s'il ne vaudrait pas mieux chercher à effacer entièrement les traces du système arbitraire des anciennes mesures. Vous avez pensé, toutefois, que s'il est convenable de ne plus entretenir les enfants que des nouvelles mesures, on ne saurait empêcher leurs pères, habitués aux anciennes,

(1) M. Gascheau, *rapporteur*.
(2) M. Gascheau, *rapporteur*.

à fixer leurs idées par des comparaisons. Ces tableaux, d'ailleurs, seront toujours utiles comme renseignements pour l'intelligence des actes publics et des conventions dans la rédaction desquelles on a employé les mesures anciennes.

M. Oury-Henriet vous a présenté un ouvrage qu'il intitule : *Nouveau manuel des poids et mesures.* Votre rapporteur y a signalé quelques erreurs qui portent sur des chiffres d'un ordre assez élevé. Quelques inexactitudes se sont encore introduites dans le tableau des mesures agraires du département de la Marne; elles étaient là plus difficiles à éviter. Ce que nous disons n'empêche pas que le livre de M. Oury ne puisse être utilement consulté.

M. Simonnet, instituteur primaire supérieur à Cormicy, ancien élève de notre école normale, vous a adressé un tableau synoptique fort bien fait. Il a exigé de nombreux calculs, qui se recommandent par une grande exactitude, parce que l'auteur n'a point reculé devant l'emploi de nombreuses décimales. Il a trouvé le moyen d'y faire entrer le texte même de la loi et une représentation exacte du demi-mètre, du litre, du kilogramme en cuivre et de leurs subdivisions.

MM. Beranger, Drouet et Mittre. — Statistique criminelle.

Vous n'êtes point restés étrangers à ces grandes questions d'économie politique et sociale qui préoccupent et divisent les meilleurs esprits. Plus d'une fois des ouvrages qui traitent de ces matières, et qui vous étaient adressés par vos correspondants, ont été l'occasion de rapports intéressants et de discussions animées.

M. Beranger, de Reims, votre correspondant, fatigué d'entendre répéter sans cesse que les crimes s'accroissent dans une *progression effrayante*, a voulu baser sa conviction sur des chiffres. Il a étudié les comptes-rendus du Garde des sceaux sur l'administration de la justice criminelle en France, pendant dix ans; il a comparé les cinq premières années de la période avec les cinq dernières, et il a reconnu que le nombre des accusés de crimes paraît avoir augmenté dans la deuxième période d'un trente-troisième environ; mais comme, pendant ce temps, la population a augmenté d'un vingt-troisième, il y a largement compensation. Il en conclut que le nombre des crimes est stationnaire.

M. Drouet, votre collègue, vous a fait, sur l'ouvrage de M. Beranger, un rapport fort étendu, dans lequel il apprécie la gravité des crimes pour lesquels il y a augmentation ou diminution. M. Drouet a fait ensuite pour le département de la Marne, pendant cette même période de dix ans, un travail analogue à celui de M. Beranger, sur la France entière. Il en résulte quelques oppositions frappantes qui ne sont pas toujours à l'avantage de notre pays, mais qui doivent donner lieu à de sérieuses réflexions. D'un côté, notre département est resté étranger aux crimes et délits politiques; les assassinats, les faux témoignages y ont diminué; les parricides, qui se sont multipliés ailleurs d'un manière affligeante, sont ici restés stationnaires. Mais d'un autre côté nous avons vu se multiplier les meurtres, les blessures graves, les attentats à la pudeur sur les enfants, les incendies, les vols domestiques; enfin la mendicité avec violence s'est accrue d'*un tiers*.

Ces résultats inspirent à notre collègue des réflexions fort sages sur ce fâcheux état de choses et sur les moyens d'y remédier.

M. Drouet vous avait déjà présenté l'année dernière le tableau de la statistique criminelle de l'arrondissement de Châlons. M. Mittre, avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation, un de vos correspondants, vous a adressé, à l'occasion de ce dernier travail, des observations fort judicieuses. Nul ne s'est occupé avec plus de persévérance que M. Mittre de rechercher les causes des malheurs et des crimes qui affligent notre époque. Aussi son autorité est-elle d'un grand poids, lorsqu'il attribue la plupart des crimes contre les personnes et même contre les propriétés, à l'ivrognerie ; à l'ivrognerie contre laquelle, comme M. Drouet, il voudrait voir la législation s'armer, et pour la prévenir et pour la réprimer.

MM. de St.-Marceaux, Povillon-Piérard, Lecerf et J. Garinet. — Extinction de la mendicité et répression du vagabondage.

Je viens de parler des violences exercées par les mendiants. Comment n'en serait-il point ainsi, lorsque chaque jour semble voir croître leur nombre, et par conséquent leur force et leur insolence?... Combien de fois déjà ne vous êtes-vous pas occupés de cette question de *la mendicité?* Vous en avez été saisis cette année par l'envoi de plusieurs mémoires, dont M. J. Garinet vous a présenté l'analyse, en y joignant le tribut de ses observations et de ses propres recherches.

M. de Saint-Marceaux, maire par intérim de la ville de Reims, vous a envoyé les réponses qu'il a faites aux questions qui lui ont été adressées sur cet

objet par M. le Ministre de l'intérieur. Personne ne saurait être mieux placé pour bien voir les choses, que le premier magistrat d'une importante cité. Votre collègue ne se perd pas en théories; il se borne à constater les faits. « La principale cause de la mendicité, c'est la paresse. La ville de Reims a des ressources suffisantes pour satisfaire à tous les besoins de la classe malheureuse; que chaque commune nourrisse ses pauvres, et que la mendicité soit défendue. Qu'on encourage les associations de secours mutuels entre les ouvriers; Reims en compte déjà treize et s'en trouve bien. »

Sous ce titre : *Quelques idées sur les moyens d'extirper la mendicité et de supprimer le vagabondage dans la ville de Reims*, M. Povillon-Piérard vous a adressé un mémoire où il traite chacune des questions posées par le Ministre. M. Povillon est un homme pieux et un bon citoyen; il a pour lui l'expérience de l'âge et l'avantage de bien connaître la ville de Reims. Sa voix mérite d'être écoutée. Que l'on sévisse contre les mendiants valides qui refusent du travail; que l'on remplace l'aumône jetée dans la rue par des secours à domicile; que l'on réprime les colporteurs, joueurs d'instruments, conducteurs d'animaux, mendiants étrangers qui se déguisent sous toutes les formes; que l'on interdise les jeux de hasard, que l'on exerce sur les maisons publiques une surveillance sévère; mais aussi que l'on instruise, que l'on moralise, qué l'on aime les classes pauvres. Tels sont les vœux de notre estimable collègue.

M. Lair, conseiller de préfecture à Caen, l'un de vos plus respectables correspondants, vous a adressé un mémoire de M. Lecerf, professeur de droit à la

Faculté de Caen, sur *l'extinction de la mendicité.* M. Lecerf, qui s'est occupé de cette question pendant toute sa vie, regarde l'aumône directe, faite dans la rue, aux portes de nos maisons et de nos temples, comme la cause qui entretient et encourage la mendicité. Pour la prévenir, les bureaux de bienfaisance lui semblent insuffisants ; il veut dans chaque ville, dans chaque commune, une association de charité dont il trace le plan.

Après vous avoir rendu compte de l'ouvrage de M. Lecerf, auquel il accorde de légitimes éloges, M. J. Garinet vous a lu un projet de statuts appropriés à la ville de Châlons.

Depuis quelques jours, M. le Ministre de l'intérieur a adressé sur cette question de nouvelles demandes, de nouvelles circulaires. Espérons que tout ne se bornera pas à de stériles écritures, et que nous verrons enfin disparaître cette lèpre hideuse qui nous ronge !

Mémoire sur les enfants trouvés. — Rapport de M. J. Garinet.

Vous devez encore à M. J. Garinet l'analyse d'un rapport fait au Conseil général du département de la Loire *sur les enfants trouvés,* par M. Smith, conseiller à la cour royale de Riom. Ce mémoire vous a été adressé par votre savant correspondant, M. Moreau de Jonnès, qui avait fourni à l'auteur de précieux documents ; c'est un éloquent plaidoyer contre la suppression des tours. L'opinion de M. Smith a trouvé dans votre collègue un chaleureux interprète. Et pourtant qui pourrait dire que la question est résolue ? Lamartine lui-même a trouvé des contradicteurs.

Mme Bayle-Mouillard. — Du progrès social et de la conviction religieuse (1).

L'académie des sciences morales et politiques avait mis l'année dernière, au concours, cette importante question : « *Les nations avancent beaucoup plus en lumières qu'en morale : Déterminer les causes et les remèdes de cette inégalité dans leurs progrès.* »

Mme Bayle-Mouillard a remporté le prix. L'année précédente elle avait obtenu de la société de la Morale chrétienne une médaille d'encouragement pour un mémoire en réponse à cette question : *Est-ce un devoir pour tout homme de se former une conviction religieuse, et de la manifester par ses paroles et sa conduite?*

Ce sont ces deux mémoires réunis dont elle vous a fait hommage. De pareils ouvrages ne s'analysent point en quelques lignes ; il faut les lire et les méditer. Une érudition vaste, un esprit élevé, un jugement droit, un ardent amour de l'humanité : telles sont les principales qualités que vos commissaires ont reconnu dans le livre dont je vous entretiens. Des travaux de cette nature font honneur à notre époque. *Nil desperandum!*

M. Géruzez. — Essais d'histoire littéraire (2).

Un de nos compatriotes, disciple bien-aimé de M. Villemain, qui l'a choisi lui-même pour le faire asseoir dans sa propre chaire, M. E. Géruzez, est venu réclamer au milieu de vous, comme un héritage

(1) M. Joppé, *rapporteur*.
(2) M. Materne, *rapporteur*.

de famille, la place qu'avait occupée son oncle, le savant et modeste auteur de l'histoire de la ville de Reims. Parmi ses nombreux ouvrages, il a choisi, pour vous être offerts, ses *Essais d'histoire littéraire*, que l'Académie française vient de récompenser par un des prix Monthyon, et de proclamer ainsi un des livres les plus utiles et les mieux faits.

Vous n'avez point oublié cette soirée toute littéraire dans laquelle, suspendant des travaux plus sérieux, vous avez entendu l'analyse spirituelle que M. Materne vous en a présentée. « La méthode de M. Géruzez est fort ingénieuse. L'auteur esquisse d'abord, en peu de pages, la biographie de l'écrivain qu'il étudie ; puis, s'attachant à ses œuvres, il les critique à la fois dans leur rapport avec l'écrivain et son époque, et sous le point de vue de la composition et du style. Du reste, il n'analyse point les productions qu'il juge, ce qui l'eût conduit beaucoup trop loin ; supposant ce travail déjà fait par le lecteur, il part de là pour critiquer d'ensemble : il ne lui reste plus ensuite qu'à justifier ces appréciations par des citations très-variées. Un goût sûr, un style élégant, net et facile, une philosophie saine et élevée ; telles sont les qualités qui distinguent M. Géruzez. »

Histoire financière de la France, par M. J. Bresson (1).

M. Garinet père vous a fait un rapport sur l'histoire financière de la France, par M. Jacques Bresson, que vous avez nommé membre correspondant. Vous avez suivi avec intérêt l'analyse de cet ouvrage, qui retrace avec exactitude et clarté les différents sys-

(1) M. Garinet père, *rapporteur*.

tèmes d'impôts qui ont pesé sur la France. Vous avez vu par combien de désordres, de fautes et de malheurs nous sommes enfin arrivés à cet ordre admirable qui règne dans nos finances et qui est la principale source du crédit, du crédit que l'Europe nous envie, qui rend la France florissante au dedans et la rendrait au besoin formidable à l'étranger.

M. Lacatte-Joltrois. — *Les trois Antiquaires rémois.*

Sous ce titre : *Les trois Antiquaires rémois*, M. Lacatte-Joltrois, votre correspondant à Reims, vous a transmis des notices intéressantes sur MM. Grassière, Lucas et Clicquot, dont tous les amateurs de médailles et d'objets d'arts connaissent les belles collections ; hommes estimables et regrettables que la mort a frappés presque en même temps.

M. Povillon-Piérard. — Divers mémoires.

Outre le mémoire sur la mendicité, duquel j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir, M. Povillon-Piérard, votre laborieux collègue, vous a adressé deux notices : La première traite *de deux voies romaines* dont on a récemment découvert des traces et dans le cimetière du nord et dans l'intérieur de la ville. L'une de ces voies, indiquée par Bergier, conduisait à Bavay. M. Povillon décrit fort exactement les matériaux dont elles étaient construites et tous les accessoires qui s'y rattachent. Dans la seconde notice, intitulée : *La Foire et le Marché*, votre collègue décrit, sous une forme dramatique et allégorique, le beau *quartier de la Couture.*

M. A.-J.-H. Vincent. — Dissertations historiques.

M. Vincent, professeur au collége de Saint-Louis, un de vos correspondants les plus exacts, vous a adressé trois dissertations savantes : la première, sur *l'origine de nos chiffres et sur l'abacus des Pythagoriciens* (1); la seconde, sur le fameux *nombre de Platon*, nombre que M. Vincent explique d'une manière fort satisfaisante (2); la troisième enfin, sur la position du *vicus Helena*, qu'il pense être le village d'Allaine, près de Péronne, et non pas la ville d'Hesdin, comme on le croit généralement.

M. J. Garinet. — Notice sur Théodulphe.

Jamais votre correspondance n'a été plus active. Vous avez reçu plus de quatre cents bulletins ou mémoires, dont plusieurs ont été pour vous l'occasion de rapports, de discussions ou de propositions utiles.

Une notice, insérée dans les mémoires de la Société du Puy, sur un manuscrit de Théodulphe, vous a valu des recherches curieuses de M. J. Garinet sur Théodulphe lui-même, sur le manuscrit dont on lui attribue la transcription, et sur divers passages de l'Ecriture sainte, qui se trouvent dans les bibles du dixième et du onzième siècle et ne se rencontrent plus dans le texte imprimé de la vulgate.

(1) *Rapporteur* : M. Bobillier.
(2) M. Materne, *rapporteur*.

M. Failly. — Objets d'arts (1).

M. Failly, inspecteur des douanes à Cambrai, qui possède une très-belle collection d'objets d'arts, est un de vos correspondants les plus zélés. Il vous a adressé cette année deux mémoires. Le premier est une *notice sur quarante-neuf dessins de la vie de Jésus-Christ*, dessins que possède votre collègue, et qu'il pense avoir été tracés de la main même d'Eustache Lesueur. Ce sont, à ce qu'il paraît, des projets de tableaux que la mort ne permit pas à Lesueur d'exécuter. Un tableau de ce peintre célèbre, le *noli me tangere*, qui se trouve au Louvre, et qui vient de l'église des Chartreux, est en effet la reproduction de l'un de ces dessins.

Dans une seconde notice, après quelques conseils aux collecteurs d'objets d'arts, M. Failly vous donne la description d'un joli coffret en bronze ciselé, ouvrage du seizième siècle, qu'il croit avoir appartenu à Marguerite de Navarre, fille de François 1er.

Vous faites des vœux sincères pour que la belle collection de M. Failly vienne bientôt enrichir sa ville natale.

M. Jules Jolly. — Journal de la Magistrature.

Parmi les ouvrages qui nous sont adressés par nos correspondants, je dois mentionner le *Journal de la Magistrature et du Barreau*, excellent recueil publié sous la direction de M. Jules Jolly. Les questions controversées de droit civil et de droit pénal y sont

(1) M. J. Garinet, *rapporteur*.

qu'à l'âge de seize ans il ne montra aucun goût pour les mathématiques. Cependant son frère aîné, élève du lycée de Besançon, fut reçu à l'École polytechnique. Étienne Bobillier résolut de suivre ses traces. Il s'enferma chez sa mère. Là, seul, sans professeur, avec les livres que son frère lui avait laissés, et les conseils qu'il lui adressait de loin en loin, le jeune Bobillier fit son cours de mathématiques spéciales. Au jour de l'examen, il étonna par ses réponses son interrogateur, M. Dinet, dont la sévérité est bien connue, et qui le porta le premier sur sa liste. Il fut reçu à l'école le quatrième, et avait conservé ce rang au commencement de la seconde année. En 1818, la place de premier professeur de mathémathiques à l'École des arts de Châlons se trouvait vacante; on demanda un élève de l'École polytechnique, M. Bobillier s'offrit, et la place lui fut donnée. Il avait alors vingt ans. Le jeune professeur fit bientôt preuve du plus grand talent dans l'art difficile d'enseigner. La rapidité de son coup d'œil, la vivacité de sa pensée, la lucidité de son expression, la fermeté de son caractère, tout chez lui imposait aux élèves, les captivait, les domptait. Il professa à l'École des arts la trigonométrie, la statique, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, la mécanique-pratique, la physique et la chimie. Ces sciences nombreuses et difficiles lui devinrent tellement familières, que son imagination ardente l'entraîna bientôt dans de nouvelles recherches; en quelques années, il a fait insérer, dans les journaux de la France et de l'étranger, plus de quarante mémoires sur les mathématiques pures, appliquées et transcendantes.

Ses travaux sur les courbes et les surfaces courbes

ont été publiés concurremment avec ceux de M. Poncelet, de l'Académie des sciences, dont ils lui ont valu l'amitié franche et cordiale.

Le mérite de M. Bobillier avait marqué sa place au milieu de vous. En 1826, il fut nommé membre titulaire, après vous avoir présenté *sur les puits à bascule* un mémoire, qui a été inséré dans le recueil de vos travaux.

En 1829, M. Bobillier, qui ne voyait aucun avenir dans les écoles d'arts, voulut entrer dans l'Université. Sur la recommandation de M. Poisson, qui le connaissait comme un mathématicien du premier ordre, notre collègue fut nommé professeur de mathématiques au collége royal d'Amiens. De son côté, M. le Ministre du commerce voulant conserver M. Bobillier, le nomma chef des études à l'école d'Angers. Il s'y trouvait en 1830. Les liens de la discipline étaient relâchés, la mésintelligence régnait entre les chefs de l'école, M. Bobillier eut plus d'une fois besoin de faire preuve d'adresse ou d'énergie. Cependant des bandes armées s'étaient montrées dans le département de Maine-et-Loire. Quoique notre collègue ne fût pas un homme politique, il crut qu'il est des circonstances où un bon citoyen se doit tout entier à son pays; il s'offrit comme volontaire; et, avec un détachement de la garde nationale d'Angers, il fit, contre les chouans, une expédition d'un mois, qui ne fut pas sans danger ni sans gloire.

En 1832, la place de chef des études fut supprimée, et M. Bobillier revint à l'école de Châlons comme premier professeur; quelque temps après, il fut nommé chef des travaux et des études *adjoint;* en 1838, la place de chef des études fut rétablie et

donnée à M. Bobillier, qui conserva toutefois, selon ses désirs, une partie des cours dont il était chargé.

D'un autre côté, M. Bobillier fut depuis 1833 professeur de mathématiques au collége de Châlons. On sait quels immenses succès il y a obtenus. Peu de colléges royaux offrent de semblables résultats. En quelques années, huit élèves furent reçus à l'École polytechnique, et autant à l'École militaire de Saint-Cyr. L'enseignement des mathématiques spéciales qu'il professait au collége, plaisait beaucoup à M. Bobillier. Cela lui semblait un délassement. C'est ce qu'il m'a dit vingt fois lorsque nous revenions ensemble de nos classes du soir ; et que, fatigué moi-même, j'admirais la force de cet homme indomptable.

Au milieu des travaux de ce double enseignement, notre collègue continuait, multipliait les publications les plus importantes. Il avait commencé par un cours d'algèbre. En quelqnes années il fit trois éditions de sa géométrie ; il travaillait à la quatrième, en même temps qu'il faisait autographier ses cours de physique et de mécanique, et qu'il rédigeait des traités nouveaux. Il passait deux heures par jour à corriger des épreuves (1).

Le 5 mai 1839, le roi nomma M. Bobillier chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense des immenses services rendus pendant vingt ans à l'enseignement et à la science.

Notre collègue avait la tête si bien organisée qu'il lui était facile d'embrasser toute une science à la fois, sans prendre aucune note ; il ne prenait la plume

(1) Voir à la fin du compte rendu la liste des ouvrages publiés par M. Bobillier.

que lorsque son œuvre était entièrement élaborée.

Lorsque la mort est venue le surprendre, il méditait sur *les lois géométriques du mouvement* un travail de la plus grande importance. Il voyait là une lacune, et voulait la combler. Cette étude lui souriait; il était sur le point de la posséder complètement, quoique, selon son habitude, il n'eût encore rien écrit. Il se proposait de présenter ce travail à l'Académie des sciences; c'est vous dire qu'il avait la noble ambition de voir s'ouvrir devant lui les portes de l'Institut.

Vivant loin de sa famille, livré tout entier à ses travaux, M. Bobillier ignora long-temps les douceurs de la vie domestique. Une maladie assez grave, qu'il fit en 1836, lui montra son isolement. En 1837, il se maria. L'amour de sa jeune épouse, l'affection dont l'entoura sa nouvelle famille, ouvrit pour lui la source des sentiments les plus doux. Il commençait une vie nouvelle qui devait, hélas! durer trop peu. Lorsqu'il ressentit les premières atteintes du mal sous lequel il succomba, M. Bobillier n'en tint pas compte, il n'interrompit aucun de ses travaux; mais bientôt il fut arrêté tout-à-fait; des contrariétés qu'on lui suscita aggravèrent le mal; cependant, une première fois, la force de sa constitution parut triompher. Ne consultant que son courage, entraîné par un zèle imprudent, M. Bobillier reprit ses fonctions; mais la maladie reparut, et fit d'effrayants progrès. Soit qu'il comptât sur la vigueur de son tempérament, soit qu'il ne voulût pas inquiéter sa famille, notre collègue ne parut pas s'alarmer. Il conserva jusqu'à la fin toutes ses facultés intellectuelles; et, lorque le mal lui parut sans remède, il ne songea plus qu'à consoler une épouse éplorée. C'est à peine s'il parut

jeter un coup d'œil de regret sur tant de glorieux travaux qu'il laissait interrompus.

Le 22 mars 1840, la mort vint l'enlever à l'amour d'une épouse et d'une mère, et à la tendre affection de ses élèves, de ses collègues, de ses amis. Il n'avait pas encore quarante-deux ans!

A peine M. Bobillier avait il été de retour à Châlons que vous vous étiez empressés de le rappeler au milieu de vous. En 1834, il vous a communiqué un mémoire intitulé : *Note sur le principe de Roberval*, mémoire que vous vous êtes empressés de faire insérer dans votre recueil. En 1838, vos suffrages unanimes l'appelèrent à la vice-présidence de votre société, et il était devenu votre président annuel lorsque nous l'avons perdu. Vous savez avec quel zèle il remplissait les fonctions que vous lui aviez confiées. Le 16 février dernier, quoiqu'il fût déjà malade, il voulut vous présider encore ; mais il ne put rester jusqu'à la fin de la séance. Ce fut là sa dernière sortie.

Dans sa vie privée, M. Bobillier était bon, généreux et serviable. Il interrompait ses travaux les plus importants pour donner un conseil, un secours, une lettre de recommandation à tous ceux qui lui en demandaient, et en particulier à ses anciens élèves, qu'il comptait par milliers.

M. Bobillier était membre de la société industrielle d'Angers, de la société d'émulation du Jura, de celle des Vosges, et enfin, de la société des sciences physiques, chimiques et arts agricoles de France.

MM. Ponsart et Petit-Hutin.

Vous avez encore perdu deux membres correspondants, MM. Ponsard et Petit-Hutin.

M. Ponsard, docteur en médecine de la faculté de Paris, était né dans le département des Ardennes; il vint se fixer à Vitry, il y a dix-huit ans. Son affabilité, la douceur de son caractère lui procurèrent une nombreuse clientèle; mais en 1832, à la suite d'une maladie grave, il renonça au séjour de la ville et à l'exercice pénible de sa profession. M. Ponsard avait de la fortune; il acheta la terre d'Omey, et là, il se livra à l'agriculture avec le plus grand zèle. Il obtint bientôt de remarquables succès, et à l'exposition de l'année dernière, les laines de son beau troupeau ont obtenu une mention honorable. La mort est venue l'arrêter dans cette nouvelle carrière, lorsqu'il touchait à peine à la maturité de l'âge.

M. Petit-Hutin est un des hommes qui ont rendu à l'agriculture de notre département les services les plus signalés. Aux portes de la ville de Reims, dans un terrain des plus stériles, où végétaient, à des intervalles éloignés, de chétives avoines, M. Petit a créé un beau domaine, qui se couvre aujourd'hui de riches moissons. Mais qui pourrait dire par combien de soins, de travaux et de mécomptes, il était arrivé à ce beau succès? Jamais, pour dompter un sol ingrat, il n'a été déployé plus de persévérance et d'intelligence. M. Petit-Hutin a été longtemps membre du conseil d'arrondissement et du conseil de la ville de Reims. Sa perte y a été vivement sentie.

En 1822, vous l'avez associé à vos travaux, et jamais sa coopération ne vous a manqué, toutes les

fois que vous avez fait appel à sa longue et savante expérience.

NOUVEAUX MEMBRES.

Pour réparer ces pertes, vous vous êtes adjoints de nouveaux collaborateurs sur le savoir et l'activité desquels vous avez le droit de compter.

Vous avez nommé membres titulaires MM. de Sermet, intendant militaire, et Marson, professeur de mathématiques au collége. J'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir des travaux qu'ils vous ont présentés.

Vous avez nommé correspondants MM. Bresson, Fosseyeux, Landouzy, Géruzez et de Tillancourt, qui se trouvent déjà mentionnés dans ce rapport; M. Sary, auquel vous avez accordé une médaille d'or en 1838, M. Contant, notaire à Reims, auteur d'un mémoire sur *l'application du Jury aux délits de la presse*, mémoire auquel vous avez accordé, en 1833, une mention honorable; et enfin, M. Tarin de Montépreux, un des principaux agriculteurs de notre département, qui continue avec succès, pour la fertilisation de nos plaines crayeuses, l'œuvre si bien commencée par son père, qui fut aussi l'un de vos collègues. M. Tarin termine, en ce moment, des essais d'une grande importance sur l'engrais Jauffret, sur les cendres de tourbe et sur la culture du *madia-sativa*.

CONCOURS.

PREMIER CONCOURS.

Il me reste à vous entretenir du résultat de vos concours.

Vous aviez appelé la méditation des hommes graves sur une question de la plus haute importance ; votre appel a été entendu ; mais votre vice-président ayant bien voulu se charger de rendre compte de ce concours, je ne m'y arrêterai pas.

DEUXIÈME CONCOURS.

Chemins vicinaux (1).

Rien n'est plus favorable au développement de l'agriculture et de l'industrie, que la facilité des transports. Il est douteux qu'il y ait des capitaux plus productifs que ceux qui sont employés à la confection et au bon entretien des chemins. Si là où les voies de communication ont été améliorées, c'est-à-dire dans presque tout le département, chaque cultivateur calculait fidèlement le profit qu'il a retiré de cette amélioration, on serait étonné du chiffre auquel s'élèveraient toutes ces sommes réunies. Il y a là une véritable création de richesses. Les chemins présentent d'ailleurs cet avantage que l'on tire parti de ce qui est fait, sans avoir besoin d'attendre que tout soit terminé ; les résultats obtenus sont un encouragement à faire des efforts nouveaux.

(1) *Commissaires :* MM. Lamairesse, Garinet père, Barrois, Garinet fils, Maupassant, *rapporteur.*

Quant à ce qui concerne les chemins vicinaux, la loi du 21 mai 1836 a donné une impulsion utile; mais il reste beaucoup à faire, et vous ne cesserez, pour votre part, de stimuler le zèle des communes par tous les moyens qui sont à votre disposition.

Neuf communes se sont présentées à votre concours :

Sarcy, canton de Ville-en-Tardenois; Cumières, canton d'Ay; Saint-Souplet, canton de Beine; Vanault-le-Châtel, canton d'Heiltz-le-Maurupt; Pogny, canton de Marson; Clesles, Bagneux et Granges-sur-Aube, canton d'Anglure; et enfin Marcuil-le-Port, canton de Dormans.

(Canton de Ville-en-Tardenois) (1).

SARCY. — 281 habitants.

M. Thuillier, maire.

La commune de Sarcy n'a point de revenus et ne compte que 281 habitants. Comme tous les villages de la fertile vallée de Noron, jusqu'en 1837, Sarcy n'eut que des chemins impraticables, ou plutôt n'eut pas de chemins. A cette époque commencèrent les travaux du chemin de grande communication de Fismes à Epernay, chemin qui traverse, sur une longueur d'environ 2200 mètres, le territoire de Sarcy. Cette commune se signala depuis ce moment par les efforts les plus louables et les plus persévérants : elle a fourni, pour la confection de ce chemin, 1600 mètres cubes de pierres calcaires.

(1) *Commissaire spécial*, M. Dalleux.

Le village de Sarcy est situé sur le ruisseau de Ville-en-Tardenois; au moment des pluies et des fontes de neiges, la traverse de la partie basse du village est submergée sur une longueur d'environ 200 mètres. Dans cet endroit, le chemin devait être construit sur une levée au-dessus des hautes eaux, c'était un travail difficile, coûteux; l'administration voulut l'ajourner, lorsque le maire, M. Thuillier, offrit de faire tous les transports de terres nécessaires pour opérer le terrassement; et, en effet, 1800 mètres cubes de terre ont été transportés par les habitants de Sarcy à une distance de 500 mètres.

Ces travaux n'ont point empêché ceux qu'exigeaient les autres chemins de la commune; ils sont tous dans le meilleur état. De grands sacrifices ont été nécessaires. J'ai déjà dit que la commune n'avait pas de revenus; elle a voté les cinq centimes spéciaux fixés comme *maximum* par la loi; mais au lieu de trois journées de prestation, elle en a donné six pour les hommes et douze pour les voitures et les bêtes de trait.

On ne saurait accorder trop d'éloges à l'activité et à l'énergie de M. Thuillier, maire de cette commune.

Vous avez décerné à la commune de Sarcy une médaille d'encouragement.

(Canton d'Ay).

CUMIÈRES. — 1087 habitants.

M. Godmé-Chevalier, adjoint.

La rue principale de l'importante commune de Cumières a été jusqu'à présent dans le plus mauvais

état, surtout la partie comprise entre la place et l'extrémité du village du côté de Dizy. Cette dégradation était occasionnée par les cours d'eau qui sortent de plusieurs maisons et entraînent l'égoût des fumiers. La rue sale et boueuse pendant la plus grande partie de l'année, devenait impraticable pendant l'hiver.

Des tentatives pour la construction d'un aqueduc avaient déjà été faites, mais elles étaient restées sans résultat. M. Godmé, adjoint, faisant les fonctions de maire pendant la vacance, a eu plus de bonheur ou plus de persévérance. Deux aqueducs ont été construits sous la direction de l'agent-voyer; toutes les eaux sont aujourd'hui conduites à la Marne, et la chaussée reconstruite sera toujours en bon état. Au moyen de leurs prestations exécutées ou rachetées, les habitants de Cumières ont fourni les matériaux et fait les déblais nécessaires; les autres travaux ont été faits par adjudication. Les chemins proprement dits paraissent d'ailleurs bien entretenus.

Les ressources pécuniaires proviennent des revenus de la commune, des dons volontaires et d'une parties des prestations de 1839, converties en argent. La commune n'a pas voté de centimes spéciaux; et comme la commune est populeuse, quoiqu'il y ait eu 481 journées d'hommes, le chiffre *maximum* de trois journées par individu mâle et valide, n'est pas encore atteint. Les conditions fixées par votre programme, pour obtenir une médaille, n'ont point été remplies.

Vous avez décerné à la commune de Cumières une mention honorable, et vous adressez à M. Godmé les félicitations les plus sincères pour le zèle qu'il a déployé et l'impulsion qu'il a donnée.

Nous devons aussi adresser des remercîments à M. Deganne, agent-voyer de l'arrondissement de Reims, pour l'empressement avec lequel il nous a communiqué les renseignements les plus complets et les mieux circonstanciés sur les travaux exécutés par les communes de Sarcy et de Cumières.

(Canton de Beine) (1).

SAINT-SOUPLET. — 615 habitants.

M. Gerbaux, maire.

Dans votre séance du 1er septembre 1838, vous avez accordé à la commune de Saint-Souplet une juste récompense des grands travaux qu'elle a exécutés sur ses chemins et dans ses rues, sous l'habile direction de son maire, M. Gerbaux, dont rien n'égale l'ardeur et le désintéressement. Le maire et la commune ont persévéré dans cette voie : les travaux de 1839 et ceux de 1840 ne sont point inférieurs à ceux que vous avez récompensés en 1838. La valeur des ouvrages exécutés surpasse de beaucoup le chiffre des cinq centimes spéciaux réuni à celui des trois journées de prestation ; c'est ce qu'attestent et votre commissaire M. Bonnevie, et M. le Sous-Préfet de Reims, qui paient tous deux à M. Gerbaux un juste tribut d'éloges.

Vous avez accordé à la commune de Saint-Souplet *un rappel de médaille d'encouragement.*

M. Bonnevie, *commissaire.*

(Canton de Heiltz-le-Maurupt) (1).

VANAULT-LE-CHATEL. — 604 habitants.

Leblanc, maire.

Depuis quinze ans la commune de Vanault-le-Châtel travaille avec persévérance à la réparation de ses chemins et de ses rues, qui sont maintenant en très-bon état ; c'est ce que vous ont attesté et votre commissaire et ceux de vos membres qui connaissent cette localité. En 1833, vous avez accordé à cette commune une médaille d'encouragement, et, depuis cette époque, le zèle des habitants ne s'est pas ralenti, non plus que celui du maire, M. Leblanc, auquel on doit attribuer en grande partie l'honneur des résultats obtenus. Quoique la commune de Vanault-le-Châtel n'ait pas de revenus, elle fait sur ses chemins plus de travaux que plusieurs communes qui sont riches. Depuis la loi du 21 mai 1836, elle s'est toujours imposé le *maximum* des centimes spéciaux et des journées de prestation. Toutefois, en 1840, elle n'a voté que quatre centimes au lieu de cinq. Mais comme elle a fait une demi-journée de prestation au-delà du *maximum*, et que cette demi-journée peut être évaluée à plus de 200 francs, tandis que le centime n'en aurait produit que 51 ; il est de fait qu'elle a dépassé, quoique d'une faible somme, les sacrifices dont il faut faire preuve pour obtenir votre médaille.

Vous avez décerné à la commune de Vanault-le-Châtel une médaille d'encouragement.

(1) *Commissaire spécial :* M. RADONAN.

(Canton d'Auglure) (1).

CLESLES. — 690 habitants.

M. Richomme, maire.

Des travaux considérables ont été exécutés depuis quelques années sur les chemins de la commune de Clesles.

La grève et le sable se trouvent dans le voisinage, sur les bords de la Seine ; mais les habitants ont compris que ces matériaux étaient insuffisants pour se faire de bons chemins, surtout dans les endroits humides ; aussi chaque année vont-ils extraire et chercher de la pierre dure à une distance de plus de 15 kilomètres. Ils en emploient chaque année environ 260 mètres cubes, et de plus une grande quantité de grève et de sable.

Le maire de cette commune, M. Richomme, donne une très-bonne direction à l'activité de ses concitoyens, qui ont maintenant des chemins dans un état d'entretien satisfaisant.

Des cotisations volontaires sont venues ajouter aux ressources de la commune. Nous devons dire, toutefois, qu'elle ne s'est imposé, en 1840, que trois centimes spéciaux ; mais comme elle a fait quatre journées de prestation au lieu de trois, il y a plus que compensation, et en appliquant à la commune de Clesles le raisonnement que nous venons d'appliquer à celle de Vanault-le-Châtel, on verra qu'elle a dépassé, selon l'obligation de votre programme, le *maximum* fixé par la loi.

(1) M. Thiénot, *commissaire*.

Vous avez accordé une médaille d'encouragement à la commune de Clesles.

BAGNEUX. — 726 habitants.

M. Metayer, maire.

La commune de Bagneux fait beaucoup pour ses chemins, et elle a beaucoup à faire, à cause du débordement annuel de la rivière d'Aube. Quoiqu'elle n'emploie que de la grosse grève, on peut dire que les chemins sont en bon état, parce que chaque année on répare les dégradations. La bonne harmonie entretenue dans la commune, et par le bon esprit des habitants et par l'heureuse influence exercée par M. Metayer, est pour beaucoup dans ce résultat satisfaisant. Depuis trois ans la commune de Bagneux se présente à votre concours, mais elle n'accomplit pas toutes les conditions exigées par votre programme. Ainsi pour 1840, elle s'est bien imposé trois journées de prestation; mais elle n'a point voté de centimes spéciaux, au moins cela n'est pas constaté.

Vous avez accordé à la commune de Bagneux un rappel de mention honorable; elle avait déjà obtenu une mention en 1838.

GRANGES-SUR-AUBE. — 344 habitants.

M. Renon, maire.

La commune de Granges a obtenu l'année dernière une mention honorable. Les travaux qu'elle exécute annuellement en moellons de craie recouverts de gravier ont de l'importance. Le maire, M. Renon, jouit de l'estime générale, et tous ses concitoyens s'em-

pressent d'obéir à son appel. L'attestation de votre commission est très-favorable, mais la commune de Granges n'a pas rempli les conditions voulues par votre programme; elle n'a point voté de centimes spéciaux, et les journées de prestation qu'elle annonce avoir faites, ne paraissent pas avoir été, pour 1840, l'objet d'un vote régulier, puisque vous n'en avez trouvé aucune trace dans les bureaux de la préfecture.

(Canton de Dormans.)

MAREUIL-LE-PORT. — 1004 habitants.

M. Fournier, maire.

La commune de Mareuil-le-Port s'était déjà présentée à votre concours en 1838. Au moyen de ses revenus et de deux journées de prestation, elle paraît avoir exécuté cette année d'utiles et importants travaux; mais vous n'avez pas dû vous y arrêter. La commune de Mareuil-le-Port s'est mise elle-même hors de concours, en ne s'adressant point au commissaire qui a bien voulu se charger, dans le canton de Dormans, de recevoir les demandes des communes et de vérifier leurs indications.

(Canton de Marson) (1).

POGNY. — 881 habitants.

M. Vigy-Viart, maire.

La commune de Pogny, qui s'était déjà présentée à votre concours en 1837, a fait depuis cette époque des efforts plus grands; ce ne sont plus seulement

(1) M. Bremont, *commissaire*.

les rues du village qui ont été réparées, mais encore les chemins proprement dits. M. Bremont, juge de paix de ce canton, votre commissaire, qui a visité les chemins avant et après l'exécution des travaux de cette année, a trouvé qu'on avait beaucoup fait : les chemins de Pogny à Dampierre et de Pogny à Marson ont été, pour ainsi dire, construits à neuf.

Les chemins de Pogny étaient autrefois en fort mauvais état, et l'on doit des éloges à M. Vigy, sous l'administration duquel ces améliorations s'opèrent. Trois journées de prestation sont employées annuellement à ces travaux ; or, comme la commune est importante, ces trois journées sont évaluées à 2,553 francs. Du reste il n'y a point eu de centimes spéciaux. Toutes les conditions de votre programme n'ont donc pas été remplies.

Vous avez accordé à la commune de Pogny une mention honorable.

TROISIÈME CONCOURS.

Statistique.

Vous offrez chaque année une médaille d'encouragement à l'auteur de la meilleure statistique d'un des cantons du département de la Marne.

Aucun travail de ce genre ne vous a été adressé cette année. Pourtant, nous le répétons, plusieurs cantons n'ont pas de statistique ; pour quelques autres, les travaux déjà faits sont devenus incomplets et auraient besoin d'être révisés. Un ouvrage de cette nature, outre le caractère d'utilité qu'il présente, offre toujours beaucoup d'intérêt dans les localités qu'il décrit. Vous attachez beaucoup de prix aux statistiques

générales, mais elles doivent reposer sur des observations de détail. Vous continuez de faire un appel aux hommes laborieux.

QUATRIÈME CONCOURS.

Vaccine.

MM. Seure et Blondiot (1).

La propagation de la vaccine a été, pour toutes les classes de la société, un immense bienfait. Vous vous applaudissez de n'y être point restés étrangers, et d'avoir par vos encouragements stimulé le zèle des vaccinateurs. Deux concurrents se sont présentés cette année : M. Blondiot, officier de santé à Orbais, et M. Seure, docteur-médecin à Suippes, un de vos correspondants ; l'un et l'autre ont fait preuve de beaucoup de zèle pour stimuler l'insouciance des parents ; et pour ne laisser aucun prétexte aux refus, ils ont vacciné gratuitement. Tous deux vous ont présenté des tableaux conformes au modèle que vous avez dressé, et ont rempli toutes les conditions voulues. Ils sont dignes de vos éloges et de vos encouragements. Toutefois, d'après votre programme, la médaille devant être décernée à celui qui a opéré *le plus grand nombre de vaccinations pendant l'année* 1839, M. le docteur Seure, qui a atteint le chiffre 210, a dû l'emporter sur M. Blondiot, qui en a 161, nombre déjà fort élevé. M. Seure a d'ailleurs eu de grands obstacles à vaincre ; il avait pour antagoniste, on aurait peine à le croire, un officier de santé qui depuis longues années proclame la vaccine dangereuse. Les efforts

(1) M. Moignon, *rapporteur*.

de M. Seure seraient sans doute restés impuissants, si la variole elle-même ne lui était venue en aide. Plusieurs enfants non vaccinés furent atteints de l'épidémie et succombèrent ; c'est alors seulement que votre collègue triompha de la résistance absurde qu'on lui avait si long-temps opposée.

M. Seure vous a rendu compte de la marche et du développement du vaccin, dans toutes ses périodes.

Il a fait plus : au moment où s'agite la question de revaccinations, il a apporté le tribut de ses observations ; sur quarante revaccinations, dix-neuf ont complètement réussi ; c'est-à-dire, quatre succès sur treize opérés, de quinze à vingt ans ; et quinze succès sur vingt-huit opérés, de vingt à quarante. M. Seure en conclut, comme M. Landouzy, que la puissance préservatrice de la vaccine s'affaiblit avec les années, et qu'il est prudent de revacciner, surtout au temps des épidémies.

Vous avez accordé une médaille d'encouragement à M. Seure, docteur-médecin à Suippes, et une mention honorable à M. Blondiot, officier de santé à Orbais. Vous devez d'ailleurs rappeler que M. Blondiot a déjà reçu de vous une médaille en 1838, et qu'il en a reçu trois de l'Académie de médecine de Paris.

CINQUIÈME CONCOURS.

Vous aviez offert une médaille d'encouragement à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité compétente, aurait ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auraient été enseignées avec le plus de succès.

Aucune demande ne vous a été adressée. Vous le regrettez vivement.

SEPTIÈME CONCOURS.

Sables réfractaires (1).

Le prix élevé des sables réfractaires propres au moulage vous a engagé, il y a deux ans, sur la proposition de M. Vincent, inspecteur des écoles d'arts et métiers, à offrir une récompense à celui qui découvrirait, dans le département, le sable remplissant les conditions désirables.

Le Gouvernement, voyant dans cette découverte une économie notable pour les ateliers de l'école royale, a promis de mettre à votre disposition une somme de 500 fr. pour ajouter à la valeur des prix que vous décerneriez.

Dès l'année dernière, des résultats importants avaient été obtenus; mais vous avez pensé que les expériences avaient besoin d'être confirmées, et que peut-être de nouvelles recherches amèneraient des découvertes plus satisfaisantes encore. Vous aviez en conséquence ajourné le concours.

Le Ministre du commerce vous a autorisé à décerner en son nom deux prix différents : l'un de 400 francs pour la découverte, dans un rayon peu éloigné de Châlons, de sables réfractaires propres au moulage; l'autre de 100 fr., pour la découverte, dans le même rayon, de sables réfractaires propres à la construction des fourneaux.

Enfin, vous aviez promis une médaille à celui qui

(1) *Commissaires*, MM. Moignon, Gascheau, et Salle, *rapporteur*.

découvrirait dans le département le meilleur sable réfractaire, quelle fût d'ailleurs la distance de Châlons.

De plusieurs points du département on a répondu à votre appel; les échantillons envoyés ont été essayés par M. le chef de la fonderie de l'école des arts, sous les yeux de M. le chef des travaux. Celui-ci a eu l'obligeance de vous adresser un rapport très-circonstancié sur ces diverses expériences, dont les résultats ont pu d'ailleurs être appréciés par votre commission.

Nous devons, à cette occasion, adresser de sincères remercîments à M. le Directeur de l'école, à M. Lebrun, chef des travaux, et à M. Maillard, chef de l'atelier de fonderie.

Je crois inutile de vous entretenir des sables qui n'ont point présenté les qualités demandées.

Le sable d'Étoges, présenté par M. Renard, et que vous avez signalé l'année dernière, pourrait servir faute de meilleur; mais il n'a pas assez de corps pour supporter des moulages répétés. M. Lebrun a d'ailleurs reconnu que la couche de ce sable est irrégulière, peu épaisse, et tout-à-fait insuffisante.

M. Caillez, fondeur à Châlons, et que la question intéresse fortement, a présenté du sable trouvé à Ludes, sur la route de Reims par Louvois. Ce sable ne paraît pas mauvais; mais il était en quantité insuffisante pour que des expériences pussent être faites, et il n'a été apporté qu'après le terme de rigueur fixé pour la clôture du concours.

Un seul sable a réuni toutes les conditions voulues, c'est celui des pâtis de la commune de Chavot, découvert par M. Félix Quinet, et que nous avons déjà mentionné honorablement l'année dernière. Les

pièces coulées dans ce sable ne laissent rien à désirer; il remplace avantageusement celui de La Ferté, et depuis trois mois on ne s'est servi à l'école que du sable de Chavot. M. le Chef des travaux s'est transporté sur les lieux, et il a reconnu que par sa profondeur et son étendue ce banc pourrait suffire, pendant plusieurs siècles, aux besoins de l'industrie du département tout entier.

En payant à la commune de Chavot une redevance de 2 fr. 50 cent., M. Félix Quinet a livré à l'école ce sable pour 18 fr. les 1,000 kilogrammes, tandis que le sable de La Ferté revenait à 32 francs.

Nous ajouterons que M. Félix Quinet a aussi envoyé un sable plus fin, pris à Monthelon, sable qui, mélangé avec l'autre, le rend propre au moulage des petites pièces, et peut remplacer à peu près le sable de Fontenay-aux-Roses.

Vous avez jugé que M. Félix Quinet avait mérité le prix.

Nous devons toutefois signaler une circonstance. La majorité du conseil municipal de Chavot, par une délibération que nous ne qualifions pas, a interdit l'extraction des sables, et tend ainsi à priver la commune d'un revenu important.

Nous sommes convaincus que l'autorité supérieure, tutrice légale des communes, n'approuvera pas une semblable délibération. Quoi qu'il en soit, de misérables chicanes n'ôtent rien au mérite de la découverte de M. Félix Quinet.

Quant au sable réfractaire propre à la construction des fourneaux, M. Renard en a trouvé près d'Étoges d'une excellente qualité. On en a garni un fourneau à la Wilkinson, et il a résisté, sans couler ni se dé-

grader, à la chaleur énorme nécessaire à la fusion de 3,500 kilogrammes de fer. Ce sable, qui ne revient qu'à 24 fr. les 1,600 kilogrammes, est supérieur à celui de Versailles, qui coûtait 65 francs.

M. Bodlet, gérant de la fabrique de grès établi à Vaudancourt, a envoyé des briques réfractaires qui ont résisté à un feu très-violent, et sont supérieures à celles de Tauxières. Toutefois, le prix de ces briques est trop élevé; elles reviendraient à 240 fr. le mille, ou 80 fr. les 1,000 kilogrammes.

Vous avez décerné le prix à M. Renard et une mention honorable à M. Bodlet.

Vous le voyez, Messieurs, vous avez atteint le but. C'est surtout quand il s'agit d'industrie, qu'il est vrai de dire : *Cherchez et vous trouverez.*

HUITIÈME CONCOURS.

Vous aviez offert un prix au vigneron qui, dans le cours de l'année, aurait apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Aucune demande ne vous a été faite; mais vous maintiendrez ce concours. Si la teigne suspend ses ravages, d'anciens ennemis reparaissent et appellent toute la surveillance du vigneron.

NEUVIÈME CONCOURS.

Fabrique de grès à Vaudancourt (1).

Une nouvelle industrie vient de s'introduire dans le département de la Marne; une fabrique de grès,

(1) M. Salle, rapporteur.

qui a pour gérant M. Bodlet, s'est établie à Vaudancourt, canton d'Avize, sur la route d'Épernay à Sézanne.

Les grès sont des poteries à pâte dure et compacte, imperméable même à l'alcool et aux huiles. Généralement, dans ce pays-ci, leur prix est double de celui des poteries communes.

On ne connaît guère dans notre ville que les grès communs qui se tirent d'Avesnes. Les frais de transport doublent exactement le prix d'acquisition. Si l'on produit à Vaudancourt du grès commun de bonne qualité, au même prix que le grès d'Avesnes, ces grès trouveront un débouché dans notre département, par l'économie des frais de transport.

M. Bodlet, gérant de la fabrique, annonce que son but est de produire et des grès communs connus en Angleterre sous le nom de *Brown-Stone*, et des grès ceramer fins, que les Anglais appellent grès de Wedgwood. Les cinquante-quatre échantillons exposés dans cette salle sont présentés comme des grès *Brown-Stone;* ils vous ont paru toutefois d'une belle qualité. Les vases et les ornements ne manquent ni de goût ni d'élégance; mais le prix de ces objets est assez élevé.

La fabrique de Vaudancourt emploie aujourd'hui vingt-deux ouvriers, dont le salaire varie de 60 cent. à 5 fr. Elle espère en employer prochainement quarante.

Les matières premières employées se composent principalement d'argile, de silex et de sables; elles se trouvent dans les environs.

La fabrication du grès exige une température fort élevée. Pour dessécher la terre et pour la première

cuite, on emploie la tourbe ; mais pour la seconde, il faut avoir recours à la houille, qui coûte, rendue à Vaudancourt, de 70 à 80 francs les 1,000 kilogrammes ; or, il en faut 6,000 kilogrammes pour une cuite. Cette dépense vous a paru énorme ; il serait à désirer qu'elle pût être diminuée en substituant à la houille la tourbe carbonisée.

Vous manquez de données suffisantes pour calculer les avantages que cette fabrique peut trouver dans la position de Vaudancourt, soit pour les matières premières, le combustible et la main-d'œuvre, soit encore pour les débouchés ; mais, nous le répétons, c'est pour le département une industrie nouvelle, industrie utile, dont nous devons encourager les efforts.

Vous avez décerné à la fabrique de Vaudancourt une médaille d'encouragement.

Nouvelle pompe de M. Caillez (1).

M. Caillez, fondeur-pompier à Châlons, auquel vous avez décerné une médaille d'or en 1838, vous a présenté une nouvelle pompe de son invention.

C'est une pompe foulante et aspirante, avec quelques modifications et perfectionnements. Elle est montée sur deux pièces de bois, qui peuvent se plier comme une échelle à pied, et entre lesquelles est placée une bache en cuir qui peut recevoir deux cents litres d'eau. L'appareil plié n'a pas plus de soixante-cinq centimètres de largeur, et par conséquent peut passer par les portes les plus étroites ; deux hommes le portent

(1) M. Salle, *rapporteur*.

comme une civière : le poids n'excède pas quatre-vingt-dix kilogrammes et pourrait être allégé.

Le piston est mis en mouvement par un levier, semblable à celui des pompes ordinaires. Pour aspirer l'eau, ou même pour la conduire à une grande distance transversale, la force d'un seul homme suffit pour le mettre en jeu ; mais il en faudrait deux pour projeter l'eau comme avec la pompe à incendie.

Le grand avantage de cette pompe, qui est élégante et bien confectionnée, c'est d'être mobile, et de pouvoir être établi sur-le-champ partout où l'on veut ; elle peut donc être très-utile pour faire des épuisements, des arrosements, et enfin pour remplacer au besoin une pompe à incendie.

Les perfectionnements consistent : 1° en deux corps et deux soupapes d'aspiration qui peuvent s'ouvrir à volonté dans la bache, ou dans un réservoir d'eau quelconque ; 2° en un chapeau placé au-dessous, de manière à pouvoir s'enlever et à permettre, en une minute, de débarrasser la pompe des graviers qui peuvent l'obstruer ; 3° dans un réservoir à air, traversé par la tige du piston dans une *boîte à étoupes ;* 4° en un col de cygne mobile, pouvant verser l'eau dans la bache, ou recevoir les tuyaux qui la conduisent au loin.

Le prix de cette pompe avec tous ses accessoires, et un tuyau d'aspiration en cuivre, est de 414 francs.

M. Caillez vous a entretenu d'un moyen de chauffage économique qu'il emploie pour son établissement de bains. Une cuve en cuivre, qui contient trente-trois hectolitres d'eau, est placée au premier étage ; elle se chauffe ordinairement au moyen d'un cylindre placé au centre, et dans lequel brûle le combustible ;

ce qui est déjà un bon système ; mais les jours de fonte, c'est-à-dire deux fois par semaine, au moyen d'un appareil ingénieux, le calorique qui s'échappe du fourneau à réverbère, et qui était entièrement perdu, suffit pour échauffer l'énorme quantité d'eau nécessaire à l'établissement de M. Caillez.

Dans notre pays, où le combustible est cher, cette économie n'est pas sans importance.

Vous avez pensé que les efforts constants de M. Caillez, pour le perfectionnement de son industrie, méritaient d'être encouragés, et vous lui avez décerné un rappel de médaille d'or.

Pompe de M. Janson.

Une autre pompe a été soumise à votre examen, dans le cours de l'année, par M. le Préfet; elle était présentée par M. Janson-Maurupt, de Vitry-le-François (1).

C'est une pompe foulante, destinée aux incendies ; elle coûte moitié moins que les pompes fournies par le bureau des incendiés. Cette pompe a été examinée dans tous ses détails par la commission que vous en aviez chargée. Le mécanisme de cette pompe est assez ingénieux, elle ne présente pas dans sa construction de vice essentiel ; quoique inférieure dans ses effets à la pompe ordinaire à incendie, elle peut, telle que nous l'avons vue, rendre de bons services. Le reproche qu'on doit lui faire, c'est de n'être ni solide, ni durable, et cela par la nature même des matériaux employés à sa construction.

Vous n'avez pas cru devoir conseiller une économie

(1) M. Salle, *rapporteur*.

qui, dans quelques circonstances, pourrait avoir les résultats les plus funestes.

Je devrais avoir à vous entretenir encore de la machine à faucher de M. Stévenel, machine qui vous a déjà été présentée l'année dernière. Ce mécanicien y a fait adopter une lame circulaire d'une excellente trempe, fabriquée tout exprès. Mais quelques autres perfectionnements n'ayant pu être terminés en temps utile, vous avez ajourné à l'année prochaine l'examen de ce nouvel instrument.

Tels sont, Messieurs et collègues, les principaux travaux dont vous vous êtes occupés cette année. S'ils ne paraissent pas sans quelque importance, vous vous en applaudirez, parce qu'ils témoignent de la prospérité de notre département. Chaque jour, en effet, l'agriculture multiplie autour de nous ses pacifiques conquêtes ; toujours elle avance et ne recule jamais. Une heureuse moisson va jeter l'abondance sur nos marchés, en même temps qu'elle versera dans le sein de la capitale l'excédant de nos produits. La cherté des fourrages n'a pas découragé nos éleveurs ; nos laines rivalisent toujours avec les plus belles de l'Europe ; nos vins n'ont pas de rivaux. Sur tous les points s'ouvrent des routes qui vont porter au sein de nos campagnes une nouvelle vie ; des canaux se creusent et promettent à notre industrie un brillant avenir.

Quelques années encore, et les bâteaux de Dunkerque et de Marseille, de Strasbourg et du Hâvre, se donneront rendez-vous sous nos murs. Cependant sur les bancs de nos écoles primaires se presse une

jeunesse laborieuse, qui reçoit de maîtres plus habiles une instruction plus développée.

Ce qui se passe autour de nous, se passe d'ailleurs dans la France tout entière. Tels sont les effets de l'ordre, de la paix, d'institutions fortes et libres. Une grande nation n'est pas vaine de sa prospérité, mais elle en est forte; et elle est toujours prête à le prouver.

OUVRAGES

PUBLIÉS PAR M. BOBILLIER.

Principes d'algèbre, 1825-1826.
Cours de géométrie à l'usage des élèves de l'Ecole royale d'arts et métiers d'Angers, 1832.
Géométrie, 2e édition, 1834.
Géométrie, 3e édition, 1837.
Théorie de la chaleur.
Note sur le principe de Roberval, 1834.
Sous presse : Géométrie, 4e édition.

Mémoires.

Arithmétique. — Abréviation de l'extraction des racines numériques.

Analyse. — Théorèmes sur les valeurs moyennes des nombres.

Géométrie. — Relations entre les parties d'un triangle divisé par des parallèles à ses trois côtés, conduites par un quelconque des points de son intérieur.

Recherche du point de l'intérieur d'un triangle dont la moindre distance à son périmètre est la plus grande possible, et de celui dont la plus grande distance à son périmètre est la moindre possible.

Recherche analogue pour le tétraèdre.

Recherche des conditions de possibilité d'un tétraèdre ayant ses arètes respectivement parallèles à six droites données.

Tout plan qui passe par la droite que déterminent les milieux des arètes opposées d'un tétraèdre, se divise en deux parties équivalentes.

On donne dans un plan un angle et un point, et l'on demande de faire passer par ce point une droite qui coupe

les côtés de l'angle, de manière que l'aire interceptée soit de grandeur donnée.

1° Dans toute ligne du second ordre qui a un centre, la somme des carrés des inverses de deux diamètres perpendiculaires l'un à l'autre, est une quantité constante;

2° dans toute surface du second ordre qui a un centre, la somme du carré des inverses de trois diamètres dont chacun est perpendiculaire aux deux autres, est également une quantité constante.

Géométrie descriptive. — Recherche de la surface enveloppe d'un plan mobile dans l'espace.

Recherche d'un lieu géométrique dans l'espace.

Recherche de la droite qui en coupe quatre autres dans l'espace.

Géométrie analytique. — Recherche du lieu du sommet d'un angle droit mobile sur un plan, dont les côtés sont constamment normaux à une même ligne du second ordre tracée sur ce plan.

Recherches sur des lieux géométriques situés sur un plan et dans l'espace.

Recherche du lieu des centres communs de gravité de tous les systèmes de rayons vecteurs d'une même ellipse.

Propriétés des sections coniques, considérées dans le solide.

Propriétés des foyers dans les surfaces du second ordre.

Recherches sur les surfaces du second degré.

Propriétés projectives dans les surfaces du second ordre.

Dans tout quadrilatère circonscrit à une parabole, les côtés opposés sont divisés en segments proportionnels par une cinquième tangente.

Lettre sur les foyers dans les surfaces du second ordre.

Détermination des axes principaux dans les lignes et les surfaces du second ordre rapportées à des axes obliques.

Géométrie des courbes. — Recherche d'un lieu au cercle dans l'espace.

Mémoire sur l'hyperbole équilatère.

Géométrie des surfaces. — Toutes les surfaces du second ordre qui touchent les sept mêmes plans, ont leurs centres sur le même plan.

Toutes les surfaces du second ordre qui touchent les huit mêmes plans, ont leurs centres sur une même droite.

Géométrie de situation.

Intersections des lignes et surfaces du m.^{ième} degré.

Contacts des lignes et surfaces de la m.^{ième} classe.

Propriétés analogues à celles des pôles et des polaires dans les lignes et surfaces algébriques de tous les ordres.

Recherches sur les lois générales qui régissent les lignes et les surfaces de tous les ordres. — *Quatre mémoires.*

Théorèmes sur les polaires successives.

Géométrie transcendante. — Recherche sur les courbes à double courbure, dont les développantes sont sphériques.

Statique-mécanique. — Recherche de l'équation de la chaînette de masse variable, dans laquelle la masse de chaque élément est proportionnelle à la tension qu'il éprouve; et de l'équation de la chaînette uniformément extensible, dans laquelle la variation de masse n'est due qu'à l'inégale tension des éléments.

Démonstration d'un théorème de statique qui réduit à deux seulement les conditions d'équilibre d'un système libre, de forme invariable.

Recherche des conditions de plus grande stabilité d'un corps pesant, posant par plusieurs points ou par une base finie sur un plan horizontal.

De l'équilibre de la chaînette sur une surface courbe.

Démonstration élémentaire du principe des vitesses virtuelles.

Philosophie mathématique. — Essai sur un nouveau mode de démonstration des propriétés de l'étendue. — *Deux mémoires.*

Extrait du procès-verbal de la séance publique du 3 septembre 1840.

M. le Préfet, président-né, avertit, par une lettre, qu'il est retenu au Conseil général, et ne peut assister à la séance.

M. J. Garinet, vice-président, ouvre la séance par une lecture intitulée : *Histoire de l'église cathédrale de Châlons et de son chapitre.* — Première partie.

M. Maupassant, secrétaire, rend compte des travaux de la Société depuis sa dernière séance publique.

M. Eug. Perrier lit une Notice biographique sur M. Th. Pein, membre honoraire de la Société.

M. J. Garinet fait le rapport sur le concours ouvert sur les moyens de ranimer le sentiment moral et religieux.

Le Vice-Président annuel proclame, ainsi qu'il suit, le résultat des concours.

PREMIER CONCOURS.

La Société avait annoncé qu'elle décernerait, dans sa séance publique de 1840, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quels sont les moyens le plus en harmonie avec » nos institutions, de ranimer le sentiment moral et » religieux, et de le maintenir au niveau du déve- » loppement progressif des lumières et de la civili- » sation ? »

Le prix n'est pas décerné.

Trois médailles d'or sont accordées aux auteurs des mémoires portant les numéros 2, 3, 14, et une mention honorable à l'auteur du mémoire n° 15.

L'auteur du mémoire n° 2, portant pour épigraphe :

« *Qual è il nemico più grande della Religione*, etc., etc. »,

est M. J.-T....., à Dijon, rue Berbisey.

L'auteur du mémoire n° 3, portant pour épigraphe :

« La lutte éternelle de la philosophie et du vice
« rendra toujours nouvelles les questions qui inté-
« ressent l'amélioration morale des hommes »,

est M. A. Egron, ancien imprimeur, propriétaire à Luciennes (Seine-et-Oise).

L'auteur du mémoire n° 14, portant pour épigraphe :

« *Ita pietas inesse non potest*, etc., etc. »,

est M. François Vidal, pasteur à Bergerac (Dordogne).

L'auteur du mémoire n° 15, portant pour épigraphe :

« L'idée de l'Être-Suprême et de l'immortalité
« de l'ame est un rappel continuel à la justice »,

est M. Perrot, professeur de rhétorique au collège de Phalsbourg.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Arrondissement de Reims.

Une médaille d'encouragement est accordée à la commune de Sarcy, canton de Ville-en-Tardenois; — M. Thuilier, maire.

Une mention honorable est accordée à la commune de Cumières, canton d'Ay; — M. Godmé-Chevalier, adjoint, faisant fonctions de maire.

Un rappel de médaille d'encouragement est accor-

dé à la commune de Saint-Souplet, canton de Beine, même arrondissement; — M. Gerbaux, maire.

Arrondissement de Vitry.

Une médaille d'encouragement est accordée à la commune de Vanault-le-Châtel, canton de Heiltz-le-Maurupt; — M. Leblanc, maire.

Arrondissement d'Épernay.

Une médaille d'encouragement est accordée à la commune de Clesles, canton d'Anglure; — M. Richomme, maire.

Un rappel de mention honorable est accordé à la commune de Bagneux, même canton; — M. Métayer, maire.

Arrondissement de Châlons.

Une mention honorable est accordée à la commune de Pogny, canton de Marson; — M. Vigy-Viard, maire.

QUATRIÈME CONCOURS.

VACCINE.

Une médaille d'encouragement est accordée à M. Seure, docteur en médecine à Suippes.

Une mention honorable est accordée à M. Blondiau, officier de santé à Orbais.

SEPTIÈME CONCOURS.

SABLES RÉFRACTAIRES.

La Société, *au nom de M. le Ministre du Commerce*, décerne un prix de 400 francs, pour avoir trouvé, dans un rayon peu éloigné de Châlons, le meilleur sable réfractaire propre au moulage, à M. Félix Quinet, de Chavot.

La Société, en son propre nom, décerne à M. Félix Quinet, de Chavot, pour le même objet, une médaille d'or.

La Société, *au nom de M. le Ministre du Commerce*, décerne un prix de 100 francs à M. Renard, propriétaire à Coizart, qui a trouvé le meilleur sable réfractaire pour la construction des fourneaux.

Une mention honorable, pour la fabrication de briques réfractaires, est accordée à M. Bodlet, gérant de la fabrique de Vaudancourt.

NEUVIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société accorde une médaille d'encouragement à la fabrique de grès établie à Vaudancourt, représentée par M. Bodlet, gérant.

La Société accorde un rappel de médaille d'or à M. Caillez, fondeur-pompier à Châlons, pour une nouvelle pompe de son invention.

RAPPORT

SUR LE PREMIER CONCOURS.

QUESTION PROPOSÉE :

Quels seraient les moyens le plus en harmonie avec nos institutions, de ranimer le sentiment moral et religieux, et de le maintenir au niveau du développement progressif des lumières et de la civilisation?

COMMISSAIRES :

MM. Garinet fils, *vice-président ;* Maupassant, *secrétaire ;* Grandamy, Gobet, Prin, Joppé, Perrier (Eugène).

Rapporteur : M. Garinet fils.

MESSIEURS,

On signale depuis long-temps l'indifférence en matière de religion, comme l'une des plus grandes plaies de notre état social, et comme le sentiment moral a une étroite union avec le sentiment religieux, il devait arriver que l'un ne soutenant plus l'autre, tous les deux iraient s'affaiblissant.

Ce fait, Messieurs, vous l'avez reconnu, mais en le constatant, vous avez pensé que, malgré son affai-

blissement parmi nous le sentiment moral et religieux existait encore, qu'il n'était point impossible de le ranimer, de lui rendre l'activité dont on déplore l'absence. Pour parvenir à ce but si désirable, vous avez fait un appel aux hommes de foi, aux moralistes, aux philosophes, et votre appel a été entendu.

Les termes généraux dans lesquels la question est posée, laissaient aux concurrents une grande latitude pour son examen, mais ils étaient avertis par avance que les moyens qu'ils avaient à proposer devaient être en harmonie avec nos institutions, institutions conquises à la suite d'une lutte sanglante, de grands travaux, et de longs malheurs.

Il ne pouvait être question de créer des systèmes, de rechercher des moyens d'exécution sans application possible à ce qui est, encore moins de vouloir reconstituer le passé qui n'est plus, qui ne peut plus être; il fallait, pour ranimer le sentiment moral et religieux, ne rien proposer qui ne fût conciliable avec la liberté religieuse, politique et civile, avec l'égalité devant la loi, avec le progrès, et prouver que le développement progressif des lumières et de la civilisation, loin d'être contraire au sentiment moral et religieux, lui est au contraire favorable.

En remontant aux causes de l'affaiblissement du sentiment moral et religieux, on devait examiner de quels secours pouvaient être les associations, les institutions, ayant pour but de moraliser le peuple par la religion. Il convenait de voir si l'éducation, si l'instruction des diverses classes de la société, n'étaient point susceptibles de quelques modifications, de quelques perfectionnements, et enfin si l'enseignement

religieux gagnerait quelque chose en adoptant des formes nouvelles.

Les hommes travailleraient vainement à ce grand œuvre du renouvellement du sentiment moral et religieux, si le ciel ne leur arrivait en aide pour couronner leurs efforts.

Dieu, dit saint Augustin, nous aidera par sa grâce si nous n'avons pas présomption de nous-mêmes; si au lieu de nous élever de vaine gloire, nous nous abaissons par l'humilité; si nous lui rendons grâce des choses que nous pouvons; et si nous lui demandons, avec tout l'empressement d'une volonté pleine d'ardeur, les choses que nous ne pouvons pas encore; en fortifiant notre prière par les œuvres salutaires de la charité et de la miséricorde (1).

Dix-sept mémoires sur la question soumise au concours, sont parvenus à la Société; quinze dans les délais indiqués, deux hors du délai.

La commission propose à la Société de n'admettre au concours que les quinze mémoires remplissant les conditions du programme, et de déclarer hors du concours les mémoires parvenus après le terme de rigueur et placés sous les numéros 16 et 17.

L'attention de la commission s'est arrêtée sur les mémoires qui lui ont paru dignes d'une mention. Ces mémoires portent les N°s 2, 3, 14, 15. Elle n'a rien à dire sur les N°s 4 et 9, parce que ces mé-

---

(1) *Deus nos adjuvabit, si non de nobis præsumentes*, alta sapiamus; *sed* humilibus consentientes, *et de iis quæ jam possumus gratias agamus; et pro iis quæ nondùm possumus, Deum supplicitèr inhiante voluntate poscamus : adminiculantes orationem nostram misericordia fructuosis operibus.* (Sancti Augustini, epistola 89, Hilario.)

moires sont signés par leurs auteurs ; les N°s 10 et 13 ne sont susceptibles d'aucun examen.

Le mémoire N° 1 porte pour épigraphe :

> C'est par de bonnes institutions, plutôt que par des lois, qu'il faut chercher à réformer les mœurs.

Ce mémoire est l'ouvrage d'un bon citoyen, qui voudrait moraliser l'instruction par des réformes à introduire dans les écoles normales primaires. C'est bien là une partie de la question, mais l'examen de l'auteur ne va pas au-delà.

Le mémoire N° 5 porte pour épigraphe :

> *Spiritus est qui vivificat.* (Joan., VI, 64.)

C'est le plan d'une association pour ranimer le sentiment moral et religieux. Ce livre, car c'est plus qu'un mémoire, embrasse une foule d'objets qui tous se rattachent à la question, mais la question en elle-même, n'est pas traitée. Nous voudrions suivre l'auteur dans tout ce qu'il dit sur l'influence des classes supérieures sur les classes inférieures. Ses vues sur l'éducation, l'instruction, le système pénitentiaire, les établissements de charité, sont sages et paraissent être le produit de longues méditations, de l'expérience, et d'un esprit élevé. Nous engageons l'auteur à publier ce travail, qui offre une multitude de renseignements utiles à consulter.

Le mémoire N° 6 porte pour épigraphe :

> *Ut prudentibus loquor, vos ipsi judicate quod dico.* (1 Cor., cap. 10, v. 15.)

Ce mémoire paraît être l'ouvrage d'un homme de

bonne foi préoccupé d'une seule idée, celle de l'indépendance absolue, indéfinie du clergé, « et de la « liberté pour lui (je cite les expressions) de se « réunir, de se corporer, de missionner le peuple, d'in- « struire la jeunesse; » c'est la négation de la question telle qu'elle est posée.

En réservant au clergé l'instruction religieuse et morale des peuples, on lui laisse une large part d'influence, mais il ne doit pas avoir le monopole de l'enseignement scientifique et littéraire. Les missions, dans un pays catholique, n'ont pas toujours les grands résultats qu'on en attend. Dans la police générale du culte qui appartient incontestablement au magistrat politique, on doit éviter d'agiter les esprits, et de jeter dans les populations des semences de division et de troubles. En France, le clergé paroissial suffit à l'instruction religieuse et morale du peuple; il garde des ménagements envers l'autorité publique, qu'on ne peut attendre de prêtres nomades, qu'on supposera toujours, à tort ou à raison, appartenir à une société repoussée par l'opinion, et dont le général est à Rome.

Le mémoire N° 7, avec cette épigraphe :

A quoi sert la science sans les mœurs?

contient beaucoup de digressions et de déclamations et peu de moyens pour ranimer le sentiment moral et religieux. Des maximes d'éducation, des stances dévotes et une espèce de complainte finale d'enfants mal élevés, et qui ont faim, adressée par ces enfants à leurs parents, n'ont que des rapports bien éloignés avec la question proposée au concours.

Le mémoire N° 8, avec cette épigraphe :

> Le travail et la charité nous ont apparu comme les deux grandes bases des sociétés humaines, etc.

est d'un homme qui a beaucoup vu, beaucoup réfléchi, qui ne s'aveugle pas sur les difficultés de traiter un sujet qui demanderait le génie de Lycurgue et la pénétration de Montesquieu. Quand l'auteur serait un de nos grands industriels, il n'y aurait rien d'étonnant, car il s'attache surtout à chercher les moyens de moraliser les ouvriers des manufactures. Il a pour eux des entrailles de père; il ne veut pas que les manufacturiers exploitent la position de l'ouvrier, pour ensuite le laisser dans un abandon complet. La démoralisation, la misère des ouvriers ne sont pas favorables à la fortune des manufacturiers ; dans leur intérêt bien entendu, les manufacturiers doivent chercher tous les moyens de les éclairer, de les rendre moins pauvres, meilleurs et plus moraux. L'auteur de ce mémoire signale dans les ateliers des grandes manufactures trois grands abus : 1° le mélange des sexes ; 2° la durée journalière, beaucoup trop longue, du travail pour les enfants; 3° les prêts d'argent faits par certains maîtres à leurs ouvriers, à titre d'avances sur les salaires. Les sexes peuvent être séparés dans les ateliers, et ils le sont dans les grandes manufactures de Lyon, de Paris et de Lille ; on a même le soin de renvoyer chaque jour les femmes un peu plus tôt que les hommes, car on sait que la sortie de l'atelier est dangereuse, surtout pour les personnes du sexe. La durée ordinaire du travail dans les ateliers, pour les enfants, est trop longue, il ne leur reste pas assez de temps pour pouvoir étudier avec fruit. L'instruction des enfants admis

dans les ateliers à l'âge de six ans est nulle ; ceux qui y sont reçus avant dix ou onze ans ne savent ni lire ni écrire. On a voulu remédier à cet inconvénient en ouvrant les écoles du soir, les écoles de dimanches ; mais les enfants, fatigués par douze ou quatorze heures de travail, ou par les veilles de la nuit précédente, sont hors d'état d'étudier. La loi dernière sur les travaux dans les fabriques laisse quelque chose à désirer, le travail n'a pas été défendu le dimanche, les veillées ne sont pas interdites ; elles devraient l'être, sous le triple rapport de la santé, de la moralité et de l'instruction. Tant que la législation n'aura pas fait une condition de rigueur pour l'admission des ouvriers dans les manufactures, des connaissances exigées dans l'instruction primaire, il y aura des ouvriers sans aucune instruction. Si cette condition était de rigueur, les ouvriers voudraient procurer l'instruction primaire à leurs enfants, et cette condition de rigueur de l'instruction primaire pour la jouissance des droits civils, proscrirait partout l'ignorance. L'organisation actuelle de l'industrie a rendu le maître et l'ouvrier étrangers l'un à l'autre ; certes il ne peut y avoir communauté entre eux ; mais l'abandon complet des ouvriers par le maître hors de ses ateliers, et leur renvoi, sans s'inquiéter de ce qu'ils deviendront quand, après s'être usés à son service, ils ne lui procurent plus les mêmes profits, sont des iniquités contre lesquelles protestent tous les sentiments humains. On atteindrait le grand abus des prêts d'argent faits par les maîtres à leurs ouvriers, en fixant, par une mesure législative, le maximum autorisé pour ces prêts. Lorsque les avances dépasseraient ce maximum, les maîtres perdraient leur privilége pour rentrer dans l'excédant

fixé pour ces avances. De ces trois grands abus des manufactures, le premier corrompt les mœurs; le second détruit la santé, le troisième produit la misère, collectivement ils outragent la morale publique. Les coalitions des ouvriers pour l'augmentation des salaires ne peuvent amener aucun résultat favorable, mais les associations de fabricants, pour propager parmi les ouvriers les bons principes et les bonnes habitudes, peuvent avoir une très-grande influence sur la moralité des ouvriers. La moralisation des ouvriers serait non seulement une bonne œuvre, mais encore un bon calcul. C'est par cette union franche et désintéressée des fabricants entre eux que l'on peut préparer l'ouvrier à bien recevoir l'instruction et la direction morale qu'on veut lui donner, c'est-à-dire gagner sa confiance. Lorsque les précepteurs religieux du peuple l'ont conquise par l'intérêt véritable et affectueux qu'ils ont montré à l'ouvrier, ils peuvent, comme l'a dit un grand écrivain moderne, s'appliquer à détacher de la terre sa pensée et à porter en haut ses désirs et ses espérances pour les contenir et les calmer ici bas; car il faut le reconnaître, la plus grande consolation du peuple, son frein le plus puissant, c'est la croyance dans une vie à venir avec des peines et des récompenses. Le seul doute qu'après la mort il n'y a rien, le rend immoral, excuse à ses yeux les passions les plus égoïstes, les plus matérielles et les plus nuisibles à l'ordre social.

On améliore la condition des classes ouvrières des grandes villes de fabrique en ouvrant des salles d'asile où les petits enfants de la classe ouvrière commencent leur éducation morale avec leur instruction, à un âge où leurs parents n'y songent pas encore. Là

ces enfants ne sont pas témoins des mauvais exemples de la rue, et sont à l'abri des dangers qu'on y court.

Les caisses d'épargne ont pour avantage de rendre l'ouvrier prévoyant et économe. Il reste aux manufacturiers quelques efforts à tenter pour faire pénétrer dans les mœurs de l'atelier le versement hebdomadaire à la caisse d'épargne, et pour associer ainsi la classe ouvrière aux bienfaits de cette institution.

Peut-être serait-il nécessaire d'introduire dans les conseils des prud'hommes un plus grand nombre de membres pris dans la classe ouvrière, afin qu'ils ne cessent jamais d'être un espèce de tribunal de famille, et qu'ils aient un pouvoir moralisant plus fort.

Les sociétés de secours mutuels peuvent favoriser les coalitions d'ouvriers; cependant aucun genre d'assurance établi sur la réciprocité n'est plus conforme au véritable esprit d'association et de charité fraternelle; ces sociétés ne sont pas seulement utiles en secourant leurs membres, mais encore en leur faisant contracter des habitudes d'ordre, d'économie et de bonnes mœurs.

Cette première partie du mémoire est complète; dans la seconde, l'auteur se borne à démontrer que, de toutes les industries, l'agriculture est celle qui dispose le plus les hommes au sentiment religieux et moral, vérité qui ne nous paraît pas contestable. Ce mémoire ne traitant pas la question dans toutes ses parties, n'a pas été jugé digne d'être proposé à la société pour une mention honorable.

Le mémoire n° 11, porte pour épigraphe ce verset de l'Exode :

Memento ut diem sabbati sanctifices.
Cap. 20, v. 8.

L'auteur fait l'éloge de la religion catholique, de ses prêtres, demande la liberté de l'enseignement et la sanctification du dimanche, etc. etc.

Le mémoire n° 12, avec cette épigraphe de S. Paul :

De cœtero fratres quæcumque sunt vera.
Epist. ad Philip. IV, 8.

est d'un homme distingué par sa piété et par sa science.

Il examine les moyens en harmonie avec nos institutions pour parvenir au développement du sentiment moral et religieux, et fait voir comment on peut le maintenir au niveau du développement progressif des lumières et de la civilisation. L'auteur passe en revue les institutions dans lesquelles se donne l'instruction. Ce qu'il dit de l'éducation de famille et de l'éducation sociale mérite une très-sérieuse attention. Il pense que c'est en cherchant à procurer le bien-être matériel aux masses populaires qu'on les dispose à ouvrir leurs cœurs au sentiment moral et religieux. « Il faut, dit-il, que le prêtre soit l'homme de Dieu, « séparé des affaires de ce monde, uniquement occu- « pé de la religion, du culte et de la distribution des « secours spirituels. » Il regarde la croix comme le symbole du pardon, de l'amour et du dévouement ; elle n'a pas cessé de parler au cœur et à l'esprit. Le christianisme lui paraît destiné à éclairer les derniers jours du monde et à servir de fanal à la civilisation la plus perfectionnée. Ce mémoire est très-court, trop court ; mais s'il y avait autant de démonstrations que d'indications, il serait l'un des plus distingués du concours. La commission ne propose cependant pas de lui accorder une mention honorable.

Le mémoire n° 13 porte cette épigraphe :

> Comme nous avons été pervertis, il faut nous convertir de nouveau.

Selon l'auteur, jusqu'en 1825, nous avions de la religion et de la prospérité ; mais à cette époque les perfides Anglais ont pris à leur solde les journaux soit-disant libéraux et ont fait la guerre aux prêtres de Charles X. Telle est la cause de la crise sociale. Pour en sortir, l'auteur n'indique pas précisément le remède, mais on peut le présumer facilement. Il dit que, *pour la reconversion de la multitude, il faut réhabiliter sa confiance aux ministres de l'Église.* Il serait peut-être plus sage de conseiller aux ministres de l'Église, qui auraient perdu la confiance du peuple, de travailler à la reconquérir.

Le mémoire N° 2 porte cette épigraphe :

> *Qual è il nemico più grande dellà sociale religione? forse el vizioso o l'incredulo? gli uni et gli altri son nemici; ma non sono i peggiori. Pessimo nemico è quello che coll' autorita stessa dell' religione sovverte la vera morale, chiunque la rende versatile, et travolge la scala dei doveri e delle vertu; et fa prevalere il fogliame e l'esteriore ai solidi frutti e alla parte finale della stessa religione.* (Genesi del dritto penale del prof. G. D. Romagnosi 5e Ed. part. 5, vol. 2. p. 365 et 366.)

> Quel est l'ennemi le plus dangereux de la religion considérée sous les rapports sociaux? Est-ce l'homme vicieux ou l'incrédule? Les hommes vicieux et les incrédules sont ses ennemis, mais ils ne sont pas ses plus dangereux ennemis. Le pire ennemi de la religion est celui qui, avec l'autorité de la religion même, détruit la véritable morale. Or celui-là la détruit qui la rend versatile, en intervertissant l'ordre des devoirs et des vertus, et en

faisant prévaloir les accessoires et la forme extérieure sur le fondement et le véritable but de la religion.

La foi vive, qui a conscience elle-même, qui se sait, qui se veut, ne régit plus les sommités sociales. La classe moyenne et inférieure n'est guère plus religieuse que la partie éclairée de la société. Elle n'a pas beaucoup plus de foi à la religion positive, et en a moins à la religion naturelle.

Le mouvement religieux dont la société française paraît animée depuis dix ans s'explique par bien des raisons, dont la plupart sont étrangères si non contraires au véritable esprit de la religion. Ce mouvement n'est au fond que le sentiment poétique et artistique, produit par l'attention donnée à l'étude du moyen-âge ; d'un autre côté, après la chute d'un pouvoir qui tendait à violer la liberté des consciences, et qui éloignait par là même des idées religieuses, on a senti le besoin de croyances qu'il devenait impossible de satisfaire autrement qu'en se rattachant à d'anciens cultes.

Quatre sortes de faits accusent hautement le défaut de principes moraux dans une grande partie des hommes de notre temps ; le nombre des suicides, des enfants trouvés, des banqueroutes frauduleuses, et enfin le fanatisme politique des ennemis de la dynastie qui nous gouverne, de la royauté et même de l'organisation sociale.

Toutes les grandes lois qui régissent les actions humaines sont méconnues. La statistique des délits et des crimes croît dans une progression effrayante. On a cherché à justifier le crime, à l'ériger en principe, en déclarant, par exemple, que le mariage est contraire à la nature, que la propriété est une injustice,

et en condamnant une infinité d'institutions non moins saintes, non moins salutaires, comme des erreurs ou des vices qu'il faut se hâter de faire disparaître du sein de la société.

Cette situation anormale est-elle donc sans remèdes? Non sans doute ; mais pour le trouver il faut avoir le triple courage de sonder profondément la plaie, de reconnaître franchement toutes les causes du mal, d'indiquer sans détour les remèdes qu'on peut efficacement employer, et enfin de soumettre le corps social au traitement jugé nécessaire.

L'homme est un être doué d'une raison morale et d'un sentiment analogue. Plusieurs causes nous semblent expliquer l'état moral de la partie éclairée de notre société : 1° la philosophie sensualiste du dix-huitième siècle substituée à la philosophie cartésienne du dix-septième ; 2° le défaut d'études philosophiques pendant les périodes de la république, de l'empire et de la restauration ; 3° le caractère trop exclusivement empirique et historique, que ces sortes d'études ont pris depuis 1830 ; 4° enfin l'affaiblissement des idées religieuses elles-mêmes.

Nous rapportons à quatre causes principales l'affaiblissement du sentiment moral dans les classes inférieures de la société : 1° l'influence des classes plus élevées ; 2° le défaut de croyances religieuses ; 3° l'ignorance ou le mauvais mode de l'instruction en matière de morale ; 4° le peu d'instruction morale que reçoit le peuple en France ne peut lui venir que de la famille ou du temple ; car l'école ne donne point d'exemples, et ne fait apprendre, en fait de morale, que celle enseignée par le ministre de la religion. Les causes de cette décadence morale tiennent à ce que :

1° La morale religieuse s'enseigne trop tôt ;

2° Elle s'enseigne d'une manière abstraite sans véhicule ni pour l'imagination ni pour le cœur ;

3° Elle est une affaire de mémoire plutôt que d'intelligence ;

4° Elle ne peut s'adresser à la raison, puisqu'elle est en très-grande partie toute mystique ;

5° Elle est mélangée à des préceptes secondaires qui tendent à lui ôter de sa clarté naturelle et de son importance ;

6° Si elle est rattachée à des dogmes religieux qui devraient lui donner de la force, tel que celui de l'immortalité de l'ame, de la rémission des péchés, la manière dont les dogmes sont en général conçus et enseignés, fait qu'ils lui ôtent peut-être plus d'un côté qu'ils ne lui donnent de l'autre, et tendent à rendre la religion odieuse, ou à fausser les consciences ;

7° Enfin cet enseignement méconnaît la véritable source de la morale, et l'affaiblit en croyant l'affermir parce qu'il la déplace.

L'enseignement est encore plus mécanique et plus inintelligible dans l'école où l'on apprend que la lettre du catéchisme, que dans l'église où elle est mal développée.

Une grande cause de l'immoralité parmi le peuple, c'est l'extension progressive de l'industrie manufacturière qui dépeuple les campagnes au détriment de l'agriculture. La vie des champs est bien plus propre à moraliser les individus que celle des villes. L'atelier est une école permanente de perdition des jeunes ouvriers par les vieux. Dans les villes, l'ouvrier trouve à chaque instant l'occasion de dépenser son modique

salaire; à la campagne, au contraire, loin du luxe des villes et de ses faux plaisirs, le campagard économise sur ses salaires qu'il reçoit cumulativement. L'hiver il peut fréquenter l'école du village. Les mauvais livres sont moins connus dans les campagnes que dans les villes.

En examinant les causes de l'affaiblissement du sentiment religieux, nous arriverons à répondre à cette question : d'où vient la perte de la foi?

Et d'abord, en religion comme en morale, il y a deux choses, l'idée et le sentiment; la seconde suit le sort de la première.

Durant tout le moyen-âge, la raison était considérée comme ne pouvant rien dire de contraire à la foi, parce que la foi était regardée comme éminemment raisonnable; le principe de leur accord était pris dans la croyance à une origine commune pour la raison, et la révélation interprétée par une autorité infaillible et indéfectible.

Il s'élevait bien dans les écoles, de temps à autre, des questions qui laissent entrevoir une grande liberté de penser; mais l'autorité spirituelle, soutenue du pouvoir temporel, frappait le téméraire de sa censure et tout rentrait dans l'ordre.

Mais lorsque le peuple qui n'entend rien à la métaphysique, mais qui se reconnaît juge compétent en matière de bonnes ou de mauvaises mœurs, aperçut les vices de la papauté et du clergé, il soupçonna ses conducteurs spirituels de manquer de foi.

Du doute à l'examen il n'y a qu'un pas. L'heure de la forme religieuse est venue après avoir conquis la liberté de conscience par les armes et par la vio-

lence, les réformateurs en établirent la légitimité par la raison.

Ce mouvement d'indépendance des esprits va plus loin, Bacon et Descartes, après Luther, devaient démontrer aux penseurs, que chacun de nous ne doit regarder comme vrai que ce qui est évident, sous peine de ne faire aucun usage de sa raison, ou d'en faire un usage absurde.

Toute espèce d'autorité humaine se trouve ainsi renversée, les docteurs de l'école comme ceux de l'église, sont désormais tenus d'avoir raison, s'ils veulent être écoutés, s'ils veulent être crus.

Mais la raison humaine n'a pas plus tôt acquis la conscience de ses droits qu'il en résulte une si grande confiance en elle, qu'elle ne veut plus croire qu'à elle-même, à tel point que la foi ne peut plus se passer d'une base reconnue par la raison, ni recevoir des enseignements qui lui seraient contraires, ou qui lui sembleraient peu d'accord avec la révélation naturelle, autrement avec le sens commun.

Ainsi l'instruction religieuse doit s'appuyer sur la raison; elle ne peut plus rien contenir qui lui répugne, autrement, son enseignement ne peut prendre racine ou porter long-temps ses fruits.

Il y a deux sortes de dogmes : les uns accessibles à la raison, tels sont ceux de l'existence de Dieu, de son unité, de sa sainteté, de sa providence, de la vie future, et quelques autres encore qui sont la matière propre de la religion naturelle.

L'autre espèce de dogme renferme ceux que la nature humaine ne comprend pas, qui sont incompréhensibles : ce sont les mystères.

Les dogmes de la première catégorie ont une influence directe et durable sur les mœurs, les autres en ont moins; cependant les dogmes de la seconde espèce sont prêchés avec plus d'insistance que les autres. Vous trouvez aussi que les pratiques de simple dévotion sont mises au niveau, sinon au-dessus des devoirs proprement dits. De même aussi la croyance aux dogmes mystiques est tenue pour nous non moins nécessaire, peut-être même plus nécessaire que celle des vérités fondamentales de toutes les religions.

Tous les efforts tendent donc à faire passer le non naturel avant le naturel, le non rationnel avant le rationnel : voilà pourquoi l'enseignement religieux, dogmatique et moral, a d'autant plus perdu de son caractère large, rationnel et plein de grandeur, que la foi s'est plus éteinte.

L'incrédulité en matière de foi, même de foi purement rationnelle, a sa raison principale dans le défaut de croyance aux dogmes propres à la religion positive, parce que, dans l'enseignement religieux, on veut substituer l'autorité et la tradition à la raison. Cependant la raison ne peut périr; il vient un moment où consciente de sa mission, elle soumet à l'examen tout ce qui lui a été présenté comme matière de foi. Si par malheur la raison ne s'y reconnaît pas; si ce qu'elle croirait naturellement sans peine se trouve tellement mêlé à ce qu'elle ne peut accepter, qu'elle ne sache point l'en séparer, alors plutôt que d'admettre ce qui l'offense et la révolte, elle rejette tout.

Pourquoi donc partout, depuis près d'un siècle, les croyances religieuses s'affaiblissent-elles de plus

en plus, particulièrement dans les classes instruites, si ce n'est parce qu'on ne cesse de présenter ces croyances avec cette alternative : tout ou rien ? Aussi, quelle a été la réponse ? Rien.

Après avoir signalé le mal dans les choses de l'ordre moral, il s'agit maintenant de chercher les moyens de ranimer le sentiment moral et religieux dans les classes supérieures, premièrement.

Si les sentiments tiennent aux idées, le seul moyen de faire revivre l'attachement au devoir, c'est de faire ressortir clairement les notions morales naturelles qui se trouvent au fond de toutes les ames humaines.

Dès que l'esprit est convaincu, les actes ne tardent pas à se régler sur la pensée.

Quand vous aurez démontré la loi morale dans toute sa beauté, comme règle absolue des volontés raisonnables, vous ne serez pas éloigné d'avoir gagné la croyance. Vous obtenez la foi, la foi naturelle, base de toutes les religions positives, sans laquelle toutes les autres croyances ne sont que des monstruosités et des mensonges.

Mais à quelles conditions serait-il possible d'élever ainsi les intelligences et les cœurs ? En enseignant la religion de la raison et non celle des sens ; en enseignant la morale du devoir comme elle doit être enseignée, c'est-à-dire en y attachant l'importance qu'elle mérite. Mais, pour obtenir ce résultat, il faudrait avoir des professeurs de philosophie, et on en manque ; le haut enseignement philosophique lui-même a besoin d'une réforme.

Nos mœurs sont dépravées par le luxe, qui fait plus de pauvres qu'il n'en nourrit. La simplicité des

mœurs est pourtant bien favorable au bien-être et à la vertu du peuple; voilà pourquoi il serait nécessaire d'imposer le luxe plutôt que la misère. Tant que la fureur du luxe travaillera une nation, que les uns regorgeront de biens, et que les autres n'auront ni pain, ni vêtement, ni abri, les mœurs se corromperont de plus en plus des premiers aux derniers. Tant que les mœurs de la haute société ne seront ni plus simples ni plus morales, il y a peu d'amélioration à attendre; car c'est par l'autorité de l'exemple que les classes supérieures ont de l'influence sur les classes inférieures.

On peut arriver à moraliser le peuple en s'attachant à la partie de l'instruction religieuse et morale intelligible, rationnelle et naturelle. Les frères des écoles chrétiennes, dans les cours qu'ils font aux adultes de Paris, s'adressent à leur raison par le raisonnement, voilà pourquoi leur enseignement réussit.

L'esprit de l'évangile est simple, libéral, élevé, ennemi des formes pharisiaques. Ceux qui poussent aux inventions dévotes, aux recettes pieuses, aux amulettes, aux petites pratiques de dévotion, détournent l'homme du culte qu'il doit à Dieu. L'action du christianisme a été affaiblie par la multiplicité des dévotionnettes et la longueur des offices.

Pour porter ses fruits, l'instruction religieuse et morale doit être en rapport avec l'âge, le sexe et la condition des néophites. Tant que le clergé catholique s'obstinera à suivre ses traditions, à donner une instruction uniforme à toutes les classes de la société, il perdra de plus en plus de son influence.

Mais, nous dira-t-on, vous parlez de faire fléchir le dogme, y songez vous? ce serait en altérer la pureté,

la vérité. Le dogme est inflexible, immuable comme la divinité dont il émane. Vous voudriez une religion sans mystère, mais ce ne serait plus une religion. Une religion toute rationnelle, un vague déisme ne constituent pas une croyance en harmonie avec les besoins de l'humanité, elle serait sans action sur les mœurs. Votre but est-il de substituer la raison à l'autorité, la science à la foi, la philosoplie à la religion? sachez que la chose est impossible. Le temps des réformes religieuses est passé, il n'y a plus qu'une sorte de mouvement religieux possible, c'est le retour à la foi tel que l'église l'a formulé suivant les besoins et dans la suite des siècles; or, pour y revenir ce serait mal s'y prendre que de commencer par l'incrédulité ou le libre examen. Ce n'est pas en dénaturant le dogme, en ne l'enseignant pas, ou en l'enseignant mal, c'est-à-dire en le dissimulant, qu'on le répandra de nouveau. Il se montra sans déguisement, plein de fermeté, de franchise et de simplicité tout à la fois, à ceux qui l'embrassèrent dabord, et à leur voix il fut accueilli. Les apôtres n'annoncèrent pas le dogme en rougissant: toutes les molles précautions qu'on propose, ils ne les prirent point, et Dieu cependant bénit leur ouvrage, parce qu'ils étaient des hommes de foi. Pour ranimer le sentiment moral et religieux dans les masses populaires, il n'y a qu'une voie praticable, c'est de commencer par la foi, de continuer par la foi, si l'on veut finir par la foi. Arrière donc les ménagements et les accommodements avec l'esprit du siècle; il faut au contraire le terrasser par la sévérité et l'inscrutable profondeur du dogme chrétien. Le Christ vainqueur du monde n'a pas à transiger avec lui.

Nous répondons: vous vous plaignez de la perte de

la foi; mais ce phénomène s'accomplit en grand parmi nous, c'est-à-dire d'une manière passive chez ceux qui la subissent. C'est une loi qui a sa raison, et une raison toute puissante d'être eu égard à tout ce qui se passe autour de nous tous. Ce n'est pas l'humanité qui a tort, car on n'a point tort quand on est passif, quand on subit la loi, qu'on ne l'impose point. La religion, considérée dans son enseignement le plus élevé n'a pas tort non plus; car nul jusqu'ici n'est parvenu à ébranler la croyance en l'unité de Dieu, l'égalité et la fraternité humaine, la justice, la charité et la vie future.

Pourquoi donc la religion se perd-elle? La réponse est simple; si elle va bien à l'homme, si elle est faite pour lui, comme lui pour elle, elle se perd, non parce qu'elle cesse d'être vraie, non parce que l'esprit humain cesse d'en avoir besoin, mais elle se perd parce qu'on la perd. Or, qu'est-ce qui peut la perdre? ce n'est ni elle-même ni ceux qui la reçoivent; il ne reste plus que ceux qui l'enseignent.

Vous nous reprochez de parler de la nécessité de faire fléchir le dogme; mais la foi est-elle ce qu'elle a été dans les premiers temps? Quand le christianisme a paru, la raison humaine n'éprouvait pas encore les répugnances ni les besoins qui la travaillent aujourd'hui. Êtes-vous sûrs que le christianisme soit parvenu à son dernier degré de détermination, à son dernier degré de développement? Êtes-vous sûrs qu'il n'ait plus d'avenir? Si vous ne pouvez, sans témérité, répondre négativement à toutes ces questions, de quel droit défendez-vous à la raison humaine de s'exercer de tout son pouvoir, et avec la pleine liberté qu'elle a reçue de Dieu, sur les données tradition-

nelles de la religion? Pourquoi, nous dites-vous, ne pas admettre les mystères qui se retrouvent dans toutes les religions? Mais qu'est-ce donc que la religion, sinon le lien de l'homme avec Dieu. Or, la bonté d'une religion n'est pas en raison directe du nombre et de l'étrangeté de ses mystères, autrement il faudrait dire qu'elle est de plus en plus salutaire, en proportion de ses obscurités. Ne vous y trompez pas : ce qui fait la force d'une religion, c'est la pureté, l'énergie de ses croyances.

Vous vous obstinez à suivre la lettre du dogme, à l'enseigner toujours de même; il m'est bien permis de vous demander quel est votre but? Est-ce d'être utile à l'humanité? Mais s'il est démontré qu'au lieu de rendre les hommes plus religieux, plus croyants, votre obstination n'aboutit qu'à les rendre plus incrédules, ne vaudrait-il pas mieux, je ne dis plus faire fléchir le dogme, mais au moins le laisser sommeiller. Si certains articles de votre symbole sont de nature à scandaliser la raison, au point de la rendre incrédule sur tout le reste, ne serait-il pas plus sage de les tenir en réserve pour ceux-là seuls qui pourraient les adopter? Prenez garde, vous avez affaire à un siècle raisonneur; prouvez-lui donc la vérité de vos mystères, si toutefois il consent à vous entendre, ou démontrez-lui du moins que ce que vous affirmez depuis si long-temps, que ces mystères, pour être au-dessus de la raison, ne lui sont pas contraires, ou bien n'en parlez que le moins possible.

En vous éloignant des données traditionnelles de l'enseignement religieux et de la lettre du dogme, vous craignez, dites-vous, la diversité, l'hérésie, pour parler votre langage. Eh bien, après tout, la diver-

sité vivante vaut mille fois mieux que l'unité morte! N'avez-vous pas, dans la religion chrétienne, de grandes et de belles vérités accessibles à la raison la plus sévère, et qu'un cœur droit accueille avec ravissement? Pourquoi ne pas vous y rattacher exclusivement? Aimez-vous mieux l'indifférence, le scepticisme, la foi fanatique et aveugle? Remarquez-le bien, les notions morales ne sont pas sujettes aux mêmes illusions que les dogmes. Nier que l'homme soit un être essentiellement raisonnable, c'est affirmer l'impossibilité absolue qu'il le devienne jamais. Laissez-lui donc sa raison, et avec sa raison le libre examen, comme moyens propres à ranimer chez lui le sentiment religieux. Vous affirmez que le Christ a vaincu le monde; n'allez pas, par un fol entêtement, compromettre les fruits de sa victoire.

On nous reproche de vouloir substituer la philosophie à la religion, ce qui conduit à l'anéantissement de toutes les religions; mais nous demanderons à notre tour lequel vaut mieux d'une philosophie religieuse ou d'une religion positive dans laquelle on est né, il est vrai, mais dans laquelle on ne vit point parce qu'on la croit fausse et qu'on ne l'aime point? Nous demanderons si c'est substituer la philosophie à la religion que de vouloir éclairer la seconde par la première, que de vouloir en pénétrer l'esprit pour la comprendre de plus en plus, afin d'y rester fidèle et d'en tirer tous les secours qu'une religion raisonnable, qui relie réellement l'homme à Dieu, est destinée à procurer aux individus et aux sociétés humaines?

Nous ne voulons anéantir aucune religion; au contraire, nous pensons que les croyances religieuses sont d'un prix inestimable, et qu'elles donnent à la

morale une sanction nécessaire. Nous convenons donc qu'il faut une religion; mais parce que l'homme est naturellement religieux, nous en tirons la conclusion que lorsqu'il ne l'est pas, la faute en est aux religions positives qu'on veut lui imposer.

Pour rendre au sentiment moral et religieux toute sa force et toute sa rectitude, il faudrait réformer le culte, c'est-à-dire les rits, par une instruction dogmatique et morale en harmonie avec la raison.

L'enseignement du monde, une bonne direction donnée à la presse, surtout à la presse périodique, des bibliothèques populaires d'ouvrages bien choisis pour la jeunesse, ainsi qu'une bonne instruction primaire, pourraient aussi servir à ranimer le sentiment moral et religieux.

Parlerons-nous d'un remède à un vice que nous avons à peine signalé, de la liaison étroite qui s'est établie entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, surtout dans la religion catholique? Or, voici des faits qui ne sont pas sans importance :

Un gouvernement libre est seul digne de l'homme. Les pouvoirs monarchiques absolus tendent tout naturellement à maintenir les peuples sous le joug de l'arbitraire, ou à les y faire rentrer.

Le pape, en sa qualité de pouvoir temporel, a les mêmes intérêts et les mêmes principes que tous les autres souverains.

Il impose ces principes au clergé catholique, et celui-là aux fidèles.

N'est-ce pas là une cause de désaffection pour le chef de l'église catholique, et ne serait-il pas nécessaire que le pape ne fût que pape, ou que les catholiques comprissent que le souverain des états de

l'église comprend mal les droits de l'humanité, lorsqu'il ne voit dans le principe de la liberté qu'un principe séditieux.

Concluons. La moralité des peuples est en raison de la pureté, de la vivacité de leur foi. La foi des nations chrétiennes de l'Europe n'est ni pure ni forte. Ceux qui enseignent la religion et la morale doivent de plus en plus parler à la raison, sous peine de n'être plus écoutés. Mais pour que les prêtres comprennent ce besoin, il faudrait qu'ils le partageassent; or, il est certain que le clergé est généralement très-étranger au mouvement intellectuel des peuples. C'est un prêtre qui le dit (Lamennais).

Tout revient à dire :

Les œuvres sont à raison de la foi.

La foi ne peut être admise qu'à la condition d'être justifiée aux yeux de la raison.

Les anciennes formules de foi ne paraissent plus conciliables avec la foi primitive rationnelle, universelle, autrement avec le sens commun.

Il faut prendre l'humanité comme elle est, avec son besoin d'examen et l'esprit de liberté qu'elle porte jusque dans le sanctuaire.

Mais si tous les hommes pressés par l'impérieux besoin de renouer pour ainsi dire avec Dieu, de combler le vide immense que la religion, en se retirant, a laissé en eux, qu'on ne s'imagine pas que le christianisme, auquel ils se rattacheront, puisse être jamais celui qu'on leur présente sous le nom de catholicisme (Lamennais).

Cette sentence est complètement dans notre pensée, nous ne pouvons donc en appeler. Mais combien de temps faudra-t-il à la providence et aux

hommes pour conduire à son terme cette métamorphose religieuse? c'est ce qu'il ne nous est pas donné de savoir.

Messieurs, le devoir du rapporteur de votre commission était de vous présenter l'analyse de ce mémoire, et bien qu'elle soit assez étendue, nous craignons cependant de ne pas avoir reproduit toutes les pensées de l'auteur. Cet écrivain a fait preuve d'un talent remarquable dans l'exposition de ses principes, d'une argumentation vigoureuse pour les établir, et d'une adresse merveilleuse pour en tirer les conséquences favorables à son système.

Cependant n'y a-t-il pas une contradiction manifeste à rechercher les moyens de ranimer le sentiment moral et religieux en France, et en même temps à déverser le blâme sur les ministres de la religion catholique chargés par état de faire pénétrer dans toutes les classes de la société, depuis les plus hautes jusqu'aux plus humbles, le sentimeut moral et religieux?

Les concurrents étaient avertis par le programme qu'ils devaient rechercher les moyens le plus en harmonie avec nos institutions pour le ranimer. Or, parmi les institutions dont l'existence est reconnue par la charte constitutionelle, la religion catholique figure au premier rang. Nous admettons, avec l'auteur de ce mémoire, que la forme de l'enseignement religieux, variable de sa nature, est susceptible de quelque perfectionnement en rapport avec les mœurs et les idées de l'époque ; mais nous ne pensons pas que le clergé catholique soit jamais tenté de renoncer à l'enseignement de la partie dogmatique de la religion chré-

tienne pour s'en tenir aux données de la religion naturelle, qui ne sont nulle part clairement définies, pas même dans le mémoire que nous examinons. Par une singulière préoccupation d'esprit, dont il est difficile de se rendre compte, l'auteur de ce mémoire semble ignorer l'étroite union des dogmes avec la morale dans le christianisme, surtout dans la religion catholique.

Votre commission, Messieurs, à l'unanimité, a pensé que ce mémoire ne méritait pas le prix; mais la majorité a pensé qu'il était convenable d'accorder une distinction à un écrit vraiment remarquable sous le point de vue philosophique, et dans lequel l'auteur est remonté aux véritables causes de l'affaiblissement du sentiment moral et religieux, en faisant voir tout le parti qu'on peut tirer des études philosophiques pour le raviver dans les hautes classes de la société.

La commission vous propose d'accorder à l'auteur de ce mémoire une médaille d'or.

N° 14.

Ità pietas inesse non potest cum quâ simul et sanctitatem et religionem tolli necesse est, quibus sublatis perturbatio vitæ sequitur et magna confusio.

(*Cicero. De naturâ Deorum*).

Sans la piété il ne peut y avoir ni sainteté ni religion, et si on les fait disparaître, il s'en suit une grande perturbation et une grande confusion.

Une sollicitude inaccoutumée se fait sentir parmi les peuples, un besoin immense les travaille et se trahit à des symptômes non douteux dans les masses comme dans les individus.

Les préoccupations politiques, les débats parlementaires, les découvertes de la science, les progrès des arts, les merveilles de l'industrie, malgré tout l'intérêt qu'ils excitent, laissent encore de la place pour un intérêt plus puissant, et, au milieu de ces différents essors de l'activité humaine, un autre essor longtemps endormi se réveille et se fait jour.

« Au spectacle de ce vaste mouvement qui pousse les sociétés et les entraîne, et dont la rapidité va s'accroissant de jour en jour, l'œil se tourne avec anxiété vers l'avenir, pour l'interroger sur l'issue de cette marche.

» On sent que la grandeur et la gloire des nations repose sur autre chose que sur des chemins de fer et des canaux, et que pour rendre les hommes véritablement heureux, ce n'est pas assez que des machines; et l'on se demande si tout ce vaste mouvement du progrès des choses dont on ne peut méconnaître les avantages, mais qui roule désordonné comme un torrent, n'aurait pas besoin, pour être vraiment utile et ne pas devenir fatal, d'avoir un régulateur.

» Ce régulateur, quel est-il? il manque, on le cherche; la cause réelle du mal est dans l'absence du sentiment moral et religieux.

» Le sujet proposé par la Société de la Marne intéresse au plus haut point l'agriculture, le commerce, la politique, la science, les peuples, les individus, l'ame humaine dans tous ses essors, dans tous ses développements, dans tous ses modes d'existence. »

L'auteur, s'occupant des causes qui ont amené la décadence du sentiment moral et religieux, les divise en causes internes permanentes et en causes externes accidentelles dépendant des lieux, des temps, des

circonstances. Il démontre avant tout que le sentiment religieux et moral est inné dans le cœur de l'homme; que l'homme a la vie, le mouvement et l'être en Dieu, et qu'il est de sa race, capable par sa nature de chercher Dieu et de le connaître par ses œuvres.

Les causes permanentes qui ont agi pour amener l'engourdissement du sentiment moral et religieux, tiennent à la constitution naturelle et primitive de l'homme, composé de l'ame et du corps, d'intelligence et de matière. A chacune des manifestations du sentiment religieux correspond en nous un sentiment opposé, un penchant funeste qui le contrarie. Ce mystérieux antagonisme est la cause intime des troubles et des désordres qui soulèvent dans l'ame de violentes tempêtes. Le sentiment religieux et moral dans cette lutte ne peut être détruit. Quoique vaincu pour un temps, le jour vient où il se relève.

Les causes accidentelles qui ont affaibli dans les sociétés modernes le sentiment moral et religieux, remontent au commencement du seizième siècle.

L'église avait besoin d'une réforme dans son chef, dans ses membres, quant au dogme, quant à la morale. Elle s'accomplit malgré tous les obstacles, le contre-coup s'en fit ressentir jusque sous les voûtes somptueuses du Vatican. Le sacerdoce qui l'avait provoqué dut en subir les conséquences, et les peuples qui la redoutaient le plus ont été réformés par elle. Il est assez ordinaire que lorsque le but est atteint, l'esprit humain le dépasse presque toujours, sauf ensuite à rétrograder.

Quand les abus, la superstition, le fanatisme furent battus en brèche et terrassés, l'esprit d'examen, passant de la religion aux sciences, en opéra la réforme.

Les champions de la raison, au lieu d'être satisfaits de leurs triomphes et de laisser jouir en paix le monde de leurs conquêtes, cédant à un autre fanatisme, confondirent dans leur délire l'erreur avec la verité, et continuèrent une guerre désormais injuste et criminelle.

L'Angleterre eut ses libres penseurs; la France ses esprits forts, l'Allemagne ses esprits libres.

On employa successivement la science et l'esprit, le sarcasme et le dédain, le ridicule et l'éloquence, pour saper les bases du christianisme; on dépouilla la religion de ses mystères, on en vint à nier l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame; on s'accoutuma à ne voir dans le christianisme qu'un système atroce, qu'un système infâme; et les philosophes prirent pour la devise de leur ligue: *écrasons l'infâme!* Après avoir renversé la doctrine, on s'en prit à la morale; vint après le tour de la théologie et de la philosophie. L'incrédulité en toute chose devint une mode, la marque d'un esprit supérieur; les petits soupers, les bureaux d'esprit propagèrent dans toutes les classes le mépris des choses saintes, de l'autorité religieuse. Le philosophisme, en guerre ouverte avec le pouvoir sacerdotal, avait miné, chemin faisant, le pouvoir civil. L'indépendance religieuse courait à voiles déployées à l'indépendance politique. On vint à discuter les principes du Gouvernement, les princes même s'en mêlèrent, l'esprit d'innovation débordant de toutes parts renversa sur son passage, trône, autel, rois, pontifes et philosophes.

L'explosion dans le corps social ne pouvait manquer d'avoir lieu: elle arriva terrible, menaçante, épouvantable; le monde en retentit encore.

Plus de temple, plus de culte, plus d'instruction religieuse; tous les secours manquèrent à la fois à la piété: pendant la tourmente révolutionnaire, la France ne reconnut plus d'autres fêtes que les saturnales de la déesse Raison.

Tout ce qu'il y avait de plus capable de rabaisser l'ame, de donner une fausse direction à ce qui pouvait rester de sentiment religieux, fut mis en usage, et les théophilantropes devinrent le clergé des jacobins. Il fut permis à la fin de reconnaître l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame sous le bon plaisir de la Convention.

Cependant il s'opérait une réaction favorable au sentiment moral et religieux, le Gouvernement accorda la liberté des cultes. Les jours de bruit et de gloire de l'empire étaient trop tumultueux, pour laisser à l'homme le temps de s'occuper de ses intérêts éternels. On le sent, il faut du calme et de la tranquillité pour développer les instincts paisibles et nobles, qui placés dans les replis les plus intimes du cœur ne vivent que par la méditation et la prière. C'est dans le repos et l'étude que grandissent les connaissances religieuses, et que les croyances se retrempent. Les habitudes religieuses ne pénétrèrent pas en France sous l'empire, convertie qu'elle était en un vaste camp; c'est ce qui explique pourquoi cette génération et celle qui la suit ne sont pas religieuses.

A l'aide de la science qui n'est plus irreligieuse, les hautes classes de la société reviennent à des idées de religion et de morale. Les esprits forts se rencontrent encore dans les campagnes et les petites villes. Apôtres de l'irreligion et de l'immoralité, ils se servent comme d'auxiliaires des avocats sans causes et

des médecins sans malades; mais à mesure que l'instruction se propage, leur influence diminue. Plus l'humanité s'élèvera, plus le philosophisme doit descendre et finir par tomber au-dessous des plus bas niveaux et disparaître à jamais.

Pour se développer avec succès, le sentiment religieux a besoin d'une forme. Est-ce par la forme chrétienne qu'on peut espérer de le ranimer, ou bien le christianime est-il usé, son temps est-il fait, doit-il être conservé?

La question peut se réduire à celle-ci : Le christianisme peut-il satisfaire à nos besoins? Est-il en accord avec nos tendances sociales?

Ces tendances viennent se grouper devant ces deux principes : l'égalité devant la loi et la liberté. L'égalité devant la loi est un besoin de tous les esprits, besoin vivement senti, qui tend toujours de plus en plus à se convertir en fait, et dont rien ne peut arrêter la marche. Les privilèges sont abolis et ne reparaîtront plus.

Le christianisme proclame bien haut une double égalité, celle de l'origine et celle de la destination. Il enveloppe tous les hommes dans une commune misère et les appelle tous au même salut. Jésus est né pour tous, il est mort pour tous; et que deviennent donc les distinctions de la science, des rangs, de la fortune, devant la crèche de Bethléem et la croix du Calvaire? Nous sommes tous enfants du même père, cités devant le même juge, qui n'a point égard à l'apparence des personnes (Gal. II, 6), et devant lequel il n'y a ni premier ni dernier.

Mais cette égalité que consacre le christianisme n'est pas un nivellement absolu, une barre de fer

qui passe sur toutes les têtes pour les égaliser toutes, sans égard aux circonstances diverses de capacité, d'ordre et de conventions sociales. Le christianisme consacre les conséquences qui découlent de l'état de société; il exige l'obéissance aux puissances supérieures (Rom. XIII, 1). A côté de l'égalité des droits il proclame l'égalité des devoirs; en commandant l'abnégation de soi-même, comme le plus indispensable de tous, il va au-devant des abus de l'égalité.

La liberté est dans nos mœurs, dans nos institutions, dans nos lois, ou au moins elle tend à s'y inscrire plus complètement chaque jour.

Le christianisme répond à ce besoin et le satisfait pleinement. Jésus fait connaître aux hommes la vérité qui les rend libres (Jean, VIII, 32). Relevant le prix de l'ame et la haute dignité de l'homme, par le prix même de la rédemption, l'évangile estime trop haut cette noble créature pour qu'elle redevienne encore esclave de quoi que ce soit, ni de l'homme (1 Cor. VII, 23), ni du péché, ni de la mort (Rom. VIII, 2). Là où est l'esprit du Seigneur, là aussi est la liberté (2 Cor. III, 17); liberté véritable qui ne ment pas à son nom, et ne va pas lâchement se vendre aux intérêts matériels. L'évangile a produit toutes nos libertés, et saint Jacques l'appelle la loi parfaite de la liberté (Jac. I, 25).

Le principe d'examen, autre caractère de notre époque, se retrouve dans l'évangile, qui n'a rien à en redouter. La vérité aime la lumière, aussi est-il recommandé de placer cette lumière de telle sorte qu'elle éclaire tous ceux qui entrent dans la maison, et il est défendu de la mettre sous le boisseau. Jugez vous-même de ce que je vous dis (1 Cor. X, 15);

examinez toute chose, retenez ce qui est bon (1 Thes. v, 21). Rien de plus positif, rien de plus clair.

Le progrès est la conséquence immédiate de l'examen. Puisque l'évangile favorise l'examen, il favorise également le progrès qui le suit. Si le christianisme ne s'occupe pas directement du perfectionnement des peuples, il l'atteint d'une manière plus sûre en perfectionnant les individus. S'il a plus particulièrement en vue les améliorations morales et religieuses, de préférence aux améliorations sociales, c'est que celles-là viennent sans cesse se refléter dans celles-ci; c'est que tous les intérêts qui se rattachent à la civilisation sont dominés par un intérêt plus puissant d'où la civilisation même découle, et c'est vers ce point culminant, la moralité, que l'évangile pousse le progrès. Il perfectionne le principe afin que toutes les conséquences en soient plus pures, et s'attache à améliorer le cœur qui est la source de la vie, afin que toutes les manifestations de la vie soient empreintes du progrès; et ce progrès moral, source de tous les autres, le christianisme le veut entier, sans bornes, infini; *soyez parfaits comme votre père céleste est parfait.* (Math. v, 45).

Ce progrès ne peut avoir aucun danger, dirigé qu'il est vers ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, auquel il ouvre une carrière qui va se perdre dans les infinis du ciel et de l'éternité.

La civilisation moderne est la fille du christianisme : comment veut-on que le christianisme soit dépassé par elle? Non, il ne l'est pas et ne le sera jamais. L'évangile a des trésors cachés qui se dégagent selon les besoins des temps et des peuples. Le christianisme n'a rien à ajouter aux idées qu'il nous

donne de Dieu et de l'homme, sa mystérieuse créature, et nos philosophes n'ont pu lui ouvrir une carrière plus brillante que cette carrière de l'éternité que l'évangile lui promet, en récompense de l'amour, accomplissement de toute la loi.

Le christianisme est donc la forme la plus pure, la plus parfaite du sentiment moral et religieux, et l'on aura réveillé l'un et l'autre, si l'on a ranimé la foi.

L'auteur examine quelles sont les sources du sentiment moral et religieux, et il les trouve dans le bien-être d'où résulte ce contentement d'esprit que l'écriture appelle un grand gain.

Il examine successivement l'influence de l'agriculture, de l'industrie, sur les idées religieuses et morales, et donne la préférence à la première sur la seconde; il prouve que l'on peut tirer un grand parti de l'institution des caisses d'épargne, des sociétés de prévoyance entre ouvriers. Il appelle de tous ses vœux l'extinction de la mendicité, qui se perpétue avec le vice dans certaines familles, de génération en génération, et indique quelques moyens de moraliser les détenus dans les prisons et dans les bagnes par une instruction morale, qui doit, dans cette classe malheureuse, précéder l'instruction religieuse.

L'auteur prouve que l'instruction est très-propre à développer le sentiment religieux, et si elle a quelquefois porté de mauvais fruits, c'est qu'elle était mal dirigée.

Nos institutions permettent de commencer de très-bonne heure l'éducation du cœur des enfants dans les salles d'asyle. A la salle d'asyle succède l'école primaire, instruction mal comprise, qui n'a pas pour but de déclasser la société et de pousser la popula-

tion des campagnes dans les villes. Ce n'est pas l'instruction primaire, toujours très-bornée, qui produit ce désordre, c'est l'ignorance appuyée sur la présomption. L'instruction primaire n'aura de bons résultats qu'autant qu'elle sera générale, et alors il n'y aura plus de prétentions fondées sur les inégalités relatives de la science.

L'auteur trace ensuite les devoirs des instituteurs primaires, et se plaint qu'ils ne sont pas des éducateurs.

Les distributions de prix peuvent avoir leur danger, en substituant chez les enfants au sentiment du devoir, la vanité, en excitant des rivalités fâcheuses qui dégénèrent en jalousie, en créant un besoin de distinctions qui peut, par la suite, exciter l'ambition, l'intrigue, les passions ardentes, le malheur peut-être.

Ce que l'auteur dit des écoles d'adultes, des écoles de dimanche, des bibliothèques populaires, est très-sensé. Quant à l'instruction secondaire, il pense que les études qu'on fait ne s'adaptent pas assez aux exigences de la vie, à la multiplicité des destinations et des vocations. Pour tenir compte des vocations, il serait nécessaire que les études dans les colléges commençassent plus tard; que, dès la quatrième, il y eût deux divisions, l'une de science et de littérature, l'autre de commerce et d'industrie, et qu'on y attachât plus d'importance à l'enseignement moral et religieux.

Les études ainsi divisées laisseraient aux jeunes gens une option, et on ne serait plus exposé à faire un mauvais médecin de celui qui aurait été un artiste ou un bon artisan, et d'un philosophe, un négo-

ciant sans ordre et sans activité, inhabile à tout, si ce n'est aux spéculations ruineuses.

Quelque complète que soit l'instruction, elle n'est après tout qu'un instrument qui peut être bien ou mal employé. Les moyens indiqués jusqu'ici pour conduire à la morale et à la religion sont insuffisants, il en faut de plus efficaces.

Pour la rénovation de l'esprit moral et religieux, l'auteur du mémoire insiste sur la nécessité du culte domestique, très-propre à resserrer les liens des familles, et il attribue l'insubordination des enfants à l'abandon de la pratique de la prière commune.

Le culte domestique a surtout son importance par les bonnes habitudes qu'il fait naître; mais il ne dispense pas du culte public. Dans le culte public, la foi individuelle de chacun s'accroît de la foi collective de tous. Le culte public rappelle d'une manière solennelle la dépendance des créatures et leur égalité parfaite devant le Créateur.

Le culte public se compose de deux parties, la forme et le fond. Le fond est immuable, il ne peut être question de rien modifier, de rien changer ; il n'en est pas de même de la forme dans tout ce qui n'est pas déterminé par la révélation.

La prédication gagnerait beaucoup en influence, si chez les catholiques elle perdait de ce laisser-aller, et chez les prostestants de cette raideur qui dépare les plus belles inspirations.

Comme on veut de la science partout, la prédication doit s'élever à la hauteur scientifique.

Les prières du culte public faites en langue vulgaire pourraient le spiritualiser davantage en le débarrassant de plusieurs cérémonies. Cette modifica-

tion dans la forme ne ferait-elle pas craindre pour le fond? C'est aux chefs de l'église à prendre des mesures à cet égard.

Au culte public se rattache l'observation du dimanche, jour de bien-être et de repos, surtout pour les classes laborieuses de la société, pour les ouvriers, les laboureurs, les serviteurs. Ce jour-là ils redeviennent libres et marchent les égaux de leurs maîtres. Le dimanche à lui seul est un enseignement religieux. La suspension des travaux, le silence, le son des cloches, portent l'ame à la méditation et à la prière.

Une loi ordonne le chômage du dimanche dans les manufactures; c'est commander la piété par ordonnance; nous ne pensons pas que cela se puisse, que cela se doive faire. En religion tout doit être libre. Les devoirs envers Dieu sont essentiellement du domaine de la foi, et nulle puissance humaine n'a le droit de la réglementer.

Que les hommes influents donnent l'exemple de l'observation du dimanche, et le dimanche sera observé.

Les connaissances religieuses qui viennent du public ont quelque chose de vague; une instruction spéciale et méthodique complète. C'est l'œuvre du catéchiste, œuvre importante et difficile; importante par l'influence qu'elle exerce sur l'entier développement de la vie chrétienne, difficile en ce que le plan providentiel ne se déroule que peu à peu, et que le catéchiste doit être doué d'un esprit philosophique, sans lequel il n'y a pas de solide enseignement.

L'instruction religieuse ne doit pas être présentée à tous les catéchumènes, de la même manière. Il serait nécessaire de les diviser en deux classes; l'une,

composée d'esprits déjà cultivés; l'autre, d'esprits qui ne le sont pas; mais dans ces deux classes, il faut que l'onction du catéchiste aille pénétrer le cœur pour y faire naître le sentiment, car la religion avant tout est un sentiment.

En s'adressant à la raison des esprits cultivés, l'auteur du mémoire n'entend nullement que pour croire il faille pouvoir se rendre compte de tout, et saisir les vérités religieuses, comme on saisit un problème de géométrie. La religion a des mystères, sans lesquels on ne saurait même la concevoir; mais les mystères eux-mêmes avec ce qu'ils ont d'incompréhensible et d'obscur ont toujours un côté clair et saisissable. *Ils doivent être clairement et positivement enseignés.* Au-dessus de la raison, ils ne peuvent jamais la contredire, et doivent être exposés tels que la raison sente du moins leur convenance et leur nécessité. Pour les moins instruits, il suffit de se borner à les énoncer.

L'auteur parle des associations religieuses, des sociétés de tempérance, des sociétés d'évangélisation, des sociétés bibliques, comme de moyens puissants pour ranimer le sentiment moral et religieux.

» C'est peu, dit l'auteur en finissant, d'être incom-
» plet, on me reprochera sans doute de n'être pas
» neuf, de ne présenter aucune vue nouvelle, de
» m'en tenir tout simplement à des moyens connus,
» et de vouloir le progrès sans rien changer à peu près
» à ce qui est.

» Il est bien vrai que je n'ai rien inventé, il est
» vrai que je m'en tiens à peu près à ce qui est,
» qu'on ne trouvera dans cet écrit ni vues originales,
» ni paradoxes étranges, ni séduisantes théories.

» Le progrès de l'évangile que je demande n'est » ni la routine, ni l'esprit d'innovation. Ce n'est pas » non plus cette marche irrégulière et saccadée qui » procède par bonds et par secousses, s'élançant » tantôt avec fougue et violence, et tantôt s'arrêtant » tout à coup, ou revenant en arrière, quelquefois » même au-delà du point de départ. Le progrès qui » convient le plus à la religion est une marche calme » et mesurée, dans laquelle on avance lentement, » mais en avançant; un développement successif, » gradué, sans violence, sans fougue, sans inter- » mittence. C'est là ce progrès sans secousse, sans » révolutions, qui s'établit paisiblement, à moins que » les hommes n'en faussent la direction, c'est ce » progrès que nous avons toujours en vue en » écrivant.

» Ces pages y contribueront-elles? Cela, Dieu le » sait; c'est lui qui féconde les efforts et fait pros- » pérer les œuvres.

» C'est à l'avancement de son règne que j'ai con- » sacré les heures employées à cette méditation, et » quelqu'en puisse être le succès, je ne les regrette- » rai point; et même fussent-elles entièrement » inutiles au réveil du sentiment moral et religieux, » du moins encore je m'associerais à ce réveil par » mes vœux ardents pour qu'un autre, avec plus de » talent et de bonheur, indiquât les moyens de le » hâter.

Ce mémoire, Messieurs, l'un des plus complets du concours, est écrit avec ame, avec chaleur, avec conviction. En plusieurs endroits, l'auteur nous avertit qu'il n'appartient pas à l'église catholique, mais il proteste de son respect pour cette église et pour ses

ministres : grande leçon de tolérance donnée par un protestant aux philosophes ! Le ton un peu trop oratoire qu'on remarque dans certaines parties de ce mémoire semblerait indiquer des fragments de discours prononcés dans un temple. Quoique le plan soit très-méthodique, toutes les parties ne sont pas également bien traitées, mais partout l'auteur fait preuve d'une haute intelligence des textes sacrés qu'il applique avec bonheur, d'un bon esprit, d'intentions pures et d'une sage modération ; il reconnaît que cet ouvrage est susceptible d'être perfectionné, et nul autre n'est capable de le faire mieux que lui.

La Commission, à l'unanimité, propose à la Société de décerner une médaille d'or à l'auteur du mémoire n° 14.

N° 8.

> La lutte éternelle de la philosophie et du vice, rendra toujours nouvelles les questions qui intéressent l'amélioration morale des hommes. (M. Frégier. *Des classes dangereuses.*

L'auteur de ce mémoire commence par constater le fait de la corruption qui afflige tous les hommes de bien. Peu importe que cette dépravation des mœurs vienne des mauvais exemples de la Cour folle et dépravée de Louis xv, des jours néfastes de la terreur, des temps de l'empire ; elle existe non seulement en France, mais dans l'Europe entière.

Cependant il est encore des ames pures, des hommes courageux qui protestent par leurs écrits et par leurs exemples contre l'immoralité.

Nous jouissons des droits les plus étendus, trop éten-

dus peut-être ; il n'a jamais été plus urgent de songer à l'amélioration de la société fondée sur des bases religieuses, sans arrêter le noble essor de la pensée, sans comprimer l'industrie nécessaire à une grande nation, sans gêner, sans enchaîner la science, sans nuire à la liberté, ce premier besoin de l'homme.

Dans un siècle d'activité ne doit-on pas chercher les moyens d'enchaîner par une force morale des volontés impatientes, de calmer des ardeurs qui bouillonnent, de régler des mouvements irréguliers, et de nous imposer enfin des obligations rigoureuses, indispensables ?

C'est dans l'instruction accompagnée de l'éducation que l'auteur de ce mémoire cherche principalement un remède contre le triste état des mœurs ; et avant tout il proclame le principe que c'est aux classes supérieures à montrer le bon exemple aux classes inférieures pour amener celles-ci à la pratique des vertus domestiques.

L'instruction est une lumière qui éclaire ou qui brûle selon qu'elle est bien ou mal dirigée ; si l'éducation de la masse des ouvriers, des prolétaires, n'est pas morale, on doit s'attendre qu'ils se livreront à d'épouvantables désordres.

Dans les écoles primaires, la mesure des connaissances à répandre parmi le peuple doit être proportionnée avec son état et ses besoins. Il ne suffit pas de propager l'instruction, il faut encore la moraliser. Que le peuple soit donc instruit à l'avance à se résigner à la condition obscure que la Providence lui impose, qu'il sache que la société ne peut exister qu'avec des rangs plus ou moins élevés et des positions diverses.

Nous avons en France les respectables frères des écoles chrétiennes merveilleusement appropriés à leur noble destination. Les écoles normales primaires sont appelées aussi à rendre d'éminents services à l'instruction et à l'éducation du peuple, mais sous la condition que les maîtres qui en sortiront y auront reçu une instruction religieuse très-développée; la pratique des vertus chrétiennes en sera la suite obligée. Déjà on remarque que les instituteurs primaires commencent à sentir la dignité de leur état; parce qu'ils se respectent, ils sont respectés.

Dans les écoles supérieures destinées à produire nos prêtres, nos magistrats, nos négociants, nos grands industriels, nos hommes de génie, le Gouvernement doit toujours rechercher les moyens de former des hommes vertueux; nous aurons toujours assez de savants. La jeunesse ne doit être confiée qu'en des mains pures, et si ses maîtres sont vertueux, elle le sera par sympathie, car l'exemple est partout d'une grande autorité.

On attache trop de prix aux succès scientifiques et littéraires, le savoir est chose précieuse; mais la vertu l'emporte sur la science, et le prix d'honneur dans les colléges devrait être décerné à celui qui dans le cours de l'année, sans négliger ses études, aurait donné à ses condisciples l'exemple d'une conduite irréprochable, d'une amitié généreuse et du respect pour ses maîtres.

Les bonnes impressions prises par les jeunes gens dans les colléges, ne peuvent avoir d'heureux résultats dans la suite, qu'autant qu'à leur retour, sous le toit paternel, ils y trouveront dans leur famille l'habitude des pratiques religieuses.

Arrivons maitenant aux ouvriers des manufactures, classe toujours nombreuse et quelquefois redoutable. Cette portion de la société afflue dans les villes, et par son caractère impressionnable peut à chaque instant devenir un instrument de désordre entre les mains des factieux.

Il faut procurer aux ouvriers des manufactures, de l'instruction, du travail et du plaisir.

On atteint ce triple but par la création des écoles d'adultes, où l'ouvrier s'instruit dans les procédés mécaniques des arts et des métiers dont il s'occupe. C'est-là qu'il peut recevoir des conseils salutaires sur la direction de sa conduite, sur les avantages du travail et de la sobriété. Pourquoi l'autorité publique, qui n'est en réalité que l'autorité paternelle dans la plus grande étendue, ne viendrait-elle pas de temps à autre faire entendre dans ces écoles d'adultes quelques-unes de ces paroles qui relèvent le cœur du pauvre, parce qu'elles lui prouvent que la prévoyance du pouvoir sait descendre jusqu'à lui? Vous aurez la paix, si la classe ouvrière est rendue à la vie de famille, et si elle apprécie les douceurs du foyer domestique.

Ne pourrait-on pas tirer pour la moralité des classes populaires un immense parti de cette avidité pour la lecture qu'on remarque partout. Des livrets renfermant le récit des actes de courage, d'héroïsme et de charité, dont les hommes du peuple sont les héros, propageraient dans les masses le goût et l'amour du bien. A côté de ces listes de condamnation pour des crimes jugés aux cours d'assises, ne pourrait-on pas afficher aussi la liste des obscurs bienfaiteurs de l'humanité avec de courtes notices sur les

ouvriers recommandables par leur amour de l'ordre, leur probité et leur charité envers les autres?

Dans les institutions nouvelles destinées à produire d'heureux résultats sur la moralité des classes prolétaires, nous signalons avec plaisir les caisses d'épargnes qui viennent en aide au pauvre au jour de sa détresse, et qui lui ménagent des ressources pour ses vieux ans, et les sociétés de tempérance qui atteignent l'ivrognerie, vice honteux dans toutes les classes de la société, mais qui n'est jamais plus funeste que dans les familles pauvres, dont le chef oublie ses devoirs, en dissipant en liqueurs enivrantes l'argent destiné à donner du pain à ses enfants.

Nous regardons comme un moyen de ranimer le sentiment moral et religieux, la stricte observation du jour du repos, du dimanche. Elle serait sage et humaine la loi qui proscrirait le travail du jour férié. Il faut que l'ouvrier se repose, une machine s'use par le frottement continuel, la bête de somme ne peut pas toujours marcher. Il est bon que l'ouvrier sache qu'il est un être intelligent ayant des devoirs à remplir envers Dieu, sa famille et la société. Ce repos nécessaire dans les villes l'est aussi dans les campagnes. Les écoles de dimanche où le pasteur fait entendre des leçons de morale religieuse entremêlées de récits touchants de belles actions, ont produit des fruits abondants partout où elles existent. En ordonnant la fermeture des ateliers les jours de dimanche, on aura fait tout ce qui convient de faire; il ne faut aujourd'hui ni contrainte ni violence, même pour arriver au bien.

On a sagement attaché des écoles aux manufactures pour procurer quelques heures de repos aux enfants,

pendant lesquelles on peut leur parler de Dieu, de leurs devoirs, de la résignation à leurs maux, et faire trève au bruit des machines, et souvent des coups dont on accable ces innocentes victimes, que leur âge recommande aux sympathies de tous ceux qui souffrent des maux du peuple.

C'est surtout par de bons exemples que les propriétaires de manufactures, les chefs d'ateliers, obtiennent une influence sans limites sur leurs ouvriers. Comment veut-on que l'ouvrier garde la foi conjugale, remplisse ses devoirs de père de famille, s'il voit celui qui le paie, qui s'enrichit de son rude travail, insulter à sa misère, en débauchant sa femme, en corrompant ses filles? N'est-il pas tenté de s'écrier: *O vertu tu n'es qu'un vain nom!* Dès que ce doute s'est emparé de son esprit, il brise les chaînes sociales qui l'avaient retenu jusqu'alors; lui aussi veut jouir, alors il devient criminel, et souvent finit par le suicide.

Les sociétés de secours mutuels entre ouvriers de la même profession pour le soulagement des malades et des veuves, sont d'une haute moralité; on voit qu'en général les ouvriers engagés dans ces associations, tiennent à honneur d'en remplir les obligations.

L'armée ne doit pas être exclue de l'attention du Gouvernement, en ce qui concerne son instruction et sa moralisation. Aujourd'hui une école est attachée à chaque régiment; c'est un moyen d'occuper utilement les loisirs du soldat, quand son instruction militaire est complétée. Si le repos du dimanche devenait une loi générale, on pourrait autoriser dans les régiments la sortie aux heures des offices, sans faire une obligation aux soldats d'y assister. Le soldat n'est point

irreligieux ; et dans l'armée d'Afrique, on a remarqué qu'il recevait avec empressement dans les hôpitaux et les ambulances les consolations de la religion. Il serait bien désirable que chaque vaisseau de l'État fût monté par un aumônier : les hommes de mer sont religieux par instinct. Au moment de la tempête, ils sentent le besoin d'invoquer celui qui commande aux flots et à la tempête.

Si la société tente de si nobles efforts, pour rendre à l'exercice de la vertu les diverses classes qui la composent ; ne peut-on pas espérer quelqu'amélioration dans l'espèce humaine ? Il n'est pas jusqu'aux condamnés, jusqu'aux prostituées qu'on n'ait cherché à retirer du crime et du désordre, en réveillant chez eux le sentiment religieux par le sentiment moral.

Ne parlez pas à l'homme gangréné par le vice, le langage sévère du christianisme, il ne le comprendrait pas ; c'est par des considérations prises de sa situation qu'on peut entrer en communication avec lui ; dites-lui que son crime a déshonoré sa famille, qu'il a violé les lois de la justice, et que la société le punit sévèrement ; que son sort cependant peut s'améliorer, qu'il peut abréger sa peine par sa bonne conduite ; que s'il revient franchement au bien, il pourra reparaître la tête levée dans le monde qu'il a autrefois contristé. Ici finit le rôle du charitable visiteur du condamné ; quand le remord commence, l'aumônier se présente avec avantage, il parle au nom de la religion méconnue, au nom d'un Dieu miséricordieux, et sa bienveillante intervention peut rendre à la société, sans danger pour elle, celui qui en a été le fléau. Dans les bagnes, dans les maisons de force, les habitudes du travail combinées avec l'enseignement religieux, re-

lèvent par degrés de la déchéance morale les condamnés.

On a remarqué que les dames de charité réussissaient merveilleusement auprès des malheureuses que la débauche a flétries, qu'elle a poussées au crime, et jetées dans les prisons. Elles ont sur ces victimes de l'impureté, un bien plus grand empire que les religieuses et les prêtres, parce qu'ayant la connaissance du monde, elles s'expliquent mieux leurs faiblesses et leurs crimes, et leur tiennent un langage qui convient à leur misérable position.

En général il serait à désirer que l'aumônier d'une prison de prostituées ait été marié. Quelle énergie ne gagneraient pas ses instructions et ses discours, par la possibilité d'une liberté plus grande et d'une retenue moins affectée!

Elle est bien belle, bien vertueuse cette pensée d'un magistrat, formulée en institution. Après avoir visité les prisons destinées aux jeunes condamnés, il a doté la France d'une colonie agricole de jeunes condamnés, au milieu d'un de nos plus beaux départements, là le travail manuel se combine avec l'instructruction, les exercices religieux; la promenade, la jouissance d'une demi-liberté, et jusqu'ici aucune évasion n'a eu lieu. Ces jeunes détenus, mis en grande partie à la campagne, y retrouvent leurs travaux, leurs habitudes, ils cherchent à devenir intelligents et habiles; à leur sortie, la société les trouve moralisés.

Pour ranimer le sentiment moral et religieux en France, il convient d'encourager toutes les institutions formées dans ce but honorable. Honneur donc à ceux qui, par des souscriptions, élèvent à la campagne des maisons de correction paternelle! Honneur,

à ces sociétés de patronage qui tendent à diminuer la misère d'un certain nombre d'enfants égarés, et à diriger leurs premiers pas vers ce qui est bon et honnête!

Dans cette multitude d'institutions si propres à moraliser toutes les classes de la société, n'oublions pas les pénitenciers militaires, où les soldats séparés des criminels expient leurs fautes contre la discipline, et sont préparés par degrés à rentrer soit dans leurs corps, soit dans leurs familles, avec des principes arrêtés et des penchants honorables.

L'amélioration des mœurs publiques dépend d'une bonne police. L'administration, dans les villes, doit proscrire des étalages publics ces ouvrages de mauvais goût, école de scandale et de vice, et défendre la représentation de ces pièces de théâtre, où le vice est loué. N'a-t-on pas vu le peuple, à ces représentations scèniques, battre des mains pour célébrer l'apothéose du crime audacieux? Disons-le, la fréquentation du théâtre par les ouvriers est pour eux un surcroît de dépense, et les pièces représentées sur les petits théâtres, des écoles d'immoralité.

Le roman a aussi son influence sur les mœurs. N'est-il pas déplorable de lire des descriptions effroyables de crimes et de désespoir, poussés à leurs dernières limites, et justifiés avec une audace révoltante? Il existe des romanciers qui ne rougissent pas de descendre aux détails les plus sensuels, les plus scandaleux. Ils exposent dans leurs compositions mauvaises tous les vices d'un monde corrompu, sans voile, avec une hideuse vérité, et passent froidement de l'adultère au suicide. Ces ouvrages pernicieux ont porté le trouble et le désordre dans des familles heureuses jusqu'alors. Il convient d'écarter des yeux de la jeunesse les

livres qui l'accoutument à regarder l'existence comme un bien, dont chacun peut disposer à son gré, et qui vantent le suicide, comme un acte de courage.

Tous les établissements contre l'oisiveté doivent être favorablement accueillis, car c'est l'oisiveté qui démoralise la jeunesse, et qui la porte au désordre.

La classe des domestiques peut être moralisée par les bons exemples de leurs maîtres. Les ouvroirs ont préservé les jeunes filles de beaucoup de dangers, et le concubinage, dans les classes pauvres, a été atteint par la société de saint François Regis, que facilite, autant qu'il est en elle, aux personnes engagées dans le concubinage les moyens d'en sortir, par le mariage, mariage qui donne un état à des enfants nés de ces liaisons illégitimes.

Les populations des campagnes ont aussi besoin d'être régénérées par une instruction morale appropriée à leurs besoins. La révolution a détruit dans les populations rurales les anciennes croyances, l'avarice les a matérialisées, l'envie les dévore. Le campagnard déteste tout ce qui est au-dessus de lui.

Des mœurs si farouches peuvent être adoucies par le concours de trois hommes, qui se rencontrent dans le plus chétif village, le prêtre, le maire et l'instituteur. Le prêtre, en se renfermant dans ses fonctions spirituelles, en prêchant une saine morale et en donnant l'exemple de la charité. Ses relations avec les campagnards doivent être fréquentes; et l'établissement d'une petite bibliothèque bien choisie en chaque village, peut avoir une grande influence sur la moralité de la population. Le maire qui a la police de la localité, doit veiller aux mœurs, entretenir la paix dans les familles, et arrêter la circulation des ouvra-

ges dangereux. L'instituteur, dans son rôle pénible et humble, prépare pour le ministre de l'évangile les jeunes cœurs des enfants qui lui sont confiés. Du concours énergique de ces trois personnes, dépend la réforme des mœurs des campagnards.

Tous les moyens que nous proposons sont d'une exécution pratiquable, en harmonie avec nos institutions, n'ont rien de contraire ni à la liberté religieuse, ni à la liberté de penser; elles ne gênent pas le progrès matériel, mais elles ne l'isolent pas du progrès moral. C'est à ces conditions que peut vivre la société telle qu'elle est faite en France.

Il est bien permis d'espérer le triomphe des saines doctrines sous un prince qui n'a pas d'autre passion que celle du bien, dont la modération et la haute sagesse assurent le bonheur de ceux-là même qui le censurent amèrement, et qui, s'il descendait de ce trône si envié, que nous lui avons offert, serait encore le plus honnête homme de France.

L'auteur de ce mémoire résume assez bien toutes les parties de la question; il serait plus complet s'il avait examiné les imperfections des établissements qu'il cite, comme ayant une grande influence sur la réformation des mœurs. C'est dans un bon système d'éducation pour toutes les classes de la société, qu'il voit surtout la possibilité de ranimer en France le sentiment moral et religieux. S'il ne propose rien de bien nouveau, il a au moins le mérite de bien résusumer les doctrines des écrivains de l'école humanitaire.

La Commission propose à la Société d'accorder à l'auteur du mémoire n° 3 une médaille d'or.

N° 15.

L'idée de l'Être-Suprême et de l'immortalité de l'ame est un appel continuel à la justice. (ROBESPIERRE.)

L'auteur de ce mémoire remonte aux causes de l'affaiblissement du sentiment moral et religieux en France : il les voit dans le luxe scandaleux de l'ancien clergé, dans la dépravation de ses mœurs, dans les principes de la philosophie matérialiste du dix-huitième siècle, dans les troubles de la révolution, dans les guerres de l'empire, et le mouvement réactionnaire de la restauration contre la civilisation et le progrès.

La nouvelle génération, née sous les Bourbons a vu l'autel placé sur le trône, l'hypocrisie religieuse servir de masque à l'ambition, la momerie substituée à la piété, les prétentions orgueilleuses d'un clergé ivre dans son triomple, et la religion faussée dans ses bases. Cette génératon ne peut avoir pour la religion que mépris, dégoût, aversion, indifférence.

Les conséquences de cet état de choses ont été d'autant plus funestes que le mal ne s'est pas localisé seulement dans quelques parties du corps social, mais qu'il l'a envahi tout entier.

Des crimes contre nature, des forfaits de tous genres, la hideuse manie du suicide, ont porté l'épouvante dans la société. La religion occupe à peine une légère attention dans l'enseignement ; ce n'est cependant qu'en étudiant ses principes qu'on peut arriver à la foi et de la foi à la morale.

L'enseignement religieux, pour porter ses fruits, aura moins pour objet la partie dogmatique de la religion que sa partie morale.

La pratique des vertus religieuses et morales doit commencer chez les enfants de très-bonne heure.

Deux obstacles peuvent nuire au développement du sentiment moral et religieux chez les enfants. La mère n'a souvent qu'une religion d'instinct mal dirigée par le prêtre qui domine sa conscience ; elle fait passer dans l'esprit de son fils tous ses préjugés religieux ; mais lorsque la réflexion vient, il se débarrasse des croyances mystérieuses et de puériles pratiques de dévotion, surtout lorsqu'il voit son père fort indifférent en matière religieuse, quelquefois même ouvertement impie, et menant une conduite peu morale. Sur ce point la réforme doit commencer par la famille.

L'enfant quitte le toit paternel pour venir dans des établissements d'instruction publique. Dans ces établissements, la culture du cœur qui fait tout l'homme, n'obtient comparativement à celle de l'esprit qu'une part bien mince dans les soins de l'éducation. Disons-le, c'est là l'endroit vulnérable du système adopté de nos jours. Mais d'où vient cette préférence donnée à une faculté au détriment de l'autre? Comment expliquer ce contre-sens philosophique? C'est qu'il y a dans l'intelligence je ne sais quoi de brillant qui séduit et qui attache. Aux yeux du vulgaire, les qualités morales s'effacent presque totalement devant la supériorité intellectuelle. Le maître chargé spécialement de féconder et d'étendre la faculté pensante dans l'élève est donc sûr d'obtenir des résultats immédiats qui, en le grandissant dans l'opinion d'autrui, lui promettent la plus flatteuse des récompenses, celle qu'on appelle la gloire. On croit qu'il n'est pas donné à un esprit médiocre de développer les autres esprits, et, en vertu de cette opinion, le professeur a droit de

revendiquer en quelque sorte le génie du disciple comme une émanation du sien. L'éducation scientifique se révèle par des coups de lumière, l'éducation morale élabore le cœur dans l'obscurité et le silence. On le voit, la tâche du professeur est une tâche d'amour propre et de gloire, celle du maître de morale est toute de peine et de dévouement. Est-il étonnant que l'une soit recherchée avec empressement, que l'autre soit dédaignée? Mais peut-être le maître de morale trouve-t-il dans l'estime publique, dans le bien-être matériel un dédommagement à ses travaux. Loin de là, les émoluments élevés, les distinctions honorifiques, sont pour le professeur. Quant au maître, à l'expérience duquel est confié le soin de former le cœur et le caractère des élèves, on ne s'en inquiète pas plus qu'il ne s'inquiète souvent lui-même de l'importance de ses fonctions ; on sait seulement que ce malheureux a le titre de *maître d'études*. Et comme pour nourrir dans l'esprit de la jeunesse ces funestes aberrations, pour lui apprendre que la science a une valeur intrinsèque plus grande que la vertu, on l'entoure de tous les prestiges, on lui pose solennellement le laurier sur le front, tandis que la récompense des progrès moraux est abandonnée pour ainsi dire à la conscience. Ce n'était pas ainsi que l'ancienne France entendait la direction de l'éducation du cœur. Les corporations religieuses choisissaient les mentors de la jeunesse parmi les professeurs émérites, auxquels leur savoir, comme leur âge, conciliait le respect. En mettant l'enfance sous la sauve-garde de la vieillesse, on tempérait la légèreté et la fougue naissante de l'une, par l'expérience et la sagesse de l'autre.

Aujourd'hui, dans nos établissements d'instruction,

on a le tort immense de ne point confier à des hommes spéciaux le soin de former l'homme moral, c'est-à-dire le fils, l'époux, le père, le citoyen. C'est pourtant là que réside toute la plénitude de l'existence individuelle et sociale. Toute passion qui traverse l'ame au début de la vie y laisse des empreintes profondes, indélébiles. Et pourtant la morale n'a d'autres représentants dans nos colléges que de jeunes aspirants au professorat, dont l'expérience ne date que d'hier, qui vivent eux-mêmes dans l'atmosphère des passions, et dont l'être entier est encore saturé, imprégné des feux de l'adolescence. Qu'attendre de pareils mentors!

Tant que les fonctions de maîtres d'études ne seront qu'un noviciat imposé à des imberbes sans valeur sociale, le mal vivra. Chargez-en des hommes d'âge, d'expérience, de savoir; placez-les au niveau des professeurs, exigez d'eux les mêmes grades scientifiques, et alors vous aurez fermé la plaie profonde dont les ennemis de l'Université lui font un reproche si amer.

Mais, dira-t-on, l'homme de la science est aussi celui de la morale; est-ce que vous séparez l'éducation morale de l'éducation intellectuelle?

La science peut vivre d'apophtegmes, se dérouler dans des leçons revêtues des charmes du style; mais la morale ne se borne pas à de vaines formules, elle veut, elle exige des actes. Que les chefs de l'Université y songent; nous ne craignons pas de dire que notre système d'éducation publique est entièrement défectueux sous ce point de vue, et néanmoins c'est au collége que se contractent les habitudes, que se forment l'ensemble des qualités bonnes ou mauvaises sur lesquels reposeront un jour notre moralité.

C'est un tort grave de favoriser les lumières au détriment des qualités morales. Par là vous éteignez l'émulation de la vertu, vous faites douter d'elle. En donnant partout le premier rang à la supériorité intellectuelle, vous favorisez ces perturbations intestines qui ébranlent trop souvent la société. Le vice, lorsqu'il trouve un auxiliaire dans le génie, fait le malheur du monde.

La vie industrielle substituée à la vie agricole a contribué à l'affaiblissement du sentiment moral et religieux. L'habitant des campagnes les abandonne pour refluer dans les ateliers des villes, où il y apporte le tribut de sa propre corruption en y recevant en échange celle des autres.

La vie industrielle tend à tout matérialiser; elle éloigne de Dieu la pensée humaine pour la reporter sur des machines et sur des merveilles qu'enfante le génie de l'homme. De là le développement de l'orgueil si hostile au sentiment religieux et moral.

Ce n'est que par de bons exemples que les hautes classes de la société peuvent ramener les classes inférieures aux sentiments religieux et moraux.

Pour rendre de l'activité à ce double sentiment, il convient de dégager tout-à-fait la religion qui ne varie pas, de la politique qui varie toujours.

Le clergé de France a pour mission de moraliser l'homme au moyen des principes religieux. Comme il se recrutait autrefois dans toutes les fractions de la société, il en devenait le lien moral. Il n'en est point ainsi aujourd'hui, le clergé de France a cessé d'être un point de fusion; pour se soutenir, il est contraint d'ouvrir ses rangs au fils du berger, de l'artisan, du laboureur. Ces héritiers du sacerdoce

se ressentent toujours de leur éducation primitive ; ils conservent une aspérité de mœurs, une sauvagerie de manières qui trahit leur origine, et qui les éloigne du commerce de la bonne compagnie. Remplis d'orgueil et de prétentions, ils partent du fond de leur séminaire pour prendre en main la direction morale du peuple qu'ils ne connaissent pas : on leur a peint le monde sous de fausses couleurs, et ils sont exposés à faire des fautes à chaque instant.

Le clergé, dont les sympaties et les regrets sont pour le passé, semble s'opiniâtrer à rester stationnaire, et ne passe que lentement par les phases qui doivent enfin l'amener à l'état de splendeur que réclame sa haute position.

Le clergé n'est pas ce qu'il devrait être. Pour diriger son siècle il faut le comprendre. Il serait bien à souhaiter que les jeunes lévites, quoiqu'élevés dans des établissements spéciaux, fréquentassent les cours des colléges avec ceux qu'ils doivent un jour rencontrer dans le monde. Là ils y contracteraient de ces amitiés qui ne se brisent jamais, et ne seraient pas étrangers au monde ; ils y retrouveraient des amis, ils y seraient estimés avant même d'y être connus.

Le Gouvernement, pour les plus minces emplois, exige le grade de bachelier, et il en dispose. Pourquoi n'impose-t-on par au prêtre la même obligation? Il ne devrait être admis à suivre les cours de théologie qu'en présentant le diplôme de bachelier-ès-lettres.

Le clergé compte aujourd'hui dans ses rangs un certain nombre d'hommes éminents autant par l'élévation de leurs talents que par la pureté de leurs principes. Le respect qui les environne témoigne assez des dispositions favorables de la génération ac-

tuelle à l'égard des ministres de la religion. Nous devons appeler de tous nos vœux le moment où ces égards, qui ne s'adressent qu'aux individus, auront pour objet tout le corps du clergé.

Ce mémoire a surtout pour objet de constater les vices de l'éducation, et de prouver que ces vices s'opposent au développement du sentiment moral et religieux. L'auteur nous paraît avoir été sévère dans son appréciation du clergé catholique. Pas plus aujourd'hui qu'autrefois, l'église catholique n'a éloigné du sacerdoce ceux qui s'y sont présentés avec vocation, et elle ne les a jamais assujettis à aucune condition ni de naissance ni de fortune. La thiare a été portée avec dignité par des enfants d'artisans. Le fils du charpentier Hildebrand a été Grégoire VII, et le savetier Pantaléon a donné à l'église Urbain IV. A Saint-Pierre de Rome, on voit la statue du berger Vincent de Paul, dans le voisinage du tombeau de l'apôtre qui avait quitté ses filets de pêcheur pour s'attacher au divin maître. Ce qui fait l'illustration du clergé catholique, c'est sa foi, c'est sa charité.

N'oublions pas que le souverain pontife Grégoire XVI a adressé à des prêtres français ces encourageantes paroles : « Vous êtes la perle de ma thiare. » *Vos estis gemma coronæ meæ.*

La Commission vous propose d'accorder au mémoire n° 15 une mention honorable.

Les conclusions de la commission ont été adoptées par la société dans sa séance du 20 août 1841.

La Société accorde aux mémoires sous les n°s 2, 3 et 4, une médaille d'or.

Elle accorde une mention honorable à l'auteur du mémoire portant le n° 15.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. THÉODORE PREN,

MEMBRE HONORAIRE RÉSIDANT,

Par M. Eugène PERRIER.

Messieurs,

Il y a un an, à pareille époque, un aimable et spirituel vieillard nous lisait ses vers. Nous éprouvions tous un grand charme à l'entendre. Nous nous demandions comment tant de fraîcheur et de jeunesse dans les idées, tant de grâce dans la diction, pouvaient exister au milieu des glaces d'un âge aussi avancé. Et ce qui nous étonnait plus encore, c'était l'heureux enjouement, la douce philosophie que respiraient les écrits d'un homme que tant d'infortunes avaient surpris dans le cours d'une brillante existence !

Ce jour-là, ce fut la dernière fois que notre collègue nous paya le tribut qu'il s'était imposé depuis plusieurs années. Sa place est vide aujourd'hui dans cette solennité. La mort a mis un terme à cette longue et dramatique carrière !

Vous m'avez laissé, Messieurs, la douce mission de vous en retracer les principaux traits. Je vous en

remercie ! Pourtant, je l'avoue, en envisageant l'importance de cette mission, j'ai été effrayé. J'ai craint un moment d'être accusé de présomption. Mais je me suis bientôt rassuré. Quand la vie d'un homme est aussi remplie que l'a été celle de M. Pein, elle peut parler seule; la tâche de l'écrivain est trop facile.

M. Théodore Pein naquit, en 1756, à Villefranche-sur-Saône. Son père, notaire dans cette ville, avait une nombreuse famille, douze fils et une fille, qu'il éleva avec le plus grand soin. Sa maison ressemblait à un pensionnat. Chacun de ses treize enfants avait sa petite cellule, et tous obéissaient à un règlement très-sévère. Toute cette famille grandit sous le toit paternel et se conserva long-temps entière; mais, par une autre singularité, M. Pein et sa sœur, madame de Rivoire, ont seuls laissé des descendants.

M. Théodore Pein fut primitivement destiné à l'état ecclésiastique. Il fit ses humanités et suivit son cours de théologie à Villefranche; mais, ne se sentant point appelé à cette carrière, il quitta sa ville natale pour aller étudier le droit à Dijon. Il suivit ces différents cours avec une grande distinction; l'étude lui était facile et il l'aimait; deux grandes conditions de succès! Il compléta lui-même son instruction. L'enseignement des langues vivantes était peu répandu alors. Il apprit seul l'anglais et l'italien. Cette variété de connaissances lui fut bien utile par la suite, et il trouva à les appliquer toutes dans les différentes positions de sa vie.

M. Pein se fit recevoir avocat en 1783; mais, excepté dans les circonstances dont nous parlerons tout-à-l'heure, il ne suivit pas la carrière du barreau. Il entra dans une administration financière; puis, la ré-

volution ayant supprimé son emploi, il se livra au commerce.

Le mouvement de 1789 était tout-à-fait dans les idées de M. Pein. Il accueillit la révolution avec transport et s'associa de tous ses moyens à cette grande œuvre. Villefranche garde encore le souvenir de l'activité et du talent qu'il déploya dans ses assemblées primaires. Mais les événements, en se compliquant, devaient bientôt imprimer une nouvelle direction à son patriotisme. Le mouvement régénérateur ne suivit pas la marche que lui avait tracée les hommes qui voulaient la réforme des abus et des privilèges, mais qui voulaient que cette réforme s'accomplit avec calme et sans perturbation. Cette tendance prudente fut bientôt débordée, et la révolution, livrée à elle-même, prit un élan terrible et parcourut cette période glorieuse, mais sanglante, qui partagera toujours l'admiration et l'effroi du monde. Dans cette crise mémorable, la place de M. Pein était marquée parmi les amis sincères de la révolution qui, confiants dans ses destinées, voulaient la défendre contre ses propres excès, et repoussaient les moyens violents employés pour assurer son triomphe. N'était-ce pas encore servir la liberté que de s'opposer à la tyrannie qui s'établissait en son nom? Cette tâche était belle, mais elle était dangereuse. M. Pein vit seulement combien elle était belle; il s'y dévoua entièrement. On a dit qu'en ce temps-là l'honneur français s'était réfugié aux armées: non! il était partout; car alors pour les hommes qui aimaient leur pays, il y eut partout du bien à faire!

Alors les bourreaux étaient nombreux. Les défenseurs étaient rares; c'est que le banc de l'avocat était

bien près de la sellette de l'accusé ! M. Pein ne refusa le secours de sa parole à aucun de ceux qui le réclamèrent. Une fois, entr'autres, son dévouement reçut une bien douce récompense, car le succès le couronna. MM. Noirot, Tardy et Varnier (ce dernier receveur général de la Haute-Marne) accusés d'un complot royaliste, étaient traduits devant la Haute-Cour criminelle d'Orléans. Bazire présidait ! M. Pein savait les accusés innocents ; il osa les défendre et les fit absoudre. C'était déjà un dénouement bien rare qu'un verdict d'acquittement ! mais tout devait être inoui dans cette affaire. Le peuple applaudit l'avocat et le porta en triomphe. Sa parole dût être bien puissante ; car alors, il faut bien le dire, ce n'était pas pour les défenseurs des accusés que le peuple réservait ses ovations !

Il est une autre circonstance bien honorable encore pour la mémoire de M. Pein. Il se fit inscrire au nombre des défenseurs de Louis XVI : cette fois son dévouement devait être stérile !

Comme on le voit, M. Pein avait déjà plus d'un titre à la colère du pouvoir qui désolait la France, lorsqu'éclata l'insurrection de Lyon, en 1793. Il habitait alors cette ville et prit part au mouvement. Malgré l'alliage qui se trouve dans toutes les insurrections, le but de celle-ci était légitime. C'était de ramener le gouvernement républicain aux principes sages et modérés des Girondins. La Convention, où dominait alors le parti montagnard, envoya Couthon avec l'ordre de détruire la seconde ville de France ! On sait comment le terrible proconsul remplit sa mission. Les Lyonnais furent écrasés. Noble défaite qu'ils peuvent placer dans leurs fastes ! M. Pein se battit pen-

dant trois jours. Lorsque la ville fut entièrement occupée, il parvint à s'échapper en escaladant les murailles, et, pendant quelque temps, il resta caché dans une ferme de son père. Moins heureux que lui, un de ses frères trouva la mort sous l'affreuse mitraille des Brottaux. Un autre, chanoine à Lyon, fut emprisonné et ne recouvra sa liberté qu'au 9 thermidor. M. Pein ne fut pas long-temps sans partager le sort de ce dernier. Incarcéré à Dijon, puis transféré à Paris, lui aussi ne fut sauvé de l'échafaud que par la chute de Robespierre.

Après cet événement, la France commença à respirer. Un gouvernement régulier finit insensiblement par s'y établir, et les hommes de bien purent y prendre une part active. M. Pein ne tarda pas à être distingué. Il entra dans l'administration des postes et y occupa un emploi important sous le Directoire.

Il était à Lille, en 1797, lorsqu'eurent lieu dans cette ville les fameuses conférences avec l'Angleterre, et il se trouva appelé à y jouer un rôle. Cette grande puissance désirait ardemment la paix et la demandait à la République française. Elle avait envoyé à Lille deux plénipotentiaires, lord Malmesbury et lord Ellis. Les réprésentants de la France étaient : Letourneur, Pléville-Lepeley et Hugues Maret, depuis duc de Bassano. C'était encore à ce moment, pour le nouveau Gouvernement français, quelque chose de nouveau et d'inusité qu'une conférence diplomatique; aussi la rigidité républicaine des deux délégués Letourneur et Pléville les rendait tout-à-fait impropres à la mission qui leur était donnée. Maret était le seul pour qui les usages diplomatiques fussent familiers et qui eût toute l'habileté nécessaire pour bien conduire une né-

gociation. De part et d'autre on fut bientôt convaincu que des conférences officielles ne mèneraient à rien, et les commissaires anglais témoignèrent à Maret le désir de négocier avec lui seul. Celui-ci en demanda l'autorisation au Directoire et l'obtint; mais comme ses instructions lui prescrivaient de ménager le caractère officiel de ses collègues, son rôle était assez difficile. Pour l'aider dans cette délicate entreprise, une coopération habile et dévouée lui était indispensable. Il la trouva dans l'intelligence et l'amitié de M. Pein son parent. La négociation fut bientôt conduite à son terme. Ses résultats satisfaisaient entièrement la dignité et les intérêts de la France; mais, après le 18 fructidor, la réaction belliqueuse qui s'opéra dans le Directoire la fit rompre. Elle ne fit pas moins honneur au talent de ceux qui l'avaient conduite, et le duc de Bassano se plut toujours à attribuer une grande part de son succès à la conduite habile et à l'activité de M. Pein.

Le rôle que M. Pein remplit dans cette circonstance était purement officieux; mais les grands événements qui signalèrent le commencement de ce siècle ne tardèrent pas à mettre en évidence sa capacité et son amour du bien public. C'est la plus belle époque de sa vie; car la haute position où nous allons le voir était grande, surtout par ses attributions et les services qu'il fut appelé à rendre à son pays. La France était alors gouvernée par le premier consul. En même temps qu'il la couvrait de gloire, Napoléon travaillait à guérir toutes ses plaies. Une de ses grandes pensées sociales fut de rendre aux Français l'exercice de leur culte. Le régime précédent les en avait privés. Ce régime avait dit au peuple : Tu es libre !

et il avait ôté au peuple une de ses libertés les plus chères, celle de professer son culte. Relever la religion de ses ruines était une œuvre immense. Un autre homme que Napoléon y eût défailli, car lorsqu'il regarda autour de lui pour chercher des aides, il se trouva seul! Un homme le comprit enfin, c'était Portalis : un autre homme devait partager avec Portalis les difficultés et l'honneur de l'œuvre, ce fut M. Pein! Il entra au ministère des cultes comme chef de division; mais un travail qu'il fit d'après la demande de Napoléon sur l'état de l'esprit religieux en France, marqua sa place plus haut. Il fut bientôt nommé secrétaire-général et occupa ce poste tout le temps que Portalis resta au ministère, de 1801 à 1807. Dire que M. Pein garda aussi long-temps un emploi d'une telle importance, où tout était à créer, où il fallait résister à la fois au mauvais vouloir ou à la répugnance des uns, au zèle inconsidéré et aux prétentions des autres, dire qu'il avait toute la confiance du ministre, qu'une cécité complète et les fatigues d'un grand âge éloignaient souvent de la direction des affaires, n'est-ce pas indiquer suffisamment quels travaux M. Pein eût à accomplir, quelles difficultés il eût à vaincre et quelle belle mission il eût à remplir.

En retraçant les fastes de l'empire, l'histoire n'oubliera aucuns des compagnons de gloire de Napoléon. Leur mémoire sera immortelle comme celle des grandes actions auxquelles ils prirent part. Il est d'autres hommes qui dans cette époque mémorable ont été appelés à rendre aussi de grands services à la patrie, et pourtant l'histoire ne transmettra pas leurs noms à la postérité, parce que leur part d'action s'est faite sans bruit et sans éclat. Nous avons connu un de ces

hommes, félicitons-nous de pouvoir au moins faire vivre son nom aussi long-temps que vivront les annales de nos modestes travaux.

Du poste qu'il occupait au ministère des cultes, M. Pein passa, en 1807, à la recette générale de la Marne. Depuis cette époque il a presque constamment habité parmi nous. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il a voulu rester fidèle à sa nouvelle patrie. Les attributions de ses nouvelles fonctions différaient essentiellement de la spécialité qu'il semblait avoir embrassée. Il montra cependant, durant sa gestion, que la science du financier ne lui était pas étrangère et il administra à la satisfaction du pays et du souverain. Dans la représentation qu'exigeait ce poste élevé, M. Pein fut toujours grand, peut-être somptueux; il suivait en cela la pensée de l'empereur, qui aimait le faste chez les hauts fonctionnaires. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur cette politique de Napoléon. On n'a pas le droit de blâmer les fonctionnaires économes qui regardent comme leur propre bien le traitement que leur donne l'État, car ce traitement est le prix de leurs services; mais on ne peut que payer un juste tribut de reconnaissance à ceux qui, par un excès de générosité, croient devoir faire hommage au pays de ce qu'ils reçoivent du pays. Le pauvre avait d'ailleurs une grande part dans les prodigalités de M. Pein : il allait au-devant de toutes les misères, secondé qu'il était dans cette noble tâche par le cœur et l'activité charitable de la meilleure des épouses! Nommé trésorier de la société maternelle de Châlons, il lui arriva souvent de suppléer au moyen de sa caisse particulière à l'insuffisance de celle qui lui était confiée.

Tel était le culte que M Pein professait pour son souverain, qu'il ne dût jamais penser un instant que la haute fortune à laquelle son existence politique était inféodée, viendrait à s'écrouler un jour. Ce jour arriva pourtant! Révoqué par la restauration, M. Pein reparut un instant à son poste pendant les cent jours, et dût le quitter de nouveau à la seconde chute de Napoléon.

De tant de fonctions si dignement remplies, M. Pein n'emporta pas même la récompense honorifique qu'elles lui avaient méritée. Napoléon ne prodiguait pas les décorations; il savait, comme le dit Montaigne, *qu'il n'est pour anéantir ces loyers d'honneur que d'en faire largesse.* Il fallait, sous l'empire, d'éclatantes actions ou de grands services pour les obtenir. Les titres de M. Pein à la croix d'honneur étaient incontestables. Elle vint le trouver en 1815. Les Bourbons à leur retour, ne la lui conservèrent pas; ils oublièrent les services du légionnaire pour ne se rappeler que de son dévouement à l'empereur. Plus tard le gouvernement de 1830 répara cette injustice.

Rentré dans la vie privée, M. Pein voulut encore être utile à son pays. Il avait compris qu'après de si grandes crises, il n'y avait plus qu'une puissance qui pût sauver la France et lui rendre son illustration. Cette puissance, c'était l'industrie! Sans consulter autre chose que sa passion de faire du bien, il embrassa cette nouvelle carrière. Il possédait la terre de Coolus. Le château fut transformé en une grande manufacture. L'idée de réhabiliter la noblesse déchue de ces habitations, en en faisant des centres de vie et de prospérité pour les populations groupées à l'entour, lui avait toujours souri, et il se voyait heureux

de pouvoir en faire lui-même l'application. Ce rêve de sa vie devait encore s'évanouir ! Une complication de circonstances désastreuses vint entraver la marche de son établissement et engloutir sa fortune !

Il devait jusqu'au bout suivre le sort de son maître. Lui aussi eut ses jours d'adversité !

M. Pein avait toujours aimé les lettres. Elles le consolèrent et le secoururent. Il vécut pendant plusieurs années uniquement du produit de sa plume. A l'avènement du ministère Martignac, le ministre de la justice, M. Portalis, se rappela l'ancien secrétaire général de son père. La position qu'il lui offrit ne devait lui rendre ni la fortune ni les honneurs, mais elle devait contenter sa plus chère ambition, celle de rester au milieu de ses concitoyens et de leur être toujours utile. Depuis 1827, il exerça jusqu'à sa mort les fonctions de juge de paix et apporta dans cette simple, mais sublime magistrature, les lumières et le savoir qui lui avaient valu vingt-cinq ans avant un poste si élevé. Il accepta toutes les charges, toutes les exigences de sa nouvelle position. L'âge avancé auquel il parvint, n'ôta rien au dévouement et à la ponctualité avec lesquels il en remplit les devoirs.

Dans le cours de cette carrière si variée, si accidentée, M. Pein fut constamment le même homme ! Vous le vîtes, Messieurs, dans ses jours les plus brillants et dans les circonstances les plus pénibles de sa vie, et vous le vîtes toujours supérieur aux événements. La fortune, en l'élevant, ne l'avait point enorgueilli. En lui retirant ses faveurs elle ne devait pas l'abattre. Il avait l'âme trop haut placée pour se laisser éblouir par le prestige de certaines positions sociables, et la longue étude qu'il avait faite des choses de la vie lui

avait appris que le bonheur ne se trouve pas où le place le vulgaire. La seule fibre de son ame que les revers aient pu douloureusement remuer, c'était sa sollicitude pour tous les êtres chéris qui l'entouraient; sans cette préoccupation, M. Pein, en se retrouvant toujours au milieu de ses livres et de ses chères études, ne se fut point aperçu du changement survenu dans sa fortune.

Les dispositions naturelles, les goûts et l'instruction qu'il avait reçue, le portaient vers la littérature, et je ne crains pas de le dire, il y eût acquis une véritable célébrité s'il eût suivi cette carrière sans en être détourné. La poésie était sa spécialité littéraire. Sa manière est facile, élégante, irréprochable; c'est la manière de Collin-d'Harleville, d'Andrieux, d'Étienne, c'est celle de Voltaire, leur maître. Les vers coulaient de source sous la plume de M. Pein. A toutes les époques remarquables de sa vie, ou quand il avait un sentiment à épancher, c'était son langage à lui! il adressait des vers à la compagne de ses bons et mauvais jours, à ses enfants, à ses amis: charmante poésie d'intérieur, mais dont son intérieur seul connut tout le prix! car c'est encore un trait du caractère de M. Pein que l'insouciance avec laquelle il traitait ses propres œuvres, et la contrainte qu'on était obligé de lui faire pour les laisser sortir du cercle de son intimité.

Ses principes sur la carrière de l'homme de lettres étaient d'une excessive sévérité. « La littérature, » disait-il, est un délassement, un passe-temps pour » l'homme. Il ne doit pas en faire son unique occu- » pation, à moins d'être un Racine ou un Voltaire, » qui eux-mêmes ont bien trouvé le temps de se livrer » à d'autres travaux. »

Malgré son injuste défiance et son peu de tendresse pour ses enfants littéraires, M. Pein n'a pu empêcher que quelques-uns ne lui aient survécu.

On a de lui un charmant petit poëme intitulé : *Le Soupé*, qu'il a publié en 1807, où il exhale de touchants regrets sur la perte de cet usage patriarchal disparu un jour au milieu de nos agitations politiques. Dans une suite de beaux vers, il invite la famille et l'amitié à se resserrer après tant de calamités et à remettre en honneur cette bonne tradition de nos aïeux, à laquelle se rattache je ne sais quel charme, je ne sais quel cachet de fête et de bonheur.

On peut retrouver aussi, dans les annales de notre Société, plusieurs de ses jolies pièces de vers. Je citerai entre autres : *La Fable et l'Histoire, le Sauf-Conduit, le Duelliste, le Jugement de Minos.*

Tous ces morceaux ne se distinguent pas seulement par une élégante correction, une finesse exquise; tous ont encore le mérite de renfermer une moralité!

L'esprit enjoué et caustique de M. Pein le portait déjà naturellement à travailler pour le théâtre; ses amitiés littéraires l'y entraînèrent. On retrouve, dans la collection des pièces de théâtre du temps de l'empire, plusieurs vaudevilles qu'il fit seul, ou en participation avec Piis, Barré, et notamment Étienne.

Mais ces jeux d'esprit ne pouvaient suffire à sa vocation dramatique. Ses études, son habitude du monde, la facilité de sa versification, le poussaient vers un théâtre plus grand. Il aborda la haute comédie. A différentes époques de sa vie il fit recevoir, au second Théâtre-Français, deux pièces en vers : *Les Projets d'enlèvement* et *le Déménagement de La Fontaine.*

La première pièce ne réussit pas. Le style en est parfaitement soutenu. Le ton de la bonne comédie y domine constamment. Il y a des scènes bien tracées, mais l'ensemble est froid et dépourvu de ressorts et d'intérêt. M. Pein accepta le jugement du parterre et retira sa pièce. Mais il crut devoir la livrer à l'impression, et il eut raison d'avoir une fois dans sa vie confiance en lui. Comme étude dramatique, cette pièce est, en effet, une œuvre remarquable et sera toujours appréciée à la lecture.

La seconde pièce, *Le Déménagement de La Fontaine*, fut représentée en 1824, elle eut du succès et resta au théâtre. Cette comédie est pleine d'esprit et de verve. Le caractère du grand fabuliste y est tracé de main de maître.

Le talent de M. Pein se pliait encore à des genres plus sérieux. Il affectionnait les travaux d'histoire. Admis parmi vous en 1812, il vous lut, l'année suivante, deux essais historiques : le premier, sur Agis, roi de Lacédémone, célèbre par ses tentatives malheureuses pour le rétablissement des lois de Lycurgue ; le second, sur le règne de Charles VI ; en 1817, des réflexions sur l'histoire en général ; en 1821, un essai historique sur le règne de Louis XIV. La même année, il publia une traduction de l'histoire de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, par le docteur Bérington, qu'il fit précéder de considérations fort élevées, sur l'origine de la grande charte anglaise.

M. Pein n'écrivait rien qui ne lui fournît le sujet de quelque enseignement. Tous ces morceaux d'histoire, sont autant de leçons politiques.

Est-ce la crainte de ne livrer à la publicité qu'une œuvre de pure curiosité, ou bien est-ce cette défiance

modeste de lui-même, cette attention à éviter tout ce qui pouvait le mettre en scène, qui l'ont empêché d'écrire des mémoires sur les évènements contemporains. Quels qu'aient été ses motifs, il est à regretter que M. Pein n'ait pas cru devoir publier ses souvenirs, sur les hommes et les événements de l'empire; car il était dans les meilleures conditions pour le faire avec succès. Il s'était trouvé sur un théâtre où tout, jusqu'aux moindres particularités, était intéressant et dramatique. La place qu'il occupait au ministère des cultes, l'amenait souvent dans le cabinet de Napoléon et lui fournissait l'occasion de longues conversations avec lui. Elle le mit aussi en rapport avec le pape Pie VII, lors de son séjour à Paris, en 1804. Son esprit distingué lui avait ouvert les portes des grands salons de Paris. Il avait vu de près les membres de la famille Bonaparte, et tous les hommes remarquables de l'époque. Il en comptait un grand nombre parmi ses amis intimes ; entre autres : Jouy, Étienne, Andrieux, le baron Louis, Horace Vernet et Talma, à qui il ferma les yeux. M. Pein pouvait d'ailleurs donner à ce genre d'ouvrage un cachet particulier. A un grand talent d'observation, il joignait la mémoire la plus heureuse et une manière de raconter extrêmement fine et variée. Ceux de vous, Messieurs, à qui il arriva de se trouver mêlés à quelques-unes de ses causeries intimes, peuvent apprécier l'intérêt qu'il y aurait eu à avoir reproduits d'une manière durable tous les faits, tous les aperçus qui découlaient de sa conversation.

Il n'arriva qu'une seule fois à M. Pein, et ce fut quelque temps avant sa mort, de faire à la Société une communication écrite sur un fait contemporain. Il

vous lut, sous la forme d'un dialogue des morts, entre Napoléon et le duc d'Enghien, une apologie de la conduite du premier consul à l'égard de ce Prince. Le respect pour toutes les opinions me défend d'entrer dans l'examen de ce factum; c'est à l'histoire à prononcer; mais il est un mérite qu'on ne peut refuser à l'auteur : Je veux parler du sentiment de reconnaissance pour les bienfaits de son souverain, respect qui porta M. Pein à entreprendre la justification d'un fait que les admirateurs de Napoléon eux-mêmes voudraient, quelque motif qu'on pût lui donner, ne pas retrouver dans sa vie.

Relatons donc cette œuvre de M. Pein comme une de ses belles actions, comme le testament qui couronna dignement sa carrière.

Il me resterait, Messieurs, à vous parler de la vie privée de l'homme dont je viens de vous dire la vie politique et littéraire. Mais, en ai-je bien besoin? Ses mœurs, son caractère ne se reflètent-ils pas d'une manière assez transparente dans ses actions publiques, dans ses écrits?

Je puis d'ailleurs faire à l'une de ses œuvres littéraires, un emprunt, qui vous présentera un double intérêt. Vous pourrez reconnaître quelques-uns de ses traits dans cette peinture si vraie qu'il a faite du caractère de La Fontaine, et vous aurez le plaisir d'entendre, encore une fois de ses jolis vers :

Sa bonhomie enchante, et sa candeur native
Inspire un sentiment qui plait et qui captive;
Plein de génie, à peine il se croit du talent;
Il pense en philosophe, il agit en enfant.

. . . . . .

. . . . . .

En lui, tout est bonté; mais tout est inactif,
Innocent et malin, son esprit fugitif
Ne se peut asservir aux chances de la vie.
L'affaire qui le touche est celle qu'il oublie.
Distrait, il compromet tous ses engagements.
Comme un autre, enrichi des tendres sentiments
Que dans les cœurs bien nés la nature dépose,
Il se trouve inhabile aux devoirs qu'elle impose.
Fidèle en amitié, mais toujours singulier,
Négligeant tout le monde et soi tout le premier;
Unique en son espèce, étrange créature,
Qu'en un moule incomplet façonna la nature.
C'est l'essai d'un chef-d'œuvre échappé de sa main.
Ou, Dieu l'ayant formé pour une seule fin,
En créant La Fontaine, a dit: Te voilà, conte. (1)

Je ne sais si M. Pein a voulu se peindre lui-même dans ce portrait de La Fontaine. Sous plusieurs points, la ressemblance est frappante. Seulement, dans ses rapports avec sa famille, le bon fabuliste avait bien quelques reproches à se faire. M. Pein au contraire, n'était indifférent que sur lui-même; ses amis savent jusqu'à quel point il poussait l'affection et le dévouement!

Sa compagne, plus jeune que lui d'un grand nombre d'années, ne s'en est vue séparée qu'après le terme qu'assigne ordinairement la nature, et cependant elle pleure encore!

Et ses enfants, il les aimait bien aussi! On s'est étonné qu'il n'ait rien obtenu pour eux à une époque récente où l'on accordait beaucoup. Plus qu'un autre,

(1) Le Déménagement de La Fontaine, scène IV.

en effet, il avait des titres aux faveurs. Il pouvait faire valoir de grands services; il pouvait se servir de l'influence d'amis puissants, mais il ne savait pas solliciter! Il avait donné à ses fils ce qui tient lieu de tout: une bonne éducation, une instruction complète et l'exemple de sa vie! Sans autre appui, ils ont pu seuls se frayer un chemin dans des carrières honorables. Leur père a vu leurs premiers succès et il a pu fermer les yeux sans inquiétude sur leur avenir.

DE LA GÉOLOGIE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

DANS SES APPLICATIONS

A l'Histoire, à l'Agriculture et à l'Industrie;

PAR M. DROUET,

Greffier du tribunal civil, membre titulaire résidant.

MESSIEURS,

Dans ce siècle de progrès, où les peuples civilisés s'avancent, par une marche rapide, vers l'amélioration de leur existence, où tous les esprits ne dirigent leurs efforts que vers le perfectionnement des sciences et des arts qui peuvent faciliter et amener cette amélioration; à une époque où les nations encore arriérées, sortant de leur léthargie, cherchent à secouer leurs antiques préjugés et à suivre l'impulsion de la civilisation; tout ce qui peut faire connaître les moyens de perfectionnement et d'amélioration et en rendre l'application plus facile, doit exciter l'intérêt.

C'est dans ce but que je vous entretiendrai encore d'une science que le siècle dernier n'a vue que dans l'enfance, et qui a grandi rapidement sous nos yeux, et

s'est placée à la hauteur des autres sciences ; de la géologie, qui a trouvé des prosélytes dans l'ancien et le nouveau Monde, et jusques dans les plus petites villes, dont l'utile application aux sciences, aux arts et à l'agriculture n'est plus contestée, et qui, prenant rang parmi les sciences utiles, est autant appréciée sous ce rapport que sous celui de l'agrément. Vous voyez les gouvernements eux-mêmes proclamer son importance et son utilité. Celui de France ne vient-il pas de choisir un géologue pour diriger l'exploitation de nos marbres statuaires ? d'autres n'ont-ils pas acquis à grand prix les restes exhumés des couches de la terre, de ces anciens et premiers habitants du globe, contemporains des grandes et nombreuses révolutions qui l'ont bouleversé ?

La géologie est une science historique, elle est l'archéologie du globe ; elle seule en effet nous a fait connaître et les grands changements qu'a subis notre planète, par suite des bouleversements qui l'ont ébranlée, et les êtres si nombreux et si différents des nôtres, qui l'ont habitée avant la création de l'homme, et depuis cette création jusqu'aux temps traditionnels ; elle seule nous a donc ouvert le grand livre de l'histoire des temps anciens de la terre ; ou plutôt, elle a mis au grand jour, elle a fait sortir des ombres du mystère et de l'énigme, en les expliquant et les appuyant par des faits, les livres du premier historien sacré, les livres de Moïse : sous ce point de vue, la géologie pourrait donc être dite une science religieuse, puisqu'elle aide à l'intelligence des principes de la religion chrétienne, c'est-à-dire d'un Dieu tout-puissant, principe, auteur, créateur et conservateur de toutes choses. Elle est donc nécessaire à l'étude de l'histoire, elle en

est le complément, ou pour mieux dire le commencement.

Je ne viens pas ici faire un cours de géologie, ce serait abuser de votre patience et fatiguer votre attention; je veux seulement étudier avec vous celle qui peut concerner le sol de notre département, examiner à quelles époques appartiennent ses terrains, quels êtres l'habitaient à ces différentes époques; quels enseignements et quels avantages les sciences, l'agriculture, les arts et l'industrie peuvent retirer de cette étude, car, je le dirai, la géologie est indispensable à toute bonne économie agricole et industrielle. Si l'agriculture dans le département de la Marne s'est améliorée et a augmenté les produits du sol, la tendance constante des populations agricoles à abandonner les charrues et les faulx, pour le commerce, l'industrie, les arts, les sciences et les professions libérales, peut faire craindre une diminution notable dans cette partie si intéressante de la richesse publique; c'est donc un devoir de faire connaître, et de rendre intéressants pour tous, les moyens qui peuvent perfectionner et améliorer l'agriculture, et ramener les esprits vers cette utile profession.

Le département de la Marne appartient à trois grandes divisions, 1° le terrain crétacé, premier étage des terrains secondaires (1), comprenant de bas en haut, les sables et grès verts, le terrain néocomien, l'argile gault, la craie tuffau, et la craie blanche; 2° une grande partie des formations qui composent

(1) C'est-à-dire déposés par des eaux qui les avaient détachés des premiers terrains formés par sédimentation.

le terrain tertiaire ; savoir : toujours de bas en haut, l'argile plastique ou à lignites, le calcaire grossier, et les sables marins inférieurs, le calcaire siliceux et la meulière ; 3° enfin le terrain alluvien qui comprend les grèves, galets, tufs, tourbières.

Le terrain crétacé constitue la partie sud et est du département. Sortant de ceux de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Meuse et des Ardennes, il embrasse les arrondissements de Vitry-le-François, Châlons, Sainte-Ménehould et une partie de ceux de Reims et d'Épernay ; le terrain tertiaire forme la limite du département au nord et à l'ouest, il couvre une partie des arrondissements de Reims et d'Épernay, une faible portion de celui de Châlons et se continue dans les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne.

Le terrain alluvien s'étend dans presque toutes les plaines et les vallées, et sur quelques collines et monticules de la craie et du terrain tertiaire qu'il recouvre. Tous ces terrains ont été formés par dépôt ou sédimentation, c'est-à-dire qu'ils sont dus à l'action et au séjour des eaux sur des terrains préexistants et déjà solidifiés.

Les eaux qui ont déposé le terrain crétacé, ont éprouvé plusieurs variations et plusieurs changements. En effet, les calcaires, les grès et les sables de la formation du grès vert et du terrain néocomien indiquent, par leur contexture, qu'ils ont été entraînés et déposés par une mer souvent agitée ; l'argile gault, par sa nature seule, annonce le retour du calme, une sédimentation lente et tranquille, et des eaux différentes ; à l'Océan, qui avait déposé le grès vert, avait donc succédé un lac ou une mer, dont le calme n'était plus troublé par les tempêtes ; ce lac, à son

tour, a été remplacé par une mer profonde qui, par une sédimentation que la contexture et la puissance de ses dépôts nous fait juger s'être opérée avec lenteur, et n'avoir pas été troublée par de fortes agitations, a formé ces vastes et profonds bancs de craie qui couvrent une grande partie de ce département et même de la France.

Toutes ces eaux nourrissaient à peu-près les mêmes habitants : des reptiles, des poissons, quelques crustacés, des mollusques et des zoophites ; tels sont les êtres vivants de ces vieux temps de la terre ; mais pas encore de mammifères, et encore moins d'hommes. (C'est le cinquième jour ou plutôt la cinquième époque de la création, indiquée par Moïse, v. 20 et 21 de la Genèse). Les plus remarquables de ces animaux étaient, parmi les reptiles, ces gigantesques sauriens, qui ont commencé à se montrer au-dessus des houilles ; car au-dessous de ces débris des premières forêts, les seuls êtres ayant vie, étaient des infusoires, des zoophites et des crustacés ; au milieu d'eux, se distinguaient :

1° Le mégalosaurus qui, à la forme générale du lézard avec ses dents tranchantes et dentelées, joignait une taille de vingt-trois mètres de long.

2° Le mosasaurus, autre lézard de huit à dix mètres de long, dont la mâchoire longue d'environ un mètre, était armée de dents fortes, coniques, arquées et relevées d'une arête ; il en avait quelques-unes au palais : sa colonne vertébrale se composait de cent trente vertèbres, convexes en avant, concaves en arrière ; sa queue haute et plate, formait une large rame verticale.

3° L'iquanodon, long de quinze à vingt mètres,

se nourrissait de végétaux et usait ses dents comme les mammifères herbivores.

Des crocodiles (seul genre qui se soit perpétué jusqu'à nos jours), des tortues, etc., vivaient avec ces sauriens.

Parmi les poissons, les diodons, les daurades, les balistes, les saumons, avaient à combattre les attaques des requins qui parurent alors pour la première fois, et devinrent les tyrans des mers.

Les ananchites (espèce d'échinite), les ammonites, qui doivent leur nom à leur ressemblance avec les cornes de belier; les baculites (sorte d'ammonite droite) les hamites, les bélemnites, les scaphites, les catiles, les gryphées, se font remarquer parmi les nombreux genres de mollusques : un petit nombre de végétaux, des conifères, des cycas et des pins échappés aux dernières catastrophes, des conferves, des naïades et des algues, ont laissé dans les couches du terrain crétacé, quelques amas, quelques traces de lignites.

Cette mer se retire, et dans les dépressions de ses vastes et profonds dépôts, qui sont devenus solides et ont enfoui tous ses habitants, se forment des lacs et des marais plus ou moins étendus, peuplés d'animaux qui, pour la plupart, apparaissent pour la première fois, et souvent couverts ou ombragés d'arbres et de plantes, différents aussi de ceux de l'époque précédente. Ce sont ces lacs et ces marais qui nous ont laissé ces argiles, ces lignites ou cendres sulfureuses, si précieuses pour l'agriculture, qui se montrent principalement sur la partie sud-est de nos collines vinicoles, celles qui produisent les vins les plus estimés, et qui ont fait supposer à quelques spé-

culateurs qu'ils pourraient trouver la houille dans notre département.

C'est à cette époque qu'avec les terrains tertiaires commencent à se montrer les premiers mammifères terrestres et marins ; des restes de carnassiers, d'herbivores et de pachydermes ont été rencontrés dans ces couches et celles des formations postérieures avec des débris de lamentins, de dauphins, etc.

Des crocodiles nageaient encore avec des squâles (espèce de requins), et des emydes, dans ces eaux peuplées de nombreuses familles de mollusques marins et fluviatiles, au nombre desquelles je citerai la térédine masquée, mollusque testacé à coquille bivalve enfermée dans un tube calcaire, dont l'extrémité avait l'aspect et la dureté de la corne, et lui servait à perforer les bois et les pierres. Ce genre très-rare ne se trouve que dans ce département. Je mentionnerai encore plusieurs variétés de mulettes ou moules d'eau douce qui, par leur forme, se rapprochent de celles aujourd'hui existantes dans les contrées intertropicales, et la mélanie souillée qui caractérise ce terrain, etc. Parmi les végétaux, j'ai reconnu le palmier, qui se distingue facilement par son bois à texture fibreuse ; une espèce qui pourrait avoir de l'analogie avec l'ébène ou peut-être avec le chêne, et produisait un fruit de la grosseur d'une petite cerise, une calamite et d'autres roseaux. Dans quelques dépressions, probablement plus profondes, du banc de craie, s'étaient réunies des eaux douces, qui nourrissaient plusieurs espèces de mollusques encore inconnues il y a peu d'années, entre autres la physe géante, une paludine qui, par sa forme, paraît l'analogue de notre vivipare, et qui ont déposé ces beaux sables

blancs si utiles à la fabrication des cristaux, et un calcaire siliceux également exploité.

Vous le voyez, Messieurs, tout était déjà bien changé à cette époque de notre histoire géologique. Ces immenses sauriens, les souverains des mers des terrains secondaires avaient disparu, ne laissant pour survivre à la catastrophe qui les avait détruits, que les crocodiles et quelques poissons. On ne voit plus ni ammonites ni bélemnites, quelques genres seuls ont survécu au bouleversement; mais comme tout ce qui paraît sur notre planète, ces lacs, ces marais et leurs habitants disparaissent; plantes, arbres, animaux, tout est englouti; une mer nouvelle les envahit et les couvre de ses eaux, peuplées de quelques poissons et de myriades de mollusques et de zoophites, dont les dépouilles, par leur belle conservation, font aujourd'hui l'ornement des plus riches collections, et sont, comme les restes organiques de tous les terrains, les médailles de l'histoire de ces premiers âges de la terre; quelques espèces de mollusques ont seules survécu à la catastrophe; les autres, propres à cette mer nouvelle, sont nouveaux comme elle et n'ont pas connu les précédentes.

Cette mer se retire à son tour en déposant le calcaire grossier; mais non sans avoir éprouvé des changements et des variations, ainsi que l'attestent les différentes couches de ses dépôts; des sables plus ou moins calcaires, plus ou moins fins, des grès, quelques argiles et quelques traces de lignites. Un des mollusques caractéristiques de ce terrain est la cérite géant, dont la coquille turriculée, longue d'environ cinquante centimètres, ressemble assez pour la forme à la flèche d'un clocher.

Les dépressions du calcaire grossier se remplissent de nouvelles eaux ; quelques marais, quelques étangs se forment, qui bientôt deviennent un vaste lac d'eau douce, nourrissant de nouvelles familles de mollusques qui, par leur forme, se rapprochent de celles actuelles. Ainsi les panorbes, les lymnées, les paludines, etc., ont seuls l'empire de ce lac ; quelques mollusques terrestres, les hélices, ont alors commencé à se montrer : ce lac se retire et laisse des marnes, des calcaires siliceux, des grès, et la meulière qui fait la richesse des pays où elle peut faire l'objet d'une exploitation.

Tous ces terrains, comme ceux qui les avaient précédés, ont été ébranlés et soulevés par une force intérieure, d'où le relief actuel de notre sol.

Avant de passer au terrain alluvien, examinons plus en détail ces curieux mammifères qui peuplaient la terre aux différentes époques tertiaires que nous venons de parcourir; population variée et intéressante par la diversité de ses formes si différentes de celles des animaux nos contemporains ; quelques-uns se trouvaient dans tous les étages, d'autres dans quelques-uns seulement. Les mammifères marins, dont on rencontre les restes à tous les étages, étaient des dauphins, des lamentins, qui différaient de ceux actuels par une tête plus alongée et autrement configurée, leurs côtes arrondies dans leur épaisseur et la densité de leurs os.

Les mammifères terrestres, qui ont laissé de nombreux débris dans les étages supérieurs des terrains tertiaires, et que le célèbre Cuvier n'avait encore trouvé que dans le gypse, le calcaire siliceux et les terrains contemporains dans les environs de Paris,

à Aix, dans les marnes d'eau douce de l'Alsace, de l'Orléanais et du Berry, s'étaient déjà montrés à l'époque des argiles à lignites; car celles du département de la Marne m'ont donné des dents et des ossements qui appartiennent évidemment à des pachydermes, à des carnassiers, peut-être même à des rongeurs et à des herbivores, mais que mes faibles connaissances ne me permettent pas de déterminer.

La famille des pachydermes surtout, était très-nombreuse; le gypse est riche de leurs débris, qui se rencontrent dans quelques parties du calcaire siliceux et des argiles à lignites et dans plusieurs contrées du centre et du midi de la France; parmi eux se distinguent :

1° Les palœotheriums qui ressemblaient aux tapirs pour la forme générale, par la tête, par une petite trompe; comme les tapirs aussi, ils avaient six incisions et deux canines à chaque mâchoire; ils se rapprochaient du rhinocéros par leurs molaires, dont les supérieures étaient carrées avec des crêtes saillantes, et les inférieures en forme de doubles croissants, et par leurs pieds divisés en trois doigts; caractères qui indiquent suffisamment que ces animaux étaient herbivores. On en compte neuf espèces dont les plus remarquables sont : la première, de la taille du cheval, *palæotherium magnum*; trois de la taille du cochon, une avec des pieds longs et étroits, *p. médium;* une avec des pieds plus larges, *p. crassum;* un de la grandeur du mouton, plus basse et avec des pieds larges et courts, *p. curtum;* un à pieds grêles, de la grandeur d'un agneau, *p. minus;* une autre, le *p. minimus*, n'était pas plus grand qu'un lièvre.

2° Les lophiodons se rapprochent encore plus des

tapirs par les collines transverses de leurs molaires inférieures. On en a trouvé douze espèces, toutes de taille différentes, la plus grande s'approchant de celle du rhinocéros, la plus petite de celle d'un jeune agneau.

3° Les anoplotheriums, dont les métacarpes et les métatarses demeurent distincts, avaient les dents en série continue, comme l'homme; leur tête, de forme oblongue, n'annonce ni trompe ni boutoir. Cuvier en a fait deux divisions, les anoplotériums et les xiphodons : les plus grands atteignaient la taille du sanglier; une autre avait les grâces et la légèreté de la gazelle, et enfin un qui ne dépasse pas la grandeur du lièvre.

Quelques rares débris de cerfs se sont encore rencontrés dans ces couches.

Au nombre des carnassiers se font remarquer des restes d'ours, de renard, d'isatis, etc.

Je vous ai parlé des crocodiles, des tortues, toutes d'eau douce, et des poissons qui vivaient dans les eaux de ces époques.

Le terrain alluvien qui recouvre en grande partie les précédents se divise en deux séries, les alluvions anciennes et les alluvions modernes.

Les galets, les grèves, les sables, les tufs, débris détachés par les eaux rapides des rivières et des fleuves, des terrains qu'elles traversent, avec des débris de mollusques enfouis dans ces couches, entraînés, charriés et déposés par elles le long de leur cours, forment la première série et couvrent, à une profondeur de cinq à six mètres, les plaines, les vallées et même les flancs de quelques collines. A cette époque déjà bien rapprochée de nous, vivaient ces énormes mas-

todontes, ces gigantesques mammouths, ces premiers éléphants qui ont couvert de leurs ossements le nord de l'Europe et de l'Asie, qu'on trouve épars dans le terrain de transport des deux hémisphères, avec des restes de rhinocéros, d'hippopotames, de chevaux, d'ours, de tigres, d'hyènes, de cerfs, de rongeurs, etc.

Avec tous ces animaux, dont quelques-uns nous ont laissé des représentants, il en existait d'autres aux formes bizarres qui ont totalement disparu.

Tels sont, parmi les édentés, le mégathérium qui, à la taille du rhinocéros, joignait les caractères génériques des tatous, avec une partie de ceux des paresseux, et des ongles d'une longueur et d'une force monstrueuses.

Le mégalonix, qui ressemblait au précédent, avait les ongles plus longs et plus tranchants.

Le dinotherium giganteum qui, par la dimension des os qu'on en a trouvés, devait être de la taille des plus grands éléphants. Sa tête était armée de deux longues défenses placées à la mâchoire inférieure à la place des incisives, inclinées vers le bas; ses dents annoncent qu'il vivait de racines; ses os frontaux courts, forts et larges, son omoplate longue et étroite, les phalanges de ses doigts le rapprochent des taupes; mais comme vous le voyez c'était une taupe gigantesque.

Les tourbières, les vases, etc., les limons forment la seconde série, et se forment sous nos yeux dans les marais, les étangs, les mares et sur les bords des rivières et de certains ruisseaux sujets à des débordements, par les débris des plantes qui périssent annuellement. Plusieurs remontent à des temps reculés, et renferment des restes d'animaux, aujourd'hui disparus du continent européen. C'est ainsi que dans certaines

tourbières de la Belgique, on a trouvé des ossements de castor.

Avant de pousser plus loin notre examen, arrêtons-nous un instant : quelques réflexions sont nécessaires.

Ce sol que nous foulons aujourd'hui, sans plus songer à ce qu'il fût, que s'il eût toujours existé tel que nous le voyons, insoucieux de ce qu'il sera ; ce sol que nous voyons périodiquement se couvrir de fertiles moissons, de riches vendanges, a donc subi de terribles et fréquents bouleversements qui changeaient et sa forme et sa nature ; il a donc été le bassin de mers, de lacs et de marais aujourd'hui disparus et dont l'existence ne nous est révélée que par les restes de leurs habitants qui se trouvent jusques sur les montagnes ; chacune de ces mers, chacun de ces lacs, chacun de ces marais, avait donc ses familles d'animaux particuliers, et de tous ces animaux, de toutes ces plantes qui ont précédé l'homme dans la vie, un petit nombre a survécu, et ce petit nombre n'habite plus notre climat trop réfroidi, il vit dans les pays échauffés par un soleil plus ardent.

Il est donc vrai, Messieurs, nous marchons sur des ruines et des débris, en attendant que par la volonté du Dieu puissant, un nouveau bouleversement vienne encore une fois changer la face du globe, et nous engloutir avec tous les êtres vivants. Je livre ces réflexions à vos méditations.

Voyons maintenant, Messieurs, quels enseignements et quels avantages l'industrie et l'agriculture pourraient retirer de la constitution géologique de notre département, et des minéraux enfouis dans les terrains qui le composent.

J'examinerai d'abord s'il y aurait possibilité d'éta-

blir des puits artésiens qui seraient si précieux dans certaines contrées.

Comme je l'ai dit, les terrains ont, pour la majeure partie, été soulevés par une force intérieure; les terrains anciens l'ont été plus fortement, parce qu'alors il y avait une plus grande quantité de calorique et une plus grande masse d'eau, par conséquent un plus grand dégagement de gaz. C'est à ces soulèvements que les montagnes doivent leur origine et l'inclinaison de leurs couches; les terrains formés postérieurement sont venus recouvrir les pentes de ces montagnes et s'y appuyer; soulevés à leur tour, ils ont aussi été recouverts par leurs suivants; aussi les couches qui forment une montagne s'enfoncent et se prolongent à une grande distance, recouvertes par d'autres couches souvent d'une grande puissance; d'où il suit que les eaux des neiges et des pluies s'infiltrant en grande partie à travers les terres, les sables et les fissures des roches, jusqu'à ce qu'arrivant sur une couche imperméable elles coulent, elles descendent en suivant la pente de la couche, jusqu'à ce que trouvant un nouveau passage elles descendent plus bas, et sortent à la surface de la terre.

Telle est la théorie des sources, et aussi celle du puits artésien; car évidemment, si l'on perce la couche supérieure qui ferme le passage à l'eau, elle sortira et s'élèvera à la hauteur de son réservoir; il faut donc, pour avoir une eau jaillissante, qu'une couche perméable se trouve entre deux couches imperméables, et que ces couches se continuent d'un lieu plus élevé que celui où l'on veut exécuter le forage.

Il est de principe reconnu que plus les terrains sont anciens, plus les couches ont de puissance et d'é-

paisseur; la connaissance de l'âge du terrain que l'on doit sonder, est donc nécessaire pour apprécier la dépense qu'occasionnera le forage.

Si les connaissances des terrains et de leur âge est nécessaire pour l'établissement des puits artésiens, elle ne l'est pas moins à l'agriculture.

Sous ce rapport, il est de principe que la terre végétale est toujours en rapport avec le sous sol, c'est-à-dire avec le terrain sur lequel elle repose immédiament. Elle est ordinairement composée d'humus et de parties détachées du sous sol par l'influence de l'atmosphère et des eaux, quelquefois aussi par les hommes; et notre département en offre un exemple frappant. Parcourons-le en partant de l'extrémité méridionale, le Vallage et le Perthois : là, le grès vert et le gault forment le sous sol, la terre végétale y est forte et compacte sur le gault; plus légère, plus meuble sur le grès vert. Nous arrivons à la craie qui couvre tout le centre du département, et nous voyons des terres légères, à peine le banc de craie est-il couvert de quelques centimètres; mais cette terre légère, presqu'entièrement composée de carbonate de chaux, se charge de sels végétatifs qui le rendent fertile lorsqu'il est cultivé; aussi voyons-nous les parties des plaines et les coteaux crayeux de notre départetement qui entourent les lieux habités, produire de riches et belles moissons, et les parties éloignées demeurer seules infertiles, toutes prêtes à récompenser largement le cultivateur de ses efforts pour les cultiver.

J'ai dit plus haut que nos vins les plus estimés croissaient sur cette partie du banc de craie où les argiles à lignites ont été déposées. Cette différence de

qualité entre les vignobles placés sur la craie et les lignites, et ceux plantés sur le calcaire grossier, indique une différence entre les deux terrains ; en effet, la formation des argiles à lignites ou plastiques, est composée de sables, d'argiles et de lignites ; mais la partie supérieure est presque toujours occupée par des sables remplis de débris de coquilles. La terre végétale qui repose sur ces sables a à peu près la même légèreté que celle qui repose sur la craie, tandis que la formation du calcaire grossier, qui limite le département dans les arrondissements de Reims et d'Épernay, est constituée en général par des sables calcaires souvent mêlés de grains de silicate de fer qui, plus compactes, plus homogènes que ceux des argiles à lignites conservent plus long-temps l'humidité, et ont une tendance à s'agglomérer, à se lier, à former des bancs de calcaire, exploités comme pierre de taille. La terre végétale qui repose sur cette formation participe de ses qualités ; ses vertus végétatives sont plus fortes. Aussi les vignobles plantés sur ce calcaire sont plus productifs ; mais la qualité des vins est inférieure.

La meulière avec ses argiles et ses silex, le calcaire siliceux qu'elle recouvre presque partout, et qui couronnent presque toutes ces collines, font du sol végétal un limon siliceux, souvent très-compact, et conservant l'humidité. Aussi ce terrain aurait-il besoin, pour développer ses principes fertilisants, d'être divisé par des sables et des marnes ; les cultivateurs de Seine-et-Marne emploient, à cet usage, les marnes qui reposent sous le calcaire siliceux. Jusqu'alors ces marnes sont demeurées inutiles dans notre département ; ne serait-il pas convenable de les utiliser et d'augmenter par là la fertilité de ces contrées?

Descendons dans les vallées et revenons sur nos pas; parcourons et les bords de la rivière et les plaines et les ondulations du banc de craie. Cette vaste étendue, qui comprend l'arrondissement de Châlons et une partie des quatre autres, est presque partout recouverte par le terrain alluvien dans la vallée et la plaine qui borde la Marne, et sur ses ondulations jusqu'au pied des collines vinicoles ; ce sont des grèves plus ou moins grosses, des tufs recouverts à peine de quelques centimètres de terre végétale, aride et improductive, ne pouvant tirer aucun principe végétatif du sous sol, qui laisse passer l'humidité et les sels des engrais comme à travers un crible ; aussi cette infertilité, que les efforts du cultivateur ont peine à combattre, a-t-elle fait donner à cette partie du département de la Marne le nom de Champagne pouilleuse. Les bords de la Marne, et de toutes les petites rivières couvertes annuellement par le limon fertilisant qu'y déposent leurs eaux débordées, ne demandent pas autant d'engrais et sont d'une culture facile.

Vous voyez, Messieurs, que toutes ces natures de terres ne demandent ni la même culture, ni les mêmes engrais, et ne peuvent nourrir les mêmes plantes, et que, pour obtenir le produit le plus avantageux, il faut approprier les engrais, la culture, et la semence qu'on lui confie, à la nature de la terre. Ainsi, pour ne parler que des engrais minéraux, les terres fortes, compactes et argileuses, doivent être ameublies par des sables, des lignites, du gypse et des marnes calcaires ; les terres trop chaudes deviendront plus compactes, plus susceptibles de conserver les sels et l'humidité nécessaire à la végétation, par l'emploi des argiles et des marnes argileuses.

Et quelquefois, comme nous le verrons, ces engrais minéraux qu'on néglige se trouvent à la portée des contrées qu'ils pourraient fertiliser.

Parcourons encore une fois ces terrains, et examinons et les roches qui les constituent, et les minéraux qu'ils renferment, et quels avantages l'agriculture, les arts et l'industrie peuvent en retirer. La formation du grès vert et du terrain néocomien est composée de calcaires, de grès et de sables ; les calcaires, généralement assez durs, peuvent être employés et comme pavés, et pour la construction ; une des variétés de ces calcaires a même reçu, dans un département voisin, la Haute-Marne, le nom de calcaire à pavés. Ces pavés, à la carrière, valent 80 francs le mille ; il faudrait y ajouter les frais de transport. Les grès peuvent être utilisés pour la construction et le pavage, selon leur degré de dureté ; les sables assez réfractaires peuvent servir au moulage des grosses pièces de fonte; il s'y trouve aussi quelques couches d'argiles grises, vertes et roses, qui peuvent être utiles pour la poterie et la briqueterie. Les minerais de fer sont assez abondants dans ce terrain : ce minerai, connu sous le nom de minerai oolitique est un hydroxide de fer en très-petits grains, il s'en trouve aussi en roche ou en rognons plus ou moins gros.

Ce minerai a été long-temps inconnu, puis négligé dans notre département; mais nous avons maintenant deux usines qui exploitent et utilisent cette richesse de notre sol, celle de Cheminon, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler, et l'autre qui vient de s'édifier à Sermaize.

Cette formation du grès vert renferme encore quel-

ques minéraux accidentels, mais en trop faible quantité pour attirer l'attention des spéculateurs industriels, quelques cristaux de sulfate de chaux, du sulfure de fer, et quelques traces de lignites.

Le gault, puissant banc d'argile, ayant une épaisseur de plus de 150 mètres, riche en fossiles, alimente dans notre département les tuileries de Pargny-sur-Saulx et de Maurupt. Quelques traces de lignites et de fer sulfuré sont les seuls minéraux qu'il renferme.

La craie tuffau et la craie blanche, ce banc puissant est, comme vous le savez, une grande ressource pour les contrées dans lesquelles il s'étend, par la variété des usages auxquels la craie est employée; elle fournit des chaux hydrauliques et des chaux ordinaires; pulvérisée et pétrie avec de l'eau, elle nous donne un blanc employé pour les peintures en détrempe; elle est avec le bois la base de nos constructions; mais, sous ce rapport, la craie a de grands ennemis, la gelée et le nitre. On pourrait combattre et même éviter le premier, en n'employant la craie que lorsqu'elle est bien sèche; quand au second, il est plus difficile d'y porter remède; l'acide sulfurique et l'huile sont les seuls moyens que jusqu'alors on ait trouvé pour paralyser l'action destructive du nitre.

La craie renferme souvent du silex soit en banc, soit en rognons; dans quelques localités, dans le département de l'Aube notamment, on l'emploie au ferrement des routes; quelques variétés sont d'assez belles chalcédoines; on y rencontre aussi des pyrites de sulfure de fer (*marcassites*), mais en trop petite quantité pour être utilisées à la fabrication du vitriol et de la couperose; quelques points du banc de craie sont riches en cristallisations de carbonate de chaux, qui

donnent à la craie une grande dureté, mais la rendent plus susceptible de geler; la formation du calcaire siliceux ancien contient ces sables blancs exportés pour les fabriques de glaces et de cristaux.

Les argiles à lignites sont très-sulfureuses; lors de la combustion le soufre se dégage avec abondance et cristallise souvent à la surface.

Les argiles colorées de diverses manières, blanche, rose, rouge, violette, jaune, sont fréquemment pénétrées de cristaux de sulfate de chaux, de sulfure et de bisulfure de fer; celles qui sont pures très-réfractaires servent pour la fabrication de la brique et de la poterie; on y rencontre accidentellement, et dans quelques localités seulement, du succin, du sous-sulfate d'alumine (Webstérite); de l'hydrate d'alumine résiniforme; mais de tous ces minéraux aucun n'est assez abondant pour être utilisé.

Quant aux argiles lignitifères, vous savez combien elles sont utiles à l'agriculture. J'observerai donc seulement que dans quelques exploitations, sur la rive gauche de la Marne, on la brûle avant de la livrer au consommateur, et que même elles s'embrâsent d'elles-mêmes par l'effet atmosphérique, tandis que, sur la rive droite, elles sont employées sans subir la combustion.

L'emploi des lignites, ou cendre de montagnes, ne peut convenir qu'aux terres humides et froides, qu'elles pourraient réchauffer et ameublir; les argiles impreignées de sulfate de chaux seraient, je crois, d'un grand avantage employées sur une terre légère.

Le calcaire grossier fournit d'excellentes pierres de taille pour les constructions; il en existe plusieurs variétés, les unes très-dures, très-bonnes pour

DES INSECTES NUISIBLES A L'AGRICULTURE

Observés pendant l'année 1840.

INSECTES DÉVASTATEURS DES CÉRÉALES.

MÉMOIRE

Lu à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne,

DANS LA SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1841,

PAR M. G. DAGONET,

Directeur et médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Châlons-sur-Marne, membre titulaire de la Société académique, et secrétaire du Comice agricole du département de la Marne, membre correspondant de la Société d'agriculture de l'Aube, de la Société royale d'agriculture et des arts, et de celle des sciences naturelles, de Seine-et-Oise, etc., etc.

I.

Il y a quatre ans, la multiplication insolite d'insectes d'espèces diverses, les uns s'attaquant à la vigne, les autres à des arbres d'essences variées, attira l'attention de la Société. Les recherches dont je fus chargé, pour constater le tort que leur propagation pouvait faire à nos cultures, me forcèrent de m'occuper des mêmes espèces l'année d'ensuite. Comment parler, en

effet, avec quelque précision d'un insecte sans l'avoir observé dans toutes les phases de son existence? s'il n'est suivi de l'été à l'automne, de l'hiver au printemps, il se dérobe, protée insaisissable, aux efforts de l'investigateur.

Rien de complet dans une observation d'entomologie, sans une poursuite active et persévérante qui relie en un seul faisceau l'étude de la larve, de la nymphe et de l'insecte parfait.

L'histoire d'un peuple ne se sépare point de celle de ses voisins; ses ennemis surtout occupent une place importante dans ses annales; ainsi des insectes considérés essentiellement sous deux points de vue : comment ils vivent? comment ils succombent? Deux questions capitales quand on les observe sous le point de vue du dommage qu'ils apportent aux plantes les plus nécessaires à la subsistance de l'homme, et qui sont l'objet principal de l'industrie du cultivateur.

J'ai dû, par conséquent, joindre à l'observation des insectes nuisibles aux céréales dont je me suis occupé exclusivement cette année, celle des parasites, qui, vivant à leurs dépens, empêchent leur multiplication de devenir désastreuse.

L'obligation qui m'a été en quelque sorte imposée dès l'origine de ces travaux d'apporter à la société, à une époque fixée à l'avance, le tribut de mes recherches pendant l'année académique, a sans doute l'avantage de leur donner plus de facilité et de certitude, en les circonscrivant dans un horizon plus limité. Mais cette obligation a aussi un inconvénient, celui de ne permettre qu'un travail incomplet et qu'il est nécessaire presque toujours de rectifier d'une année à l'autre.

J'ai tâché de parer, autant que possible, à cet inconvénient en ne donnant cette fois qu'un exposé rapide de mes recherches pendant l'année 1840, sur deux larves auxquelles a été consacrée la troisième partie du mémoire que j'ai publié dans le recueil des travaux de la Société, pour 1839, et sur deux mouches, l'une à deux ailes, *diptère*, l'autre à quatre ailes, *hymenoptère*, qui en sont provenues.

Je réserverai pour un autre temps et pour un travail plus mûri, des matériaux que j'ai en ma possession, tant sur ces insectes dans leur triple transformation, que sur les ichneumonides parasites qui sont sortis des larves soumises à mon observation; un travail de cette nature ne pouvant être profitable à l'histoire naturelle et à l'industrie agricole s'il n'est appuyé de la détermination exacte des espèces étudiées et de l'indication de ce qui a déjà été publié sur leur compte.

II.

Depuis long-temps on avait remarqué une altération singulière du seigle; vers le mois de mars on voyait cette céréale jaunir et dépérir; en cherchant la cause de cette altération, on apercevait au centre des touffes altérées, la tige du milieu grossie et comme rachitique; elle était arrêtée dans sa croissance et les brins provenant des mêmes pieds dépérissaient évidemment par le défaut des sucs nutritifs qui se portaient en abondance dans la tige centrale. En divisant la tige restée courte on avait trouvé dans l'intérieur un ver ou larve jaunâtre auquel devait être rapporté le dommage signalé déjà par deux naturalistes distingués, Bjercander et Olivier. J'ai donné

dans le mémoire précité les détails qui se rattachaient à leurs recherches; j'y ai inséré également un précis des observations faites sur cette même larve par MM. Philippar et Martin, dans le département de Seine-et-Oise.

Le diptère obtenu de la larve dévastatrice du seigle a été nommé *musca pumilionis*, dénomination assez bizarre, littéralement elle signifie *mouche du nain;* Bjercander, à qui elle est due, a voulu exprimer le genre de dommage qu'apporte aux céréales la larve de la mouche dans sa génération de l'hiver et du printemps, et l'altération qui fait reconnaître sa présence sur la plante attaquée.

Nous verrons plus loin que cette dénomination ne convient plus à la seconde génération, et que les dévastations de l'insecte, dans sa période d'été, sont d'une toute autre nature.

Je devais cette année essayer de compléter les lacunes qui existaient dans l'histoire de cette mouche observée à l'état de larve en hiver et dans le premier printemps, obtenue à l'état parfait au mois d'avril et de mai; il était évident que pour la retrouver l'année d'ensuite sur les mêmes céréales et à la même époque, il eût fallu qu'elle fût retardée dans sa fécondation et le dépôt de ses œufs jusqu'au mois de septembre : supposition contraire à tout ce qu'on connaît du mode d'existence des insectes.

On sait en effet que dans la saison chaude leur fécondation s'opère immédiatement après leur dernière transformation. La femelle dépose ses œufs aussitôt qu'elle a subi l'approche du mâle. L'un et l'autre succombent après qu'ils ont accompli l'acte final et essentiel de leur existence.

Le ver trouvé dans le seigle au milieu de l'hiver ne pouvait provenir que des œufs déposés sur leurs feuilles après l'ensemencement de cette céréale et sa germination dans le courant de septembre. Il devait donc y avoir une seconde génération qui rattachait la mouche du printemps à celle de l'automne.

Je me proposais de donner à cette recherche tous les moments que j'aurais de loisir. A peine la publication du recueil de la Société était elle opérée qne j'étais mis à même d'observer la larve qui devait en être le sujet. J'ai lu à la Société, le 15 février 1840, une note qui a pu être jointe à un tirage à part de mon mémoire ; je reproduirai ici ce qu'elle a d'essentiel.

Le 8 février, favorisé par une élévation insolite de la température, j'avais pu commencer mes explorations sur quelques pièces de terre les plus voisines de la Maison de santé du département, où j'ai mon domicile ; par un hasard favorable j'avais, ou je devais avoir, après l'ensemencement des marsages, dans un carré de quelques hectares, toutes les céréales dont j'avais besoin : je trouvais là, en quelque sorte sous ma main, du seigle, du froment et de l'orge d'hiver, et plus tard de l'avoine et de l'orge paumelle, *hordeum distichon*.

Le froment n'avait pas encore tallé, on n'y trouvait point trace d'insectes rongeurs ; il en était autrement du seigle et de l'orge dont la végétation était forte, même exubérante. Le tallement de la plante était opéré, chaque pied portait trois ou quatre tiges ; on en remarquait de place en place qui avaient un et plus rarement deux brins tumefiés ; le développement des tiges s'élevant de la même racine paraissait

avoir souffert dans la même proportion que le brin principal avait grossi. A l'intérieur de chaque tige demeurée courte, existait une larve de six millimètres et demi de longueur, d'un millimètre et demi de grosseur, cylindrique à son milieu, ayant les deux extrémités en cône ; je n'ai pu mieux la comparer qu'à l'estompe d'un dessinateur.

Si j'ajoute que cette larve a son extrémité céphalique plus en pointe, qu'on y aperçoit seulement, à la vue simple, deux griffes ou crochets au-dessous desquels l'œil armé d'une forte loupe aperçoit l'orifice circulaire de la bouche, que l'extrémité caudale est plus arrondie, qu'on y remarque au-dessus de l'ouverture anale deux tubes aérifères aboutissant à deux cordons granuleux disposés symétriquement le long du corps et se terminant par des stigmates, visibles seulement au microscope, et placés à la partie antérieure et supérieure de l'extrémité céphalique, que la transparence des téguments de la larve laisse aperçevoir indépendamment des cordons trachéens, une matière jaune renfermée dans les vaisseaux biliaires, une matière excrémentielle noirâtre contenue dans le tube alimentaire, j'aurai donné tout ce qu'il est utile aujourd'hui de dire de sa description.

Toutes les larves du seigle nain ne sont pas de la même grandeur ; c'est qu'en effet le seigle est attaqué par deux espèces appartenant à deux genres voisins. Je ne m'occuperai aujourd'hui que de la *musca pumilionis* : *genre chlorops* (Macquart); je me bornerai à copier en quelque sorte le journal de mes observations.

J'avais recueilli et mis dans des bocaux conservés dans une pièce constamment échauffée, un assez grand nombre de pousses de seigle tuméfié : les larves qui

y étaient renfermées étaient à l'état de nymphe dans le courant du mois de mars.

La nymphe du Chlorops pumilionis reproduit exactement les formes de la larve; elle a six millimètres de longueur sur deux de largeur; elle est de couleur d'écaille blonde, comme micacée, avec des nuances irisées.

Vers le premier avril, j'obtins la mouche à l'état parfait; il n'y avait point de différence entre celles provenant des vers trouvés sur l'orge et celles provenant du seigle. Cette mouche a été décrite par plusieurs auteurs, je n'en donnerai donc ici qu'une description abrégée.

Musca pumilionis (Bjercander); *Oscinis pumilionis* (Olivier), *Mémoires de la Société d'agriculture de la Seine*, tom. xvi, pl. 3, fig. 2, *Chlorops Læta?* (Macquart.)

Ailes sans taches ; nervure costale ne dépassant pas la sous-marginale ; les nervures transversales rapprochées au centre de l'aile, perpendiculaires aux nervures sous-marginales, externo-médiaires et interno-médiaires; d'un jaune citrin partout le corps; sur le vertex une tache triangulaire, noire, dont la base se prolonge en carré long et se recourbe derrière la tête, où elle s'arrête à la hauteur du méso-thorax; vis-à-vis une tache d'égale largeur qui remonte sur le corcelet dont elle occupe le milieu ; l'extrémité de celle-ci se rétrécit pour s'unir avec un second triangle dont la base repose sur l'écusson; deux autres lignes noires également en pointe sur les côtés, mais n'atteignant pas les extrémités du corcelet; deux petits traits de la même couleur plus extérieurement, mais dont la pointe est en sens inverse. Une teinte fuligineuse dif-

fuse sur l'abdomen. Au-dessous du corps, un point noir sur les côtés de la poitrine, une tache triangulaire entre la première paire de pattes et la seconde, une tache carrée entre celles-ci et les postérieures, une teinte noirâtre sur les tarses.

A dater de ce moment je me proposais de ne pas perdre l'insecte de vue.

Le 4 mai, les chlorops du seigle nain se trouvaient en abondance dans la campagne; j'en avais renfermé un assez grand nombre sous une gaze qui recouvrait un pot rempli de terre, où j'avais fait lever du seigle; par là j'ai été à même de reconnaître le mode de fécondation de la mouche et la manière dont elle fait sa ponte.

Le mâle, plus petit que sa femelle, se place sur son dos, et embrasse, en recourbant l'abdomen, l'extrémité postérieure de celle-ci, à laquelle il s'attache au moyen de ses pinces copulatrices, de manière à atteindre la fente anale.

Des femelles fécondées, renfermées dans des tubes de verre, m'ont donné de quinze à vingt œufs chacune. Dans les conditions normales, la femelle dépose son œuf au fond des cannelures des feuilles.

L'œuf est oblong, strié dans sa longueur, d'un blanc grisâtre, présentant l'apparence et la consistance de la craie; il a un millimètre et demi de longueur et trois quarts de millimètre de grosseur.

Le 25 mai, les œufs étaient éclos en partie, il en sortait une larve mollasse, aplatie, qui avait brisé l'œuf au tiers de sa longueur et l'avait divisé en deux parties inégales, pour s'ouvrir un passage à la lumière. Ce même jour, dans ma promenade du soir, j'étais témoin d'un fait qui me paraissait singulier ; des

chlorops qui commencaient à devenir rares sur les seigles, se trouvaient réunis en abondance le long d'une haie qui bordait un champ de froment. Après une recherche longue et minutieuse je finis par trouver une feuille sur laquelle était déposé un œuf tout semblable à ceux que j'avais obtenus dans mon cabinet.

Ce fait, tout simple qu'il paraisse, était venu déranger mes calculs. Dans ma pensée, qui pouvait rattacher la mouche du seigle aux froments?

N'était-il pas vraisemblable que la larve, habituée aux sucs abondants qu'elle trouve à la fin de l'hiver dans les pousses nouvelles du seigle, devait, en été, rechercher les mêmes conditions? elle devait les trouver sur les avoines et les orges nouvellement levées.

La présence d'un œuf de chlorops sur du froment était-elle donc un cas fortuit, exceptionnel? L'observation semblait venir à l'appui de cette opinion.

Le 10 juin, des cultivateurs m'apportaient des avoines demeurées courtes et tuméfiées qui, disaient-ils, *avaient boudé* : ils connaissent également l'altération analogue du seigle, mais ils ont une autre expression pour la signaler : *Les seigles*, disent-ils alors, *sont en poireau, ils culotent*; quant à la cause de cette altération, et quant à savoir que la larve d'une mouche y donne lieu, bien entendu qu'ils ne s'en doutaient pas le moins du monde.

Les larves que je trouvai dans les avoines étaient de moitié plus petites que celle du chlorops. La croissance de l'avoine étant plus rapide que celle du seigle, j'ai pu remarquer plus facilement de quelle manière elles s'y prennent pour détruire tout espoir de récolte, sur la plante qu'elles habitent.

On trouve en ouvrant les avoines tuméfiées, l'épi déjà bien formé; le ver s'attache à l'endroit où la hampe de l'épi se réunit à la feuille qui la supporte ; il y creuse un sillon en hélice, de manière à intercepter les sucs nourriciers ; il parvient même ainsi à détacher la hampe de la tige.

Cette larve produit une mouche noire partout le corps, à l'exception des pieds qui sont fauves. C'est à mon avis, et sauf vérification ultérieure, l'*Agromyze à pieds bruns, Agromyza fuscipes* (Macquart); je suis porté à la regarder comme identique avec une mouche noire très commune en automne sur les seigles dont les feuilles sont parsemées de nombreuses maculatures blanches. C'est l'œuf de la mouche qu'elle insère dans la substance intime de la feuille, au moyen d'un instrument dentelé, circulaire comme une scie en roulette, que la femelle fait sortir de son corps.

Serait-ce là la mouche de l'avoine de Bjercander? est-ce l'espèce décrite par Olivier sous le nom *d'ossinis flavipes?* j'arriverai, plus tard, je l'espère, à éclaircir ces doutes.

Qu'était devenue cependant la mouche dévastatrice du seigle? je n'ai pu la retrouver que le premier août. Sa larve avait opéré alors des dommages très-faciles à remarquer pour quiconque a ses habitudes à la campagne, ils crevaient, pour me servir d'une expression triviale, les yeux de nos cultivateurs ; il a fallu néanmoins que l'attention ait été éveillée par mes recherches de l'an dernier pour qu'on y prît garde. Moi-même confiné à ce moment dans mon cabinet et livré à des occupations étrangères aux sciences naturelles, j'allais laisser échapper *l'occasion* qui, pour les observations entomologiques est bien la divinité

fugitive qu'il faut saisir aux cheveux et qui n'en a que par-devant.

> .....Comosâ fronte, nudo corpore
> *Quam* si occuparis, teneas.....
>
> PHÈDRE.
>
> .... Dea, quæ rara et paucis occasio nota.
>
> AUSONE.

Il n'est personne, point d'agriculteur, bien certainement, qui n'ait remarqué au moment de la maturité du froment, que beaucoup d'épis ne se sont point dégagés de la feuille supérieure qui les enveloppe, et leur forme comme une espèce de coiffe. Si l'on détache cette feuille de la tige, on découvre un long sillon profondément creusé, du nœud supérieur à l'épi. C'est là que la larve de notre chlorops trouve sa nourriture dans sa seconde génération. Elle attaque le corps de la paille et fait se flétrir l'épi, dont le grain est desséché par une maturité précoce.

M. le docteur Herpin de Metz, membre de la Société royale d'agriculture, correspondant de celle de la Marne, à qui je dois l'envoi officieux qu'il m'a fait du département du Cher, de palmes ainsi altérées, évalue au soixante-dixième de la récolte, le dommage causé par l'insecte, il était au moins aussi considérable dans nos campagnes où l'on ne faisait point un pas sans rencontrer des palmes non dégagées de leur enveloppe. Quant à sa première génération, le tort qu'il fait au seigle est encore plus grand.

Ainsi donc, le *Chlorops pumilionis* observé aujourd'hui dans sa génération d'automne comme dans celle d'été, et dont l'histoire est complétée, est un insecte dévastateur du seigle, du froment et de l'orge

d'hiver. J'ai quelques raisons de croire qu'il attaque aussi l'orge et l'avoine. Cette dernière céréale, de son côté, paraît avoir en commun avec le seigle, son ennemi particulier, dans la petite mouche noire dont j'ai parlé tout-à-l'heure.

On peut donc s'expliquer, en tenant compte de toutes les autres données nécessaires pour la solution d'un problème qui vraisemblablement a plusieurs inconnues, on peut s'expliquer comment il se fait qu'une céréale ne doive point être substituée à un autre, dans la pratique des assolements. En accordant tout ce que l'on accorde généralement à l'appauvrissement du sol par les graminées, dont la nutrition est moins énergique par les feuilles que par les racines, il est certain que les insectes, qui ne s'écartent jamais beaucoup du lieu de leur naissance, jouent un rôle important dans l'explication de ce fait si considérable dans l'économie agricole.

III.

La seconde larve, dont j'ai encore parlé plusieurs fois à la Société, a déjà été l'objet d'une notice détaillée dans le dernier recueil de ses travaux. Cette larve est d'un blanc jaunâtre, elle a une tête écailleuse; l'organisation de sa bouche est très-compliquée, elle est apode. On la trouve au mois de juin et en juillet dans l'intérieur des tiges du froment, dont elle dévore la substance médullaire; elle hâte ainsi la maturité de l'épi qui ne donne plus qu'un grain léger et moins abondant en farine. Elle descend à la fin de juillet dans la racine et y passe l'hiver, le printemps et une partie de l'été. Elle n'existe que quelques

jours à l'état parfait, et même à l'état de larve son existence active ne se prolonge pas au-delà de trois semaines ou un mois ; tout le reste de sa vie, elle demeure inactive dans le fourreau de l'éteule où elle s'est renfermée au moment de la moisson.

Parmi toutes les familles de la classe des insectes, on aurait pu, d'après ses habitudes, la rapporter à celle des mouches à scie ou tenthrèdes. Mais les larves de ces insectes ont en général de dix-huit à vingt-deux pieds ; telles sont celles qui résident dans l'onglet de la vigne, dont j'ai entretenu la Société, par suite des communications de M. d'Herbès, en 1829, telle est encore celle du *lophire* du pin, dont je lui ai parlé l'année dernière et l'année précédente, et bien d'autres encore, car cette famille est très-nombreuse en espèces. Dans quelques-unes il est vrai, les larves n'ont que six pieds, mais on ignorait complètement qu'il s'en trouvât dont les pieds manquassent tout-à-fait.

Ceci posé, il n'y avait que la famille des tipulaires qui pût donner place aux vers de la paille. Tous les documents antérieurs, toutes les observations précédentes, et il y en avait qui semblaient assez positives, parlaient de vers rongeurs de la paille du froment, comme se rattachant à des insectes de la famille des tipulaires. J'avais donc moi-même dû regarder cette opinion comme très-fondée. Mais dans les recherches d'histoire naturelle, il n'y a rien de certain pour l'observateur, s'il n'a vu de ses yeux. Les détails où je vais entrer prouveront encore une fois, combien l'analogie y est un guide infidèle.

J'avais recueilli un fort grand nombre de vers logés, comme je l'ai dit, dans le chaume resté sur terre après la moisson, et enfermé dans un fourreau dont

la larve s'est enveloppée à la fin de juillet. Nous étions au 26 mai, de l'année suivante, beaucoup de nos vers m'avaient donné, pendant l'hiver, plusieurs ichneumonides, une d'entre elles, du genre ophion, sous-genre anomalon (*Gravenhorst*), en beaucoup plus grande abondance. A ce jour, je vis mes bocaux occupés par quelques mouches de la famille des porte-scie, tribu des tenthrèdes. *Latreille. Familles naturelles du règne animal.*

Mon étonnement de prime abord fut assez grand, non point pourtant de voir sortir un hyménoptère, d'une larve que je croyais appartenir à un diptère némocère; mes soupçons, à cet égard, reposaient sur les données des auteurs, quant aux insectes, déjà signalés comme nuisant aux céréales. L'autorité avait entraîné ma conviction; car je n'avais pas été sans concevoir quelques doutes touchant le peu de ressemblance de la larve que j'avais sous les yeux avec celles des diptères de différentes familles figurées par des entomologistes. Pour mon compte personnel j'avais eu peu d'occasions d'en étudier.

Ce qui, pour moi, était un sujet plus légitime de surprise, c'était de voir une tenthrède, une véritable mouche à scie, issue d'une larve apode.

L'ordre des hyménoptères dans la classe des insectes est généralement connu; l'abeille et la guêpe sont des types vulgaires qui permettent à chacun de s'en faire une idée prompte et facile.

Quatre ailes nues, membraneuses (υμὴν πτερον), inégales entre elles; les supérieures plus grandes, sans entrecroisement ou réticulation de leurs nervures, croisées horizontalement sur le corps; les parties essentielles de la mouche (mandibules, mâchoires, lèvre

inférieure), modifiées, dans la division des familles et des genres, de manière à réunir dans le premier acte de l'alimentation, les avantages de la mastication à ceux de la succion, avec une tendance d'organisation plus prononcée vers le dernier mode : tels sont les caractères principaux de cet ordre, dont les espèces nombreuses se divisent en deux grandes sections :

1° Les térébrants ;

2° Les porte-aiguillon. LATREILLE.

Toutes les femelles des hyménoptères, à une lacune près, dont j'aurai occasion de dire un mot tout-à-l'heure, sont munies d'une pièce écailleuse, solide, composée, mobile au moyen d'une combinaison musculaire qui la fait sortir de l'abdomen et y rentrer comme une lame dans son fourreau, ou plutôt comme un couteau dans sa gaine. Cet instrument a pour principe originel, dans les uns, le besoin de la défense ou celui de la destruction. D'une vésicule, placée à la base de l'appareil, s'échappe entre les pièces dont il est composé, un venin subtil qui coule dans la plaie, celle-ci dans les fins naturelles de cette partie de l'organisation de l'insecte devant être mortelle.

Chez d'autres cet aiguillon si redoutable n'est plus une arme défensive ou offensive, elle a pour origine le besoin pour l'insecte, de mettre sa larve dans les conditions les plus favorables à sa subsistance; c'est une tarière destinée chez les uns à faire une entaille dans le tissu des végétaux; — *les porte-scie*, chez les autres à pénétrer les téguments d'autres larves vivantes dont celle de l'insecte doit se nourrir, — *les pupivores*. Au lieu d'une liqueur destinée à donner la mort, l'écartement des pièces de la tarière donne passage

à un œuf qui renferme dans son intérieur le germe d'une existence nouvelle.

La nature dans son œuvre sublime a travaillé sur un seul thème, tout est simplicité et uniformité, quant au plan général; mais semblable au musicien dont l'imagination capricieuse répète un air populaire sur une infinité de tons et d'accords, elle a admis dans les détails de ses ouvrages une profusion merveilleuse. Elle a semé par là les difficultés sur les pas du classificateur engagé dans un labyrinthe dont les routes se croisent à chaque instant et souvent s'interrompent.

Ainsi parmi les hyménoptères, dans la section des porte-aiguillon, on rencontre un petit nombre d'espèces dépourvues de cette arme offensive et de la vésicule qui l'accompagne toujours; néanmoins pour qu'il restât quelque trace de cet appareil, ces espèces ont en son lieu et place une bourse qui lance au dehors une liqueur acide : *Les fourmis*.

Dans la section des térébrants aucune espèce femelle ne manque de tarière; mais si l'on observe ces insectes à un autre âge qu'à l'état parfait, on aperçoit parmi eux des différences encore plus tranchées; une grande partie donnent naissance à des larves sans pieds, qui viennent faire confusion avec celles de la section des *porte-aiguillon*, dont elles se rapprochent par l'absence de ce caractère. Cette différence coïncide avec l'absence de dents à la tarière et avec les habitudes de ces espèces dont les larves vivent aux dépens du tissu graisseux d'autres larves dans le corps desquelles elles acquièrent tout leur développement.

Les larves des pupivores sont apodes, carnassières et parasites.

Les larves des porte-scie ont des pieds en grand nombre pour la plupart (six pattes écailleuses et de douze à seize pattes membraneuses); elles n'attaquent que les végétaux; mais parmi les espèces de cette section un certain nombre tend dans son premier âge à se rapprocher des autres familles dont les larves sont apodes.

La famille des porte-scie se divise en deux tribus.

Les *Urocérates* dont les larves sont hexapodes car elles n'ont que six pieds écailleux.

Les *Tenthrédines*, dont les larves ont plus de six pieds, à l'exception d'une petite sous-division placée par Latreille à la fin de la tribu et qui forme le passage des tenthrédines aux urocérates, à cause de l'absence des pieds membraneux.

Et voilà que, par une de ces lacunes qui font le désespoir du classificateur, il se trouve dans cette sous-division un genre dont les larves sont apodes, le genre *Cephus* auquel appartiennent décidément nos larves de la paille du froment; c'est précisément ce fait qui n'avait pas encore été signalé, qui faisait le sujet de mon étonnement; c'est ce qui m'avait fait prendre le change, l'an dernier.

Latreille, dont l'esprit exact et scrupuleux approche de la vérité, même quand l'observation lui manque pour y arriver tout à fait, a rangé le genre *Cephus* à la fin de la tribu des tenthrédines. (*Règne animal*, 3e volume, page 459, 1re édition.) » Leurs larves, dit-il, vivent *probablement* dans l'intérieur des végétaux et dans les vieux bois. »

Il est plus affirmatif dans un ouvrage postérieur. (*Familles naturelles du règne animal*, page 442). Je

cite textuellement le passage qui se rattache à mon sujet. »

II. Tarière des femelles, saillante au-delà de l'anus, larves sans pattes membraneuses, vivant dans l'intérieur des végétaux. »

Les genres Xièle, Cephus, Xiphydrie.

Mais Latreille a eu soin d'établir, dans les caractères généraux de sa famille des porte-scie, que les larves ont *toujours* six pattes écailleuses et plus souvent des pattes membraneuses. Ainsi, en se conformant aux vues méthodiques de l'illustre entomologiste, les Cephus devraient former le passage des urocérates aux pupivores et constituer, sous le nom de *Céphidiens*, une troisième tribu des porte-scie.

Sans entrer plus avant dans des considérations qui sont en dehors du cadre où cette notice toute spéciale doit se reserrer, et avant de passer à la description de deux espèces différentes qui me sont provenues des larves décrites dans le mémoire auquel celui-ci fait suite, je donnerai ici la synonymie et les caractères du genre auquel elles appartiennent.

Synonymie du genre Cephus.

Compris dans le genre sirex de Linnée (*Systema naturæ*, éditions diverses, 1747 — 1788).

Sirex; Coquebert (*Illustratio iconographica insectorum quæ in musæis parisinis observavit. J. Chr. Fabricius*, Paris 1789 — 1804).

Astatus; Klug. (*Monographia siricum Germaniæ atque generum illis adnumeratorum*. Berolini 1803).

Cephus; Latreille. (Histoire naturelle des crustacés et des insectes. Paris 1802—1805).

Idem Fabricius (*Systema piezatorum*, Brunswigæ 1804 et 1822).

Trachelus, Jurine (Nouvelle méthode de classer les hyménoptères et les diptères. Genève 1807).

Cephus. Lepelletier de Saint-Fargeau (Monographie des tenthrèdes. Paris.

Caractères du genre Cephus.

Quatre palpes filiformes, inégaux en grandeur.

Lèvre membraneuse se prolongeant un peu en avant des mâchoires, légèrement arrondie à son extrémité.

Antennes filiformes, épaissies à leur extremité libre.

Ailes inégales. Deux cellules radiales et quatre cubitales.

Tête arrondié ou plutôt pyriforme, bien détachée du disque thoracique, par suite d'une échancrure occipitale qui correspond à une dépression d'arrière en avant du thorax.

Capite magno, globoso, transverso, exserto, thorace latiore. Fab. (*Opere citato*).

Yeux placés sur le côté de la tête et proéminents; antennes insérées sur le front, distantes l'une de l'autre, composées de 22 articles : le premier conique renflé à son point d'union avec le second, celui-ci cylindrique légèrement globuleux, les six qui suivent alongés, conoïdes, les quatorze derniers cylindriformes, serrés l'un contre l'autre augmentant progressivement de diamètre à mesure qu'ils approchent de l'extrémité libre; trois stemmates saillants sur le vertex; trois dents aux mandibules, non parallèles entre elles, celle du milieu plus petite; six articles aux palpes maxillaires, cinq aux palpes labiaux, la languette avancée en avant et formant comme un pinceau avec les mâchoires auxquelles elle se réunit.

Abdomen appliqué par sa base contre le thorax, comprimé latéralement, surtout dans les femelles; les deux

segments postérieurs tronqués de manière à laisser à découvert le fourreau de la tarière. Ces mêmes segments relevés chez le mâle et ouverts par le haut en forme de cuillère dans laquelle sont contenues les pinces copulatrices; une épine de chaque côté de leur extrémité, plus marquée chez la femelle.

La couleur du corps variée de noir et de jaune.

Abdomine sessili, compressiusculo, aculeo crasso, exserto; pedibus longiusculis, tenuibus, colore nigro flavoque. Fabr. (*Op.cit.*).

Deux cellules radiales aux ailes antérieures : la première petite et presque carrée, la deuxième très-grande; quatre cellules cubitales égales, la deuxième et la troisième recevant dès leur naissance les deux nervures récurrentes, la quatrième atteint l'extrémité de l'aile. Jurine. (*Op. cit*).

Bien que je n'aie pas encore pu faire toutes les vérifications nécessaires quand il s'agit de la détermination d'un insecte, je crois pouvoir en toute sûreté rapporter la première et la plus abondante des deux espèces que j'ai obtenues au *Cephus pygmœus*, c'est d'ailleurs l'espèce la plus communément indiquée par les auteurs. Je donnerai d'abord sa synonymie.

Cephus pygmœus Fab. *Op. citato*, page 251, n° 3. éd. de 1822.

Sirex pygmœus. Coquebert. Icon. tab. 11, fig. 2. la femelle.

Trachelus pygmæus. Jurine. (*Op. cit. pag.*72).

Cephus pygmæus. Lepelletier de Saint-Fargeau. Monographie des tenthrèdes, pag. 19. n° 32.

Longueur, 0,^{m}007 ♂ 0,^{m}010 ☿, labre fauve, mandibules jaunâtres, ainsi que les palpes avec leur dernier article noir; des taches jaunes à l'attache des quatre ailes, ainsi qu'à celle des pattes chez le mâle qui, par leur

réunion, a comme un plastron jaune sur la poitrine; toute cette partie est noire dans la femelle; — les segments de l'abdomen d'un noir luisant; des taches jaunes plus ou moins prononcées à la réunion des arceaux supérieurs avec les pièces abdominales; cette coloration, plus prononcée aux angles de chaque pièce, se prolonge sur la partie supérieure du second segment où elle offre deux taches chez le mâle, une seule, qui manque souvent, chez la femelle; chez l'un et l'autre sexe, une bande de couleur jaune, découpée sur son bord intérieur, fait tout le tour du troisième segment dont elle occupe seulement la moitié postérieure, en ne formant qu'une ligne marginale sur la plaque inférieure; une bande jaune semblable sur le cinquième anneau, est réduite sur le sixième à une simple bordure; le segment postérieur chez la femelle est aussi coloré de jaune au pourtour de l'anus; il y a une ligne courte de cette couleur sur les bords de la coulisse qui reçoit la tarière, et sur les deux pédoncules saillants qui continuent le fourreau; chez le mâle, le prolongement en cuillère du dernier segment est d'un jaune un peu fauve. Les pattes antérieures et intermédiaires ont les cuisses noires, les genoux jaunes, les jambes testacées; les postérieures sont noires, avec quelques taches d'un jaune clair sur les jambes. Dans le mâle, toutes les pattes sont testacées, avec la partie extérieure des cuisses noires et des plaques de même couleur, assez peu déterminées sur les jambes.

La seconde espèce, dont je n'ai obtenu ou recueilli que quelques individus femelles, doit se rapporter au *Cephus tabidus*. (Fab. *Op. cit.* n° 6) : *Sirex tabidus* Coquebert. (*Icon. tab.* 11. fig. 4.), *Trachelus tabi-*

das. Jurine (*Op. cit.* pag. 72.), *Cephus tabidus*. Lepelletier de Saint-Fargeau (*Op. cit.* pag. 20, n° 57). Longueur, dix à douze millimètres, noire partout le corps à l'exception des mandibules, des jambes antérieures, de six taches oblongues au point d'union des pièces dorsales des six derniers segments de l'abdomen avec les abdominales et du bord postérieur du huitième segment, dans une coulisse duquel la tarière est logée. Toutes ces parties de l'insecte sont d'un jaune tirant un peu sur le fauve.

D'après Jurine, le mâle est semblable à la femelle, à l'exception des jambes qui sont jaunes; il y aurait donc dans cette espèce des modifications sexuelles de couleur analogues à celles que j'ai signalées dans la première.

Il ne m'a point été possible de saisir de différence entre les larves des deux cephus que je viens de décrire; celles du *tabidus* étaient perdues en quelque sorte parmi toutes celles que je possédais du *pygmœus*, et en trop petit nombre pour qu'il me fût possible de les distinguer de leurs congénères. La description que j'ai donnée de ces larves, l'an dernier, me dispense d'y revenir cette année. Je dois dire seulement que le prolongement caudal, qui contribue avec le développement de la tête à leur donner un aspect singulier et que j'avais cru être un tube respiratoire, ne doit être en réalité que l'enveloppe du prolongement caudal de l'insecte à l'état parfait, c'est-à-dire de l'extrémité en cuillère du mâle et de la tarière avec les deux demi-étuis qui lui servent de fourreau chez la femelle.

J'ajouterai que les larves dévastatrices du chaume avaient déjà été observées; je citerai comme docu-

ment utile à leur histoire, que j'ai suivie de plus près que ceux qui m'ont précédé, le passage d'une lettre que m'a écrite M. Vallot de Dijon, au mois de mars 1840, en retour de l'envoi que je lui avais fait du mémoire qui se rattache à celui que je soumets à la Société.

» Plusieurs journaux d'agriculture ont parlé depuis » long-temps de larves dans le chaume des graminées. » Désirant m'assurer moi-même de leur espèce, je » m'adressai à M. Delatremblais, propriétaire à Châ- » tillon-sur-Indre, qui eût la complaisance de me » répondre le 5 janvier 1830, et de me donner la des- » cription du ver qui vit dans le chaume du froment. » Cette description cadre exactement avec celle que » vous donnez. Les détails relatifs aux habitudes de » cette larve sont les mêmes que ceux que vous avez » consignés dans votre travail.

» M. Delatremblais, au mois d'août dernier, m'a « envoyé des étocs de froment et des tiges rongées » par la larve, et j'ai été par là mis à même de re- » trouver dans les environs de Dijon, les larves dans » les étoules après la moisson. M. Delatremblais n'a » point obtenu l'insecte parfait; seulement des insectes » parasites sont sortis des chaumes. »

J'ai eu la confirmation des faits qui m'étaient dénoncés par M. Vallot, en visitant chez M. le professeur Audouin, au mois de juillet dernier, la collection qu'il a formée d'échantillons de végétaux altérés par des insectes. Un des cartons de cette intéressante et fructueuse collection renfermait quelques brins de chaume avec des débris de l'enveloppe de la larve du Cephus, qui lui avaient été envoyés par M. Delatremblais, à une époque déjà reculée; je lui apportais à

ce moment, sous ses deux formes de larve et d'insecte parfait, la mouche qui se rattachait à cet envoi.

Malgré toute ma bonne volonté et des tentatives réitérées, il ne m'a point été permis d'observer le passage de ces larves à l'état de nymphe; c'est une période de l'existence de l'insecte qui nécessairement doit être de bien courte durée.

Il ne me reste plus après les détails descriptifs où je suis entré, qu'à suivre à l'égard des insectes qui en ont été l'objet, la marche que j'ai adoptée pour le Chlorops pumilionis, c'est-à-dire à noter, une à une, les observations que j'ai recueillies, pendant le cours de l'été, sur leurs mœurs et leurs habitudes.

J'ai dit plus haut, qu'à la fin du mois de mai j'avais vu sortir en abondance des larves que j'avais conservées, la mouche du Cephus pygmœus; quelques jours plus tard on la trouvait communément dans la campagne. Dans le mémoire auquel j'ai dû me reporter souvent en écrivant celui-ci, j'ai indiqué une tendance singulière de ces insectes à rester à l'état de larve, de larve inactive, pelotonnée dans un fourreau qu'elle s'est formée. Elle acquiert tout son développement sous sa première forme, dans un espace assez court; du 10 juin au 20 juillet. A partir de cette époque elle reste immobile et sans prendre de nourriture jusqu'à la fin de mai de l'année suivante. Elle dépasse même ce terme. J'avais encore, le 21 juin 1840, des larves recueillies à la même époque, en 1839.

Je les ai portées à Paris en même temps que des larves nouvellement écloses, avec les Cephus qui étaient sortis des vers du même âge pour les faire voir à M. Audouin, qui a obtenu chez lui l'insecte à l'état parfait, notamment un ou deux individus de l'espèce

tabidus, qui paraît quelques jours plus tard que son congénère.

Je ne dois pas oublier de rappeler qu'il est sorti de nos larves beaucoup d'ichneumonides et d'oxyures parasites, un ichneumonide surtout en telle abondance qu'on doit le regarder comme le parasite spécial du *Cephus pygmæus*.

L'histoire de ces derniers insectes si utiles à l'agriculture comme tous ceux de leur famille, présentera des particularités intéressantes à connaître ; elle se lie intimement à celle de la mouche dont ils arrêtent la propagation ; mais j'ai fait pressentir que je ne voulais ni ne pouvais encore donner des uns ni des autres une histoire complète. La description que je ferai du parasite du Cephus sera donc très abrégée.

Les antennes sont filiformes et très grèles.

Les mandibules recourbées et profondément bidentées.

L'abdomen est comprimé, tronqué à l'extrémité, inséré entre les deux hanches des pattes postérieures, au moyen d'un pédoncule long et étroit.

Les filets qui accompagnent la tarière en prolongeant la coulisse qui la reçoit, dépassent l'extremité postérieure.

Cette espèce appartient donc au genre Ophion de Gravenhorst.

Les ailes antérieures avec la radiale unique n'ont que deux cubitales : la cubitale supérieure ne reçoit qu'une nervure récurrente ; ce dernier caractère la place dans le sous-genre Anomalon de l'auteur précité, et la range aussi parmi les espèces comprises par Jurine dans la première famille de son genre Anomalon.

Sa longueur, en n'y comprenant pas les filets de la

tarière, est de huit millimètres dans les deux sexes; ses antennes sont noires en arrière et grises par-devant; la tête avec toutes les parties de la bouche, et le corcelet sont noirs.

Le pédoncule de l'abdomen, ou si l'on veut ses deux premiers segments, ainsi que les quatre derniers, sont noirs, les quatre segments intermédiaires sont couleur brun-clair par-dessous, jaune par-dessus.

Les pattes sont variées d'une couleur noire et jaune, qui prend des teintes plus ou moins foncées. Le jaune domine aux pattes antérieures. Les intermédiaires offrent une proportion égale des deux couleurs. Les postérieures sont presque tout-à-fait noires.

Il y a peu de différence du mâle à la femelle. La couleur noire est plus dominante chez le premier sur les pattes, qui sont presque semblables, et sur l'abdomen qui est noir sur la presque totalité de sa surface.

Cette espèce doit être voisine de l'Ophion nidulator de Fabricius. (*Op. cit.* n° 29).

Le Cephus à l'état de larve est bien moins accessible que son parasite aux influences de la température; j'ai déjà dit qu'exposées pendant l'hiver à une température élevée, les larves dont je suivais le développement n'avaient donné que des ichneumons. Dans les conditions atmosphériques normales, l'Ophion destructeur du Cephus pygmœus précède l'espèce de laquelle dépend son existence.

Le 7 mai, des éteules de froment qui n'avaient pas été exposées à la chaleur me donnaient des Anomalon, en telle abondance, que je désespérais d'obtenir l'insecte véritable des larves du chaume. Dès que j'eus lieu de croire celui-ci en ma possession, je dus sans

perdre de temps procéder à une vérification qui mît la chose hors de doute.

J'avais fait lever avec leur gazon, des touffes de froment que je fis déposer dans un pot à fleurs recouvert ensuite d'une gaze, de manière à mettre les tiges de blé dans une espèce de cage; j'y renfermai plusieurs Cephus éclos chez moi ou recueillis dans la campagne; j'eus bientot le plaisir de voir les deux sexes réunis et ensuite la femelle occupée à déposer ses œufs. Elle m'offrait un spectacle curieux, indépendamment de l'intérêt spécial que j'avais à ne perdre aucun de ses mouvements. Je la voyais soumise à une cause intérieure d'agitation, monter et redescendre avec vivacité le long des tiges; elle agitait comme par une espèce de frémissement les ailes, le corps et les deux paires de pattes antérieures; elle se frottait à chaque instant l'extrémité de l'abdomen avec les postérieures; elle s'arrêtait quelquefois, restait immobile pendant quelques secondes et repartait ensuite comme si elle eût fait un effort inutile ou qu'elle eût dû trouver quelque endroit plus propice au besoin qu'elle voulait satisfaire. Après une assez longue attente je la voyais s'arrêter de nouveau ; en même temps que ses filets abdominaux s'écartaient et semblaient se roidir, je distinguais la tarière qui, suivant la résultante des forces musculaires mises en action de chaque côté, prenait une direction perpendiculaire tout à la fois, au corps de l'insecte et à la tige que cet instrument devait perforer; après un temps très court, la nature était satisfaite; la mouche reprenait ses mouvements en donnant les mêmes signes d'agitation febrile, qui ne devait cesser qu'après le dépôt du dernier œuf, ou pour mieux dire avec la vie de l'insecte.

La tarière du Cephus, considérée dans son ensemble, offre l'aspect d'une lame très aplatie, transparente sur les côtés, avec une ligne plus foncée et un peu saillante au milieu; elle est dentelée au bord inférieur ou antérieur, suivant sa position parallèle ou perpendiculaire au corps de la mouche; elle se décompose en trois pièces: deux extérieures qui en renferment une troisième moins aplatie, celle-ci creusée d'une gorge dans ses deux tiers supérieurs, se divisant à son tiers inférieur en deux lames très minces, qui ont pour effet de dégager l'œuf que cette troisième pièce (l'oviducte) a pour mission de conduire à sa destination.

Le 6 juin, les tenthrédines emprisonnées sous la gaze qui recouvrait le froment avaient toutes succombé; en examinant les tiges l'une après l'autre, j'en trouvais un assez grand nombre recélant dans leur intérieur un ou plusieurs œufs; ceux-ci sont courts, renflés à chaque extrémité, avec une échancrure sur un des côtés (réniformes).

Dans quelques tiges, déjà des larves étaient écloses; elles avaient six millimètres de long; examinées au microscope elles étaient en tout semblables à celles observées dans le chaume avant et après la moisson; ainsi donc mes recherches avaient atteint le but qu'elles s'étaient proposées.

Le 20 juin, les larves élevées dans mon cabinet avaient dix millimètres de longueur; c'était le terme de leur croissance.

L'Ophion parasite imite le Cephus dans tous ses mouvements; même frémissement du corps, mêmes manœuvres sur les tiges; toutefois je ne suis point arrivé à le surprendre au moment où il opère sa ponte;

opération assez difficile, si l'on réfléchit qu'il n'a pas seulement, comme le plus grand nombre des pupivores, à effleurer la peau de la larve dont sa postérité doit se nourrir, qu'il faut d'abord qu'il s'assure de l'endroit du chaume où cette larve se trouve, et que d'un seul temps il perce la tige et atteigne la larve qui doit recevoir son œuf. La nature l'a pouvu aussi, à cet égard, d'un instrument parfait; sa tarière n'est point droite, elle n'est point dentelée, elle ne consiste point dans une lame flexible; elle est longue, recourbée sur elle-même d'arrière en avant, elle est presque arrondie et va en s'effilant de la base à la pointe, qui est résistante et bien acérée, de manière à entrer promptement et à sortir sans difficulté.

Si j'avais surpris l'insecte sur le fait, j'aurais voulu m'assurer sur le champ, en examinant la larve qui venait de recevoir un germe destructeur, de la forme de l'œuf déposé dans son tissu et de celle de la jeune larve nouvellement éclose. J'aurais aussi volontiers étudié la manière dont elle se met en communication avec le système respiratoire de l'insecte qu'elle ronge, et cherché à savoir ce que deviennent les produits excrémentitiels de sa digestion; toutes choses d'une observation longue et difficile et qu'il ne faut pas deviner; qui d'ailleurs ne se rattacheraient qu'indirectement à un travail qui écarte toute prétention littéraire et scientifique pour y substituer, sinon la prétention, au moins le désir d'être utile. Ce désir est plus ambitieux peut-être et satisfait plus rarement; je ne me le dissimule pas. C'est à de telles espérances, en effet, que s'adresse cette question si naturelle, d'un comique si franc, de la Nicole de Molière, cette phrase qui se répète bien

ailleurs qu'au théâtre : *De quoi est-ce que cela guérit ?*

L'application d'observations précises d'entomologie à la pratique agricole semble au premier abord se borner moins à guérir le mal que divers insectes font à l'agriculture, qu'à en révéler la source ainsi que le remède que la nature y apporte. Certes, ce serait déjà beaucoup faire si l'homme, suivant la pensée de Pascal, *ce roseau pensant*, ennoblit sa faiblesse par l'intelligence qu'il acquiert des causes qui menacent son existence.

J'ai l'opinion toutefois qu'il est possible d'aller plus loin, et que l'entomologie sagement étudiée et répandue à propos, a droit de s'associer aux autres sciences physiques qui, de nos jours, ont relevé encore l'importance de l'art le plus utile, de l'industrie la plus profitable à la société.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Président-né.

M. le Préfet du département.

Composition du Bureau pour 1840-1841.

MM. Jules Garinet, président.
Maupassant, vice-président.
Eugène Perrier, secrétaire.
Gascheau, vice-secrétaire-archiviste.
Grandamy, trésorier.

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

PREMIER CONCOURS.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1841, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quels seraient les moyens d'arriver à l'abolition » de la vénalité des offices ministériels, tout en mé- » nageant les intérêts privés des titulaires actuels de » ces offices ? »

Les mémoires devront être adressés (*franc de port*)

au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1841 (*terme de rigueur*).

Les auteurs ne doivent point se faire connaître; ils joindront à leur envoi un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera aussi, à la même époque, une médaille d'argent, dans chaque canton du département de la Marne, à la commune rurale qui justifiera avoir le mieux entretenu ses chemins vicinaux. La Société fera connaître ultérieurement les conditions du concours.

TROISIÈME CONCOURS.

STATISTIQUES.

Une médaille d'encouragement est offerte à la meilleure statistique d'un canton du département de la Marne.

Pour introduire dans ces statistiques un ordre convenable, les auteurs sont invités à se conformer au programme publié par la Société, et que le secrétaire adressera à ceux qui lui en feront la demande.

Les statistiques devront être parvenues (*franc de port*) au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 15 juillet 1841 (*terme de rigueur*).

QUATRIÈME CONCOURS.

VACCINE.

La Société continue d'offrir une médaille d'encouragement au médecin ou au chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1841.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parents et les autorités locales. Les concurrents sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées (*franc de port*) au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er mai 1842 (*terme de rigueur*).

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1842.

On rappelle que c'est avant le 1er mai 1841 (*terme de rigueur*) que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1840, doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1841.

CINQUIÈME CONCOURS.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'encouragement à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité compétente, aura ouvert une école d'adultes, dans

laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

SIXIÈME CONCOURS.

PLANTATIONS DE MURIERS.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1842, une médaille d'or au propriétaire de la plus belle plantation de mûriers blancs de mille pieds au moins, et de l'âge de quatre ans.

SEPTIÈME CONCOURS.

La Société, dans sa séance publique de 1841, décernera un prix au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Ce prix consistera en un exemplaire du grand ouvrage de M. Audouin, sur la pyrale.

HUITIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son réglement, la Société distribuera, dans la même séance, des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou propriétaires, commerçants et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 1er juillet 1841.

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADRESSÉS

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Depuis la Séance publique du 30 août 1839, jusqu'au 1er décembre 1840.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

Mme Bayle-Mouillard. — Du Progrès social et de la conviction religieuse, ouvrage dont la première partie a été couronnée par l'Institut, et la seconde par la Société de la morale chrétienne; par Mme *Bayle-Mouillard* (Élisabeth Celnart), membre correspondant.

M. Bresson. — Histoire financière de la France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'année 1828; par *Jacques Bresson*, négociant, membre correspondant. 2 vol. in-8°.

— Annuaire des sociétés par actions, année 1839; par *le même*.

— *Idem*, année 1840; par *le même*.

M. de Brière. — Histoire du prix fondé par le comte de Volney; par M. *de Brière*, membre de la société asiatique, etc., membre correspondant. In-4°.

— Eclaircissements sur la destination de trois zodiaques antiques; par *le même*.

M. Boniez. — Annuaire ou Almanach du département de la Marne, pour l'année 1840.

M. Amans Carrier. — Le Propagateur de l'industrie de la soie en France ; par M. *Amans Carrier*, de juillet 1839 à octobre 1840. 16 cahiers. Rhodez.

M. Chevillion. — Thèse pour le doctorat en médecine, présentée et soutenue à la faculté de médecine de Paris ; par *Od. Chevillion*, d'Heiltz-le-Maurupt, membre correspondant.

M. Cholet. — Mémoire sur la peste qui a régné épidémiquement à Constantinople, en 1834, et sur sa non-contagion, suivi de quelques réflexions sur les quarantaines et les lazarets ; par *F. Cholet*, d. m. p.

M. Drouet. — *Hécube*, tragédie d'Euripide, traduite en vers français ; par *J.-B. Drouet*, ancien professeur, membre correspondant.

M. Fosseyeux. — Catéchisme d'agriculture, contenant les plus importantes notions d'agriculture, mises à la portée des élèves des écoles primaires ; par M. *L. Fosseyeux*, inspecteur des écoles du département de l'Aube, membre correspondant.

M. Gaubert. — Traduction des OEuvres chimiques et physiologiques de Jean Mayow, docteur-médecin de Londres et de l'Université d'Oxford ; par *Léopold Ledru*, d. m. p. et *G.-C. Gaubert*, capitaine au corps royal de génie, membre correspondant.

M. Géruzez. — Essais d'Histoire littéraire ; par *E. Géruzez*, docteur ès-lettres, professeur suppléant d'éloquence française à la faculté des lettres de Paris, membre correspondant.

M. J. Jolly. — Journal de la Magistrature et du Barreau, etc., publié par M. *Jules Jolly*, avocat à la Cour royale de Paris, membre correspondant, de novembre 1839 à octobre 1840. (12 numéros.)

— Notice sur la vie et les travaux judiciaires de A. L. M. Hennequin, avocat à la Cour royale de Paris, mem-

bre du Conseil de discipline de l'ordre, membre de la Chambre des députés ; par *Jules Jolly*.

M. DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT. — Examen de la Théorie et de la Pratique du Système pénitentiaire; par M. le marquis *de Larochefoucault-Liancourt*, député du Cher, président de la Société de la morale chrétienne, membre correspondant.

— Consolations et poésies diverses ; par *le même*.

M. LANDOUZY. — Essai sur la Doctrine des revaccinations ; par *H. Landouzy*, D. M. P., professeur-adjoint de pathologie externe à l'Ecole secondaire de Reims, etc., membre correspondant. 1840.

— Mémoire sur la Grippe, observée à l'Hôtel-Dieu de Paris pendant les mois de janvier et février 1837 ; par *le même*.

— Mémoire anatomique et physiologique sur une corne humaine ; par *le même*. 1833.

— Observation de communication anormale entre les cavités du cœur ; par *le même*. 1838.

— Essai sur l'Hémiplégie faciale chez les enfants nouveau-nés ; par *le même*. 1839.

— Du Varicocèle, et en particulier de la cure radicale de cette affection ; par *le même*. 1838.

— Paralysie du mouvement et du sentiment produite par une lésion de la cinquième et de la septième paire ; par *le même*. 1839.

— Mémoire sur un cas d'hermaphrodisme masculin, observé à l'Hôtel-Dieu de Paris ; par *le même*.

— Analyse des thèses, pour le concours à la chaire d'hygiène vacante à la faculté de médecine de Paris ; par *le même*. 1838.

— Extrait du Dictionnaire de médecine usuelle ; par *le même*.

Histotre de l'Epidémie de la suette milliaire qui a régné dans le département de Seine-et-Marne en 1839; par MM. *Landouzy, Gueneau de Mussy* et *Barthez*.

M. Lecerf. — De l'Extinction de la mendicité; par M. *Lecerf*, professeur de code civil à la faculté de droit de Caen, etc., etc.

M. Legat. — De la nécessité et des bases d'une réforme financière en faveur de la propriété foncière et de l'agriculture; par *B. S. Legat*, avocat à la Cour royale de Paris, etc., etc.

M. Lesage. — Géographie historique et statistique du département de la Marne, dédiée à M. le Préfet du département; par *M. G. Lesage*. 2 vol. in-12.

M. Lévêque. — Les Soirées villageoises, ou Instructions d'un père de famille de la campagne à ses enfants, ouvrage propre à l'instruction et à la bonne éducation de la jeunesse, et utile à toutes les classes de la société; par *P. E. Lévêque*, propriétaire.

M. de Mellet. — Souvenirs de Chamouny, 1838; par M. le comte *de Mellet*, membre correspondant. (Manuscrit.)

M. de Montendre. — Des Institutions hippiques et de l'élève du cheval dans les principaux états de l'Europe; par M. le comte *Achille de Montendre*, ancien officier de cavalerie et des haras royaux, directeur du Journal des haras, etc., membre correspondant.

M. de Montureux. — Mémoire sur la possibilité de faire rentrer les sommes minimes dues au fisc pour amendes et frais de justice, par des moyens moins acerbes et plus efficaces que l'emprisonnement et la saisie mobilière; par *M. A. de Montureux*, membre correspondant.

M. de Montureux. — Note sur les cordes en écorce de tilleul et d'autres bois blancs. — Note sur la possibilité d'utiliser les agarics autrement que pour en faire de l'amadou. — Note sur un usage auquel on pourrait utiliser l'écorce des bouleaux. — Note sur quelques améliorations qu'il serait possible d'introduire dans les usages relatifs à la location des propriétés rurales (mémoires manuscrits), par *le même*.

M. Moreau de Jonnès. — Statistique de l'Espagne; par M. *Alex. Moreau de Jonnès*, chef des travaux de la statistique général de la France, membre correspondant.

— Statistique de la France, publiée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, sous la direction de M. *Moreau de Jonnès*. Agriculture, tome 1er et tome 2, 1840.

M. Moquin-Tandon. — Chenopodearum monographica enumeratio; autore *A. Moquin-Tandon*.

M. Nérée-Boubée. — La Géologie dans ses rapports avec l'agriculture et l'économie politique; par M. *Nérée-Boubée*, professeur de géologie agricole et industrielle.

— Proposition motivée relative à un système général d'instruction agricole, industrielle et commerciale, et à l'amendement des terres improductives de la France; par *le même*.

Mme Niboyet. — Le Banquier de l'an dix-huit cent soixante. Avis aux bonnes mères; par Mme *Eugénie Niboyet*, membre correspondant.

M. Paquet. — L'Indicateur des Poids et Mesures métriques; instructions mises à la portée des classes ouvrières, et publiées pour l'intelligence du nouveau système; par M. *Martin-Victor Paquet*, membre de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

M. Philippar. — Notice sur le *Madi* ou *Madia oleifera* (Madia sativa), considéré comme plante oléagineuse, par *Pr. Philippar*, professeur de culture, etc., etc., membre correspondant.

— Rapport sur l'état de l'horticulture et particulièrement sur la situation des pépinières, fruitières et forestières, et sur celle des cultures oléagineuses dans le département de Seiue-et-Oise, fait à la Société royale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise; par *le même*.

M. Povillon-Piérard. — La Foire et le Marché, ou le Quartier de la Couture à Reims; deux épîtres à Mme ***; par M. *Povillon-Piérard*, membre correspondant. (Manuscrit.)

— Notice historique et descriptive de deux chemins romains découverts dans la cité de Reims, près de l'église cathédrale, et de divers fragments d'aqueducs traversant cette cité; par *le même*. (Manuscrit.)

— Quelques idées sur les moyens d'extirper la mendicité, de supprimer le vagabondage dans la ville de Reims; par *le même*. (Manuscrit.)

— Le Nouveau Marché couvert, épître; par *le même*. (Manuscrit.)

— L'Abeille Champenoise, fable; par *le même*. (Manuscrit.)

M. Robinet. — Mémoire sur la Filature de la soie; par M. *Robinet*, membre de l'Académie royale de médecine, professeur du Cours sur l'industrie de la soie.

— Notice sur quatre éducations des Vers à soie, faites en 1839 dans le département de la Vienne; par MM. *Millet* et *Robinet*, et par Mme *Robinet*.

— De la taille du Mûrier; par M. *Robinet*.

Robinet. — Expériences sur la Ventilation des Magnaneries; par *le même*.

M. de Saint-Marceaux. — Rapport à M. le Ministre de l'intérieur, en réponse aux questions soumises à l'administration municipale de Reims, au sujet de la Mendicité; par M. *de Saint-Marceaux*, maire par *intérim*, membre correspondant.

M. Sanson. — De l'Ecole auxiliaire et progressive de Médecine, dirigée par M. *Alphonse Sanson*, agrégé de la Faculté de médecine de Paris.

M. Simonnet. — Tableau du Système métrique, pour faciliter l'usage des nouveaux poids et mesures; par *E. Simonnet*, instituteur primaire supérieur à Cormicy,

M. Tampucci. — Le Dévouement, dithyrambe; les Deux Mères, poëme; par *H. Tampucci*.

M. Thiébaut de Berneaud. — Manuel du Cultivateur français, ou l'Art de cultiver les terres, de soigner les bestiaux, et de retirer des unes et des autres le plus de bénéfices possibles; par M. *Thiébaut de Berneaud*, membre correspondant. 2 vol. in-18.

— Notice sur la culture en pleine terre de la patate, et sur un nouveau procédé propre à la rendre plus prompte, plus certaine et plus productive; par *le même*.

— Éloge historique de l'abbé François Rozier, restaurateur de l'agriculture française, avec une notice bibliographique de ses différents ouvrages, tant imprimés que manuscrits; par *le même*.

M. Thiérion. — Influence de l'usage du vin et du café sur la litérature, et principalement sur la poésie; par M. *Thiérion*, avocat, président annuel de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, 1840.

— Rapport fait à la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, sur la question de sa-

voir si l'*agendicum* des commentaires de César est Sens ou Provins ; par *le même*.

M. de Tillancourt. Progrès de l'industrie de la soie en France ; par M. *de Tillancourt*, propriétaire à Château-Thierry, membre correspondant.

M. Tissot. — Ethique, ou science des mœurs ; par *Joseph Tissot*, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Dijon, membre correspondant.

— De la manie du suicide et de l'esprit de révolte, de leurs causes et de leurs remèdes ; par *le même*.

M. de Villeneuve. — Nécessité de s'occuper de la prospérité de l'agriculture ; d'augmenter ses produits, obstacles qui s'y opposent, moyens de les surmonter ; par M. *le comte de Villeneuve*, capitaine de vaisseau, président du Comice de Castres.

M. Vincent. — Sur le nombre de Platon, essai d'interprétation d'un passage obscur du huitième livre de la République ; par M. *A.-J.-M. Vincent*, professeur de mathématiques au collége Saint-Louis, membre correspondant.

— Dissertation sur la position géographique du *vicus helena* ; par *le même*.

M. Willerval. — Mémoire sur cette question proposée par la Société des arts, sciences et belles-lettres de Macon : « Rechercher les moyens de faire renaître » dans nos mœurs le respect envers les supériorités » naturelles, sociales et religieuses, sans sortir de l'es- » prit de la législation et de la civilisation actuelles, » afin de resserrer et de fortifier par l'autorité morale » les liens de la famille, de la société et de l'État ; » par M. *Willerval*, de Sericourt, membre correspondant. (Manuscrit.)

2° Ouvrages adressés par MM. les Ministres, ou par les Sociétés correspondantes.

Amiens. — Mémoire de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, 1839. — Programme des prix proposés pour 1840.

Angers. — Mémoire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 4me volume, 2me livraison, 1840.

Angers. — Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire, nos 5, 7, 8, 9 et 10.

Angers. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 10me année, nos 3, 4, 5 et 6; 11me année, nos 1, 2, 3 et 4.

Angoulême. — Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente, n° 6, novembre et décembre 1839.

Bar-le-Duc. — Bulletin des Sociétés d'agriculture des arrondissements de Bar-le-Duc et Commercy, 6me année, n° 10.

Bar-le-Duc. — Journal progressif de l'instruction populaire, Mémorial des intérêts, des droits et des devoirs des instituteurs et des institutrices, janvier 1840.

Besançon. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs, pour les années 1838—1839.

Blois. — Procès-verbal de la séance générale de la Société royale d'agriculture du département de Loire-et-Cher, du 30 août 1839. — *Id.* du 30 août 1840.

Bordeaux. — Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1839. — *Id.* 1re année, 3me trimestre. — *Id.* 4me trimestre. — 2me année, 2me trimestre 1840.

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société royale d'émulation de l'Ain ; juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1839 ; janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1840.

Caen. — Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen en 1838 ; par M. Lair, secrétaire. — *Id.* 15 février, 15 mars, 19 avril, 21 mai, 21 juin, 6 octobre, 20 décembre 1839. — *Id.* 17 janvier, 21 février, 20 mars, 17 avril et 15 mai 1840. — Programme des concours ouverts en 1840. — Concours de labourage, médaille d'honneur pour la bonne culture, 6 septembre 1840.

Caen. — Rapport de M. Person, secrétaire de la Société des Courses du Calvados, le 29 juillet 1839.

Caen. — Première exposition des Ouvrages de peinture, de sculpture, de gravure et de lithographie dans la ville de Caen, 1838 ; catalogues et rapports. — Notice sur Malbranche, peintre de paysages et de marines.

Cambrai. — Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome xvie ; séance publique du 17 août 1837. — Programme des prix mis au concours pour 1839.

Chalons-sur-Marne. — Comice agricole du département de la Marne. Réunion agricole du 8 septembre 1839, séance publique du 18 décembre 1839.

Chartres. — Comice agricole de l'arrondissement de Chartres ; concours du 24 mai 1840.

Chateauroux. — Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre ; 1839, deuxième partie.

Clermont-Ferrand. — Annales scientifiques, littéraires, industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, sous

la direction de M. H. Lecoq ; avril, mai, juin et juillet 1839. — *Idem*, août, septembre et octobre 1839.

Digne. — Journal de la Société d'agriculture des Basses-Alpes ; deuxième semestre 1839. — *Idem*, premier trimestre 1840. — Réglement de la Société centrale d'agriculture des Basses-Alpes.

Dijon. — Mémoire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; année 1837-1838.

Dijon. — Journal d'agriculture, d'horticulture, rédigé et publié par le Comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, n°s 4, 5 et 6 ; avril, mai et juin 1840.

Douai. — Mémoire de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai ; 1835-1836. — *Idem*, 1837-1838. — Concours pour les années 1841 et 1842.

Draguignan. — Journal de la Société d'agriculture et de commerce du département du Var, publié sous la direction de M. Jacques-Théodore Michel. Les douze numéros de 1839 et les huit premiers numéros de 1840.

Epinal. — Annales de la Société d'émulation du département des Vosges ; troisième cahier, 1839. — Connaissances usuelles recueillies par la Société d'émulation des Vosges, pour être adressées gratuitement à toutes les communes du département ; n° 22, octobre 1839. — *Idem*, n° 23, février 1840.

Evreux. — Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure ; n° 39, juillet, août et septembre 1839. — *Idem*, octobre, novembre et décembre 1839.

Evreux. — Statistique agricole du département de l'Eure, adressée à M. le Ministre des travaux publics par M. Achille Bège, conseiller d'état, préfet du département. (Adressé par M. Moreau de Jonnès.)

Falaise. — Mémoire de la Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise; premier bulletin, année 1839, 2me bulletin, 1839. — Procès-verbaux des séances du 26 janvier, du 9 février et du 5 avril 1840. — Annuaire de l'arrondissement de Falaise, première année, publié par la Société académique, agricole, etc., de cet arrondissement, 1841.

Foix. — Annales agricoles, littéraires, industrielles de l'Ariége; tome IIIe, n° 3, juillet 1839; n° 4, octobre 1839; n° 6, avril 1840; n° 7, juillet 1840.

Grenoble. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Grenoble; 1839. — *Idem;* troisième année, 1839-1840.

La Rochelle. — Rapport fait à la Société d'agriculture de La Rochelle, sur la coconnière de M. le major Bronski. — Extrait de divers rapports sur la charrue de M. André Jean, propriétaire à Périgny, arrondissement de La Rochelle. — Notice sur la construction de la magnanerie de M. André Jean.

Le Mans. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; rédigé par une commission spéciale, année 1839, quatrième trimestre.

Le Puy. — Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, pour 1837-1838.

Lille. — Mémoire de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille; année 1838, troisième partie; année 1839, première partie.

Lille. — Observations adressées par la Chambae de commerce de Lille à M. le Ministre du commerce, sur les tendances qui menacent le système de protection établi en faveur de l'industrie nationale.

Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura. — Programme d'un prix de 800 francs, proposé au concours pour le meilleur mémoire sur la maladie

épizootique qui règne dans le département, et les moyens de la guérir.

Lyon. — Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1839, lu dans la séance publique du 25 juin 1840; par M. Terme, président. — Éloge historique de Antoine-François-Marie Artaud, prononcé en séance publique de l'Académie royale des sciences, etc., etc., de Lyon; par J.-B. Dumas, secrétaire perpétuel. — Éloge historique de Philibert Parat, docteur en médecine, etc., etc.; par le docteur Martin jeune, membre de l'Académie. — Rapport fait à l'Académie royale des sciences de Lyon, sur les honneurs à rendre à la mémoire du major général Claude Martin; par le docteur Polinière.

Lyon. — Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. Juillet 1839, août 1839; janvier, mars, mai, juillet et septembre 1840. — Séance publique du 1er juin 1840. — Exposition de fleurs et autres produits de l'horticulture et de l'agriculture.

Meaux. — Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, publication de mai 1837 à mai 1838. — *Id.* de mai 1838 à mai 1839. — Batteur mécanique à fléaux rotatifs.

Mende. — Extrait des mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la ville de Mende, 1839 — 1840. — Organisation des comices agricoles dans le département de la Lozère. — Mémoire et analyse des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la ville de Mende, chef-lieu du département de la Lozère, 1837—1838.

Metz. — Programme des questions mises au concours par

l'Académie royale de Metz, pour les prix à décerner en 1841.

Metz. — Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, 1831 — 1838.

Montauban. — Recueil agronomique publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne. Les sept derniers numéros de 1839 et les huit premiers de 1840,

Montbrison. — Rapport au Conseil général de la Loire, le 24 août 1838, au nom de la commission chargée des questions relatives aux enfants trouvés ; par M. Smith, conseiller à la Cour royale de Riom (adressé par M. Moreau de Jonnès).

Mont-de-Marson. — Annales de la Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes ; 2me, 3me et 4me trimestres 1839 ; 1er et 3me trimestres, 1840.

Moulins. — Annales de la Société d'agriculture de l'Allier ; 12me livraison 1839 ; 3me, 4me, 5me, 6me et 7me livraisons de 1840.

Mulhouse. — Société industrielle de Mulhouse. — Rapport annuel fait à l'assemblée générale, le 18 décembre 1839 ; par M. Auguste Scheurer, secrétaire.

Nancy. — Mémoire de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, 1838.

Nancy. — Le Bon Cultivateur, recueil agronomique publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy, et rédigé par M. Soyer-Willemet, secrétaire. Les sept derniers numéros de 1839 et les neuf premiers numéros de 1840.

Nancy. — Réclamations de l'agriculture française près du Gouvernement et des Chambres ; par M. Bertier de

Roville. (Publication de la Société centrale d'agriculture de Nancy).

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 55, 56, 57, 58, 59 et 60me livraison, 1839. — Rapport sur la machine anglaise à battre le grain, lu dans la séance du 8 janvier 1840.

NÎMES. — Mémoire de l'Académie royale du Gard, 1838—1839.

NÎMES. — Société libre d'agriculture du Gard; septième année, février 1840; dix-septième et dix-huitième bulletin.

NIORT. — Journal de la Société d'agriculture et du Comice agricole du département des Deux-Sèvres. Les cinq derniers numéros de 1839 et les dix premiers de 1840.

PARIS. — Mémoire de la Société royale et centrale d'agriculture, année 1839. — Programme de la séance publique du 7 avril 1839. — *Id.* du 26 avril 1840. — Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture, nos 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 20 du mois d'août 1839 au mois d'octobre 1840. — Rapport sur la nécessité de modifier l'état actuel de la législation sur les biens communaux; par M. le baron Mortémart-Boisse.

PARIS. — Procès-verbal de la cent huitième séance publique de l'Athénée des arts; 17 mai 1840.

PARIS. — Société ethnologique; Réglement.

PARIS. — Journal de l'Institut historique; 74e livraison, septembre 1840.

PARIS. — Annales de la Société royale d'horticulture de Paris; août, octobre, novembre et décembre 1839; les dix premiers numèros de 1840.

PARIS. — Journal de la Société de la morale chrétienne; les quatre derniers nnméros de 1839 et les onze pre-

miers noméros de 1840. — Assemblée généralc annuelle de la Société de la morale chrétienne, séance générale du 4 mai 1840.

Paris. — Journal de la Société générale des Naufrages, dans l'intérêt de toutes les nations; année 1838, douze numéros.

Paris. — Compte-rendu des travaux de la Société philotechnique; par M. le baron de La Doucette, secrétaire perpétuel. Séance du 26 mai 1839.

Paris. — Annales de la Société séricicole; 3e numéro, année 1839. — Extrait des Annales de la Société séricicole; 1839. — De la Filature, ou de i'Art de tirer la soie des cocons.

Paris. — Bulletin du Ministère de l'agriculture et du commerce; 1re année, septembre 1840, n° 9.

Paris. — Description des Machines et Procédés consignés dans les brevets d'invention expirés; tome xxxvie. — *Idem;* tome xxxvii e. — *Idem;* tome xxxviie. — *Idem;* tome xxxix. — Quinzième supplément du Catalogue des spécifications des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation; année 1839.

Paris. — Exposition des Produits de l'Industrie française en 1839. Rapport du Jury central; 3 vol. in-8°.

Paris. — Traité général des Eaux et Forêts, Chasses et Pêches; ouvrage publié par MM. Baudrillat et P. E. Herbin de Halle, premier et deuxième semestres 1837. — Recueil chronologique des Réglements sur les forêts, la chasse et la pêche; deuxième série, 1re et 2e livraisons, 1838.

Paris. — Journal des Haras, des Chasses, des Courses de chevaux, etc., etc.; par M. le comte de Montendre, ancien officier de cavalerie et des haras royaux. Les quatre derniers numéros de 1839 et les onze premiers numéros de 1840.

PARIS. — La Revue agricole, Bulletin spécial des Associations agricoles, rédigé par M. Prosper Lagarde; août, novembre et décembre 1839; les dix premiers numéros de 1840.

PARIS. — Assolement et Culture des Plantes de l'Alsace; par J. N. Scwerz. Ouvrage traduit de l'allemand, par Victor Rendu,

PARIS. — Revue officielle des Comices agricoles et de toutes les Institutions agronomiques. Guide spécial du propriétaire, cultivateur et marchand; deuxième année, juin 1840.

PARIS. — L'Echo du Monde savant, l'Hebdomadaire, le Franc Parleur, la Commune, le Courrier Agricole, etc., etc.; plusieurs numéros.

RHODEZ. — Bulletin de la Société d'agriculture de l'Aveyron, année 1839.

ROUEN. — Précis analytique des Travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1839. — Programme des Prix proposés pour 1841..

ROUEN. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure; 1er, 2me, 3me et 4me trimestres de 1839; 1er et 2me trimestres de 1840.

ROUEN. — Société libre d'émulation de Rouen. Sujet de prix spécial pour 1839—1840.

ROUEN. — Essai chimique et technonologique sur le *polyganum tinctorium*; par MM. J. Girardin et F. Preisser, professeurs de chimie, membres de l'Académie royale des sciences de Rouen. (Offert par M. le président de la Société d'horticulture de Rouen).

SAINT-ETIENNE. — Bulletin publié par la Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne (agriculture, sciences, arts et commerce); 5me, 6me li-

vraison de 1839, et les quatre premières livraisons de 1840.

Saint-Quentin. — Mémoires de la Société académique de la ville de Saint-Quentin ; 1831—1833. (Publié en 1839.

Toulon. — Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon ; septième année, n°s 3 et 4. — *Id.;* huitième année, n°s 1 et 2.

Toulouse. — Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse ; année 1837, 1838, 1839, tome v^e, 1re et 2me parties, 2 volumes in-8°. — Sujet des prix proposés par l'Académie royale des sciences, etc., etc., et de Toulouse, pour les années 1840, 1841 et 1842.

Toulouse. — Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1840. — Programme pour le concours de 1840.

Toulouse. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France. (Publication de la Société royale d'agriculture de Toulouse.) Les quatre derniers numéros de 1839. Janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre et octobre 1840.

Tours. — Annales d'agriculture publiées par la Société d'agricultnre, de sciences, d'arts et de belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, juillet et août 1839 ; janvier et février, mars et avril, mai et juin 1840.

Tours. — Recueil de travaux de la Société médicale de Tours et du département d'Indre-et-Loire ; deux livraisons de 1839 et deux livraisons de 1840.

Troyes. — Mémoire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube ; n°s 69, 70, 71, 72 et 73. 1839, et 1er trimestre de 1840.

Troyes. — L'Association, journal général et revue de la Champagne, recueil hebdomadaire, etc., etc., n° 1er.

Valence. — Bulletin des travaux de la Société départementale d'agriculture de la Drôme, n° 10.

3° Ouvrages reçus par abonnement.

Le Cultivateur, journal des progrès agricoles.

Le Moniteur de la propriété et de l'agriculture.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Revue britannique.

(Par souscription). Histoire des insectes nuisibles à la vigne, et particulièrement de la pyrale, etc., etc.; par M. Victor Audouin, membre de l'Institut, 1re livraison.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Histoire de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne et de son chapitre (1re partie); lecture faite à l'ouverture de la séance par M. J. Garinet, *vice-président*..... 3

I. Origine de l'église de Châlons..... 4
II. Première cathédrale..... 6
III. Constitution primitive du clergé..... 6
IV. Origine de la dotation du clergé..... 7
V. Construction de l'église cathédrale dédiée à Saint-Etienne, dans la cité..... 8
VI. Description de cette église..... 9
VII. Origine du chapitre de l'église cathédrale..... 10
VIII. Règle primitive du chapitre de Saint-Etienne..... 11
IX. Usurpation des biens de l'église sous Charles-Martel. 15
X. Etablissement de la dîme..... 16
XI. Formes de l'élection des évêques de Châlons, sous la seconde race..... 18
XII. Constitutions définitives du chapitre..... 20
XIII. Chartes de Charles-le-Chauve, concernant l'église et le chapitre Saint-Etienne de Châlons..... 22
XIV. Agrandissement et embellissements de la cathédrale de Châlons, sous le règne de Charles-le-Chauve.. 27
XV. Diplômes des rois Louis de Bavière, de Carloman, de Charles-le-Gros et de Charles-le-Simple, concernant l'église de Châlons..... 28
XVI. Troubles et désordres à la fin de la seconde race.... 31
XVII. Concile de Trosli..... 31
XVIII. Rôle politique des évêques de Châlons à la fin de la seconde race..... 33
XIX. Ignorance et superstition pendant les IXe et Xe siècles..... 36

PAGES.

Preuves, notes et éclaircissements pour le premier livre de l'histoire cathédrale de Châlons et de son chapitre..... 39

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1840, par M. MAUPASSANT, *secrétaire*.... 71

Agriculture, *horticulture*, *botanique*..... 72
M. RENARD. Culture des marais de Saint-Gond..... 73
M. DE TILLANCOURT. Engrais et amendements nouveaux.. 75
MM. DAGONET et HERPIN. Observations sur les insectes nuisibles à l'agriculture..... 77
Plantes tinctoriales. (*Peganum harmala*)..... 78
M. DE SERMET. Culture du *polygonum tinctorium*..... 78
Culture de la garance..... 80
M. PEUCHOT. Envoi de *madia-sativa*..... 82
MM. DE TILLANCOURT et BARON. Plantations de mûriers.. 83
M. SALLE. Dangers du seigle ergoté..... 84
M. BARROIS. Analyse de plusieurs ouvrages d'agriculture, par MM. Fosseyeux, Bosc, de Berneaud, Rendu, Legat et Thiroux..... 85
M. GARINET père. Aménagement des forêts..... 88
M. DE MONTUREUX. Diverses manières d'économie rurale.. 89
M. DE SERMET. Horticulture..... 91

Botanique. — MM. DE LAMBERTYE, DE MELLET, SAUBINET et ROYER..... 92
M. MOQUIN-TANDON. Monographie des chénopodées..... 94

Statistique. — M. CHALETTE. Statistique générale du département de la Marne..... 94
M. BUFFET. Statistique de La Chapelle-Lasson..... 95
M. LESAGE. Géographie historique et statistique du département de la Marne..... 95

Commerce et industrie. — M. Joseph PERRIER. Du traité de commerce avec l'Angleterre..... 96
M. RENARD. Extraction et carbonisation de la tourbe — Fours à chaux et à brique. — Verrerie..... 97
Exposition de 1839. Rapport du jury central..... 98
MM. DROUET et BOUBÉE. Géologie..... 100

Sciences médicales. — M. DELACROIX. Resection de la mâchoire inférieure..... 101
M. LANDOUZY. Ouvrages de médecine..... 102
Thèse de M. CHEVILLION..... 105

PAGES.
Thèse de M. E.-A. Remy 103
Ecole auxiliaire de médecine de M. A. Sanson 104
Mathématiques. — Mémoires de M. Catalan 104
M. Marson. De la symétrie considérée en mathématiques. 106
MM. Oury et Simonnet. Conversion des poids et mesures. 106
Economie politique, littérature, histoire, etc. — MM. Beranger, Drouet et Mittre. Statistique criminelle 107
MM. de Saint-Marceaux, Povillon-Piérard, Lecerf et J. Garinet. Extinction de la mendicité et répression du vagabondage 109
Mémoire sur les enfants trouvés. Rapport de M. J. Garinet 111
Mme Bayle-Mouillard. Du progrès social et de la conviction religieuse 112
M. Géruzez. Essais d'histoire littéraire 112
Histoire financière de la France, par M. J. Bresson 113
M. Lacatte-Joltrois. *Les trois Antiquaires Rémois* ... 114
M. Povillon-Piérard. Divers mémoires 114
M. A.-J.-H. Vincent. Dissertations historiques 115
M. J. Garinet. Notice sur Théodulphe 115
M. Failly. Objets d'arts 115
M. Jules Jolly. Journal de la Magistrature 116
Gravures données à la Société 117
Ouvrages divers 117
Membres décédés. — M. Bobillier 118
— MM. Ponsart et Petit-Hutin 124
Nouveaux membres 125
Résultat des concours. — *Premier concours.* Des moyens de ranimer le sentiment moral et religieux 126
Deuxième concours. Chemins vicinaux 126
Commune de Sarcy 127
—— de Cumières 128
—— de Saint-Souplet 138
—— de Vanault-le-Châtel 131
—— de Clesles 132
—— de Bagneux 133
—— de Granges-sur-Aube 133
—— de Mareuil-le-Port 134
—— de Pogny 134
Troisième concours. Statistique 135
Quatrième concours. Vaccine 136
Cinquième concours. Ecoles d'agriculture 137
Septième concours. Sables réfractaires 138

PAGES.

Huitième concours. Destruction des insectes nuisibles à l'agriculture..... 141

Neuvième concours. — Objets divers d'utilité publique. Fabrique de grès à Vaudancourt..... 141

Nouvelle pompe de M. Caillez..... 143

Pompe de M. Janson..... 143

Ouvrages publiés par M. Bobillier..... 148

Extrait du procès-verbal de la séance publique du 3 septembre 1840. *Récompenses accordées*..... 151

Rapport sur le premier concours. — Des moyens de ranimer le sentiment moral et religieux, par M. J. Garinet, *rapporteur*..... 155

Notice biographique sur M. Théodore Pein, par M. Eugène Perrier..... 213

De la géologie du département de la Marne, dans ses applications à l'histoire, à l'agriculture et à l'industrie, par M. Drouet..... 230

Des insectes nuisibles à l'agriculture observés pendant l'année 1840. — *Insectes dévastateurs des céréales*, par M. G. Dagonet..... 252

Composition du bureau pour 1840-1841..... 282

Programme des concours ouverts par la Société.... 282

Catalogue des ouvrages adressés à la Société depuis la séance publique du 30 août 1839, jusqu'au 1er décembre 1840..... 286

Ouvrages adressés par leurs auteurs..... 286

Ouvrages adressés par les Ministres ou par les Sociétés correspondantes..... 294

Ouvrages reçus par abonnement..... 304

Table des matières..... 305

EXTRAIT

DES

RÉGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 22. Les Associés correspondants sont invités à donner à la Société des Mémoires ou Observations sur les différents objets dont elle s'occupe, et à lui faire part du résultat de leurs expériences.

Art. 23. Tout Associé correspondant qui laisse écouler *deux années consécutives* sans satisfaire à l'art. 22, *cesse de recevoir les Mémoires que publie la Société.*

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces Mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

IMPRIMERIE DE BOYER LIMBERT.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
NOV 23 1977

SÉANCE PUBLIQUE

DE

LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT

DE LA MARNE.

Année 1841.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 30 septembre 1841.

ACADÉMIE D'AIX
BIBLIOTHÈQUE
Sciences, Agriculture, Arts & Belles-Lettres

Châlons,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

—

1841.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Tenue à Châlons, le 30 septembre 1841.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. LE PRÉFET, PRÉSIDENT-NÉ.

MESSIEURS,

IL y aura bientôt un siècle qu'une pensée féconde fondait à Châlons une académie où les sciences, les arts et les lettres devaient se prêter un mutuel appui. Aujourd'hui la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, continue la même œuvre et fertilise tous les jours l'honorable héritage que lui ont légué ses devanciers. Ainsi les travaux des générations s'enchaînent; ainsi la tradition du bien se perpétue.

Il y a, Messieurs, une raison profonde dans l'ordre d'idées qui a mis le nom de l'agriculture au frontispice de votre Société pour y associer le commerce, les sciences et les arts. En effet l'agriculture est le fondement de la civilisation des peuples. Si l'on con-

sulte les traditions historiques, on trouve qu'elles attribuent à l'agriculture la création de la Société même; et, suivant elles, ce sont les mêmes législateurs qui ont donné aux hommes des lois et du pain.

L'agriculture a successivement provoqué l'invention de la plus grande partie des arts, les arts ont produit le commerce dont les transactions ont nécessité des réglements et des lois; et c'est ainsi que, par un enchaînement naturel, les sociétés humaines développent tous leurs principes, en satisfaisant à tous leurs besoins. Je ne fais ici, Messieurs, que traduire en quelques mots la pensée qui vous a constamment animés; car vous avez compris que votre Société devait former, pour ainsi dire, une sorte d'encyclopédie sociale, et que dans la série de ses travaux devaient comparaître tour à tour toutes les questions qui intéressent la constitution morale, politique, agricole et industrielle du pays.

Ainsi, d'année en année, vous proposez à l'émulation des écrivains, des savants, des publicistes, l'examen et la solution des problèmes les plus importants et les plus divers. Tantôt vous avez provoqué les recherches les plus utiles sur la pratique de l'agriculture, sur les moyens d'augmenter la puissance de ses procédés; tantôt vous avez recherché comment vous pourriez obtenir du commerce et de l'industrie de nouveaux progrès qui amélioreraient le bien-être des populations. Mais là ne se sont pas bornées votre tâche ni votre noble ambition. Vous avez, Messieurs, marché avec votre temps; vous avez voulu que vos travaux fussent un reflet fidèle des pensées et des développements de votre siècle. Aussi quand l'ère de la monarchie constitutionnelle succéda à l'héroïque époque où il semblait

n'y avoir de place que pour la gloire des armes, vous vous êtes associés avec intelligence et sagesse au mouvement qui poussait le pays dans les voies encore nouvelles pour lui de la vie politique et du Gouvernement représentatif. Dès 1819, vous demandiez, aux lumières des bons citoyens, quels étaient les moyens les plus propres pour développer et fortifier l'esprit public, parce que vous n'ignoriez pas que les lois ne peuvent rien sans les mœurs, parce que vous aviez à cœur d'accélérer les progrès moraux de la France.

La législation a été, de la part de votre Société, l'objet d'intéressantes études. Rien de grave dans les maux et les besoins qui peuvent tourmenter le corps social ne vous a échappé. Vous avez recherché les améliorations qu'on pourrait introduire dans le régime des enfants trouvés et abandonnés, vous préoccupant à la fois du triste sort de ces victimes de l'inconduite et des intérêts de la société, qui les prend à sa charge. Vous avez demandé à l'expérience pratique des affaires si, avec les moyens dont l'autorité administrative est armée par la législation, on pourrait arriver à une répression efficace du vagabondage et à l'extinction progressive de la mendicité. Vous aviez songé, avant les lois nouvelles décrétées par le Roi et les Chambres, aux améliorations qu'appelaient l'entretien des routes départementales et les chemins vicinaux. Les plus sérieux problèmes de l'économie sociale ont attiré vos regards. Ainsi vous vous inquiétiez, il y a plusieurs années, comment on pouvait, en temps de paix, rendre les loisirs de nos soldats plus utiles à eux-mêmes, à l'armée, à l'État, sans porter atteinte ni au caractère national, ni à l'esprit militaire. Vous vous êtes également en-

quis du mode d'éducation qui serait le plus en harmonie avec nos mœurs actuelles et nos institutions. La répression morale et légale du duel a été pareillement l'objet de vos méditations. Sur toutes ces questions, Messieurs, votre Société a eu le bonheur de provoquer et d'obtenir souvent de remarquables travaux. La conscience et le talent des écrivains ont répondu à votre appel et ont contribué, sous vos auspices, à préparer de bonnes lois par le développement de sages théories, d'idées justes et fécondes.

Quand elle est en contact avec d'aussi graves intérêts, la littérature revêt un caractère d'élévation sérieuse et d'utilité sociale qui augmente l'attrait qu'elle inspire et la puissance qu'elle peut exercer. Vous avez pour les lettres, Messieurs, un culte judicieux qui vous honore, car vous voyez en elles une des expressions nécessaires de la civilisation d'un grand peuple. C'est dans cette pensée que vous avez recherché, quelle devait être en France l'influence du Gouvernement représentatif sur la littérature. Vous avez aussi examiné si, dans l'instruction de la jeunessse, l'art de dire doit précéder l'art de raisonner, si la réthorique doit précéder la logique. Comment pouviez-vous mieux montrer que, pour vous, la littérature n'est pas chose arbitraire et frivole, que ses règles doivent découler des lois même de l'esprit humain, et que son application doit tourner tout entière au profit du corps social ?

Vous ne pouviez non plus, Messieurs, oublier la religion. Vous avez reconnu en elle le guide de l'homme et le fondement des sociétés. Justement préoccupés de la grandeur et des bienfaits du christianisme, vous avez voulu que la supériorité de la

morale de l'évangile, sur la morale des philosophes anciens et modernes, fût mise en lumière. Il y a un an, vous demandiez quels seraient les moyens les plus en harmonie avec nos institutions de ranimer le sentiment moral et religieux, travaillant ainsi à accomplir, autant qu'il était en vous, l'accord intime et salutaire de la politique et de la morale, de la société et de la religion.

C'est, Messieurs, le caractère et l'honneur de votre utile association d'avoir toujours étudié les besoins moraux du pays pour y satisfaire dans la mesure de vos forces.

Cette année, un de vos correspondants appelle encore vos méditations sur les travaux long-temps négligés de l'archéologie. Déjà vous en avez compris l'importance, et vous avez recommandé à mon attention ces monuments, dont la vue rend populaire le sentiment des arts, et perpétue sur le sol les souvenirs du passé.

Je m'efforcerai de seconder votre desir et de remplir à la fois les vues du Ministre éclairé à qui la surveillance de ces monuments est confiée. Par un don qui n'est réservé qu'aux natures privilégiées, et au milieu des travaux si divers de la politique et du Gouvernement de l'Etat, tout ce qui tient à l'art, à la science, à l'histoire est présent à sa pensée. En voici une nouvelle preuve qui, je le pense, excitera l'intérêt de cet auditoire, c'est une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique prescrit des recherches dans toute la France, pour découvrir les lettres d'Henri IV qui, jusqu'ici, ont échappé à la publicité et à la curiosité si légitime de ses admirateurs.

« Monsieur le Préfet,

« J'ai décidé qu'il serait formé et publié, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, un recueil complet des lettres-missives de Henri IV. Je viens réclamer votre concours pour les travaux préparatoires de cette importante collection, et vous prier de vouloir bien faire rechercher, dans les bibliothèques publiques et dans les dépôts d'archives du département que vous administrez, toutes les lettres ayant un caractère d'authenticité personnelle, écrites par Henri IV, soit avant, soit depuis son avènement au trône de France. La correspondance de ce prince était si étendue, qu'il n'est presque point de localité où l'on ne puisse en trouver quelques traces.

« Je ne doute pas que les personnes qui pourraient posséder des lettres de Henri IV, ne s'empressent de contribuer à une publication qui doit intéresser tous les amis de notre histoire nationale.

« Je désirerais, Monsieur le Préfet, qu'il vous fût possible d'obtenir de ces personnes, soit la communication, soit la transcription de ces lettres.

« Toutes les fois que l'on voudra bien mettre à votre disposition les documents originaux, je vous serai très-obligé de me les transmettre le plus tôt possible. J'aurai soin qu'ils vous soient renvoyés dans le plus bref délai. Lorsque le manuscrit ne pourra m'être transmis directement, vous voudrez bien recommander qu'il en soit fait une copie exacte, et que l'orthographe, quelque défectueuse qu'elle puisse être, soit scrupuleusement conservée. Je vous prie également de m'indiquer les sources d'où proviennent les lettres que vous aurez recueillies, afin que l'éditeur de la col-

lection puisse mentionner les noms des personnes dont l'obligeance aura concouru à la compléter.

J'espère, Monsieur le Préfet, que vous aurez bientôt à m'annoncer le résultat des premières recherches exécutées sous votre direction. Je suis assuré d'avance de l'empressement que vous mettrez à seconder une entreprise, dont vous pouvez mieux que personne apprécier l'importance et l'intérêt.

Agréez, Monsieur le Préfet, etc.

Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique,
Signé: VILLEMAIN.

Je recommande, Messieurs, l'objet de la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique aux membres de la Société et à toutes les personnes du département qui, ayant en leur possession des lettres de Henri IV, auraient conservé jusqu'ici, pour elles seules, ces précieux fragments de l'histoire.

En rappelant le nom de ce bon Prince dont le nom se lie aux souvenirs de la ville de Châlons, et dont l'image décore la salle de vos séances annuelles, comment puis-je oublier qu'en 1814, à cette époque où la France était à la fois déchirée par le fer de l'étranger et ses propres dissentions, vous mettiez au concours et vous demandiez à l'histoire la politique qu'avait suivie Henri IV, pour réunir et concilier tous les esprits. C'était-là, Messieurs, une haute inspiration et vraiment patriotique, que d'élever aux yeux de tous, au milieu de nos malheurs, le nom de ce roi populaire qui purgea le sol de la France de la présence de l'étranger, et dont la vie fut aussi une résistance continuelle contre les excès de tous les partis. C'était faire

des souvenirs du passé une utile leçon; c'était dire à la France, qu'après tant de tempêtes, elle ne pouvait trouver le port que dans la réprobation unanime de tous les excès et de tous les crimes politiques, de quelque part qu'ils viennent, à quelque parti qu'ils appartiennent. Ces conseils, Messieurs, que vous adressiez au pays en 1814 sous la forme d'un éloge historique, sont encore opportuns de nos jours. Aujourd'hui encore, il est nécessaire d'opposer aux fureurs des partis, la sagesse et la fermeté de tous les bons citoyens. Heureusement nous voyons sur le trône un Prince qui tient à son aïeul par de glorieuses analogies. A son avènement, le Roi des Français n'a pas trouvé la France moins divisée qu'à l'époque où catholiques et protestants luttaient ensemble : comme Henri IV, il s'est interposé au milieu des partis et leur a fait une obligation commune du respect des lois et de l'humanité. Modération glorieuse, héroïque, car elle a appelé sur la tête du Prince qui la déploie toutes les fureurs de l'anarchie, qui frémit de se débattre sous un frein qu'elle ne peut briser. La destinée n'épargne pas les épreuves au Prince illustre qui nous gouverne : dernièrement encore, le crime s'exaltant jusqu'au délire a tenté de le frapper dans ce qu'il a de plus cher, dans ses enfants. On dirait qu'une effroyable lutte s'est engagée entre le génie du mal et le génie du bien; mais la Providence étend, sur la tête sacrée du Roi et sur sa famille, une protection visible, et à l'infamie du crime, elle attache une continuelle impuissance.

C'est à la haute sagesse du trône, à cette politique à la fois si conciliante et si courageuse que nous devons, Messieurs, la sécurité et les laborieux loisirs qui nous

permettent de travailler aux améliorations sociales, aux progrès de l'agriculture, du commerce, des sciences et des arts. Administrateurs, propriétaires, écrivains, publicistes, industriels, savants, nous avons tous à nous acquitter envers le pays d'une dette de travail et de dévouement. Cette obligation est perpétuellement présente à vos esprits, Messieurs, et la Société d'agriculture de Châlons n'a qu'à continuer de marcher avec la même persévérance, avec le même succès dans la carrière qu'elle s'est ouverte : elle y trouvera pour récompense la conscience du bien qu'elle aura fait, la reconnaissance et l'estime de tous les bons citoyens.

DISCOURS

De M. J. GARINET, président annuel.

DE L'EMPRISONNEMENT ANCIEN ET MODERNE EN FRANCE,

comparé

a celui des États-Unis et de l'Angleterre.

Messieurs,

Personne n'a contesté sérieusement à la société le droit de punir ceux qui troublent son repos ou qui violent ses lois; mais, en privant de leur liberté les coupables, la société doit chercher les moyens de les améliorer.

Pour la plupart des écrivains qui, dans ces derniers temps, ont examiné cet important sujet, il ne s'agit rien moins que de renverser tout ce qui est, et de moraliser les prisonniers au moyen de tortures physiques et morales.

On propose de les traiter en ennemis, en proscrits, en esclaves, de les détenir dans des cachots cellulaires privés d'air et de jour, isolés entièrement du commerce des autres hommes, de les condamner à un silence absolu, sans consolation religieuse; enfin de leur faire éprouver toutes les souffrances inventées par une fausse philantropie, qui n'est au fond,

que haine, colère, impuissance avouée et reconnue, de parvenir à les rendre meilleurs par des voies plus douces; et ce régime si rigoureux, on veut l'étendre à des prévenus, à des accusés présumés innocents tant qu'ils ne sont pas jugés coupables, et tout cela, dit-on, dans leur intérêt (1).

En France, Messieurs, pendant plusieurs siècles les prisonniers furent abandonnés aux soins de la charité publique. Louis XIV ordonna de leur fournir du pain, de l'eau et de la paille bien conditionnés (2). Un peu plus tard leur ration de pain de pur froment fut fixé à une livre et demie par jour (3).

A la fin du règne de Louis XV et au commencement de celui de Louis XVI, on s'occupa plus sérieusement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors de la réforme de la législation criminelle et des prisons.

Malgré les embarras financiers de cette époque, Louis XVI ordonna la construction d'une maison-modèle abondamment pourvue d'air et de jour: les sexes devaient y être séparés, les détenus occupés à des travaux, et les prévenus séparés des condamnés.

« Nous ne voulons pas, dit le Roi dans sa déclaration, risquer que des hommes accusés ou soupçonnés injustement et reconnus ensuite innocents par les tribunaux, aient essuyé d'avance une punition rigoureuse par leur seule détention dans des lieux ténébreux et mal-sains, et notre pitié jouira même d'avoir pu adoucir pour les criminels ces souffrances inconnues et ces peines obscures qui, du

(1) Lettre sur le système pénitentiaire, aux membres des Conseils généraux, par M. de Metz. — Paris, 1818.

(2) Ordonnance criminelle de 1670, art. 25, titre XIV.

(3) Art. 11, règlement du 18 juin 1717.

d'un litre et une cruche d'eau (1). Si un peu de viande vient quelquefois animaliser la soupe aux légumes, cette dépense est couverte par le tiers du produit du travail de celui à qui cet adoucissement est accordé. Le vêtement consiste en une chemise, une veste, un pantalon et une paire de sabots; les femmes ne sont pas vêtues plus confortablement que les hommes.

Dans les maisons centrales, les détenus couchent sur un lit de fer garni d'un matelas peu épais. Dans les maisons départementales, ils n'ont ordinairement que des paillasses, ou de la paille qu'on renouvelle chaque semaine.

Le travail dans toutes les maisons centrales est mis en adjudication à tant de centimes par tête de détenu, et il ne manque jamais. Dans les prisons départementales on occupe les détenus comme on peut et autant qu'on peut.

Pour juger de la supériorité de notre système d'emprisonnement sur celui qui est en usage chez les étrangers, il suffit de comparer ce qui se passe dans les maisons centrales de France, avec les prescriptions mises en usage dans les pénitenciers américains et anglais.

Nos maisons centrales sont saines, l'air y circule librement; les cellules, en Amérique et en Angleterre, placées au rez de chaussée, sont humides en hiver; aux étages supérieures, elles sont brûlantes en été. On y respire constamment un air corrompu qu'on a cherché à renouveler par le moyen des ventilateurs et sans beaucoup de succès.

---

(1) Arrêté du 23 nivôse an XI; circulaire du 25 novembre 1818.

La surveillance des pénitenciers étrangers exige un grand nombre d'agents ; il en faut bien moins chez nous. Malgré les précautions minutieuses prises pour la sûreté des pénitenciers en Amérique et en Angleterre, les doubles portes en fer des cellules, et les serrures qui en ferment cinquante à la fois, les évasions y sont bien plus fréquentes qu'en France. On a déclaré aux États-Unis qu'on n'avait pas obtenu dans les pénitenciers une suffisante sûreté (1).

Il a été fait, dans les pénitenciers américains, des essais sur le régime alimentaire des détenus. On leur a distribué chaque jour du pain, du café, de la soupe, du bœuf désossé, des pommes de terre à discrétion, une bouillie de farine de maïs, du sel et du poivre en quantité (2) ; d'autres ont été soumis au régime débilitant : une demi-tête de bœuf dut fournir le bouillon pour cent vingt personnes (3). Le régime tonique déterminait de fréquentes congestions cérébrales ; le régime débilitant produisit le scorbut.

Le coucher, dans les pénitenciers étrangers, est si mauvais, que par condescendance on accorde quelquefois un lit au détenu ; mais sous la condition qu'il sera placé en pente, ce qui le contraint de s'y coucher presque droit. Les femmes n'ont pas de couvertures : en hiver, elles se serrent les unes contre les autres, au nombre de deux ou trois par cellule. Les commissaires anglais disent naïvement, dans leur rapport, que les femmes ont pris cette habitude pour

(1) Blouet, p. 18, 21, 28, etc.

(2) Report of the Comittee of the house of commons, 8 july 1823.

(3) Report of the physicians doctors Latham et Roget, 5 april 1823.

suppléer par leur chaleur naturelle au manque de couvertures (1). Si froide que soit la saison, il est défendu aux hommes de couvrir leur tête pendant la nuit. Des détenus ont laissé croître leurs cheveux pour éluder la défense; mais un règlement ordonne de les tondre tous les mois.

Avant d'aller plus loin, il nous paraît nécessaire, Messieurs, de bien nous entendre sur tout ce qui constitue le système pénitentiaire dans les États-Unis et en Angleterre.

Nous serions dans une erreur complète, si nous croyions qu'il en existe un bien arrêté, uniforme, invariable. Ce système varie d'un pénitencier à l'autre. En Amérique, en Angleterre, ils en sont encore à des essais. Les commissaires français, envoyés à la recherche de ce système pénitentiaire, ne l'ont pas trouvé.

Vous ne reconnaissez aucune trace ni d'organisation, ni d'éducation pénitentiaire dans la réforme américaine des prisons. Le système a pour but d'empêcher la corruption mutuelle des détenus et de produire l'intimidation; puis il marche à ce but unitaire par deux principes différents, celui de la solitude et celui de la réunion.

Ces deux principes sont nettement formulés et mis en pratique dans les deux pénitenciers-modèles d'Auburn dans l'état de New-York, et dans le pénitencier de l'Est, à Philadelphie, plus connu sous le nom de Cherry-Hill.

A Auburn, les détenus travaillent dans des ateliers

---

(1) Crawford et Russel, p. 198.

pendant le jour; mangent en commun dans des réfectoires; recoivent en commun l'instruction religieuse (nous dirons comment), et sont enfermés dans des cellules solitaires pendant la nuit.

A Cherry-Hill, il n'y a ni chapelle ni infirmerie, ni dortoir, ni réfectoire; on y trouve des cellules, puis encore des cellules qui forment autant de prisons complètes dans la prison même. Il n'y a jamais pour le prisonnier nécessité d'en sortir. Dans sa pureté primitive, le système pensylvanien repose sur l'isolement absolu de jour et de nuit, sans travail; depuis, on y a ajouté le travail, et il n'y a plus d'isolement absolu.

Pour justifier l'isolement cellulaire silencieux, le confinement solitaire, on a dit : Le malfaiteur isolé se replie sur lui-même, sa conscience lui représente comme dans un miroir ses fautes passées et le prémunit contre des rechûtes.

C'est trop compter sur l'action de la conscience chez les criminels; ils l'appellent *la muette* dans leur argot, parce qu'elle ne leur parle pas.

Les détenus ont besoin d'être aidés, d'être encouragés pour prendre une bonne résolution, et la prendraient-ils d'eux-mêmes que, dans leur isolement, ils ne pourraient la mettre en pratique, ni se fortifier dans l'exercice de bonnes habitudes.

Le silence tant recommandé à Auburn est établi, dit-on, entre les détenus, pour opérer cette séparation morale qui les prive de toute communication dangereuse, et ne leur laisse des rapports sociaux que ce qu'ils ont d'inoffensif (1).

---

(1) Du Système pénitentiaire, par MM. de Beaumont et Tocqueville.

Mettre des hommes ensemble, et les contraindre au silence par la crainte des coups, excite avec raison l'indignation de M. de Metz. Le docteur Julius appelle le silence absolu le nouveau supplice de Tantale.

Les commissaires français, dans leur visite à Auburn, ont constaté que le même détenu avait été fouetté en leur présence, à dix-neuf reprises différentes, dans la même heure, pour infraction à la loi du silence. Nulle part on n'a pu l'obtenir. Les moyens de communication entre les détenus se reproduisent par signes, par lettres, et même de vive voix. « On conviendra, « disent les inspecteurs des prisons d'Angleterre, « qu'il est déplorable de voir tant d'argent dépensé « pour obtenir un tel résultat. »

On s'est fort appuyé en France de l'autorité de MM. Crawford et Russel qui, dans leur rapport au Parlement, s'étaient prononcés en faveur de la prescription du silence absolu dans les prisons. Voici ce que M. Crawford écrit à M. de Metz. « Je n'hésite pas « à vous dire que si, lors de la rédaction de mon rap- « port, j'avais connu tous les inconvénients de la loi « du silence, comme j'ai été à même de le faire depuis, « aucune considération n'aurait pu m'empêcher de « protester avec force contre son application, sous « quelque forme, sous quelque modification que ce « soit. » (1)

Le système pénitentiaire des Auburnois ne peut se passer des châtiments corporels. On avait aboli la

(1) Lettre de M. Crawford à M. de Metz, p. 57.

peine du fouet dans le pénitencier de Wethersfield; elle y a été rétablie. Des gardiens de prison l'administrent même aux femmes.

Le docteur Franklin-Blache a trouvé à Cherry-Hill, dans le quartier de l'isolement, une fille nommée Rachel, baignée dans son sang, dont les chairs pendaient en lambeaux, par suite des coups de fouet qu'elle avait reçus quoiqu'elle fût enceinte, *et précisément parce qu'elle l'était.* M. de Metz a vu un gardien frapper avec tant de violence une malheureuse femme que chaque coup de fouet imprimait dans sa chair une marque profonde.

Dans quelques pénitenciers, on a substitué au fouet pour les femmes, le carcan-boîte. La femme condamnée à ce supplice est renfermée dans une grande boîte, ayant à son extrémité supérieure une ouverture par où passe sa tête; d'autres boîtes plus petites, et dans l'intérieur de la grande, serrent ses pieds et ses mains; elle se trouve ainsi condamnée à l'immobilité.

Je suis bien loin, Messieurs, d'avoir épuisé la nomenclature des supplices en usage dans les pénitenciers étrangers, je ne parlerai plus que du tréadmill et du tréadwheel.

On place les détenus sur des marches à huit pouces de distance, ou à dix-sept l'un de l'autre, à côté et au-dessus d'une roue perpendiculaire; chacun d'eux a besoin d'appuyer de toute sa force pour la tourner. Dans l'origine cette roue se rattachait à une mécanique pour moudre le blé et elle servait de moteur, mais aujourd'hui on lui a enlevé son nom de tréadmill, *moulin à marches*, pour y substituer celui de tréadwheel, *roue à marches*. Quand le tréad-

wheel fonctionne, il bat l'air : c'est la roue d'Ixion renouvelée des enfers.

Un détenu n'est pas appliqué pendant trois mois à cette machine sans perdre ses forces, sans maigrir extraordinairement, sans tomber dans l'abattement dont il est fort rare qu'il se relève tout-à-fait.

Sous le rapport moral, voici ce que disent du tréadmill les inspecteurs des prisons d'Angleterre dans leur second rapport.

« Décidément, sous le point de vue moral, le » tréadmill s'est montré nuisible, soit en favorisant » les communications entre détenus, soit en laissant » leur esprit oisif pendant long-temps, soit enfin en » détruisant chez eux toute espèce de stimulant, parce » que le travail n'est pas productif. »

Des essais ont été faits dans les prisons centrales de France, pour voir les résultats qu'on obtiendrait chez nous des procédés américains et anglais.

Quand dans les pays étrangers on a adopté le système pénitentiaire, il y a été introduit en vertu d'actes législatifs. Un changement si notable aux prescriptions pénales ne pouvait avoir lieu avec des formes trop solennelles. En France, on s'est mis à l'œuvre en attendant la loi. M. Salaville, à Clairvaux, a fait sur les détenus des expériences relatives à la réclusion solitaire absolue.

Ses effets généraux se succèdent dans l'ordre suivant :

Première période : Abattement allant quelquefois jusqu'à la stupéfaction.

Deuxième période : Exaltation violente se manifestant chez les uns par l'expression du regret, chez les autres par d'instantes prières d'abréger la réclusion

imposée, chez d'autres par des cris et des actes de colère, et faisant naître des idées de suicide chez plusieurs.

Troisième période : Calme chez tous, soumission apparente chez le plus grand nombre ; chez les autres, silence morne et dédaigneux, et expression de bravade dans les gestes et l'air du visage.

» M. Salaville ajoute : La réclusion solitaire sans » travail est un remède dangereux, violent, incer- » tain, qui ne doit être employé qu'avec une extrê- » me circonspection ; et tout règlement qui aurait » la prétention de l'infliger comme peine, en li- » mitant la durée selon la gravité de la faute, serait » essentiellement mauvais. Si les détenus venaient à » s'habituer à ce genre de vie, tout l'effet de la ré- » pression et de l'intimidation serait infailliblement » perdu.

Les expériences faites à Riom sur la réclusion solitaire avec travail dans dix cellules, n'ont pas réussi. Les détenus ne travaillaient pas : « ils sont complète- » ment isolés, écrit le directeur ; mais cette réclusion » solitaire ne les corrige pas et sert seulement de » frein momentané à la violence du caractère et à la » méchanceté de quelques-uns. »

L'isolement simple, celui qu'on appelle aux États-Unis l'isolement relatif, a été accompagné dans une de nos maisons demi-cellulaires de femmes, d'actes de libertinage si honteux qu'il a fallu y renoncer. Ces scènes ne peuvent plus se représenter, depuis que les sœurs de la Charité sont chargées de la police de ces maisons centrales. A Montpellier, on avait voulu essayer pour les femmes du silence absolu ;

mais le directeur écrit au Ministre que, pour empêcher les femmes de parler, il ne connaît pas d'autre moyen que celui de les bâillonner. Il a été impossible de faire respecter la loi du silence à Clermont, à Gaillot et à Beaulieu.

La cellule ténébreuse a été construite au pénitencier de Lyon; on y a descendu des femmes affaissées sous le poids d'un collier de fer, auquel était attaché une chaîne du même métal. Ces femmes étaient coupables d'insubordination (1).

Le tréadmill avait été dressé dans la prison de Toulouse, mais les membres du conseil de santé en ont demandé la suppression (2).

On nous avait dit pourtant que nous n'avions pas à redouter en France l'introduction des châtiments corporels dans les prisons; on l'a fait, mais on s'est jusqu'ici borné à des essais.

Nous pensons qu'on ne peut arriver à la régénération morale des condamnés que par le travail et l'instruction religieuse.

Nous avons rattaché au travail dans les maisons centrales de France, des idées d'ordre et d'avenir, en intéressant les détenus à travailler : les deux tiers du produit leur appartiennent. Un acte du Parlement d'Angleterre, de 1837, retire tout salaire aux prisonniers, et les règlements des pénitenciers des Etats-Unis tendent à arriver au même résultat.

L'instruction morale et religieuse est donnée dans toutes les prisons de France aux détenus par des cha-

---

(1) Journal de la Société de la morale chrétienne, tome XVI, n° 3, p. 130.

(2) Parent-Duchâtel, tome 2, p. 277.

pelains ou des aumôniers. Le Gouvernement pensylvanien a refusé, pendant très long-temps, de faire les frais d'un chapelain dans sa prison-modèle de Cherry-Hill. Dans le système cellulaire d'isolement absolu, il ne peut y avoir d'instruction religieuse en commun, Cherry-Hill n'a pas de chapelle. Quand on fait venir un Ministre de la religion, il se place dans un corridor sur lequel donnent les cellules dont on ouvre les portes. Là, le Ministre prononce un sermon et une prière le plus haut qu'il peut : il ne voit pas les détenus et les détenus ne le voyent pas non plus. Quand il a fini dans un corridor, il passe dans un autre où le même exercice recommence.

Dans quelques pénitenciers du système d'Auburn, on a réservé pour l'instruction religieuse, une salle basse éclairée de quelques lampes. La demi-obscurité favorise bien des désordres parmi ces catéchuménes du système Auburnois, et cette instruction religieuse, destinée à produire de bons effets, manque tout-à-fait son but.

En Amérique, la plupart des pénitenciers manquent d'infirmeries. Quand un cellulé est malade, on l'extrait de sa cellule pour le placer dans une autre un peu plus spacieuse. Là, il est abandonné sans secours. Ses cris, ses gémissements ne peuvent être entendus; il ne peut ni appeler ni sortir. Des malades confinés dans ces cachots ont été asphixiés, d'autres ont eu les pieds gelés, d'autres ont été trouvés morts, attachés à la serrure de leurs cellules qu'ils s'efforçaient vainement d'ouvrir (1).

---

(1) Journal médical du docteur Franklin-Blake, 28 octobre 1830. Blouet; rapport, p. 58. — M. de Metz; tableaux annexés, p. 99.

En France, nous entendons autrement l'exercice de la charité, à l'égard des prisonniers malades. Tous les soins spirituels et corporels leur sont prodigués, et ils ne quittent pas ce monde devenu si triste pour eux, sans consolation et sans espoir.

La présence des prêtres dans les prisons y a opéré un grand bien. Quand la Société royale laissait à l'état de théorie l'instruction des prisonniers, les aumôniers l'introduisaient et à leurs frais. Ils ont formé des écoles, des bibliothèques dans les maisons centrales, et les chapelains, dans les maisons départementales, ont suivi ce bel exemple. Les prêtres interrogent les prisonniers sur leurs lectures.

Dans les pénitenciers américains on a proscrit les livres, même la bible, et si on la tolère à Auburn, c'est par grâce ; mais la plupart des détenus ne savent pas lire, l'écriture y est généralement défendue. En France on a trouvé pour les détenus la scriptologie.

Dans les pénitenciers américains et anglais, il y a un grand luxe de punitions et point de récompense. En France, chaque année les commissions de surveillance dressent une liste des prisonniers qui se sont bien conduits, et les recommandent à la clémence du Roi.

Quand on proclame l'excellence d'un système, il faut bien un peu l'apprécier par ses résultats. L'école pénitentiaire prétend réformer le moral des prisonniers, même aux dépens de leur santé ; elle ruine leur santé, et ne réforme pas leur moral. Cette école a la prétention d'obtenir par l'isolement l'extirpation d'un vice qui ne change que de forme par l'isolement. Des dortoirs communs, bien éclairés, bien surveillés, valent mieux pour la police des mœurs que des

cellules. Plus on a de témoins, plus on est réservé dans ses actions (1).

L'isolement cellulaire est la cause première d'une infinité de maladies. Des faits d'aliénation mentale ont été observés plus fréquemment à Cherry-Hill qu'ailleurs. Il résulte d'observations suivies faites au pénitencier de Genève, qu'avec l'isolement cellulaire silencieux, l'aliénation mentale s'y est déclarée avec les mêmes symptômes. Les aliénés sont constamment dans la crainte des coups et des mauvais traitements (2).

Cependant c'est ce système qu'on propose en dernière analyse d'adopter pour nos prisons, quoiqu'en général l'isolement abrutisse et endurcisse les prisonniers (3).

Ce système d'isolement cellulaire silencieux repose sur ces deux principes : l'amélioration forcée par la souffrance et le malheur, et l'intimidation par la prison la plus dure.

Un ministre du Roi avait dit que, quand les lois infligent une peine, ce n'est point une vengeance qu'elles exercent, et que l'existence matérielle du condamné, sans être meilleure en prison qu'elle ne serait s'il était libre, doit néanmoins n'être pas douloureuse (4). Un docteur de l'école lui a répliqué que c'est une hérésie condamnable de dire, que la peine

---

(1) *Voyez* les réponses des directeurs au Ministre de l'intérieur.

(2) Rapport du docteur Gosse, p. 259.

(3) Lettre de M. de Metz à MM. les membres des Conseils généraux. *Imprimerie royale*, 1838, in-8°.

(4) Rapport du duc Decazes au Roi, 9 avril 1819.

prononcée n'est pas une vengeance, que la peine subie ne doit pas être une douleur, et il affirme ensuite que la justice pénale est une vengeance sociale, la vengeance sociale une légitime satisfaction, la satisfaction une expiation, l'expiation une douleur réelle de l'ame et du corps.

Ainsi raisonnait l'inquisition. L'école pénitentiaire a emprunté d'elle ses arguments et ses supplices; elle est réduite, cette école, à proclamer tout à la fois son impuissance et la nécessité de revenir aux procédés cruels des âges les plus barbares, procédés abandonnés, détruits sans retour sous les efforts de la réprobation générale.

On reproche au système actuellement suivi les nombreuses récidives des condamnés, parce qu'on prétend que le mauvais régime intérieur de nos prisons s'oppose à l'amélioration morale des prisonniers.

La récidive a sa source au dehors bien plus encore qu'en dedans de la prison : toutes les maisons centrales en France sont sous la même discipline, le nombre des récidives devrait être partout le même; cependant il varie beaucoup d'une maison à l'autre. Le contingent fourni par Paris est hors de proportion avec tous les autres. Ceux qui échappent à l'action de la justice sont plus nombreux que ceux qu'elle atteint, et cependant il y a des criminels qui n'ont jamais été en prison : ce n'est pas là assurément qu'ils se sont corrompus.

La véritable source des récidives, c'est l'irréligion, l'ignorance, l'égoïsme, la contagion de l'exemple, les vices de nos institutions sociales, et le préjugé fatal qui fait regarder la population des prisons comme uniquement composée de criminels vicieux

et incurables. Parce qu'ils ont violé une fois les principes sociaux, on croit qu'ils les violeront toujours ; l'opinion publique ne croit ni au repentir des condamnés ni à leur amendement.

L'obstacle qui s'oppose le plus invinciblement à ce que le libéré redeviennne honnête homme, est l'intime conviction qu'il a de l'inutilité de ses efforts pour le paraître ou l'être en effet. « Quand l'homme, » dit M. de Châteaubriand, a commis une faute qu'il » suppose irréparable, l'orgueil lui fait chercher un » abri dans cette faute même. » Voilà l'histoire de la plupart des condamnations en récidive (1).

Que le système pénitentiaire rende affreuses, inhabitables, meurtrières ses cellules, il ne changera rien aux préjugés du public. Seulement, on s'éloignera de plus en plus d'un libéré dont le caractère aura été aigri par les mauvais traitements, et qui, dans son isolement prolongé, sera devenu étranger à toute idée sociale.

La dépense, pour mettre à exécution le système pénitentiaire en France avec le mode d'Auburn, s'éleverait à cent millions de francs, suivant les plus basses estimations.

Avec le système de Cherry-Hill, il faudrait raser toutes nos prisons, les reconstruire, y pratiquer cinquante mille cellules pour les condamnés, et soixante-dix mille pour les prévenus et les accusés.

Le pénitencier des jeunes détenus à Paris a coûté cinq millions (2) ; il ne peut contenir que deux cent

---

(1) De la Réforme des prisons en France, par M. L.-M. Moreau (Christophe).

(2) M. Victor Foucher. De la Réforme des prisons, p. 80.

cinquante prisonniers. Sur le taux de cette dépense, il en coûterait à la France, pour le logement de tous ses prisonniers, deux milliards quatre cents millions.

Ces dépenses excessives ont donné un grand crédit au système pénitentiaire le plus rigoureux, celui de Cherry-Hill. Il exige un grand nombre d'agents, met en haleine les architectes, les entrepreneurs de construction, les directeurs, les inspecteurs, les employés et ceux qui ont des prétentions à l'être. « Ce » système, dit M. Aubanel, n'a d'autre utilité que » celle d'enrichir aux dépens du trésor les architec- » tes et les entrepreneurs de constructions (1). »

Un député a dit à la tribune que tout le monde était d'accord pour recevoir en France le système penitentiaire, et pour l'adapter à nos prisons (2); il est permis d'en douter. Quand ce système aura été soumis à la discussion, il peut fort bien arriver qu'il succombe, et alors toutes les dépenses faites pour sa mise à exécution seront perdues entièrement.

Mais si, contre toute espérance, une majorité dans les deux Chambres venait à se déclarer pour l'adoption d'un système opposé à nos mœurs, à notre caractère, ennemi de toute sociabilité, il faudrait en subir toutes les conséquences jusqu'au jour où il serait démontré qu'on s'est engagé dans une fausse voie; et que ce n'est pas par des supplices qu'on peut arriver jamais à la régénération morale des prisonniers (3).

---

(1) Aubanel, p. 13.

(2) Moniteur, séance du 16 juillet 1839, p. 1401.

(3) *Voir* l'excellent ouvrage publié par M. le marquis de la Rochefoucauld-Liancourt, député du Cher, intitulé : *Examen de la théorie et de la pratique du Système pénitentiaire*. Paris, in-8°, 1840.

Qu'on ne se flatte pas de pouvoir introduire en France le système pénitentiaire sans l'emploi des châtiments corporels. Nulle part on n'a pu s'en passer, et cependant il est reconnu, même en Amérique, que *l'action dégradante des châtiments corporels, souvent injustement appliqués, enlève aux prisonniers tout sentiment d'honneur, les abrutit, et leur communique les vices de l'esclave* (1).

Les châtiments corporels sont par eux-mêmes la plus grave de toutes les insultes, et s'il est une circonstance où l'insulte doit être évitée, c'est surtout lorsqu'il s'agit de réformer les mœurs des prisonniers. Ce n'est pas en les torturant qu'on les rendra meilleurs, et dans ce grand œuvre de leur régénération, il ne faudrait jamais perdre de vue cette maxime :

Plus fait douceur que violence.

---

(1) Eleventh report of the prison Society.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1841;

PAR M. EUG. PERRIER, *secrétaire*.

MESSIEURS,

UNE Société qui a pour pensée, pour but de ses travaux, l'amélioration du pays au sein duquel elle est placée, doit venir, à certaines époques, rendre un compte public de ses recherches et de ses observations.

Elle a encore une mission qu'elle est heureuse de remplir, c'est de mettre en évidence par d'encourageantes distinctions, tout ce qu'elle a remarqué autour d'elle de pratiques utiles, d'idées heureuses, de louables efforts.

Le manque d'encouragement est un obstacle qui arrête souvent l'homme progressif. Loin d'en trouver de la part des hommes au milieu desquels il vit, il se voit souvent en butte à leurs dédains, quelquefois à leurs tracasseries. Il y a plus : l'idée qu'il propose est souvent repoussée par ceux-là même à qui elle serait

profitable. Il est donc bien que cet homme trouve quelque part un centre auquel il vienne se rattacher et où il puisse trouver protection et sympathie.

Cet appui bienveillant, l'institution au nom de laquelle je parle le lui offre.

Loin d'elle pourtant la pensée de vouloir prendre sous son patronage toutes les innovations qui surgissent dans le pays, toutes les applications qui y sont tentées.

Tant qu'elle n'est pas fixée sur leur mérite, elle ne leur doit qu'un examen attentif est impartial.

Pour toutes, sans exception, elle recommandera toujours le respect; car qui peut présager le sort d'une idée, quand nous voyons aujourd'hui tant de belles applications qui à leur point de départ ont été traitées de visions et de rêveries?

Mais elle ne peut donner d'encouragement et de publicité qu'à celles qui lui paraissent porter avec elles des germes d'une fécondité assurée. Pour toutes les autres, au contraire, elle cherchera toujours à prémunir le pays contre l'inopportunité ou le danger de leur propagation.

L'observation de ces principes est surtout d'une nécessité rigoureuse dans l'examen de tout ce qui se rattache à l'agriculture.

Pour elle, aussi bien que pour toutes les autres industries, le progrès est une condition d'existence. Mais si la routine en est la plus grande ennemie, l'innovation non plus ne constitue pas toujours le progrès. Il arrive, au contraire, trop souvent qu'elle n'a pas le mérite de l'objet qu'elle a la prétention de remplacer !

Le mécompte en agriculture a bien une autre con-

séquence encore! c'est que rien ne fait autant de tort aux méthodes perfectionnées, que l'exemple de mauvaises applications. L'esprit simple et positif de l'habitant des campagnes ne se paie même pas d'un demi-succès. Il le lui faut entier ou il condamnera: pour lutter avec fruit contre cette funeste tendance, qui finirait par être si fatale à tout progrès, il faut une longue persévérance et de grands ménagements; il faut en quelque sorte transiger avec l'ennemi! Tel a été toujours l'esprit de cette Compagnie, et dans les différents travaux auxquels vous avez pris part cette année, Messieurs, vous avez suivi invariablement les mêmes principes.

AGRICULTURE.

Parmi les plantes qui ont été l'objet de votre étude, je citerai dabord le *Madia-Sativa* (1). On a déjà beaucoup écrit sur cette plante. Il en est peu à qui on ait accordé autant de publicité. Vous pensez avec votre rapporteur, M. Barrois, qu'elle mérite une partie des éloges qu'on lui a donnés. Sa culture est facile; elle s'accommode assez bien d'un sol peu riche. Mais, quoiqu'on ait dit le contraire, sa réussite est beaucoup plus sûre dans les bons terrains : elle ne paraît pas sujette à autant d'accidents que les autres plantes oléagineuses. La nature visqueuse de ses feuilles et son odeur repoussante doivent la préserver de l'atteinte des oiseaux et des insectes. On a avancé qu'elle résistait mieux au froid que le colza. L'expérience de cette année a prouvé au contraire qu'elle

(1) M. Barrois, *rapporteur*.

ne pouvait pas toujours traverser impunément l'hiver. Aussi, vous croyez qu'elle ne peut être cultivée avec succès dans notre pays que comme plante de mars. La grenaison est productive; elle égale celle des autres plantes oléagineuses d'été. La fabrication de la graine pour en extraire l'huile est longue et difficile. Si le madia doit-être un jour cultivé en grand dans notre pays, il sera nécessaire de modifier les procédés en usage pour les autres graines. Le produit en huile est assez beau, en raison du peu de pesanteur de la graine. Il varie du quart au tiers du poids, c'est environ de quinze à dix-huit litres d'huile pour un hectolitre de graine. Lorsqu'elle est faite avec soin, l'huile peut rivaliser avec celle d'œillette, et c'est principalement sous ce rapport que cette culture est appelée à rendre des services, puisqu'elle créerait chez nous un produit pour lequel nous sommes tributaires de la Flandre. Le tourteau, ou résidu de l'huile, ne vaut pas celui de colza, mais il est mangé avec avidité par le bétail.

Il est une autre plante qui excite vivement l'attention de toutes les personnes dévouées au progrès de l'agriculture et de l'industrie. Je veux parler du *Polygonum tinctorium* (1) : vous avez voulu vous assurer du succès que pouvaient fonder sur cette plante ces deux grands intérêts.

M. de Sermet, votre collègue, vous a fait connaître le résultat de ses propres expériences sur sa culture et l'extraction de l'indigo que contiennent ses

---

(1) M. de Sermet, *rapporteur*.

feuilles. Il résulte du rapport qu'il vous a soumis, que le polygonum convient parfaitement à notre sol et à notre climat, et qu'il se plaît surtout dans les terrains marécageux. Malgré toute l'imperfection d'une manipulation en petit, il a obtenu sur la quantité de feuilles qu'il a traitées, un pour cent de très-bel indigo. L'anil des Indes occidentales, qui donne l'indigo du commerce, n'est pas plus riche en matière colorante et on peut conclure des essais comparatifs faits jusqu'à présent, que la qualité des deux produits est identique.

Cependant, à votre jugement, la question économique n'est pas encore résolue. Vous attendrez, pour vous prononcer, de nouvelles et de plus grandes expériences. Mais quand la solution se ferait attendre, quand même elle laisserait à désirer, il ne faudrait cependant pas perdre de vue une culture dont les résultats peuvent être si importants. Rappelons-nous que les premiers essais de fabrication de sucre de betterave n'ont point été heureux. Ce n'est qu'après de longs tâtonnements qu'on est parvenu à déterminer la quantité de matière sucrée que contient cette plante. Notons bien d'ailleurs que le même intérêt politique, que Napoléon avait en vue, lorsque sa main impériale tordait une betterave, s'attache au polygonum. Tous les moyens qui peuvent remplacer les denrées exotiques dont la guerre, ou toute autre circonstance, peuvent nous enlever l'usage, ne sont-ils pas autant de conquêtes pour notre pays ?

Vous vous êtes occupés, cette année encore, de la culture de la garance sur laquelle M. Moignon (1), notre

(1) M. Barrois, *rapporteur*.

collègue, a appelé plusieurs fois votre attention. Vous avez reconnu que cette plante, qui s'acclimate aussi bien dans le nord que dans le midi de la France, pourrait réussir dans nos environs. Les essais tentés près de chez nous, démontrent que les terrains calcaires conviennent parfaitement à sa végétation et à ses propriétés tinctoriales. Mais en constatant ce fait, vous devez signaler aussi l'obstacle que rencontrera sa culture : elle exige de grands frais de main-d'œuvre. Elle sera donc difficile dans ce pays-ci, où l'ouvrier est si rare. C'est un obstacle qui vient souvent entraver chez nous tous les progrès en agriculture. Mais en faisant la part de la gravité de ce fait, on y trouve cette idée consolante, qu'il est une conséquence naturelle de la prospérité de notre pays.

Vous suivez toujours avec un bien grand intérêt les progrès de l'industrie de la soie dans le centre de la France, et vous entretenez l'espoir que, dans un avenir peu éloigné, notre département trouvera dans ce magnifique produit une nouvelle source d'activité et de richesses. Le ver-à-soie et l'arbre qui le nourrit peuvent s'acclimater dans nos contrées; c'est maintenant un fait acquis. Le plus grand obstacle, le seul peut-être que l'industrie séricicole puisse y rencontrer, c'est la filature. Elle ne s'obtient qu'à l'aide de machines compliquées et coûteuses et d'ouvrières exercées. L'importance de celles-ci est surtout incalculable. La plus belle soie mal filée perd une partie de sa valeur. Le prix d'un kilogramme de soie grège, qu'on tire ordinairement de douze kilogrammes de cocons, dont le prix de revient est de 50 fr., peut varier de 45 à 100 francs, suivant que la soie

a été traitée par des fileuses plus ou moins habiles.

On place en outre difficilement dans le commerce un petit lot de soie, car le fabricant tient à faire une certaine quantité de soie semblable, afin de ne pas modifier sans cesse la fabrication, et il est presque impossible d'assortir ce qui n'a pas été préparé dans un même établissement et sous l'inspection d'un même chef. C'est trop de préoccupations pour le cultivateur. Tous ces détails ne sont pas compatibles avec ses habitudes et ses occupations. Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu beaucoup de débuts malheureux, et, en présence de tant de difficultés, le découragement a dû gagner bientôt beaucoup de propriétaires qui, dans le principe, avaient embrassé avec ardeur l'industrie sérigène. Il en est cependant qui n'ont pas reculé devant les obstacles. M. de Tillancourt, notre collègue, s'occupe dans ce moment, avec quelques-uns de ses amis, d'établir à Paris une filature centrale, qui fournira des débouchés à tous ceux qui, dans un rayon de quinze myriamètres, produiront des cocons (1).

Vous devez encore à M. de Tillancourt plusieurs autres communications fort intéressantes sur les essais qu'il a tentés dans son exploitation des Reclus.

Il cultive depuis deux ans deux espèces d'avoine : l'*avoine-patate*, qui est d'une excellente qualité, mais un peu difficile sur le choix du sol, et l'*avoine de Géorgie*. Celle-ci, blanche et très-pesante, ne donne pas plus d'hectolitres que les autres espèces,

(1) Note de M. de Tillancourt.

mais l'amande en est plus grosse et elle est par conséquent plus nutritive ; elle est en outre plus hâtive et se contente d'un sol peu riche.

Le blé de Mars, *Richel de Grignon*, lui a très-bien réussi dans un sol médiocre et argileux. Il a obtenu cette année quatre cents gerbes pour un demi-hectare, soit de huit à neuf hectolitres de grain. Ce blé se vend toujours dans le commerce un sixième au-dessus du cours de l'autre, car il est plus lourd (il a pesé, en 1840, 92 kilogrammes l'hectolitre); il est plus gros et rend plus de farine; enfin, ce qui est surtout important pour la production des engrais, la paille s'élève à une plus grande hauteur que celle des autres céréales du printemps.

La ferme de Grignon, d'où ce blé a été tiré, est dans un sol calcaire analogue à celui de la Champagne. M. de Tillancourt annonce qu'il sera heureux d'offrir de ce grain aux cultivateurs qui voudraient en faire l'essai.

Notre collègue cite encore d'autres plantes dont la culture lui paraît avantageuse. Je ne puis mieux faire que de reproduire textuellement les notes qu'il vous a adressées sur chacune d'elles.

« La pomme de terre *Marjolin*, tellement hâtive » qu'on peut la récolter deux fois dans la même an- » née, peut rendre de grands services partout où » l'on veut la placer auprès d'autres plantes, car la » tige n'atteint pas au quart de l'élévation des autres » variétés et ne nuit pas à ce qui l'entoure. Le tuber- » cule est long, jaune, farineux, d'un goût agréable; » mais il n'égale pas, je crois, en produit, les meil- » leures espèces. Il faudra donc se borner à le culti- » ver pour la cuisine.

« J'ai peine à comprendre, ajoute-t-il, pourquoi la » culture de la moutarde blanche est aussi peu répan- » due parmi nous ; je ne trouve pas, je l'avoue, de » produit à la fois meilleur et plus assuré. La graine se » vend à Paris avec facilité. Les oiseaux ne la man- » gent pas sur pied, et la récolte n'offre pas les diffi- » cultés de celle du colza. Enfin, semée en automne, » elle donne au printemps un fourrage hâtif et très- » profitable aux vaches.

« La chicorée à café n'exige aucun soin ; on la » sème comme fourrage au printemps ou en sep- » tembre, comme la chicorée sauvage, avec la- » quelle elle a la plus grande analogie. Seulement, » sa croissance est beaucoup plus rapide. Ses feuilles, » au lieu d'être amères, sont douces et fades et un » peu plus grandes. Enfin, on peut les couper huit fois » par année. Les vaches la mangent avec avidité et » elle convient surtout aux porcs. Quand elle est à » sa troisième année on l'arrache à la charrue, et les » racines qu'on recueille, séchées au four et pulvéri- » sées, donnent cette imitation de café si répandue » dans le commerce. Il y a, du côté de Senlis et même » plus près de nous, des fabriques où on achète la » racine pour la préparer. »

M. de Tillancourt cultive aussi le Madia-Sativa, mais il n'a obtenu l'huile que dans une proportion bien inférieure aux résultats de vos propres expériences.

Il arrive quelquefois qu'après avoir reçu la sanction d'une longue expérience, certaines applications ne tiennent plus ce qu'on semblait en droit d'en attendre. Ce sont des particularités que vous devez si-

gnaler à l'observation du praticien, pour qu'il puisse se rendre compte des circonstances auxquelles il peut attribuer le mauvais succès. C'est encore à M. de Tillancourt que j'emprunterai l'exemple d'un mécompte que lui a donné, dans une seule circonstance, l'emploi des poussières de tourbe. Partout ailleurs où il a répandu cet engrais, il a pu se convaincre, par une suite de belles récoltes, que la durée des fumiers tourbeux dépassait celle des bons fumiers d'étables.

Voici le fait qu'il signale :

« Un pré humide, couvert en 1839 de poussière « de tourbe, avait donné en 1840 une récolte mer- « veilleuse ; mais non-seulement l'effet de la tourbe « ne s'est pas prolongé jusqu'à cette année, mais le « pré est devenu plus mauvais qu'il n'était aupara- « vant. Les graminées ont presque entièrement dis- « paru ; des plantes à larges feuilles de diverses familles « les ont remplacées, et la récolte a été faible et de « mauvaise qualité. Serait-ce que la quantité de tour- « be était trop forte, ou que cette substance produit « du bien quand l'année est sèche comme la dernière, « et nuit, au contraire, quand l'année est pluvieuse « comme celle-ci? Je tâcherai de continuer des ob- « servations à cet égard. »

Les dernières années ont été pénibles pour les éleveurs de bétail. Toutes les circonstances semblaient s'être réunies contre eux : de mauvaises récoltes en fourrage ; des hivers longs qui obligent de nourrir à l'étable. Dans cet état, on voit vîte la fin des provisions, et c'est alors qu'on sent tout le prix des racines fourragères. M. Lamairesse, votre collègue, pense

que le topinambour pourrait offrir une précieuse ressource aux cultivateurs. Ce tubercule réussit dans les plus mauvais sols; il exige peu de frais de culture; il ne craint pas la gelée et acquiert au contraire du développement si on le laisse en terre jusqu'en février ou mars.

Notre collègue vous a ensuite retracé les avantages que le seigle cuit pourrait offrir pour l'alimentation des chevaux, tant sous le rapport des excellents effets qu'il procure pour l'entretien de l'animal, qu'à cause de l'économie notable qui résulte de son emploi.

Vous devez encore à M. Lamairesse un rapport sur une nouvelle espèce d'orge appelée *Orge nanto*. Cette céréale est cultivée depuis 1838 en Russie, et s'est propagée en Allemagne l'année dernière. Les journaux de ces contrées en ont parlé avec les plus grands éloges. D'après ce qu'on en dit, elle n'occupe la terre que deux mois et demi. On peut donc faire deux récoltes dans la même saison. Un grain donne seul quinze à vingt tiges, l'épi est à six rangs dont chacun porte quinze à vingt grains. Le grain est très farineux et pèse autant que le blé. Vous vous proposez de faire revenir de cette espèce d'orge et d'en essayer la culture. C'est alors seulement que vous apprécierez si elle possède réellement toutes les qualités qu'on lui attribue.

Vous avez reçu de M. Peuchot, directeur des postes de cette ville, à qui vous devez déjà plusieurs intéressantes communications, un échantillon de blé de mars d'Espagne. Un de vos collègues s'est chargé d'en faire l'essai. Malheureusement l'époque des semailles de mars était déjà passée depuis long-temps

lorsque ce blé a été enterré. Il n'a pu arriver à une maturité parfaite. Vous avez pu vous convaincre néanmoins qu'il présenterait quelques avantages sur celui qu'on cultive dans notre pays. L'épi est plus long et mieux fourni; la paille ne diffère pas de celle du blé de saison.

M. Philippar (1), professeur de culture et directeur du jardin des plantes à Versailles, votre correspondant, vous a adressé un ouvrage qu'il a publié cette année, intitulé : *Notice sur quelques outils, instruments et machines employées en culture.* D'après le rapport que M. Barrois vous a fait de ce livre, vous avez reconnu avec plaisir que la plupart des instruments qui y sont recommandés sont déjà, sauf quelques modifications, employés dans nos exploitations. Vous vous associez complètement aux excellents conseils que M. Philippar donne aux cultivateurs. Il recommande surtout la simplicité et l'économie dans la confection des instruments, et il a bien raison. C'est surtout en agriculture deux principes qui doivent présider à toutes les inventions, à tous les perfectionnements. Si défiants que soient nos cultivateurs, ils finiront toujours par adopter l'instrument utile qui sera d'ailleurs dans ces deux conditions. Nous en avons un exemple dans la machine à battre le blé, que nous voyons aujourd'hui dans nos plus petites exploitations. Elle n'est devenue d'un usage aussi général, que parce que l'intelligence du petit cultivateur en saisit facilement tous les détails mécaniques,

(1) M. Barrois, *rapporteur.*

et parce que son prix est maintenant à la portée des plus modiques fortunes.

A l'occasion des instruments d'agriculture, vous croyez devoir recommander de nouveau aux cultivateurs, l'emploi des forces de Bohême à lames courtes et brisées pour la tonte des bêtes à laine, dont M. le Ministre du commerce vous a envoyé un modèle l'année dernière. Cet instrument est tout aussi simple et peut être établi au même prix que celui en usage; mais par les perfectionnements qu'il présente, il lui est tellement supérieur que vous ne pourriez pas comprendre qu'il ne fût pas bientôt employé généralement.

M. Picot, votre collègue, vous a soumis un appareil de son invention pour abréger la trituration des graines oléagineuses.

La fabrication de ces graines est encore très-arriérée dans notre pays. La raison en est simple; les graines n'étant point cultivées en grand, comme dans les contrées du nord et de l'est de la France, l'industrie s'en occupe peu. Le produit des récoltes est trop éventuel pour qu'elle risque des frais onéreux d'établissements qui pourraient être bien souvent inoccupés. La fabrication de l'huile reste donc presque exclusivement dans les mains des cultivateurs, et ne convient guère qu'à eux.

L'objet principal d'une huilerie, le moteur, leur est peu dispendieux. Ce sont le plus souvent les chevaux de culture qui en servent. Dans leur position et avec toutes les ressources qu'ils ont, les cultivateurs sont d'ailleurs dans les meilleurs conditions pour exploiter à peu de frais ce produit du sol, et en tirer tout le parti possible.

En attendant que des circonstances plus favorables amènent dans nos environs des huileries à vapeur, ou au moins augmentent le nombre des usines hydrauliques, nous devons signaler tout ce qui peut déjà améliorer cette industrie dans l'état où elle est.

D'ailleurs, l'invention de M. Picot ne s'applique pas seulement à nos petites huileries, elle peut également être introduite dans les grandes usines perfectionnées; car elle a pour but de corriger un vice qui existe aussi bien dans les unes que dans les autres.

M. Picot ne change pas le modèle de trituration en usage depuis un temps immémorial; il le perfectionne seulement. L'expérience a prouvé en effet que la meule verticale mobile, agissant sur la meule horizontale fixe, est de tous les systèmes celui dont l'action sur la graine est la plus puissante, surtout lorsque celle-ci a été préalablement brisée par le frottement de deux cylindres en fonte entre lesquels on la fait passer. Cependant ce système a un grand inconvénient : on soumet ordinairement 25 à 30 kilogr. de graine à l'action de la meule. Il faut attendre longtemps pour que tout soit entièrement pilé, et si l'ouvrier ne remue pas constamment la masse de graine, la pulvérisation est toujours inégale.

Voici maintenant en quoi consiste le perfectionnement de M. Picot.

Par un mécanisme fort simple, la graine est d'abord écrasée par les cylindres, et tombe ensuite immédiatement au centre de la meule horizontale par un conduit adapté à l'arbre pivotant de la meule verticale. Un râteau à palettes mobiles et inclinées, fixé au pied de l'arbre (dont les lames d'une persienne mobile peuvent donner l'idée), promène la graine

à mesure qu'elle tombe du centre à la circonférence. Elle est ainsi soumise plus ou moins long-temps à l'action de la meule, suivant qu'on incline plus ou moins les palettes. Arrivant successivement à l'extrémité de la meule horizontale, elle est saisie par une main en tôle qui termine le râteau, et est jetée dans un récipient.

La même machine peut servir au recassis, c'est-à-dire à la pulvérisation des résidus qui restent après la première pression et dont on a de nouveau à extraire l'huile ; mais il faut pour cela que les pains soient préalablement concassés et réduits en petits morceaux, afin qu'ils puissent passer dans le conduit, de la même manière que fait la graine lors de la première opération.

M. Picot obtient ce second résultat au moyen d'un appareil très-simple, et qui n'exige qu'une faible dépense de force motrice.

La machine de M. Picot a pour effet de ne jamais laisser sous la meule qu'une faible épaisseur de graine, en séparant sans interruption la partie écrasée de celle qui ne l'est pas.

Il est facile de comprendre que, par ce procédé, le travail doit être beaucoup plus sûr et plus parfait, la trituration de la graine se faisant toujours d'une manière très égale. Et comme la meule ne doit agir que sur la graine non écrasée, il en résulte une économie de temps et de force motrice. Le tirage se trouve ainsi sensiblement diminué, et n'exige plus que la force d'un seul cheval où il en fallait deux, bien que d'après le procédé de M. Picot, les cylindres marchent simultanément avec la meule.

On voit encore que le maître n'est plus astreint à

une surveillance continuelle. Bon gré malgré, l'ouvrier est obligé de suivre la machine, dont le travail est toujours uniformément réglé.

Elle présente d'ailleurs l'avantage d'exécuter elle-même, et sans le concours de cet ouvrier, une des opérations de la fabrication de l'huile, qui exigeait de sa part une pratique très-habile et très-exercée.

En résumé, il est à présumer que la nouvelle invention de M. Picot sera aussi heureuse que toutes celles qu'on doit déjà à notre collègue, qui ont pour elles toutes la meilleure recommandation : le succès.

M. Gayot, votre collègue, vous a fait un rapport sur les bêtes bovines de la race anglaise du comté de Durham. Cette précieuse et magnifique race n'est pas sortie telle qu'elle est des mains de la nature : elle est en quelque sorte un produit de l'art. On la doit à la longue et savante étude d'un simple fermier de Dishley qui, par des croisements successifs, est parvenu à réunir en elle toutes les qualités qu'on rencontre séparées dans chaque variété de l'espèce bovine (1).

« Ainsi il a réussi, au moyen de ces croisements,
» à réduire les os au plus petit volume possible, pour
» donner plus d'épaisseur aux parties musculaires
» ou charnues. Les cornes ne présentent pas cette
» longueur si inutile et si dangereuse dans l'état do-
» mestique. Les proportions sont calculées, de ma-
» nière à présenter l'ensemble de formes le plus par-

(1) M. Gayot, *rapporteur*.

» fait. Quoique les membres de l'animal soient plus
» fins et plus déliés, il possède un aplomb remarqua-
» ble. La tête, qui est petite et effilée, est attachée
» à une encolure courte, musculeuse et d'une force
» étonnante. La colonne dorsale se poursuit horizon-
» talement jusqu'à la croupe, et le corps qui est natu-
» rellement cylindrique ne permet pas ce développe-
» ment énorme et démesuré de l'abdomen qui, dans
» nos races indigènes est si désagréable à la vue.

« La race de Durham a encore un autre avantage:
» la quantité de lait qui caractérise certaines races,
» est l'effet de la nature et de la quantité d'aliments
» qu'elle consomme ; celle de Durham au contraire,
» bien qu'elle en fournisse de dix-huit à vingt litres
» immédiatement après le port, ne mange pas davan-
» tage pour cela, et l'embonpoint qui succède ne se
» fait qu'aux dépens de cette même quantité de lait
» qui diminue progressivement, et à mesure que la
» gestation avance. Ce qui prouve enfin combien
» cette race est déjà appréciée en France, c'est le prix
» élevé qu'ont obtenu les animaux qui viennent d'être
» vendus en adjudication publique à Alfort. Un veau
» d'un an a trouvé amateur de 1,900 francs. »

Une doctrine récente qui a fait une grande sensation dans le monde agricole, est celle de M. Guénon de Bordeaux (1), qui prétend qu'on peut apprécier, à certains signes, la propriété lactifère des vaches. Il indique comme un indice infaillible de leur bonté, une certaine disposition des poils existants entre le pis et la vulve. Vous avez demandé à M. Gayot

(1) M. Gayot, *rapporteur*.

les renseignements sur une particularité d'un aussi grand intérêt. Votre collègue s'est acquitté avec zèle de la mission que vous lui avez donnée. Il avait précisément occasion de visiter plusieurs belles vacheries des environs de Paris, notamment celle de Rambouillet. Il a examiné toutes les vaches de ces établissements, dont quelques-unes donnent jusqu'à trente-deux litres de lait par jour. Il a également passé en revue toutes les étables de nos environs; mais de tout cet examen il n'a pu en tirer de conclusion en faveur de la particularité précitée. Il a remarqué, au contraire, que beaucoup de mauvaises laitières portaient l'épi signalé comme l'indice de leur bonté, tandis que d'autres vaches qui donnaient un produit satisfaisant, ne l'avaient pas.

Cependant M. Gayot ne condamne pas absolument la doctrine de M. Guénon. L'ouvrage que ce dernier a publié contient une foule d'autres faits qu'il veut étudier et dont il rendra compte à la Société.

M. Soulès, d'Avize, le doyen de vos correspondants, a été toute sa vie au service de l'utilité publique. Aveugle et bientôt nonagénaire, il ne poursuit pas moins son œuvre. Constamment à la recherche des améliorations, sa pensée est toujours aussi jeune et aussi active. Le desséchement des marais de Saint-Gond le préoccupe surtout vivement. Tandis que tout le monde s'accorde sur le bien que doit produire une opération qui assainit un pays, rend tant de terres à la culture et change de face toute une contrée, M. Soulès proteste contre cette unanimité de l'opinion. Il veut, lui, la conservation des marais; suivant lui, la quantité d'herbages qu'ils produisent est d'une grande utilité, les vapeurs qu'ils exhalent en-

tretiennent la salubrité du pays, augmentent la végétation et contribuent puissamment à la fertilité des terres environnantes. L'exploitation de la tourbe telle qu'elle se pratique lui paraît nuisible. Pour faciliter sa reproduction, il voudrait qu'elle fût extraite seulement à quelques pouces de profondeur. Vous ne partagez pas les appréhensions de M. Soulès, et vous ne pouvez pas vous associer à ses idées; mais le respect que vous devez à une opinion consciencieuse et à une vieille expérience vous fait un devoir de les consigner et de les livrer à la publicité.

M. Soulès appelle de nouveau votre attention sur les richesses minéralogiques et métallurgiques que recèlent les montagnes d'Avize et des environs. Ce sujet a été la pensée de toute la vie de votre vénérable collègue. Dans l'intérêt de la science et de l'industrie, vous vous unissez à lui, pour appeler de tous vos vœux les recherches des hommes de l'art. Vous désirez vivement que l'État les entende et les réalise (1).

Le mauvais emploi que l'homme, le cultivateur surtout, fait du temps, est un grand mal, car c'est une prodigalité qui entraîne bien des prodigalités à sa suite. Il y a long-temps que notre zélé correspondant, M. le comte de Montureux lui fait la guerre. Partout où il rencontre des causes de pertes de temps, il les attaque, soit que l'homme se les crée, soit qu'elles viennent de certaines exigences administratives. C'est encore l'objet d'une note qu'il vous a adressée, où vous avez retrouvé la pensée judicieuse et l'expression originale de l'auteur (2).

---

(1) M. Barrois, *rapporteur*.—(2) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

Dans une autre note, M. de Montureux vous signale les défrichements de bois opérés depuis 1830 comme une des causes qui ont produit cet intervertissement de la température des saisons qu'on a cru remarquer depuis quelques années, et il en conclut qu'il y aurait un grand danger à continuer l'œuvre de destruction. C'est une idée qu'ont déjà mise en avant beaucoup de physiologistes. Sans doute la sagesse providentielle avait ses desseins, lorsqu'elle a couronné de forêts le sommet des montagnes. Mais le défrichement a-t-il été poussé assez loin pour qu'on puisse craindre de voir troubler l'harmonie qu'elle a établie? Vous ne le pensez pas (1).

M. le docteur Dagonet, votre collègue, vous a communiqué des observations sur des larves qui détruisent les semailles au moment de la germination. Il les a observées dans un champ de blé de mars ensemencé en remplacement d'un blé de saison, qui avait été noyé par les eaux. Ces larves sont exapodes; elles appartiennent à l'ordre des coléoptères. M. Dagonet a obtenu quelques-uns de ces insectes à l'état parfait, et a reconnu en eux, tous les caractères des espèces *agriotes gilvellus* de Fabricius, et *agriotes gallicus* de Dejean. Jusqu'alors l'entomologie n'avait signalé comme nuisible aux céréales que l'espèce *agriotes segetis*. Il résulte des observations de M. Dagonet, que ce caractère est au contraire commun à plusieurs espèces du groupe *agriotes*. C'est un fait nouveau en histoire naturelle et en économie agricole au-

(1) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

quel notre collègue se propose de consacrer de nouvelles études.

M. Lebrun, votre collègue, vous a soumis aussi des observations pratiques qu'il a faites sur les chenilles qui s'attaquent aux arbres, et il vous a indiqué les moyens suivants pour la destruction des espèces les plus remarquables.

« Couper pendant l'hiver les nids de *Chrysorhées* » et les *brûler* (les écraser ne suffirait pas).

« Attaquer les nids de *livrées* quand elles sont en » société filant le long des branches, ou quand, plus » développées, elles descendent le long des troncs » d'arbres pour s'isoler.

« Attaquer la chenille du *bombyx du saule*, » lorsqu'elle en descend pour s'isoler ou pour faire » sa coque. Détruire le *dispar* à l'état d'œufs, ou » bien quand la chenille, prête à filer, vient occuper » les fentes, les creux de l'écorce des arbres qui » lui servent de nourriture, ou, enfin, lorsqu'elle se » transforme en chrysalide dans une coque lâche (1).

M. le duc Decazes, grand référendaire de la Cour des Pairs, a eu l'heureuse idée de rétablir les collections de vignes qui existaient dans les jardins du Luxembourg, et qui ont été détruites en 1829. Il vous a invité à coopérer à ce travail, en lui envoyant la nomenclature de toutes les espèces cultivées dans le département de la Marne. Vous deviez être d'autant plus disposés à vous associer à l'œuvre de M. Decazes,

(1) Note de M. Lebrun.

qu'elle intéresse aussi notre pays. Pour vous aider dans cette tâche vous avez réclamé des renseignements dans nos vignobles ; partout on a répondu à votre appel. Les communications vous sont venues en foule, de la part de vos correspondants, des maires, des instituteurs et des vignerons notables de chaque localité. Pour s'assurer de la synonymie des espèces et éviter toute confusion, votre Commission devait attendre que le raisin fût en maturité. Aussitôt que son travail sera terminé, vous vous empresserez, messieurs, de l'adresser à M. le duc Decazes avec des ceps de chaque variété (1).

Le nombre des Sociétés qui correspondent avec la vôtre augmente de jour en jour. Nous avons à attendre les meilleurs résultats de cet échange de communications. Parmi ces institutions, il en est une qui, en raison de la contrée éloignée où elle a son siége, vous a offert un intérêt de plus ; c'est la Société impériale d'Économie rurale de Moscou. Le rapport qu'elle vous a adressé de ses travaux pendant les années 1838, 1839, nous donne une idée des progrès que la science agricole a faits en Russie. On se tromperait fort si on la croyait encore à l'enfance dans ce pays lointain. Le moment n'est pas éloigné, au contraire, où le cultivateur russe n'aura plus de leçons gratuites à demander aux cultivateurs des autres nations, et où lui aussi pourra payer son tribut dans le perfectionnement général.

La Société de Moscou seconde de tous ses efforts

---

(1) MM Prin, J. Perrier et Royer, *commissaires*.

l'enseignement théorique de l'agriculture. Elle a établi aux portes de Moscou une école normale d'agriculture et une ferme-modèle.

En outre, l'étude de deux grandes productions du sol russe est l'objet d'un enseignement spécial. Il y a en Russie une école pour l'éducation des abeilles, une autre pour la préparation du lin et le blanchissage des toiles. Tous les ans, il sort de ces différentes écoles un grand nombre de jeunes gens qui sont envoyés dans les gouvernements de l'empire, pour y répandre les connaissances qu'ils ont acquises.

L'institution ne se borne pas à donner des enseignements au laboureur. Elle met encore à sa disposition les moyens de perfectionner ses travaux et d'améliorer ses produits. Elle a des magasins de graines, des ateliers d'instruments aratoires. Pour ne citer qu'un exemple, elle a livré en 1839 près de trois cents machines à battre le blé.

Grâce à son impulsion, toutes nos cultures perfectionnées sont introduites en Russie. On y fait du colza, de la garance, des betteraves. On y compte déjà cent cinquante-huit fabriques de sucre de cette racine.

Une des plus riches branches de l'art agricole, les bêtes à laine, ont subi de grandes améliorations. Les races fines se propagent avec une rapidité surprenante dans les gouvernements du sud et du sud-est ; un seul district du gouvernement de Voronège possède aujourd'hui plus de cent mille bêtes à laine fine. Dans le gouvernement de la Tauride, où les cent premiers mérinos d'Espagne ont été introduits en 1804, on en compte aujourd'hui plus de huit cent mille. Plusieurs membres de la Société ont des troupeaux de dix mille

bêtes. Le duc d'Anhalt-Kohlen en a à lui seul vingt-deux mille.

Enfin, tandis que chez nous l'industrie de la soie éprouve tant de peine à sortir de nos contrées méridionales, les Russes prétendent l'acclimater sous leur froide température. Il y a de nombreuses plantations de mûriers à Moscou, et une magnanerie qui y est établie a déjà donné quelques résultats.

J'ai insisté, Messieurs, sur ce rapport, parce qu'il me semble qu'il doit y avoir, dans cette tendance progressive des étrangers, une grande leçon et un puissant stimulant pour nous. Ce n'est point d'ailleurs avec envie, c'est avec bonheur que nous devons la voir. Faisons des vœux pour qu'elle se généralise, car elle doit être un jour le plus solide traité de paix entre les nations (1).

L'horticulture est une dépendance de l'agriculture; elle touche aussi aux beaux-arts. Vous avez donc plus d'un motif de vous intéresser à cette branche si attrayante. Vous voyez avec plaisir que le goût s'en propage dans nos localités, et vous vous en applaudissez d'autant plus que, si elle crée pour l'amateur une foule de jouissances, elle double l'industrie et les profits de nos jardiniers.

M. le baron de Ponsort vous a fait hommage de son *Traité de l'œillet flamand :* vous avez confié cet ouvrage à l'examen de votre collègue, M. le baron de Sermet. Vous ne pouviez pas donner à l'auteur un meilleur juge, ni un juge plus digne de lui; car l'un

(1) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

et l'autre marchent, dans cette ville, en tête du mouvement horticultural que je viens de vous signaler.

L'œillet est la fleur de prédilection de M. de Ponsort. Il a la plus belle place dans son jardin, la plus grande part dans ses travaux et dans ses pensées. M. de Ponsort faisant un livre, ce livre devait être consacré à l'œillet. On comprend son admiration pour cette belle fleur : on la partage; mais on ne peut s'empêcher de trouver sa tendresse pour son enfant gâté, bien exclusive et bien partiale.

Le dahlia, cette fleur que l'art a fait si belle, et qui pare si coquettement les expositions de M. de Ponsort lui-même, le dahlia est deshérité dans ses affections. Dans sa pensée, le dahlia a fait son temps. L'observateur froid des beautés de la nature ne peut pas admettre qu'elles soient ainsi soumises au caprice de la mode. Vous partagez la foi de M. de Sermet dans les destinées de cette fleur. Comme lui, vous pensez que le dahlia et l'œillet peuvent toujours vivre en parfaite harmonie dans nos jardins.

Tous les conseils que M. de Ponsort donne pour la culture de l'œillet et pour les soins qu'il demande, sont le fruit de l'expérience et de l'étude. Ils ont d'ailleurs une vieille autorité pour eux. Il y a deux cents ans un dominicain écrivait aussi un traité sur l'œillet, et dans ce livre, on trouve les mêmes indications, les mêmes préceptes que dans celui de M. de Ponsort. Le mode d'attache auquel M. de Ponsort a donné son nom y est même décrit en ces termes : « Des amateurs attachent les tiges des » œillets à des houssines bien polies et peintes en » noir avec des anneaux d'argent qui les soutiennent

» et relèvent beaucoup leur éclat. » La coïncidence des deux ouvrages s'explique naturellement : c'est qu'une même observation doit constater les mêmes faits. Mais quand même la monographie de M. de Ponsort serait le résultat d'une heureuse compilation, son mérite n'est pas moindre, et vous vous associez à votre rapporteur pour recommander aux amateurs la lecture de cette œuvre intéressante (1).

SCIENCES NATURELLES.

Les collections d'histoire naturelle ont une bien grande importance. Leur établissement est maintenant une nécessité pour chaque pays. Le vôtre s'enrichit tous les jours, grâce à une ample part que ceux de vos membres qui s'occupent de ces sciences veulent bien lui faire du résultat de leurs explorations. Vous devez remercier en particulier MM. les comtes de Mellet et de Lambertye et M. Férat, médecin en chef de l'hôpital militaire à Bourbonne-les-Bains, de plusieurs envois de plantes recueillies dans le midi de la France. M. Royer, économe de la Maison de santé de cette ville, que vous avez admis au nombre de vos membres titulaires, s'occupe de la classification de votre herbier, d'après les nouvelles synonymies.

M. Droüet, votre collègue, vous a présenté l'examen d'un mémoire fort remarquable *sur la formation d'un cabinet d'amateur et d'une Collection géologique des Cévennes*, mémoire qui vous est venu sans signature, mais que vous attribuez à un de vos membres corres-

(1) M. de Sermet, *rapporteur*.

pondants. Votre collègue termine son rapport en insistant sur l'utilité d'une collection géologique de notre département, qui possède tant de richesses minéralogiques et métallurgiques (1).

Parmi les nombreuses communications médicales qui vous sont adressées, il en est que vous devez surtout accueillir avec faveur; celles qui vous témoignent des progrès que l'art fait autour de nous.

Dans l'application du strabisme, cette ingénieuse invention de la chirurgie moderne, les praticiens de notre pays ne sont point restés en arrière. Vous avez accueilli avec beaucoup d'intérêt, mais avec la réserve qui vous est commandée pour une doctrine controversée encore, et sur laquelle il faut attendre le jugement de l'expérience, les travaux que vous ont adressés plusieurs de vos correspondants.

M. le docteur Valentin de Vitry (2), vous a communiqué une série d'opérations qu'il a pratiquées.

M. le docteur Landouzy (3), de Reims, vous a adressé un historique fort intéressant, et à la portée des gens du monde, de cette difformité et de son traitement.

Enfin, vous avez reçu de M. le docteur Chevillion de Vitry, *un Mémoire sur les opérations du strabisme et du bégaiement, avec une application de la strabotomie et la formation d'une pupille artificielle.* Cette dernière idée théorique appartient en propre à M. le docteur Chevillion.

---

(1) M. Drouet fils, *rapporteur*.

(2) M. le docteur Salle, *rapporteur*.

(3) *id.*

M. Landouzy vous a adressé en outre un mémoire sur l'*auscultation* et une lettre sur *la guérison du bégaiement* (1).

Vous devez à M. Seurre des observations sur quelques faits de médecine et de chirurgie recueillies dans sa pratique. Il en est une surtout qui vous semble devoir être livrée à la publicité, parce qu'elle peut prémunir des familles contre des dangers qu'elles ne soupçonnent pas (2).

« Un enfant de deux ans se promenant dans un jar-
« din arrache quelques fleurs d'une plante, les porte
« à sa bouche et les avale. Une heure après il chancelle,
« perd connaissance, tombe dans une immobilité
« complète avec les yeux fixes, le pouls petit et serré
« et la figure violacée ; malgré les secours qui lui sont
« administrés, son état s'aggrave d'instant en instant,
« il survient des mouvements convulsifs, la peau se
« réfroidit et il succombe au bout de trois heures. Cet
« enfant avait été empoisonné par *l'aconit napel*,
« plante connue vulgairement sous le nom de capu-
« chon de moine, que son port élégant et sa fleur anor-
« male, de belle couleur bleue, font cultiver dans les
« jardins comme plante d'agrément. Depuis cet évé-
« ment, il n'en existe plus à Suippes ni dans les en-
« virons. »

L'intérêt que vous avez trouvé dans toutes les observations de M. Seurre doit vous faire désirer vivement que ses occupations lui permettent d'exécuter le projet qu'il a conçu de faire un relevé statistique et analytique de toutes les maladies qu'il a observées à

---

(1) M. Salle, *rapporteur*.
(2) *id.*

Suippes et dans les environs, dans une période de cinq ans.

Vous devez aussi des remercîments à M. le docteur Segafas, votre correspondant, pour l'hommage d'un mémoire dans lequel il décrit une opération d'arétroplastie qu'il a pratiquée (1);

A M. le docteur Devergie aîné, pour les ouvrages que vous avez reçus de lui, sur les maladies de l'appareil genito-urinaires (2);

Enfin, à M. le docteur Martin, l'un des médecins les plus distingués de la ville de Lyon, qui vous a fait remettre un exemplaire des Mémoires de médecine et de chirurgie qu'il vient de livrer à l'impression (3).

Il est un hommage que vous accueillez toujours avec une grande prédilection, ce sont les thèses de nos jeunes compatriotes qui se destinent aux professions libérales. Vous êtes heureux de pouvoir leur adresser les premiers encouragements au début des carrières dans lesquelles ils entrent.

Vous avez reçu cette année les thèses de M. Faure, et celles de M. Poinsenet, licencié en droit.

Le sujet traité par M. Faure est l'*acide acétique*, ou pour mieux dire le vinaigre. Au lieu de se contenter, comme c'est l'usage, de transcrire les formules du Codex, il a fait une monographie complète de ce produit chimique. Non-seulement cet ouvrage ne laisse rien à désirer sous le rapport de la science, mais il in-

---

(1) M. Delacroix, *rapporteur*.
(2) M. Salle, *rapporteur*.
(3) M. Prin, *rapporteur*.

téresse encore le lecteur par les observations curieuses et les détails d'érudition dont il est rempli. Dans cette dernière épreuve que M. Faure a eu à subir, il ne s'est pas manqué à lui-même ; il s'est montré digne des distinctions qu'il avait déjà obtenues à l'Ecole-pratique. M. Faure se fixe à Châlons. C'est un pharmacien distingué de plus que comptera notre ville (1).

Vous avez reçu de M. d'Hombres-Firmas, de Toulouse, un opuscule ayant pour titre : *Des Baromètres vivants* (2).

C'est une étude fort curieuse des effets singuliers que produisent les variations de la température sur l'homme, les animaux et les végétaux.

Vous ne croyez pas que les raisons que donne l'auteur, pour éclaircir un phénomène inexpliqué jusqu'à présent, soient suffisantes, mais vous devez lui savoir gré d'avoir appelé sur ce point l'attention des observateurs.

M. Catalan, répétiteur à l'École polytechnique, que notre ville a vu à côté de M. Bobillier dans cette chaire de mathématiques qui soutient toujours si bien sa réputation, ne vous a point oublié depuis qu'il a quitté nos murs. Votre collègue continue à vous communiquer ses travaux, qui sont autant de succès.

Il vous a adressé cette année un mémoire que l'académie de Bruxelles a couronné, *sur la Transformation des variables dans les intégrales multiples*, et la thèse qu'il a soutenue à la Faculté des sciences de

(1) M. Salle, *rapporteur*.
(2) M. Gascheau, *rapporteur*.

Paris, ayant pour titre : *Attraction d'un ellipsoïde homogène sur un point extérieur, ou sur un point intérieur* (1).

M. Navlet, de cette ville, vous a fait hommage de son *Traité sur l'art du Dessin linéaire*. L'auteur dit avec raison, que les principes de cet art doivent se puiser aux sources de la géométrie. Peut-être, dans l'application, son traité manque-t-il quelque part de clarté et même d'exactitude; mais, en général, il serait facile à l'auteur d'en faire un bon ouvrage en faisant disparaître les taches que lui indiquerait une critique bienveillante (2).

STATISTIQUE.

La statistique est une œuvre ingrate et difficile qu'on ne saurait trop encourager et qu'on ne doit critiquer qu'avec réserve. Si l'on exigeait une vérité absolue, il faudrait y renoncer. A une époque où tout se renouvelle si vîte, un travail n'est pas achevé que déjà plusieurs de ses bases ont subi quelques modifications. Il n'en est pas moins utile à consulter. M. Chalette continue à s'occuper de la statistique générale du département. Il vous a présenté cette année les deux livres les plus difficiles à traiter. Ceux qui ont rapport à l'industrie et au commerce (3).

Les œuvres de patience et de constance sont faites pour M. Chalette. Il a bien voulu vous offrir de reprendre les observations météorologiques si long-

(1) M. Gascheau, *rapporteur*.
(2) M. Lebrun, *rapporteur*.
(3) M. J. Garinet, *rapporteur*.

temps continuées par vos anciens collègues, MM. Tisset et François.

M. Gérardot de Potangis vous a payé son tribut annuel. Sous le titre de *Promenade du mois de mai*, il vous a donné un aperçu de l'état agricole et industriel des communes qui l'avoisinent. Vous avez suivi avec intérêt M. Gérardot dans son exploration. Cet essai vous prouve que votre correspondant réussirait parfaitement dans les travaux de statistique. Vous l'engagez donc à pousser plus avant l'étude du pays où il est placé (1).

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

M. Adolphe Guérard, licencié ès-lettres et maître de pension à Avize, vous a adressé un ouvrage de sa composition, intitulé : *Géographie historique, etc.* Le plan adopté par M. Guérard est très-méthodique. Les recherches sont immenses et bien classées; l'œil peut les saisir de suite dans des tableaux habilement disposés et faciles à consulter. Chaque département a son tableau où se trouve décrit tout ce qui peut piquer la curiosité. Quoique cet ouvrage ait été écrit spécialement pour les écoles, il peut servir de mémorandum pour les gens du monde et même pour les savants. Cet ouvrage qui n'est qu'à sa première édition est susceptible de perfectionnement. Il y a quelques erreurs faciles à rectifier, mais il n'y

(1) M. Royer, *rapporteur*.

a rien, dit votre rapporteur, à changer au plan (1).

Sous le titre modeste de *Statistique du canton de Vitry*, M. l'abbé Boitel, écrit l'histoire de cette contrée de notre département; il vous en a déjà communiqué vingt-six chapitres qui contiennent un grand nombre de faits (2).

M. Darttey, ancien sous-préfet de Sainte-Ménehould, votre correspondant, vous a lu dans une de vos séances particulières, un chapitre de son grand ouvrage *sur l'origine des peuples du Nord et de l'Occident de l'Europe*. Dans ce chapitre, l'auteur, au moyen de savantes recherches géographiques et géologiques, tend à démontrer que, dans une antiquité reculée, la partie septentrionale de notre continent était noyée par les eaux, et qu'ainsi la race blonde qui l'habite depuis son exondation n'a pu venir d'Asie, comme le prétendent plusieurs auteurs, et entre autres Josèphe et Isidore de Séville, mais qu'elle est au contraire indigène des barrières du Rhin, du Rhône et du Danube.

M. Darttey vous a depuis envoyé un autre chapitre de son ouvrage, intitulé : *les Ibères*, dans lequel l'auteur cherche à établir par une foule de citations savantes et d'ingénieux rapprochements, que les Basques, les Aquitains et les Armoricains de la Bretagne, qu'il comprend tous sous cette dénomination d'Ibères, sont tous originaires du grand plateau abyssinien, voisin de la mer Rouge.

---

(1) M. J. Garinet, *rapporteur*.
(2) M. Garinet père, *rapporteur*.

L'ouvrage de M. Darttey n'annonce pas seulement un savant distingué qui puise aux meilleures sources, et qui a étudié son sujet sous toutes les faces ; il annonce encore un esprit vif, ingénieux, et aussi un écrivain habile, toujours clair, toujours précis, malgré la difficulté que présente de semblables dissertations. Depuis ces communications, M. Darttey a quitte notre pays. Le choix du Gouvernement vient de l'attacher à l'administration centrale, où son mérite l'appelle à rendre de grands services. Il nous a laissé en partant, la promesse que nous pouvions toujours compter sur sa précieuse collaboration.

Votre nouveau correspondant, M. de Brière, vous a fait hommage de ses importants et savants travaux archéologiques. Leur analyse serait superflue, leur éloge encore plus. Vous vous bornerez à remercier l'auteur (1).

Vous devez mentionner aussi une intéressante dissertation sur un monument antique que vous a adressée M. Denis, votre correspondant (2).

La conservation des monuments anciens intéresse la religion pour les monuments religieux, l'histoire et l'art pour tous.

Le vandalisme n'a que trop détruit ! On doit craindre un autre vandalisme dans les reconstructions. Il faut veiller à ce que nos vieux monuments soient

(1) M. Maupassant, *rapporteur*.
(2) *id*.

entretenus et réparés dans leur style architectural primitif. Tel est le sens d'une communication que vous a faite M. le comte de Mellet. Votre collègue pense qu'une Société archéologique rendrait de grands services, par la bonne direction qu'elle imprimerait aux reconstructions. Vous vous associez, Messieurs, à une pensée si féconde, mais déjà vous n'avez plus d'impulsion à donner. C'est une œuvre pour laquelle la sollicitude éclairée du chef de ce département a prévenu vos vœux, et dont la réalisation est prochaine.

ÉCONOMIE SOCIALE.

En dehors de l'agitation stérile des luttes politiques, une heureuse réaction s'opère maintenant en France. L'amélioration sociale est un but vers lequel tendent beaucoup d'esprits, mais vers lequel ils tendent avec calme et réflexion parce qu'ils sont poussés par un sentiment loyal et désintéressé.

M. Tissot, professeur de philosophie à la Faculté de Dijon, auteur d'un des mémoires que vous avez couronnés dans votre dernier concours, sur les moyens de ranimer en France le sentiment moral et religieux, vous a adressé deux ouvrages qui ont le plus grand rapport avec la question précitée ; l'un intitulé : *Éthique ou Science des mœurs* (1); l'autre, *de la Manie du suicide et de l'Esprit de révolte* (2).

Je voudrais, Messieurs, remettre sous vos yeux la substance des rapports remarquables que nos col-

---

(1) M. Jules Garinet, *rapporteur*.
(2) M. Moignon, *rapporteur*.

lègues, MM. Moignon et Garinet vous ont faits de ces deux intéressantes publications. Les bornes de ce travail viennent m'arrêter dans mon désir. Qu'il me suffise de vous dire que tous les écrits de notre correspondant se distinguent par une haute et intelligente pensée de sociabilité. Une tendance funeste de notre époque, est d'attribuer à des causes purement politiques tout ce que notre état social éprouve de crises et de douleurs, et d'en faire constamment remonter la responsabilité jusqu'au pouvoir. Il entre dans le calcul des partis de propager cette créance. La passion ignorante et irréfléchie est toujours disposée à l'adopter; mais l'homme qui n'est préoccupé par aucun intérêt, par aucune passion, ne procède point ainsi. Il remonte plus haut et il arrive à découvrir l'origine du mal dans l'état moral de la société. Au respect pour toutes les traditions, pour tous les pouvoirs, a succédé la loi de chaque individu. L'insubordination est partout, jusque dans la famille : l'homme l'exerce même sur lui ! Le suicide a la même cause que la haine contre tous les pouvoirs.

De tout ceci, il faut, comme l'auteur, tirer cette conclusion, que ce n'est pas seulement dans les combinaisons politiques qu'il faut chercher les remèdes au mal : ils sont ailleurs, et M. Tissot en indique d'efficaces.

On ne peut, en résumé, trop encourager la publication de tels livres, dont la lecture sérieuse aurait pour effet de changer le cours de bien des idées.

Les écrits d'intérêt social empruntent une importance toute particulière de la position qu'occupent leurs auteurs dans la société. La parole du magistrat dont l'ame ne s'est pas endurcie dans l'exercice de

ses fonctions, est surtout d'une grande autorité dans ces matières. Placé comme il l'est, en présence des passions de l'humanité, nul, mieux que lui, ne peut sonder la cause des misères et des désordres qu'elles entraînent, et indiquer les moyens d'en arrêter le cours. Aussi, quand l'homme à qui la loi a remis en main le glaive de ses vengeances, profite des moments où il lui est permis de le déposer, pour formuler les réformes utiles que son expérience ou ses études lui ont inspirées, le pays doit à cet homme une grande reconnaissance, car il a fait plus que son devoir. Telle a été votre pensée en examinant l'ouvrage intitulé : *Travail et Salaire*, que vous a adressé un jeune magistrat, M. Prosper Tarbé, substitut du procureur du Roi à Reims (1).

L'auteur y définit parfaitement les obligations réciproques de l'homme et de la société.

Tout homme doit travailler : le vagabondage, tout ce qui n'est pas travail, tout ce qui est cause de désordre, ne doit pas être toléré. De son côté, la société doit toujours du travail à l'homme. Quand vieux et infirme, il ne peut plus remplir sa tâche, elle lui doit encore un asile et du pain.

L'auteur développe toutes ces propositions avec parfaite connaissance de cause, avec conviction, chaleur et talent. La plupart des mesures qu'il réclame à l'appui, sont d'une application urgente. D'autres se réaliseront peut-être difficilement ; il n'en est pas une qui ne soit inspirée par un sentiment de justice et d'humanité.

M. le marquis de La Rochefoucauld, député du

(1) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

Cher, vous a fait hommage de son livre, intitulé : *Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire* (1). C'est un résumé fort bien fait de tout ce qui a été publié en France et à l'étranger sur les prisons. M. de La Rochefoucauld examine toutes les théories, les discute et les apprécie sagement ; il s'élève avec force contre l'opinion qui voudrait introduire dans les prisons françaises les systèmes suivis à Auburn et à Cherry-Hill ; il ne croit pas que le silence et l'isolement absolu des personnes soient des moyens capables de les améliorer. Quand on a lu l'ouvrage de M. de La Rochefoucauld il reste cette consolante conviction, que la France est encore le pays du monde qui peut servir de modèle aux autres peuples pour le régime des prisons, et que ce serait gâter notre système que d'y introduire les usages barbares des prisons Américaines et Anglaises.

Vous devez encore à M. de La Rochefoucauld une communication bien intéressante. Il a écrit lui-même la vie de son noble père (2), le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Vous vous rappelez avec orgueil que ce grand citoyen vous a appartenu, et vous avez été heureux de relire ensemble cette vie dont chacune des particularités suffirait pour immortaliser la mémoire d'un homme dans la reconnaissance d'un pays. C'est à La Rochefoucauld-Liancourt que la France doit l'introduction de la vaccine, des caisses d'épargne et de l'enseignement mutuel. Il a un titre de plus au bon souvenir de cette ville, qui

(1) M. Jules Garinet, *rapporteur*.
(2) M. Eug. Perrier, *rapporteur*.

lui est redevable de son école d'arts et métiers. Disons encore qu'il fut un des premiers nobles qui, en 89, s'identifièrent dans la cause du pays. Grand et noble sacrifice que l'époque ne comprit pas, et récompensa si mal! Et enfin, pour dernier hommage à cette belle vie, rappelons que, si nous voyons aujourd'hui la noblesse aborder des carrières qu'elle dédaignait autrefois, si nous voyons maintenant ses armoiries confondues avec les attributs, nobles aussi, de l'industrie et du travail, rappelons que ce fut des ateliers de La Rochefoucauld-Liancourt que partit la première impulsion !

C'est une justice à rendre au militaire français de notre époque. Il ne perd plus les loisirs que lui laisse la paix; il sait les employer par d'utiles travaux dont la pensée ne se borne pas aux choses de sa profession, mais se rattache encore aux plus chers intérêts du pays.

C'est ainsi que M. Boulard, votre correspondant, vous a adressé une note *sur l'esprit militaire et l'esprit de corps.* Les vues importantes qu'elle renferme; les moyens de réforme qu'elle indique sont dignes de fixer l'attention des hommes chargés de l'organisation de nos forces militaires (1).

Vous avez encore eu une preuve de cette émancipation morale qui s'opère dans les rangs de notre armée. L'année dernière, vous aviez été forcés d'écarter du concours sur les moyens de ranimer le senti-

---

(1) M. Salle, *rapporteur*.

ment religieux, plusieurs mémoires qui vous étaient parvenus après l'époque de la clôture. Depuis, vous avez appris que l'auteur de l'un de ces mémoires, qui respire à chaque ligne un profond sentiment religieux et un grand amour de l'ordre et du progrès, était un sergent du 12me léger, M. Ourseau, maintenant officier au 73me de ligne.

LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS.

Au milieu de vos travaux, la littérature et les beaux-arts vous ont quelquefois, mais toujours trop rarement, procuré de bien agréables distractions.

M. Materne, que vous avez le regret de ne plus voir au milieu de vous, vous a envoyé un mémoire sur la comparaison des poétiques d'Horace et de Boileau. Ces deux grands poètes sont pour lui deux vieux amis dont il connaît à fond les grandes beautés et les rares imperfections. Vous avez retrouvé dans cet écrit de notre collègue, le goût exquis, le jugement sûr et cette diction si simple et si pure, que vous remarquiez dans toutes les lectures qu'il vous a faites pendant son séjour dans notre ville (1).

M. E. Géruzez, professeur d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris, et l'un de vos collègues, vous a adressé son *Cours de littérature*. Ce nouvel ouvrage du successeur de M. Villemain, a été accueilli avec le plus vif empressement par la jeunesse de nos écoles; il ne lui sera pas moins utile que ce *Cours de philosophie* devenu classique aussitôt son apparition, et qui a valu à M. Géruzez de si honorables suffrages (2).

(1) M. Marson, *rapporteur*.
(2) M. Maupassant, *rapporteur*.

Le nouveau programme du baccalauréat ès-lettres a élargi le cadre de l'ancienne rhétorique et y a ajouté l'histoire littéraire. M. Géruzez a suivi ce programme, sans pourtant s'y enchaîner. Il a trop de goût pour n'être point resté fidèle aux bonnes traditions; il n'est pas novateur; toutefois il a trouvé le moyen d'être original, ou plutôt d'être *lui*. Dans ses notices sur les œuvres des grands écrivains anciens et modernes, dans ses préceptes sur le style et jusque dans le choix des exemples, on voit percer cette critique ingénieuse, cette érudition pleine d'esprit et de verve, qui donne tant de charme aux leçons de notre collègue, et que son illustre maître semble lui avoir transmise.

Vous avez reçu de notre correspondant, M. Perrot, professeur de rhétorique à Phalsbourg, un discours qu'il a prononcé dans une distribution de prix.

M. Perrot a choisi pour sujet l'utilité des études classiques sous le double point de vue moral et intellectuel. La pensée et l'expression de ce travail sont également irréprochables (1).

M. Hippolyte Tampucci vous a fait hommage de deux pièces de vers (2). La première est un dithyrambe dédié à Chrétien, ce courageux enfant de Châlons dont le dévoûment rappela la vie dans le cœur de deux mères en arrachant leurs enfants à la mort. M. Tampucci aime à s'inspirer des belles actions. C'est bien compreudre la plus noble attribution de la

(1) M. Marson, *rapporteur*.
(2) M. Joppé, *rapporteur*.

poésie. Sa composition offre un grand nombre de beautés; mais pourquoi M. Tampucci s'est-il laissé entraîner dans une déclamation passionnée et irritante, là où il n'y avait qu'un beau trait à retracer? pourquoi le poète n'a-t-il pas voulu être tout simplement sublime comme l'avait été l'ouvrier?

Il y a tout à louer dans la seconde pièce intitulée: *Les Deux Mères*. Ce n'est plus l'esprit exalté, c'est l'ame qui a dicté ces stances pleines d'une exquise délicatesse; ce sont bien là les accents que sait trouver le poète, quand il veut associer l'ame de ses lecteurs à ses douleurs et à ses joies.

Le nom de M. Povillon-Piérard a une place dans le Compte rendu de vos travaux de chaque année. C'est que nul ne vous apporte plus exactement que lui la part de collaboration que vous réclamez de tous vos correspondants. Si l'archéologie est la véritable spécialité de M. Povillon, il trouve encore quelques moments à donner à des œuvres d'imagination. La lecture d'une épître et d'une fable (1) qu'il vous a adressées, a jeté quelque diversion sur le cadre un peu sérieux de vos séances.

Dans sa note d'envoi, votre collègue vous annonce que l'âge de la retraite a sonné pour lui. Vous éprouveriez un vif regret d'être privés de ses communications; mais vous ne le craignez pas : des hommes comme M. Povillon ne quittent l'étude qu'avec la vie.

Vous devez à M. Failly, votre correspondant, un mémoire sur l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-

(1) M. Joppé, *rapporteur*.

Grâce (2), que possède l'église de Cambray. Ce tableau, peint à l'huile, est attribué à Saint-Luc, à qui la tradition prête un grand talent dans la peinture L'auteur démontre que ce genre de peinture et le style de cette image ne permettent pas d'adopter cette créance. Il croit qu'elle doit avoir pour auteur soit Antonello de Messine, soit Domenico de Venise, les seuls qui, en Italie, à l'époque où elle a été rapportée de Rome, vers le milieu du quinzième siècle, connussent la peinture à l'huile trouvée par Van-Eyck. Les détails érudits et artistiques dont cette dissertation est remplie donnent un grand intérêt à l'ouvrage de M. Failly.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Il y a tous les ans une triste page à placer dans vos mémoires; c'est que tous les ans la mort vous enlève quelques-uns de vos membres. Vos pertes ont été bien grandes cette année. Tout-à-l'heure, votre collègue, M. Prin, vous parlera de M. Gobet et vous retracera cette vie qui réunit tant de différents mérites, et pourtant qui fut si modeste!

Dans cette revue de deuil, il me reste encore une trop large part!

La perte dont je vais d'abord vous entretenir ne s'est pas fait seulement sentir près de vous! Des hommes comme M. le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville sont des bienfaits de la Providence, leur mort est une calamité générale.

C'est un beau et heureux nom que celui des La Rochefoucauld! un de ces noms qui semblent

(2) M. Lebrun, *rapporteur*.

destinés à briller constamment de leur ancien prestige. C'est qu'il y a encore une noblesse qui peut trouver grâce aux yeux de notre époque démocratique; cette noblesse qui se perpétue par la grandeur des sentiments et des actions, et par les services rendus au pays! Sous ce point de vue, la vie entière du duc de Doudeauville a prouvé qu'il était de bien grande maison!

Il jouissait encore d'un autre privilége: il était un de ces hommes rares, devant lesquels tous les partis s'inclinent avec respect. Il a pu traverser bien des vicissitudes politiques, sans que personne lui ait jamais demandé compte de ses affections et de ses sympathies; on voyait bien qu'elles étaient pures de tout alliage d'intrigue et d'ambition, et que dans le cœur où elles résidaient, elles laissaient encore la plus belle place à un autre sentiment: l'amour de la patrie.

Toute sa vie, le duc de Doudeauville resta invariable dans sa foi monarchique; mais jamais il ne lui sacrifia rien de son dévouement aux intérêts et à la grandeur de son pays. Aux deux extrémités de sa carrière, il en donna des preuves. Dans sa jeunesse, un sentiment d'honneur et de dévouement chevaleresque l'avait poussé dans les rangs de l'armée de Condé; mais à peine avait-il touché le sol français que sa main brisait son épée. Il n'aurait pas pu se décider à y rentrer en ennemi. Quand, sur la fin de ses jours, les bruits de guerre grondèrent un moment, il ne l'appelait pas, lui, au secours de sa cause: ses vœux la repoussaient, et pour aider à chasser l'ennemi, il apportait son or sur l'autel de la patrie!

Personne en France n'a occupé autant de fonctions que le duc de Doudeauville, mais c'était un cumul

qui ne coûtait rien à l'État; elles avaient toutes une pensée de bienfaisance ou un but d'utilité.

Il ne remplit de fonctions publiques que sous la restauration.

En 1816, il fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans le département de la Marne. Il n'est resté dans le pays, de cette délicate mission, que des souvenirs de sa sollicitude et de son esprit de conciliation.

Nommé en 1822 directeur général des postes, il introduisit dans cette administration d'importantes améliorations. Il lui imprima surtout le mouvement de célérité et de régularité qui est poussé si loin aujourd'hui.

En 1824, Charles x l'appela au ministère de la maison du Roi. Il fut bien heureux dans ces fonctions, car elles l'approchaient d'un monarque qu'il aimait, et elles lui donnaient la facilité de faire beaucoup de bien.

Sous son ministère, il décida Charles x a acheter la terre de Grignon, afin d'y établir la ferme-modèle et l'école d'agriculture qui ont déjà donné des résultats si féconds. Il fit aussi donner à M. Camille Beauvais une ferme considérable à long bail, pour y élever des vers à soie. Aujourd'hui cet établissement est en pleine prospérité.

Pourtant, il dut quitter un jour un poste qui lui était si cher! Les hommes qui gouvernaient alors venaient de le froisser dans ses affections de famille et dans son patriotisme. On avait insulté aux cendres de son parent, le vénérable La Rochefoucauld-Liancourt, et on avait frappé Paris au cœur par le licenciement de la garde nationale; c'était trop d'outrages à la fois! Le duc de Doudeauville se retira en

pleurant sur son Roi ! Ce fut un terrible avertissement que la retraite d'un tel serviteur. Mais le pouvoir était déjà dans le vertige qui précédait sa perte ; on ne le comprit pas !

Rentré dans la vie privée, le duc de Doudeauville se consacra entièrement à la plus douce et à la plus constante occupation de sa vie, au soulagement de toutes les infortunes. Pour vous dire ce que cette vie a fait de bien, il faudrait que je la prisse jour par jour, car le duc de Doudeauville n'en a point perdu.

Il n'y a pas une institution charitable à Paris, à laquelle son nom n'ait été attaehé, et il a sa place dans l'histoire de ces dévouements sublimes qui viennent consoler l'humanité dans les grandes calamités publiques. En 1832, lors de l'invasion du choléra, il fut constamment sur la brèche, prodiguant ses secours, ses soins, ses consolations.

Le département de la Marne et en particulier le pays qu'il habitait lui doivent beaucoup. Il y fonda un grand nombre d'établissements utiles et contribua de tous ses moyens au développement de l'instruction primaire. Dès la fondation du Bureau central des Incendiés, sa collaboration active fut acquise à cette belle institution dont notre département jouit presque seul, et qui fait tant d'honneur à tous ses membres.

Enfin, Messieurs, à tant de motifs de regrets, il s'en joint un tout particulier pour vous. M. le duc de Doudeauville a toujours fait partie de cette société depuis qu'elle existe. Bien des fois il est venu s'asseoir au milieu de vous soit pour prendre part à vos travaux, soit pour vous lire les vers qu'il aimait à composer dans ses moments de loisir.

M. le duc de Doudeauville finit comme il avait

vécu, en pensant à son pays. Ses derniers vœux furent pour lui ! La France gardera religieusement le souvenir de ces belles et nobles paroles qu'il lui adressa au lit de la mort. Elle ne se contentera pas, comme il l'a modestement demandé, d'inscrire à côté de son nom le titre d'honnête homme. Elle le placera au rang de ses citoyens les plus utiles et des bienfaiteurs de l'humanité.

Par une bizarre et cruelle fatalité, à un grand sujet de deuil on en voit fréquemment succéder d'autres non moins grands ! Il semble que, parmi les illustrations d'un pays, il y en ait qui s'attendent pour quitter la vie ensemble. Ainsi vous étiez encore tristement préoccupés des vides survenus dans les premiers rangs de votre compagnie, lorsqu'une nouvelle perte vint augmenter vos regrets.

Dans les premiers jours de ce mois, M. Jean Moët, officier de la légion d'honneur, un de vos membres titulaires, achevait, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, une carrière constamment occupée, entièrement remplie par des services rendus à l'industrie et à l'agriculture.

Le nom de M. Moët se rattache à une des plus belles branches de commerce de notre pays. Il est un de ceux à qui elle doit le développement qu'elle a déjà atteint aujourd'hui.

La fortune du vin de Champagne date d'hier et pourtant sa réputation est bien vieille. Dans le XVIe siècle, quatre illustres souverains, François Ier, Charles-Quint, Henri VIII et Léon X oubliaient un moment leurs grandes querelles pour se partager fraternellement la récolte d'un enclos de vignes qu'ils avaient en commun à Ay.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, le riche produit de notre sol resta ce qu'il était alors, un vin de tables royales. En 1788, son exportation pour l'Angleterre ne s'élevait encore qu'à vingt-six mille bouteilles. Pour populariser le vin de Champagne et lui faire faire, à lui, aussi le tour du monde, il y avait toute une révolution à opérer !

M. Moët fut un des premiers qui devinèrent ses belles destinées et qui travaillèrent à lui donner l'essor. Les commencements furent rudes ; les circonstances ne les favorisaient pas. Il fallait se faire jour à travers une grande agitation, à travers des guerres incessantes. Tant d'efforts et de sacrifices devaient être récompensés. Aujourd'hui le vin de Champagne est connu dans tout le globe ; il est devenu d'un usage général, et, grâce à d'heureuses et d'inimitables qualités, sa popularité a pu s'accroître sans lui rien faire perdre de cette faveur d'élite dont il jouissait alors qu'il était considéré comme une rareté.

Hommage à M. Moët et aux premiers propagateurs de cette belle industrie, car ils n'ont pas travaillé seulement pour eux ! Sur leurs pas, d'autres se sont élancés dans le champ que leurs travaux avaient ouverts, et, les uns comme les autres, tous ont pu trouver à y moissonner. Mais c'est aux devanciers seuls que revient tout l'honneur d'avoir les premiers éclairé et déblayé la route ; à eux la reconnaissance du pays pour tout ce qu'il trouve dans cette industrie d'éléments d'activité et de prospérité.

Napoléon dont la sympathie était acquise à toutes les grandes conceptions quel qu'en fût l'objet, Napoléon comprit M. Moët. Il lui accorda son appui, ses distinctions, son amitié. M. Moët fut reconnaissant,

et au jour de ses disgrâces, l'Empereur put le compter au nombre des hommes qui restèrent fidèles à sa cause. Après les cent jours, il dut quitter les fonctions de premier magistrat de la ville d'Épernay. Réintégré dans ce poste, il fut frappé par une honorable destitution à la veille des journées de juillet 1830. Sa révocation fut un des derniers actes d'un pouvoir qui allait s'écrouler.

J'ai encore à vous présenter la carrière de M. Moët sous un de ses beaux aspects. Toute sa vie il aima l'agriculture, et ses préoccupations commerciales ne l'empêchaient pas de mener de front une double exploitation rurale qu'il avait à Epernay et à Romont. Sa prodigieuse activité suffisait à tout. Lorsqu'il eut atteint l'âge de la retraite, il remit entre les mains de ses enfants la direction de sa maison de commerce, pous se livrer tout entier à ses goûts favoris. Il n'aurait point trouvé de charmes dans le repos fastueux auquel semblaient l'inviter les beaux résultats d'une longue et fructueuse industrie. C'est qu'il y a des organisations pour lesquelles le travail et l'activité sont des besoins; quand elles arrivent à un but elles ne s'arrêtent un moment que pour se remettre en marche vers une nouvelle direction. M. Moët avait d'ailleurs un motif puissant pour aimer la vie des champs. Cette terre de Romont à laquelle il allait consacrer ses derniers jours avait un attrait tout particulier pour lui. Il y avait tout créé; c'était son enfant! Avant que cette terre ne devint sa propriété, ce n'etait qu'une lande inculte et désolée. A force de travail, de sacrifices, M. Moët parvint à en changer complètement l'aspect. Là où il n'y avait aucune végétation, aucune apparence de vie, on voit

maintenant des bois, des moissons, des pâturages, des troupeaux; exemple frappant de ce que peuvent sur un sol ingrat, un travail persévérant et des moyens de culture perfectionnés ! C'est surtout à l'homme riche qu'il appartient de donner ce grand enseignement. Lui seul peut se livrer à des essais, car il n'a pas besoin de compter chaque jour avec le produit, et quand il est parvenu à donner à son pays une idée nouvelle ou l'exemple d'une pratique utile, il est déjà payé ~~pour~~ par la jouissance qu'il trouve dans son œuvre !

Cette ambition était celle de M. Moët; jusqu'à son dernier jour il lui fut fidèle.

Sa vieillesse s'écoula calme et heureuse, heureuse de deux grands succès et de tout le bien qu'il avait fait.

Pendant sa dernière maladie, il aimait à revoir toute cette nature qui était sortie de ses mains, et ce spectacle lui rendait des forces. Un jour, ce fut le dernier où il put le contempler encore, il rentra en disant : Ma mort est prochaine; il m'a semblé tout-à-l'heure que mes arbres se courbaient devant moi en signe d'adieu ! Quelques jours après, il n'était plus ! . . .

Vous avez perdu aussi un de vos membres correspondants, M. Claude Hubert, chirurgien à Somme-Suippes. M. Hubert est un des hommes qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine dans le département. M. le Ministre de l'intérieur lui décerna à ce titre une médaille d'encouragement, et deux fois il obtint celle que vous accordez pour cet objet.

Le zèle et le dévouement qu'il montra dans la

cruelle épidémie de 1814, lui valurent une nouvelle récompense du Gouvernement.

M. Hubert partageait son temps entre la pratique de son art, les soins de l'agriculture et l'étude. La statistique, cette œuvre de patience et de recherches, occupait surtout ses loisirs. Il fit celles de cantons de Sainte-Ménehould, de Suippes, de Dommartin-sur-Yèvre et de Ville-sur-Tourbe; vous les avez toutes jugées dignes de vos distinctions.

Votre cabinet lui doit en outre un grand nombre d'objets d'antiquité et d'histoire naturelle.

M. Hubert faisait partie de votre Société depuis 1807.

NOUVEAUX MEMBRES.

Si quelque chose pouvait vous consoler de pertes aussi grandes, Messieurs, ce serait l'espoir que vous devez fonder sur les nouveaux noms que vous avez acquis.

Vous avez admis au nombre de vos membres honoraires non résidants :

Mgr Gousset, archevêque de Reims.

Au nombre de vos membres titulaires résidants :

M. Lebrun, chef des études à l'École royale d'arts et métiers;

M. Royer, économe de la Maison de santé départementale.

Au nombre de vos membres correspondants :

MM. Tissot, professeur de philosophie, à la Faculté de Dijon; — Egron, propriétaire à Saint-Germain; — Vidal, pasteur, à Bergerac; tous trois auteurs de mémoires que vous avez couronnés dans votre concours de l'année dernière. — M. Louis Perrier, avocat, à Épernay; — M. de Brière, ar-

chéologue, à Paris; — M. le marquis Gaëtean de La Rochefoucauld-Liancourt, député du Cher, président de la Société de la morale chrétienne, à Paris; —M. Prosper Tarbé, substitut du procureur du Roi, à Reims; — M. Macquart, naturaliste, à Lille; — M. Decorde, conseiller à la Cour royale, à Rouen; — M. le docteur Férat, médecin en chef de l'hôpital militaire, à Bourbonne-les-Bains; — M. le docteur Martin à Lyon; — M. le docteur Devergie aîné, à Paris.

CONCOURS.

PREMIER CONCOURS.

Il me reste à vous entretenir du résultat de vos concours. Tout-à-l'heure M. J. Garinet vous rendra compte de celui que vous aviez ouvert pour l'abolition de la vénalité des offices.

La Société avait pris pour sujet de son premier concours la question suivante :

> « Quels seraient les moyens d'arriver à l'abolition de la vénalité des offices ministériels, tout en ménageant les intérêts privés des titulaires actuels de ses offices ? »

Le prix n'est pas décerné.

Une médaille d'or de 100 francs est accordée à l'auteur du mémoire n° 9, et des mentions honorables aux auteurs des mémoires n°s 6, 8, 10 et 11.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Vous avez vu avec regret que votre concours sur les chemins vicinaux, n'ait point été aussi nombreux que les années précédentes. Deux communes seulement se sont présentées, et vous ont fait parvenir leurs pièces. Ce sont celles de Soudé-Sainte-Croix, canton de Sompuis, arrondissement de Vitry, et celles d'Anthenay, canton de Châtillon-sur-Marne, arrondissement de Reims.

La première, celle de Soudé, paraît avoir fait beaucoup pour l'amélioration de ses chemins, mais l'état des travaux qu'elle a exécutés ne comprend que les années 1838, 1839 et 1840; il n'est pas question de ceux de 1841. Vous avez dû vous renfermer dans les termes de votre programme, et ajourner à l'année prochaine l'examen des titres de cette commune. Il est probable qu'elle en aura acquis de nouveaux en 1842.

C'est surtout depuis trois ans que votre commissaire, M. Remy, a remarqué dans la petite commune d'Anthenay, canton de Châtillon-sur-Marne, une bonne impulsion pour la réparation de ses chemins. A dater de cette époque, ses efforts ont été constants; ils ont excédé de beaucoup ce qu'on pouvait attendre de ses faibles ressources.

Vous avez accordé à la commune d'Anthenay une médaille d'encouragement.

QUATRIÈME CONCOURS.

VACCINE.

Depuis l'introduction de la vaccine, vous avez pensé que vous deviez la seconder de toute votre

influence, et vous n'avez jamais cessé d'en encourager la propagation; mais si vos efforts ont été récompensés par de grands succès, chaque année vous a apporté la confirmation de tristes exceptions. On rencontre encore des localités où, malgré l'évidence des faits, le plus grand bienfait dont la science moderne ait doté l'humanité est repoussé par la population. Tant que le préjugé ne sera pas généralement détruit, vous continuerez à en appeler au zèle et à l'intelligence de tous les hommes de l'art : vous ferez plus, vous prierez encore l'administration supérieure d'inviter, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les autorités locales à se conformer exactement aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 30 juin 1809.

Cette année un seul état de vaccination vous a été adressé par M. le docteur Montfeuillard, de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Ménehould. Dans la lettre qui accompagne les états dressés pour chaque commune, le médecin vous fait connaître que dans les deux années précédentes il a vacciné environ cinq cent cinquante à six cents sujets. L'état fourni pour le concours actuel présente un chiffre de cent vingt-deux vaccinations opérées dans les communes de Ville-sur-Tourbe, Virginy, Somme-Tourbe, Servon, Saint-Jean, Minecourt, Massiges, Valmy, Laval, Cernay, Courtémont et Berzieux.

Il résulte des observations consignées dans la lettre de M. Montfeuillard, que la vaccine préserve de la variole, comme elle en préservait il y a quarante ans, qu'elle n'est accompagnée ni suivie d'aucun accident, et que les vaccinations sont aussi certaines, aussi préservatives, pourvu qu'on prenne le vaccin en temps opportun.

M. Montfeuillard, ainsi que le prescrit votre programme, vous donne le chiffre approximatif des individus non vaccinés dans les communes de Cernay, Valmy, Virginy et Ville-sur-Tourbe, dans lesquelles la vaccine est reçue avec indifférence. Il cite avec éloge les communes de Berzieux et Courtémont dans lesquelles la confiance dans la vaccine se maintient et à laquelle les habitants ne négligent jamais de recourir.

Vous avez accordé une médaille d'encouragement à M. Montfeuillard.

CINQUIÈME CONCOURS.

ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE.

Convaincus que vous êtes, qu'une bonne théorie peut aider puissamment la pratique de l'agriculture, vous avez, depuis plusieurs années, offert une médaille d'encouragement à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité compétente, aurait ouvert une école d'adultes dans laquelle des notions d'agriculture applicables à la localité auraient été enseignées avec le plus de succès. Jusqu'à présent votre concours n'avait point eu de résultat : vous devez vous féliciter de ne pas vous être découragés, votre appel vient enfin d'être entendu.

Depuis un an, M. Simonnet, ancien elève de l'école normale primaire de Châlons, et instituteur à Cormicy, a ouvert un cours public et gratuit, dans lequel il enseigne, dans cette localité, les principales notions de chimie et de géologie applicables à l'emploi des engrais et à l'étude des sols. La méthode à la fois simple et lucide dont il se sert, fait également honneur à l'élève et à l'institution d'où il est

sorti. Vous avez l'espoir que cet exemple sera imité par un grand nombre des jeunes gens que l'école normale envoie tous les ans dans nos campagnes.

Vous avez accordé une médaille d'encouragement à M. Simonnet.

HUITIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

M. Bonnart, de Damery, un de vos plus zélés et de vos plus actifs correspondants, vous a signalé plusieurs travaux intéressants d'un jeune charron-carossier de sa localité, M. Gillet-Henaux. Ainsi, vous avez pu vous convaincre, par l'expérience qui en a été faite devant vos commissaires, qu'une charrue de son invention présentait quelques avantages. Cette charrue n'a pas de coutre ni d'avant-train; le soc est précédé d'une simple roulette en fonte; sa construction simple et légère permet de labourer avec un seul cheval, et de retourner la terre très-près des arbres sans les endommager. Ces deux conditions la rendent très-propre à la culture des pays vignobles. Elle peut être employée aussi très-utilement au sarclage des plantes; enfin elle se recommande par le bas prix auquel elle peut être établie; elle ne coûte que 50 francs.

M. Gillet vous a adressé aussi son *tarif sur la réduction des bois carrés en stères*. Ce livre se distingue par une grande netteté et un format très-portatif, deux avantages qu'ont rarement les ouvrages de ce genre. Le reproche que vous lui ferez, c'est de n'avoir calculé les différences entre la largeur et l'épaisseur que jusqu'à deux centimètres. Ces pro-

portions peuvent être suffisantes pour le charronnage; mais, pour que son livre soit d'un usage général dans le commerce des bois, il est nécessaire que ces calculs soient poussés jusqu'à cinq centimètres de différence. Vous conseillez à l'auteur de le modifier dans ce sens, dans le cas où il en donnerait une nouvelle édition.

Enfin, M. Gillet vous a soumis un modèle de roule-herse. Autant que vous pouvez en juger par ce modèle, vous craignez que M. Gillet n'ait pas suffisamment calculé les effets de cet instrument, et qu'il ne puisse pas être d'un emploi facile. Cependant cette nouvelle preuve du zèle de M. Gillet-Henaux, pour le perfectionnement des instruments aratoires, ajoute encore aux titres qu'il avait déjà à vos suffrages. Vous lui avez accordé une médaille d'encouragement.

M. Vessel, charron à Ambonnay, vous a adressé le dessin d'une machine de son invention, pour fabriquer quelques parties des roues de voiture dont il se sert dans son atelier depuis quelques années. Cette machine vous a paru bien conçue. Elle a pour effet certain de mettre une très-grande précision dans l'assemblage des roues. C'est là toute la question de leur solidité.

M. Vessel vous a soumis en outre le modèle d'un appareil qu'il a imaginé et établi chez lui pour chauffer les bandes de roues. Vous avez trouvé cet appareil fort ingénieux. Ses avantages sont une grande économie dans le combustible et une régularité plus parfaite dans le chauffage des bandes; il ne présente plus ensuite les dangers de l'incendie de l'ancien système.

Vous avez accordé à M. Vessel, une médaille d'encouragement.

L'éducation des abeilles est une des plus belles branches de l'agriculture; cependant peu de personnes s'y livrent. Pour la suivre avec succès il faut une longue et patiente observation, des soins minutieux et de tous les instants. Depuis sa jeunesse, M. Radouan, de Vanault, s'est toujours occupé de cet intéressant insecte. En lui décernant une médaille d'encouragement, c'est tout une vie de travaux et d'études que vous avez voulu récompenser.

M. Radouan vous a fait hommage de la quatrième édition de son Manuel de l'éleveur des abeilles. Dans cet ouvrage il a consigné non-seulement les résultats de sa longue expérience, mais encore tout ce qu'il a pu recueillir de plus intéressant dans les auteurs modernes, sur l'histoire naturelle des abeilles et les différents modes de les gouverner.

Tout ce qui peut augmenter la valeur d'un produit a droit à vos encouragements. C'est ainsi que vous avez jugé l'appareil mobile de M. Lévêque, de Venteuil, pour la distillation des marcs de raisins. Avant son application, ce produit était à peu près perdu dans nos vignobles. Le distillateur lui-même en tirait peu de parti tout en le payant à vil prix. Il lui était impossible de rentrer assez promptement la quantité de marcs qu'il recevait à la fois, et surtout de les loger assez convenablement pour ne pas perdre, par la volatilisation, une grande partie de l'alcool qu'ils contiennent. L'alambic portatif de M. Lévêque est tout simplement une chaudière de distil-

lation, placée dans un fourneau en tôle, dont l'appareil à bitume donne une idée exacte. En un quart-d'heure on peut le transporter d'un endroit à un autre. En prenant toutes les précautions nécessaires à leur conservation, le vigneron peut tirer du marc d'un hectolitre de vin, au moins un litre d'eau-de-vie à cinquante-deux degrés centésimaux. Supposant que la chaudière contienne trois hectolitres de marcs, on peut obtenir un hectolitre en deux jours. Il n'y a pas d'autres frais que la location de l'appareil et la main-d'œuvre. Les résidus de la distillation de l'année précédente peuvent fournir le combustible; mais ordinairement le vigneron préfère les employer comme engrais. On a reconnu que leurs propriétés fertilisantes étaient assez actives. M. Lévêque n'ayant pas pris de brevet, a trouvé beaucoup d'imitateurs pour son heureuse application; mais le mérite lui revient à lui seul. Vous lui avez accordé une médaille d'encouragement.

La préparation du cuir doit être une des plus anciennes industries, et pourtant c'est encore à l'époque actuelle une de celles qui ont subi le moins de perfectionnement. Ainsi le tannage des peaux est presque généralement pratiqué maintenant d'après des procédés usités de temps immémorial, dont l'action, pour s'accomplir, demande des années entières. Avec le mouvement actuel de l'industrie, on sent combien un travail aussi lent rend difficile et désavantageuse la position du tanneur, qu'il expose à de grandes chances et dont il absorbe un énorme capital.

La Société nationale d'encouragement ne cesse de poursuivre toutes les améliorations qui peuvent chan-

er une pratique aussi vicieuse, et dernièrement en-
ore elle vient de récompenser les efforts d'un tanneur
le Paris, M. Vanquelin, qui est parvenu à accélérer
e tannage des peaux par un procédé mécanique.

Ce que nous venons de dire de la tannerie, s'appli-
ue également au corroyage. Dans cette préparation
ussi, les procédés sont lents et peu avancés; aussi
evez-vous signaler avec empressement les efforts que
ont toutes les maisons de cette ville qui s'occupent de
ette industrie. Sur l'invitation que vous a faite
I. Valtiez-Legée, vous avez visité son établissement
ans tous ses détails, et vous avez été heureux de voir
s perfectionnements que ce jeune industriel a déjà
ıtroduit dans sa pratique. Ainsi M. Valtiez emploie
n procédé, qui est en partie de son invention, pour
orroyer les cuirs tannés. La méthode en usage par-
out consiste à étendre, sur la surface d'un cuir, une
omposition oléagineuse, et à l'abandonner à l'action
u temps. Cette opération est vicieuse et inégale, elle
e s'achève jamais avant quinze à vingt jours, l'absorp-
on de la stéarine qui fait la base de la nourriture que
on veut introduire dans le cuir, s'opère difficilement,
n hiver surtout; elle ne se répartit jamais bien, à
ause des inégalités que le cuir présente dans son
paisseur. En résumé, il y a perte de temps, de ma-
ères et imperfection dans le résultat de l'opération.

M. Valtiez a remédié à ces inconvénients au moyen
une machine dont l'idée première n'est pas de lui,
ais dont certaines dispositions paraissent lui appar
nir. C'est un coffre en bois de forme cylindrique,
un mètre de diamètre sur trois mètres de longueur
ont les parois intérieures sont garnies de traverses, et
ont les deux axes sont traversés par un arbre en fer

garni de chevilles de bois. Un double engrenage imprime au cylindre et à l'arbre un mouvement de rotation différent. Après avoir reçu la nourriture suivant la méthode ordinaire, le cuir est plié et introduit dans le coffre qui est mû par une manivelle à bras. On conçoit comment le cuir est entraîné et agité en tous sens par le double effet des traverses de la machine et des chevilles de l'arbre. En deux heures l'absorption est faite ; toute la matière est employée et parfaitement répartie. Traités de cette manière, les cuirs doivent nécessairement acquérir une plus grande qualité.

M. Valtiez étudie en ce moment une nouvelle composition oléagineuse qui devra donner au cuir une imperméabilité plus parfaite. Il vous soumettra l'année prochaine le résultat de ses essais. Vous avez vu aussi chez lui une petite machine fort ingénieuse, qu'il a imaginée pour couper et estampiller à la fois les brides à sabots. C'est une industrie nouvelle que le pays lui doit. Il n'a pas voulu s'en assurer la propriété, et aujourd'hui tous ses confrères ont fait construire des machines sur le modèle de la sienne. Personne ne se doute qu'il sort des ateliers des corroyeurs de cette ville pour plus de trente mille francs de brides à sabots. Enfin vous avez remarqué avec plaisir une excellente mesure que M. Valtiez a introduit dans ses ateliers, et à laquelle on ne saurait donner trop d'éloges. Les ouvriers qui s'absentent de l'atelier, sans excuses suffisantes, sont soumis à une amende dont le produit sert au soulagement de ceux qui tombent malades. Vous devez avouer, Messieurs, que cette idée si féconde est entrée pour beaucoup dans les motifs qui vous ont décidés à décerner une médaille d'encouragement à M. Valtiez.

L'année dernière, on a exposé sous vos yeux, les
duits d'une nouvelle fabrique créée à Vaudan-
rt, près Epernay. Vous vous rappelez, sans doute,
e ces produits étaient des grès fins imités de ceux
i sortent des fabriques anglaises. Quoique ces objets
sent d'un prix trop élevé pour que leur usage
n répandit beaucoup, et qu'ils ne pussent être
ardés que comme objets de luxe, vous avez cru
voir encourager cette industrie naissante, en lui
ordant une médaille d'encouragement de première
sse.

Cette année, vous avez reçu de Vaudancourt des
duits plus nombreux et plus variés, et au pre-
er aspect, votre Commission a été unanimement
ppée des progrès qui avaient été faits. Les vases
it généralement de bon goût, les ornements en
ief qui les enrichissent sont plus détachés et plus
rs. Vous avez remarqué entr'autres des bouteilles
vant d'alcazas formées d'un grès très-fin, très-ho-
gène, d'une belle couleur grise et ornées de reliefs
ne grande pureté. Avec la même matière, on a
t de petites jattes très-légères et très-élégantes, qui
ouvent la tenacité et la ductilité de pâte qui sert à
fabrication de ces poteries. Enfin il y a des mé-
llons sur lesquels sont empreints de très-petits per-
nages avec une pureté remarquable.

En parcourant le tarif qui a été envoyé par M. Bod-
, vous avez cru remarquer qu'il y avait une certaine
sse dans les prix. Cependant, pour en avoir la
titude, il faudrait des points de comparaison qui
s manquent. Jusqu'à ce que la question écono-
que de l'établissement de M. Bodlet soit bien ré-
e pour vous, vous réservez tous les droits qu'il

a déjà à une de vos premières distinctions; mais en attendant, vous devez aux progrès qu'il a déjà faits, un rappel de médaille d'encouragement.

Sur un autre point du département il existe, depuis près d'un siècle, une faïencerie qui vous a aussi envoyé ses produits. L'usine d'Epense, la plus ancienne et la plus considérable en ce genre du département de la Marne et de la Meuse, a huit fours, occupe deux cent-cinquante à trois cents ouvriers, et expédie en Belgique, en Flandre et en Bretagne, pour cinq à six cent mille francs de faïence par an. Cet établissement avait vu depuis quelques années baisser sa prospérité; il est passé depuis peu dans de nouvelles mains. Le nouveau directeur espère, par son activité et ses perfectionnements, triompher des circonstances défavorables qui ont diminué les bénéfices de cette industrie.

Les faïences qui ont été envoyées sont de grands vases à l'usage des campagnes, qui doivent présenter des difficultés d'exécution, et des assiettes dont on ne se sert plus dans nos villages, mais qui paraissent encore recherchées dans les contrées précitées. M. Godechal a apporté beaucoup de perfectionnement dans les couleurs employées à la peinture des oiseaux et les fleurs qui les décorent.

Vous avez pensé que vous ne pouviez rester étranger à une industrie de cette importance, et lui refuser l'appui que doit lui donner la publicité d'un témoignage de satisfaction. Vous avez accordé à M. Godechal une médaille d'encouragement.

Une machine à essayer les bouteilles est maintenant indispensable dans toutes les verreries. Elle est aussi très-utile dans toutes les maisons de commerce de vins, comme moyen de vérification.

Votre collègue, M. Rousseau, vous en a soumis une de son invention. Vous l'avez comparée avec celle de Collardeau, et vous avec reconnu qu'elle avait sur elle des avantages incontestables dans la pratique. La machine de Collardeau ne convient guère que dans le laboratoire d'un savant; le placement de la bouteille y est difficile; la pression se faisant à l'aide d'un levier sur lequel on appuie, est très-irrégulière, agit par secousse et fait osciller le mercure dans le mamomètre, de telle manière qu'il est difficile de voir à quel atmosphère on arrive. Le mécanisme de l'appareil de M. Rousseau donne au contraire une pression très-régulière et très-constante. Cette machine peut être manœuvrée par le premier ouvrier venu, et avec une telle rapidité qu'il serait possible d'essayer six mille bouteilles en un jour. Avec la machine de Collardeau, on n'en ferait peut-être pas la dixième partie. Vous avez accordé à M. Rousseau une médaille d'or.

Il y a long-temps, pour la première fois, que vous avez formé le vœu de voir les hommes de l'art à la recherche des produits souterrains que paraissent recéler la montagne d'Avize et celles qui l'environnent. Enfin, vous pouvez signaler un premier pas, et c'est l'industrie seule qui l'a fait; elle vient de découvrir, entre Avize et Grauves, un banc de marbre d'une assez grande étendue. Vous avez pu juger, par les échantillons qui vous ont été présentés, des qualités

de ce produit, de la dureté de son grain et de la richesse de ses nuances. Il ne faut pas cependant se dissimuler que de grandes difficultés sont attachées à cette exploitation. Le banc n'a pas partout la même qualité ni la même épaisseur ; il est d'une exploitation très-pénible et très-coûteuse. Les communications sont d'ailleurs extrêmement mauvaises. Tant d'obstacles n'ont pas découragé MM. Desfouchères et Duvongel. Déjà ils ont obtenu un premier succès. Deux cents cheminées qu'ils ont fait confectionner à Paris, ont trouvé un placement immédiat. Aujourd'hui ces Messieurs établissent sur les lieux une scierie hydraulique et des ateliers pour donner au marbre toutes les préparations dont il a besoin. Vous avez voulu, Messieurs, récompenser les efforts des MM. Desfouchères et Duvongel, et vous leur avez accordé une médaille d'or.

Depuis la clôture de vos concours, plusieurs travaux intéressants sont venus à votre connaissance. Ainsi la fabrication des meules à l'anglaise, de M. Giraudelle l'aîné, de Saint-Martin-d'Ablois, qui vous a été sisignalée par M. Félix Quinet, de Chavot ; ainsi le crible-rape de M. Vinet-Buisson, de Montmirail, sur lequel votre correspondant, M. de Tillancourt, vous a fait un rapport favorable ; enfin, l'exploitation de marbre d'Hermonville, près Reims, que notre collègue, M. Lebrun, a visitée tout dernièrement.

Ces diverses communications entreront dans le cadre de vos travaux de l'année prochaine.

Extrait du procès-verbal de la séance publique du 30 septembre 1841.

M. le Préfet, président-né, ouvre la séance par un discours sur les travaux de la Société depuis sa fondation.

M. J. Garinet, président annuel, lit un discours *sur la Réforme des prisons.*

M. Eugène Perrier, secrétaire, rend compte des travaux de la Société depuis sa dernière séance publique.

M. Prin lit une notice biographique sur M. Gobet, membre honoraire de la Société.

Le Président annuel proclame, ainsi qu'il suit, le résultat des concours.

PREMIER CONCOURS.

Une médaille d'or de 300 francs était offerte au meilleur mémoire sur cette question :

« Quels seraient les moyens d'arriver à l'abolition « de la vénalité des offices ministériels, tout en mé- « nageant les intérêts privés des titulaires actuels « de ces offices ? »

Le prix n'est pas décerné.

Une médaille d'or de 100 francs est accordée à l'auteur du mémoire numéro 9, et des mentions honorables aux auteurs des mémoires numéros 6, 8, 10 et 11.

L'auteur du n° 9, portant pour épigraphe :

« Cette vénalité est bonne par ce qu'elle fait faire « comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait

« pas entreprendre pour la vertu ; qu'elle destine « chacun à son devoir et rend les ordres de l'État « plus permanents. »

MONTESQUIEU. — *Esp. des lois. Liv. v, Chap. XIX.*

Est anonyme.

L'auteur du mémoire n° 6, portant pour épigraphe :

« La liberté doit être désormais le principal mo- « bile des institutions françaises. »

Est M. DUVERGER DE VILLENEUVE, ancien notaire à Versailles, rue Hoche, n° 16.

L'auteur du mémoire n° 8, portant pour épigraphe :

« Ne fixez pas le nombre des sujets qu'il doit y « avoir dans les professions utiles, ou fixez en « même temps le nombre des enfants qui doivent « naître. »

TURGOT.

Est M. MOREL-FATIO, banquier à Paris, rue Lafitte, n° 12.

L'auteur du mémoire n° 10, portant pour épigraphes :

« *Labor improbus omnia vincit.* »

« Aide-toi, Dieu t'aidera. »

Est M. Gustave BOUTIGNY, de Paris.

L'auteur du mémoire n° 11, portant pour épigraphe :

« *Hoc genus antidoti est adversum hæc dira venena.* »

(*TURNEBI epistola ad hospitalem.*)

Est anonyme.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

Une médaille d'encouragement, de première classe, est accordée à la commune d'Anthenay, arrondissement de Reims. — M. Lefort, maire.

QUATRIÈME CONCOURS.

VACCINE.

Une médaille d'encouragement, de première classe, est accordée à M. Montfeuillard, docteur en médecine à Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Ménehould.

CINQUIÈME CONCOURS.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Une médaille d'encouragement, de première classe, est accordée à M. Simonnet, instituteur à Cormicy, pour l'ouverture d'un cours public et gratuit d'agriculture.

HUITIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la Société accorde :

Une médaille d'or de 100 francs, à MM. De Bigault de Fouchers et Hippolyte Duvochel, à Pierry, pour l'exploitation d'une carrière de marbre à Grauves ;

Une médaille d'or de 100 francs à M. le docteur Rousseau, à Epernay, inventeur d'une machine pour essayer les bouteilles ;

Une médaille d'encouragement, de première classe,

à M. Radouan, de Vanault-les-Dames, pour les soins intelligents qu'il a donnés toute sa vie à l'éducation des abeilles;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Gillet-Hénaux, à Damery, inventeur de plusieurs instruments d'agriculture;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Vessel, à Ambonnay, pour les perfectionnements qu'il a introduits dans l'industrie du charronnage;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Levêque, à Venteuil, inventeur d'un alambic portatif;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Valtiez-Legée, à Châlons-sur-Marne, pour les perfectionnements qu'il a introduits dans l'industrie du corroyeur;

Une médaille d'encouragement, de première classe, à M. Godechal, propriétaire de la faïencerie du bois d'Épense, commune de Sainte-Ménehould;

Un rappel de médaille d'encouragement, de première classe, à M. Bodlet, gérant de la fabrique de grès de Vaudancourt.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS.

COMMISSAIRES :

MM. Garinet fils, *président ;* Eug. Perrier, *secrétaire ;* Maupassant, Grandamy, Barrois, Joseph Perrier, Arnould.

MESSIEURS,

La Société avait mis au concours la question suivante : « Quels seraient les moyens d'arriver à l'abolition de la vénalité des offices ministériels, tout en ménageant les intérêts privés des titulaires actuels de ces offices. »

Votre rapporteur doit se borner à vous présenter l'analyse des mémoires qui ont paru à la commission dignes de fixer votre attention.

Les opinions qui sont exprimées par les auteurs de ces mémoires leur appartiennent. Comme la société y est étrangère, elle n'en accepte aucunement la responsabilité.

Onze mémoires vous sont parvenus. Il en est peu dans ce nombre qui ne contiennent quelques utiles observations de détail ; mais votre commission a dû faire

un choix et vous proposer d'écarter du concours les mémoires classés sous les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 7, parce que ces mémoires en général ne traitent qu'une partie de la question, et sont bien inférieurs à ceux dont nous allons vous entretenir.

Elle vous propose de conserver au concours les mémoires placés sous les nos 6, 8, 10, 11 et 9.

Le mémoire n° 6 a pour épigraphe :

« La liberté doit-être désormais le principal mobile » des institutions françaises. »

L'auteur de ce mémoire dit ceci :

« Pour remédier à ce système de privilége....., nous ne voyons pas d'autre moyen que de laisser à tout individu né français la liberté d'exercer les fonctions de notaire, d'avocat à la cour de cassation, d'avoué, d'huissier, de commisseur-priseur, d'agent de change et de courtier de commerce, en se conformant aux dispositions que le législateur jugerait à propos de préférer dans l'intérêt de l'ordre public, pour éviter que cette liberté vînt troubler tout-à-coup une foule d'existences et d'intérêts privés.....

« Les seules mesures générales qui seraient applicables à tout postulant qui obtiendrait l'investiture d'un nouveau titre, quelle que soit la nature de l'office, c'est qu'il serait assujetti, avant d'entrer en fonctions, d'abord de verser un cautionnement double de celui des titulaires actuellement investis de l'office semblable dans le même ressort ou la même résidence de ce nouveau titulaire; ensuite d'acquitter entre les mains du trésorier de sa compagnie, au profit de ces titulaires actuels et de leurs successeurs, le montant

d'une indemnité qui serait fixée par le Gouvernement..... »

Et pour atténuer autant que possible l'irruption qu'un pareil système appelle nécessairement dans tous les emplois ministériels, l'auteur, dans une seconde partie, propose divers moyens plus ou moins efficaces à son avis : par exemple, chaque notaire actuellement en titre pourrait présenter à la nomination du Roi un notaire en second, qui serait son associé et partagerait ses émoluments, mais n'aurait aucun droit ni à sa clientèle ni à ses minutes, etc. Ce système d'association s'appliquerait aux autres offices et s'y approprierait suivant leur nature; les charges d'avocat à la cour de cassation seraient dédoublées, etc., etc.

Au bout de vingt ans, selon les calculs de l'auteur, les titulaires actuels, en partageant l'indemnité versée à la caisse du trésosier, suivant des bases à fixer, se trouveraient payés de leurs charges et la vénalité tout-à-fait éteinte.

Ce mémoire se termine par des considérations politiques, sur la nécessité d'ouvrir des carrières à une foule de jeunes hommes inoccupés, qui sont de dangereux ennemis du Gouvernement. En les mettant à même d'utiliser leurs talents acquis, on les rattache à l'ordre, à la paix et à la prospérité du pays.

Le mémoire n° 8 porte cette épigraphe :

« Ne fixez pas le nombre des sujets qu'il doit
» y avoir dans les professions utiles, ou fixez
» en même temps le nombre des enfants qui doi-
» vent naître. (Turgot). »

Ce mémoire traite plus spécialement de ce qui

concerne les emplois de finances. Son plan pour le rachat des offices, et pour l'institution du libre exercice de toutes les industries, est fort simple.

L'auteur demande que les professions dont il s'agit dans la loi de 1816, cessent d'être des offices à la nomination du Gouvernement, et que le nombre des personnes qui voudront les exercer soit absolument illimité, ainsi que cela se pratique pour toutes les autres professions telles que marchands, médecins, avocats, etc.

Il exigerait seulement l'institution royale pour l'*état* de notaire et d'huissier audiencier.

Il formule un projet de loi qui développe tout son système.

Les titulaires d'emplois d'offices seraient indemnisés de leur perte sur le pied de leur valeur vénale au jour de la promulgation de la loi, en recevant, pour le montant de leur indemnité, des obligations du Trésor payables en vingt ans, par égales portions, et portant intérêt à trois pour cent : le capital du rachat serait à la charge du Trésor; mais les nouveaux exerçants en paieraient les intérêts de la manière suivante.

« Tout office monopolisé étant censé remplacé par » deux exerçants libres, chacun de ceux-ci aurait » à payer la moitié de l'intérêt, soit un et demi pour » cent du capital, qui sera dû sur l'office supprimé, » de manière que la quote-part diminuera tous les » ans d'un vingtième jusqu'à extinction complète. » Ainsi la cote d'un office de 100,000 francs, qui à » trois pour cent doit être de 3,000 francs, donnera » lieu à une quote-part de 1,500 francs pour tout » exerçant libre de cette profession remplaçant l'of-

» fice supprimé; mais pour la première année, seule-
» ment; 1,425 francs, pour la seconde et ainsi de
» suite jusqu'à extinction. Il est bien entendu que la
» quote-part de chaque année sera la même pour tout
» exerçant libre ancien et nouveau.

N° 10. Ce mémoire porte pour épigraphe :

« *Labor improbus omnia vincit.* »

« Aide-toi, Dieu t'aidera. »

L'auteur de ce mémoire soutient que le projet d'augmenter le nombre des offices pour remédier au mal dont on se plaint, l'aggravera encore davantage. Il pense que le Gouvernement doit racheter les offices sur l'estimation de leur valeur, et arriver à cette grande opération politique et financière au moyen de l'amortissement.

Il porte la valeur des offices à un milliard, et dans son projet de rachat, il pense qu'il peut s'effectuer sur un revenu de douze pour cent. On préleverait pour honoraires cinq pour cent à répartir entre les officiers ministériels, en raison du nombre des actes faits par chacun d'eux, il resterait chaque année sept pour cent à imputer : 1° sur les intérêts; 2° sur le capital.

Dans des tableaux annexés au mémoire, on peut suivre l'opération de l'amortissement des offices, selon quatre modes proposés.

En suivant ce système on arrive à indemniser les titulaires d'offices en vingt-cinq ans deux cent quarante-cinq jours au plus, et en vingt ans quatre-vingt-six jours au moins.

Tout ce système n'est pas très-clair, c'est sans-

doute une vaste régie de tous les offices que l'auteur a voulu créer sur la surface de la France. Des produits ainsi réunis et divisés par douzièmes, les cinq douzièmes seront accordés aux titulaires en charge, et les sept autres formeraient l'amortissement des charges rachetées en rentes sur l'État; ce mode de rachat se rapprocherait beaucoup du plan proposé par l'auteur du n° 9.

L'auteur prend des précautions pour atténuer, autant que possible, ce formidable pouvoir de corruption que le droit de distribuer vingt-six mille places gratuites va jeter aux mains du Gouvernement et pour empêcher qu'un abus ne succède à un abus.

A cet effet, il propose des concours pour chaque place; une commission d'examen qui présenterait trois candidats, et l'obligation pour le Gouvernement de ne choisir que sur cette liste.

C'est avec quelques améliorations le système de la loi du 6 octobre 1791 sur le notariat, loi qui n'a jamais été exécutée, et qui a été remplacée par celle du 25 ventôse an XI, actuellement en vigueur.

Le mémoire n° 11, porte pour épigraphe :

Hoc genus antidoti est adversum hæc dira venena.

ADR. TURN. Epist. ad hospitalem.

L'auteur de ce mémoire propose de supprimer presque tous les actes que la loi confie aux officiers ministériels : ainsi, les ventes seraient faites sur les registres du conservateur des hypothèques; il serait ouvert dans les bureaux du cadastre un grand livre, sans cesse à jour, où la fortune de tous serait tenue

en partie double ; il n'y aurait plus d'écritures judiciaires, les assignations s'enverraient par la poste. De cette manière les offices seraient bien vîte en baisse, et l'État pourrait les racheter avec quatre cents millions au plus.

Pour arriver au remboursement des offices en vingt ans, il faudrait, par année, vingt-six millions. Il serait effectué en rentes sur l'État, et son extinction graduelle aurait lieu, au moyen d'un large système d'amortissement.

« En arithmétique politique, dit l'auteur, on admet qu'un revenu de 462,400 francs employé en amortissement tous les ans, suffit pour rembourser en cinquante ans, par la puissance de l'intérêt composé, un capital de cent millions.

« Ce capital est le quart de celui qui serait à payer aux officiers ministériels. Pour arriver au remboursement intégral en cinquante ans, il faudrait affecter à l'amortissement un revenu annuel de 1,849,600 francs.

« Si l'on voulait faire supporter cette charge aux trente mille officiers que le Gouvernement aurait à nommer, et la répartir entre eux par tête, on trouverait que chacun d'eux n'aurait à payer qu'une somme de 50 à 60 francs annuellement à l'amortissement.

« Si on augmentait la charge annuelle, l'exécution de la mesure du remboursement deviendrait plus prompte, et le fardeau plus léger en le divisant entre les officiers ministériels, proportionnellement à l'importance de leurs revenus.

« L'État avancerait les fonds de ce remboursement ; il en serait indemnisé par les nouveaux titulaires.

Les intérêts seuls ne seraient pas recouvrés par l'État. »

Ce mémoire est celui de tous, qui contient le plus de détails pratiques ; les officiers ministériels avec les plans de réforme de l'auteur, verraient leurs revenus bien diminués, ou plutôt à peu près réduits à rien. Toutefois, il s'y trouve quelques vues qu'une sage administration pourrait étudier, et peut-être mettre en pratique avec une prudente réserve.

Le mémoire n° 9, porte cette épigraphe :

« Cette vénalité est bonne, parce qu'elle fait
» faire comme un métier de famille ce qu'on ne
» voudrait pas entreprendre pour la vertu, qu'elle
» destine chacun à son devoir, et rend les or-
» dres de l'État plus permanents. »

MONTESQUIEU, Esprit des lois, liv v, chap. XVIII.

L'auteur, après avoir dit que la question de la vénalité semble condamnée par l'opinion publique, ajoute : « Ce n'est pas cependant que l'opinion publique ne puisse se tromper quelquefois ! les faits démentent si souvent les principes ! l'application est parfois si différente de la théorie !... Mais nous n'avons pas même à défendre la vénalité, ni à la combattre, ce que nous nous garderions bien de faire d'ailleurs, puisqu'elle est pour ainsi dire vaincue par l'opinion publique, du côté de laquelle l'homme sage doit toujours se ranger, sauf à garder ses convicions... Que la vénalité tombe donc... qu'elle tombe comme tant d'autres institutions sont tombées avant elle et avec elle ! Ce sera peut-être encore une pierre de moins à l'édifice social, ce sera peut-être un anneau

de moins encore à cette chaîne qui unissait si fortement la société d'une autre époque... »

Il faudrait citer tout ce préambule, ces réflexions d'un esprit prudent, ces regrets d'un homme éclairé par l'expérience... « Mais, dit-il, quand nos pères voyaient avant nous et nos grands pères avant eux, les places données à la servilité, à l'intrigue; quand, à moins que le hasard ne soit plus juste que ceux qui les donnent, elles sont la récompense de la bassesse, le prix de la corruption; quand on voit l'ambition s'arracher les fonctions honorifiques, la cupidité se disputer les fonctions lucratives, on peut bien ne pas regretter que certaines places se vendent, on peut même déplorer qu'elles ne se vendent pas toutes; enfin, on ne peut plus se le dissimuler... nous sommes arrivés à un tel raffinement de civilisation, que si l'homme n'achète pas la place, la place achetera l'homme. »

Voici sommairement, et presque dans les termes du mémoire, le moyen proposé par l'auteur pour arriver à la solution de la question.

On compte en France vingt-six mille fonctionnaires, ayant le droit de présenter leurs successeurs à l'agrément du Roi, c'est-à-dire de vendre leurs offices.

Leurs offices réunis représentent en capital une valeur de 7 à 800 millions.

C'est, terme moyen, environ 29,000 francs pour chaque.

Pour bien faire comprendre la grande opération financière, ayant pour but d'indemniser de la valeur intégrale de leurs offices les titulaires actuels, il vaut mieux agir sur une seule classe.

Celle des notaires étant la plus riche et la plus nombreuse, et représentant à peu-près à elle seule la moitié de la valeur de tous les offices réunis, a paru devoir être choisie de préférence, pour établir les calculs avec quelques détails : ces détails sont applicables à tous les offices à clientèle.

Nous disons donc qu'il y a dix mille notaires.

Pendant l'année 1840 le prix moyen des offices de notaires a été à la vente de 48,000 et quelques cents francs; prenons le chiffre de 49,000 francs.

Dix mille offices à 49,000 francs, représentent une valeur totale de 490 millions.

Nous prendrons pour terme moyen du produit des offices, dix pour cent, et nous dirons :

490 millions à dix pour cent, produisent un revenu de 49 millions.

Chaque office valant 49,000 francs rapporte au titulaire 4,900 francs.

L'office, ou plutôt le titre nu de l'office, appartient au Gouvernement, ou devrait lui appartenir.

La clientèle attachée au titre est le produit de l'industrie du titulaire; c'est sa propriété.

Nous estimons l'office aux trois quarts du prix total de l'acquisition, et la clientèle à un quart.

Le Gouvernement reprend l'office et il le rembourse.

La clientèle reste à la disposition du titulaire.

Dans l'office de 49,000 francs, il y a 36,750 francs pour le titre, et 12,250 francs pour la clientèle.

Nous avons à rechercher les moyens de rembourser pour les dix mille offices de notaires, dix mille fois 36,750 francs pour le rachat des dix mille titres; c'est 367,500,000 francs.

Nous les remboursons en rentes à quatre pour cent. Ces rentes seront pour les 367,500,000 fr., de 14,700,000 francs.

Pour servir ces rentes, il faut une recette : nous ne la demandons pas au Trésor, mais bien aux notaires. Nous prélevons sur leurs honoraires deux cinquièmes, et ils n'y perdent rien. Le total de la recette des notaires est, comme nous l'avons déjà dit, de 49 millions; les deux cinquièmes de 49 millions nous produisent 19,600,000 francs.

Avec une recette de 19,600,000 francs, payant une rente de 14,700,000 francs, le Gouvernement trouve un bénéfice de 4,900,000 francs.

Mais ce mode de remboursement est susceptible de bénéfices plus considérables pour le Gouvernement. Ainsi, aux 4,900,000 francs de bénéfices annuels, l'auteur du mémoire a trouvé le moyen d'ajouter une somme annuelle de 7,350,000 francs, prise sur moitié de la rente de 14,700,000, dont on n'aurait plus à servir les intérêts dans la prévision que la moitié des notaires resteraient en fonctions, ce qui produit pour le Gouvernement une recette de 12,250,000 francs.

Avec cette recette de 12,250,000 francs de rente annuelle, le Gouvernement peut racheter la rente créée pour le remboursement des offices, et alors, cessant de servir cette rente, il lui reste de bénéfice net, par année, la retenue des deux cinquièmes sur les honoraires des notaires, qui est de 19 millions.

Nous n'entrerons pas avec l'auteur du mémoire dans l'examen de plusieurs hypothèses qu'il présente, il nous suffira de dire que tous ses calculs, qui ont été vérifiés, viennent à l'appui de son système, et il

présente des réponses plus ou moins fortes aux objections qu'on pourrait lui adresser.

Dans aucune des situations où il place le notaire, soit qu'il conserve ses fonctions, soit qu'il se retire, il n'y a, selon l'auteur, aucune perte pour ce fonctionnaire, et cependant il y a toujours bénéfice pour l'État, qui, sans avoir avancé un centime, sans avoir surtaxé les contribuables, sans avoir lésé les intérêts des titulaires d'offices, fait rentrer dans le libre choix du chef de l'État la nomination à tous les offices, avec un bénéfice annuel de 19 millions.

En prélevant deux cinquièmes sur les honoraires des notaires, nous avons dit que leur revenu ne diminuait pas, et voici comment :

Dans toutes les acquisitions de charges, d'offices, de fonds de commerce à exploiter, avant de réaliser le moindre bénéfice, il faut défalquer les intérêts du prix d'acquisition.

Un officier ministériel achète sa charge 100,000 fr., elle en rapporte 10,000. Il y a 5,000 francs pour les intérêts qui sont dus au précédent titulaire, et 5,000 fr. pour le titulaire qui exploite l'étude.

Si on retire au titulaire exploitant deux cinquièmes de ses honoraires, en lui laissant trois cinquièmes, son revenu s'accroît d'un cinquième de bénéfice réel ou d'un dixième sur la recette brute.

En dernière analyse, sur un office rapportant dix pour cent, les titulaires en gardent six pour eux, et le Gouvernement en perçoit quatre pour lui, qu'il leur rend tant que dure l'opération du remboursement en rentes bien assurées et sans travail.

Dans ce projet, les offices sont remboursés sur le

prix de leur valeur, au jour de la promulgation de la loi qui ordonnerait le rachat.

Le versement de ces deux cinquièmes des honoraires se fait dans la caisse du receveur de chaque arrondissement, dans les formes ordinaires de la comptabilité. Il y a des moyens faciles de s'assurer de la totalité des recettes des notaires, en les obligeant de mettre sur chacun de leurs actes le prix qu'ils coûtent. Ce n'est plus qu'un relevé, une addition à faire, pour trouver le chiffre total.

La mise à exécution de ce système permet au Gouvernement d'élever le nombre des officiers, dans chaque profession; les gains des notaires et des autres officiers en seront nécessairement diminués; mais cette augmentation du nombre fera participer aux bénéfices un bien plus grand nombre de personnes qu'aujourd'hui. Tous les titulaires, anciens et nouveaux, seront assujettis à la retenue des deux cinquièmes de leurs honoraires.

Malgré ce prélèvement, le notaire, en certaines localités, même avec la nouvelle concurrence, aura encore un revenu supérieur, par les seuls produits de son office, à ceux d'un Ministre d'Etat, à ceux des présidents et des conseillers des cours souveraines, à ceux des présidents et des juges de première instance, à ceux de tous les membres du parquet, et infiniment supérieur au modique traitement des juges de paix.

Cette blessante inégalité dans la rémunération des services doit disparaître, surtout dans un siècle qui s'est accoutumé à juger du mérite des services par le produit qu'ils procurent.

Quand les officiers ministériels auront moins d'affai-

res ils les traiteront mieux; quand ils s'enrichiront moins vîte, ils resteront plus long-temps en fonctions. Il faut que les officiers ministériels rentrent et qu'ils restent dans leurs fonctions, dont ils n'auraient jamais dû sortir, et qu'ils cessent d'afficher la prétention de former dans l'état une aristocratie puissante contre laquelle plus d'un pouvoir est venu se briser.

L'auteur de ce mémoire, dans la prévision la plus favorable à la consommation de l'opération du rachat du capital des titres des offices, celle où moitié des titulaires actuels conserveraient leurs fonctions et celle où moitié se retirerait, pense qu'il faudrait quinze ans pour y parvenir. Nous pensons qu'il en faudrait vingt au moins, toujours dans cette même prévision.

Notre intention, dans ce rapport, a été, Messieurs, de vous donner presque sans observations l'analyse vraie de chaque mémoire. Vous pourrez en faire vous même l'appréciation; mais quant à ce dernier travail, qui a plus particulièrement fixé l'attention de votre Commission, nous avons cru devoir par cela même, après en avoir textuellement reproduit les principaux passages, vous faire remarquer :

1° Que l'auteur, en exigeant la retraite des titulaires actuels pour qu'ils puissent avoir droit au prix du rachat, demande une véritable confiscation contre ceux qui resteront en charge. En effet, s'ils donnent leur démission, ils seront indemnisés, et par suite remplacés par un successeur qui ne paiera rien ni à son prédécesseur ni à l'État. Pourquoi ne pas admettre à la provision nouvelle, cet ancien titulaire qui paraît y avoir au moins autant de droit que le premier venu; et si on l'y admet, pourquoi le forcer à laisser

à l'Etat le prix de sa charge dont il est dépossédé; c'est exiger de lui plus que l'on n'aurait exigé de l'autre; c'est lui faire acheter cette nouvelle charge, qui doit être octroyée gratuitement. Pour apporter dans l'opération toute l'équité possible, il faudrait liquider par un coupon de rente toutes les charges existantes et donner à tous les notaires, même à ceux qui resteraient en fonctions, une institution nouvelle.

2° Qu'en séparant de la charge, la clientèle, et en comptant cette dernière pour un quart; en supposant que cette clientèle pourra être vendue, c'est d'abord ouvrir de nouveau la porte à la vénalité qui s'y glissera bientôt sous cette forme; c'est, d'autre part, compter pour quelque chose ce qui n'est rien sans le titre; en effet, le démissionnaire ne pourra vendre que quand il sera remplacé, et alors il ne trouvera plus d'acheteurs; ce sera une valeur improductive entre ses mains, et que chacun espérera s'approprier sans bourse délier.

3° Qu'il n'a pas songé à faire entrer dans ses calculs la perte qui résultera nécessairement des droits de recettes à payer aux divers agents du fisc entre les mains desquels passeront ces valeurs *saisies* (c'est le terme de l'auteur) sur les officiers ministériels.

Votre commission, Messieurs, a pensé que l'auteur de ce travail consciencieux, et exempt en partie des déclamations et des exagérations qui se trouvent en grand nombre dans les autres mémoires, fait preuve d'une étude approfondie de votre question, qu'il propose une solution plus simple, d'une exécution plus facile, que les projets que nous vous avons indiqués ci-dessus; que s'il n'a pas complétement satisfait à votre programme, il mérite une distinction qui le

place au rang le plus élevé du concours, et à une distance notable de ses concurrents.

Elle vous propose de lui accorder une médaille d'or de 100 francs ;

Elle vous propose, en outre, de décerner une mention honorable à chacun des mémoires n°s 6, 8, 10 et 11.

La Société, après avoir entendu ce rapport, les explications verbales du rapporteur et des membres de la commission, après avoir pris connaissance des mémoires, et après une mûre délibération,

Adopte les conclusions de la commission.

Ouverture faite des billets cachetés annexés aux mémoires distingués, il est reconnu que :

L'auteur du n° 9 désire garder l'anonyme ;

L'auteur du n° 6 est M. Duvergier de Villeneuve, ancien notaire à Versailles ;

L'auteur du n° 8, M. Morel-Fatio, banquier à Paris ;

L'auteur du n° 10, M. Gustave Boutigny, de Paris ;

L'auteur du n° 11 n'a pas fait connaître son nom.

Les billets annexés aux mémoires non distingués sont brûlés séance tenante.

Il est, du tout, dressé procès-verbal.

NOTICE

SUR M. L.-A. GOBET,

MEMBRE HONORAIRE RÉSIDANT,

Par le docteur P.-F. PRIN ✻, Membre titulaire.

MESSIEURS,

PARMI les hommes honorables que la Société a perdus depuis sa fondation et auxquels elle a consacré des notices particulières, jamais elle n'a songé à établir des rangs de supériorité; mais plus les liens de confraternité et d'estime mutuelle étaient étroits, plus aussi nous devons être douloureusement affectés de la mort de nos collègues.

C'est donc une mission tout à la fois douce et pénible, que nous avons reçue de nos devanciers, de signaler à la reconnaissance publique le nom d'un homme utile et modeste qui a siégé dans nos rangs et dont les travaux ont pu jeter quelque lustre sur la compagnie à laquelle il appartenait, de proclamer ses succès et de faire en sorte qu'il trouve des imitateurs.

M. Louis-Antoine GOBET naquit à Sézanne en 1768. Son père, homme d'esprit et de bon sens, exerçait

avec distinction, dans ce bailliage, les fonctions du notariat.

Dernier né de la famille, le jeune Gobet fut comme ses frères placé, presqu'au sortir de la première enfance, dans un des colléges de Paris.

La douceur et la candeur de son caractère, son application et son aptitude au travail appelèrent sur lui la bienveillance et l'affection de ses maîtres qui, par des soins attentifs et assidus, ne cessèrent de veiller au développement des facultés dont la nature l'avait doté.

Ses succès furent si rapides, son instruction si avancée, qu'avant d'avoir terminé son cours complet d'humanités, il composa quelques fables qui, au jugement de ses professeurs, méritèrent d'être livrées à l'impression. Le *Journal de Paris*, le *Journal général de France*, en rendant compte de cette publication, constatent que l'auteur possède une des qualités qui font le charme de l'apologue, la précision; et qu'à cet art d'être précis, il joindra par la suite, s'il continue à travailler, les autres talents qui rendent un fabuliste recommandable. Il y a vraiment quelque chose de touchant dans les encouragements paternels que Palissot, qu'il ne connaissait que par la lecture de ses ouvrages, mais avec lequel il était entré en relation par l'envoi de quelques essais de sa muse, se plait à lui donner avec une grâce et un abandon qui durent hâter pour lui l'époque de la maturité et de la perfection. C'est, Messieurs, en vivant avec les hommes supérieurs qu'on apprend à le devenir soi-même. Leur commerce intime, leur exemple, échauffent et vivifient notre ame et nous inspirent, n'en doutons pas, ces élans généreux,

cette noble impatience, qui nous avertissent de nos forces et nous donnent le secret de notre future destinée. « Votre qualité d'écolier, lui écrit Palissot, n'est « pas une raison pour vous méfier de vous-même; « j'ai été écolier comme vous, c'est par là que nous « avons tous commencé, et l'indulgence qu'on m'a té- « moignée dans ma jeunesse, me fait un devoir d'en té- « moigner à mon tour aux jeunes gens qui annoncent « comme vous d'heureuses dispositions. Soyez per- « suadé, mon aimable jeune homme, que vous trou- « verez en moi un cœur très-disposé à vous aimer. » Il le croit appelé au genre de la fable; il lui trouve de la naïveté, de la finesse, de l'invention même, et lui recommande surtout d'apprendre à être facile avec travail, et pourtant sans que le travail paraisse; précepte qu'il a constamment suivi et dont il fut pour ainsi dire toujours esclave. C'est de cette époque que date la liaison de M. Gobet avec Palissot, liaison que le temps et une estime mutuelle n'ont fait que resserrer, et qui a amené une étroite et douce confraternité, interrompue seulement par la mort de l'auteur des mémoires littéraires. Il avait à peine atteint sa dix-huitième année, qu'il échangeait, avec son bienveillant aristarque, une suite de lettres d'où lui vinrent cette rectitude d'idées, cet esprit d'ordre et d'analyse qui l'ont toujours distingué et qui imprimèrent à tout ce qui est sorti de sa plume, un caractère vraiment remarquable de régularité, de gravité même.

L'intérêt particulier de Palissot, fortifié de tout ce que peut lui donner un véritable et sincère attachement, suivit M. Gobet dans le cabinet du procureur où il allait être initié à la connaissance du droit et des lois.

Le jeune élève de Barthole dut à son heureux naturel, à son caractère réfléchi, d'être préservé de cette dissipation, de ces entraînements futiles qui, à cette époque de la vie, sont si funestes et exercent trop souvent une fâcheuse influence sur toute notre carrière. Il fit un si bon emploi de son temps, qu'il sut concilier les études ardues auxquelles il se livrait avec la culture des lettres vers lesquelles ses goûts et un penchant décidé le portaient irrésistiblement.

En 1791, à peine âgé de vingt-deux ans, nous le voyons partager la collaboration du journal fondé par Noël, Millin et Garnery. La partie la plus délicate et aussi la plus difficile de la *Chronique de Paris* lui est dévolue. Cest lui qui, chaque jour, doit faire l'article de l'Assemblée nationale. Investi de la confiance de ses collaborateurs, non-seulement il est chargé de classer les articles de MM. Noël et Millin, de renvoyer aux auteurs ceux dont on ne fera pas usage, mais encore de s'instruire de la nouvelle du jour, de la rédiger pour le lendemain, sans qu'à cet égard il ait besoin de l'approbation des autres rédacteurs. Ses appréciations sur les hommes et sur les choses de cette époque sont aussi remarquables par leur netteté que par leur exactitude et leur prévision de l'avenir. Son style ferme, mais toujours correct, fut constamment à la hauteur de la mission qui lui était confiée. C'était là pour notre collègue un excellent apprentissage des grandes questions dont la France poursuivait la solution.

Ami sincère et désintéressé des libertés publiques, il avait trop de perspicacité dans l'esprit, pour ne pas comprendre le nouvel ordre de choses qui se préparait. Il lui paraissait que si l'ébranlement dont la so-

ciété était menacée, pouvait amener quelque mal, il ne pouvait manquer non plus de produire des avantages nombreux. Convaincu que ce mouvement, avec ses bienfaits et ses dangers, était le résultat naturel de la force des évènements, il voulait qu'on l'acceptât, qu'on le subît avec toutes ses conséquences, mais aussi qu'on se hâtât d'en tempérer les inconvénients par de sages institutions. Il ne demandait à la liberté que de la retenue et de la tempérance. Il eut le courage alors, en blâmant le tumulte et les désordres de la rue, de proclamer que, pour éviter un embrasement général, il fallait convaincre l'opinion publique, compter avec cette nouvelle puissance, préparer le pays au progrès et éclairer les retardataires par le flambeau de la discussion. Honneur, Messieurs, honneur à ces écrivains courageux auxquels le dévouement à l'ordre, l'attachement à la patrie inspiraient de si nobles sentiments!

Mais bientôt les excès d'une révolution, qui ne put s'arrêter à la réforme des abus qu'elle voulait détruire, forcèrent M. Gobet d'abandonner les lettres, pour se soustraire aux persécutions qui, à cette époque de douloureuse mémoire, ne frappaient pas moins l'honnête homme que le mauvais citoyen. Il n'échappa à l'orage qui grondait sur sa tête, qu'en venant au milieu de nous chercher un asile et des protecteurs. Il ne voulut point être complice des évènements affreux qui ensanglantèrent ces temps déplorables. Il refusa de se commettre avec des gens qui ne parlaient pas plus la langue de la raison que la langue française.

Après avoir, pendant les jours les plus néfastes de la tourmente politique, rempli dans les administrations militaires des fonctions subalternes si peu en rapport avec ses habitudes, M. Gobet, dont l'exis-

tence et l'avenir étaient détruits, se livra tout entier au commerce, cherchant dans l'industrie cette indépendance, cette *aurea mediocritas* qui convenaient si bien à sa modeste position.

Le travail et les embarras des détails minutieux auxquels il était condamné, ne purent refroidir son imagination. Lorsque le culte des lettres, non moins profané un moment que les autres cultes, fut permis, lorsque les saines doctrines en littérature, en morale, en politique purent être avouées, M. Gobet se hâta de rentrer dans le sanctuaire de la science. Ce fut, du moins nous le croyons, pendant nos plus mauvais jours, qu'il prépara les matériaux nécessaires à la publication des œuvres de deux écrivains du second ordre, Lamotte-Houdart et Lefranc de Pompignan. Il n'a été, dans cette sorte d'abréviation, ni trop favorable ni trop sévère. Il a su trouver un juste milieu. La Presse quotidienne se plut à reconnaître que M. Gobet, *littérateur instruit* et *critique judicieux*, avait rendu un service réel à la mémoire de ces auteurs, en resserrant leurs œuvres choisies en deux petits volumes. Dans les notices qu'il y a jointes, il a eu soin de réunir tous les traits, toutes les anecdotes qui honorent et font connaître ces deux poètes.

Les considérations générales que plus tard il a placées en tête de l'édition complète de Palissot, considérations dans lesquelles il a rapidement esquissé la physionomie morale et littéraire de cet écrivain, témoignent de l'impartialité de sa plume et de l'indépendance de son caractère.

Les notes qu'il a laissées, et que souvent il consignait sur les ouvrages mêmes qu'il lisait, prouvent

qu'il ne s'en rapportait pas entièrement à sa mémoire. Ce mode de travail dont il ne s'est jamais départi, lui avait rendu aussi familiers que possible les écrits de nos plus célèbres auteurs. Il professait pour les œuvres de Corneille, de Racine, de Voltaire une sincère et chaleureuse admiration. Sa mémoire était si sûre et si fidèle que, quelques jours avant ses derniers instants, lorsque déjà son organisation profondément altérée ne nous laissait plus aucun espoir de le conserver, nous n'avons eu besoin que de lui citer quelques vers d'un de nos poètes, pour rappeler chez lui toute la plénitude de cette riche faculté, si bien préparée par ses travaux antérieurs. Nous savons tous avec quelle facilité merveilleuse il retenait les morceaux les plus saillants des ouvrages qu'il avait lus. Pour n'en donner qu'un exemple, nous dirons que deux lectures consécutives de la comédie de l'*École des Vieillards*, dont l'idée première, le plan, les caractères, le style, les détails admirables et pleins de *vis comica* lui paraissaient dignes du pinceau de Molière, avaient suffi pour lui en graver dans la mémoire plus de deux cents vers qu'il n'a jamais oubliés. Sa conversation, toujours simple, mais pleine d'intérêt, était semée de citations, d'anecdotes rappelées avec à propos, sans affectation et sans pédanterie.

Esprit orné et réfléchi, riche aussi des bons préceptes qu'il avait puisés dans nos meilleurs écrivains, M. Gobet osa aborder la carrière la plus épineuse pour l'homme de lettres. Les nombreux articles qu'il a publiés sur la littérature, l'histoire et la philologie, attestent l'étendue de ses connaissances et la pureté de son goût, en même temps qu'ils témoignent de son impartialité et de la droiture de ses intentions.

Son caractère doux et conciliant avait imprimé à sa critique toute l'urbanité et toutes les formes polies d'un entretien instructif. Ennemi du scandale, il donna constamment l'exemple d'une religieuse observation des convenances qui, tout en lui faisant blâmer ce qu'il croyait répréhensible, le retenait toujours dans cette réserve de langage qui avait plutôt l'apparence d'un éloge que l'aspect sévère de la critique. Fidèle à cette belle littérature qui est la partie la plus solide de notre gloire nationale, sa facture est toujours celle de la bonne école. Il appartenait à cette sorte de pléïade littéraire qui, sous l'empire, fut la gardienne des saines doctrines. Il était et il est resté éminemment classique. Jamais il n'a craint de se déclarer pour la tradition contre le schisme littéraire. Il ne voyait dans les novateurs que des révoltés qui méconnaissaient la majesté des lettres. Le drame moderne avec ses échafauds, ses cercueils et son idiome barbare, n'a jamais trouvé grâce devant son goût toujours si sûr et si judicieux. Quoique son genre d'esprit se refusât à employer l'arme de la raillerie, il s'en servit quelquefois, mais avec assez de grâce et de bon goût, pour rendre l'épigramme aussi inoffensive que possible. Il avait parfois des réparties pleines de sel et de douce malice qu'on aimait à provoquer, parce qu'elles ne faisaient naître que la gaieté. L'amour propre le plus susceptible ne pouvait s'en plaindre.

C'est à son insu et presque malgré lui, que quelques-unes de ces légères productions ont été livrées à la publicité.

Un homme d'un mérite aussi réel, qui joignait à des connaissances variées, et à une grande rectitude de

jugement, cet amour du bien public, caractère distinctif du vrai citoyen, ne pouvait rester plus longtemps en dehors des affaires du pays.

Aussi généralement aimé qu'estimé, on le voit successivement appelé, soit par le choix de ses concitoyens ou de ses pairs, soit par la confiance de l'Administration supérieure, au tribunal de commerce, au conseil municipal, au bureau d'administration du collége, de la caisse des incendiés et de la commission de surveillance des prisons.

Ses études antérieures, sa profonde sagacité, sa laborieuse exactitude (car il était de ceux qui pensent que les fonctions gratuites obligent à l'égal des fonctions rétribuées), lui rendirent facile l'accomplissement des nouveaux devoirs qui lui étaient imposés.

Le tribunal de commerce, les justiciables, le barreau, n'ont point oublié l'équité et la loyauté qu'il apporta dans l'exercice de la présidence consulaire. L'estime et la reconnaissance de ses collègues et des négociants le suivirent dans sa retraite. Ce fut après le témoignage de sa conscience, qui chez lui passait avant tout autre, le noble salaire auquel il avait prétendu.

Conseiller municipal, il a pris la part la plus large et la plus active à la gestion des intérêts de la cité. On aimait ses conseils toujours sages et désintéressés. Nous pouvons dire, sans crainte d'être démentis, que jamais il ne faillit à éclairer, de ses lumières et de son expérience, ces réunions où était approfondi et réglé tout ce qui pouvait être utile à ses concitoyens.

Les rapports et les mémoires auxquels il a concouru, prouvent avec quelle attention il examinait

les affaires, avec quel soin il s'étudiait à rendre les discussions tout à la fois faciles et laconiques.

Vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, de taire ici que pendant les invasions de 1814 et 1815, qui mirent à de si rudes épreuves l'administration municipale, on le vit constamment au milieu de ces courageux citoyens qui, par des observations sages et mesurées, firent accepter, à un ennemi irrité, des tempéraments auxquels on était loin de s'attendre, tant étaient absolues les exigences du vainqueur.

Son aptitude pour les affaires était si remarquable, qu'au milieu de tant de travaux divers, il trouva encore assez de loisirs pour se consacrer à de nouvelles occupations dont l'intérêt général était le mobile. Vous avez compris que je veux parler du bureau des incendiés.

Cet établissement, tout à la fois de garantie et de bienfaisance, fondé en 1804 par M. le vicomte de Jessaint, successivement amélioré par lui et par les administrateurs du Bureau, a cela d'éminemment recommandable que sa gestion est purement gratuite de la part des hommes honorables auxquels elle est confiée.

Dans l'origine, les quêtes se faisaient dans chaque commune à *bourse fermée*. Depuis 1822 on y a introduit, sur la proposition de M. Gobet, le système plus régulier des *quêtes nominatives* et *des dons personnels*. Grâce à l'intelligente coopération de notre collègue, le département de la Marne a pu devancer de bien loin tous les autres dans la distribution des secours et dans la police des incendies.

L'ensemble, les détails et la comptabilité de cette institution, sont établis avec tant d'ordre et de préci-

sion, qu'on ne peut rien ajouter aux méthodes par lesquelles il a régularisé toutes les opérations du bureau. La lumière dont il les a éclairées est si complète, qu'on risquerait de l'obscurcir en essayant de l'augmenter.

Loin de moi la pensée d'atténuer en quoi que ce soit les services et les talents du vénérable Magistrat auquel le département a dû la résurrection de cette belle et philantropique institution. Qu'il jouisse longtemps encore de l'estime, de la vénération et de la reconnaissance publiques ! Que les plus douces consolations entourent son heureuse vieillesse ! Ces paroles, Messieurs, ne sont que la manifestation, l'expression décolorée des sentiments dont M. Gobet m'entretenait presque à ses derniers moments. Il aimait à me répéter, dans nos longs entretiens, que la confiance dont l'honorait le chef de l'administration, que le lien moral qui l'unissait à ce digne magistrat, que les témoignages multipliés de sympathie qu'il avait trouvés dans toutes les classes de la société, avaient singulièrement contribué à assurer le succès de l'entreprise à laquelle il s'était si généreusement dévoué.

Les talents et les connaissances dont M. Gobet avait donné tant de preuves, marquaient depuis long-temps sa place dans nos rangs.

En retraçant cette partie de la vie de notre collègue, je n'ai besoin de recourir à aucun artifice; je ne dois que rappeler et mettre pour ainsi dire en ordre nos propres souvenirs.

Au milieu des objets si divers dont une société scientifique de province doit s'occuper, sous peine d'être condamnée à une stérilité absolue, M. Gobet n'est demeuré étranger à aucune des questions qui

pouvaient intéresser l'économie agricole, commerciale et manufacturière de ce département. Constamment il a réalisé les espérances qu'il nous avait fait concevoir; jamais il ne nous entretint de l'histoire et de la littérature anciennes et modernes, qu'en homme d'un jugement sûr et d'un goût épuré. Dans toutes les discussions auxquelles il prenait part, on était aussi vivement frappé de la justesse de ses déductions, de la finesse de ses aperçus, que de la facilité et de l'abondance de son élocution. Plus d'une fois il aborda avec avantage les questions les plus élevées de politique et d'ordre social; toujours il parlait et écrivait en homme convaincu, soit qu'il adressât au négociant les leçons précieuses de sa propre expérience, soit qu'il démontrât au laboureur les immenses avantages de la division du sol dans nos contrées.

Les rapports, les mémoires, les analyses, les notices qu'il a lus, et dans nos réunions particulières, et dans nos séances annuelles, ont toujours été accueillis avec autant d'empressement que d'intérêt.

Une rapide énumération de ces ouvrages, dont plusieurs ont fait le charme et l'ornement de cette solennité, me conciliera quelques moments encore, je l'espère, votre bienveillante attention, et convaincra ceux qui n'ont point connu M. Gobet, que celui dont mes collègues m'ont chargé de les entretenir ne fut point un homme vulgaire.

L'idée première de *Vezins* et de *Regnier* est prise dans le récit de la généreuse action de ce brave sénéchal du Quercy dont de Thou et Mézeray nous ont conservé la mémoire. Qu'on regrette, hélas! que de pareils faits soient clair-semés dans les annales du

genre humain, tandis que les actes de barbarie y sont si nombreux!

Cette nouvelle, qui fait autant d'honneur à son cœur qu'à son esprit, est écrite d'un bout à l'autre avec une correction et une élégance qui deviennent plus rares de jour en jour. L'intérêt en est parfaitement gradué et soutenu, les évènements y sont bien enchaînés et bien sentis, et le dénouement, qui est d'ailleurs indiqué par l'histoire, satisfait et attendrit le lecteur. Honneur donc, Messieurs, à l'écrivain qui a choisi un aussi beau trait pour sujet de ses veilles! Quels applaudissements ne lui doit-on pas, lorsque dans des temps de factions, il rappelle à ses concitoyens une modération aussi touchante et malheureusement aussi peu écoutée que celle de Vezins.

Dans *Moralès et Le Rond*, ou les Deux Pères de Famille, on reconnaît comme dans tout ce qu'il a produit, et les plus pures intentions et les principes les plus sages. Il n'est personne qui ne soit de l'avis de l'auteur, et qui ne demeure convaincu qu'on s'épargnerait bien des maux si ceux qui ont l'esprit de bien dire avaient aussi le courage de bien faire. C'est parce que l'exemple est rarement uni au précepte que tant de gens se fourvoyent et vivent dans une perpétuelle contradiction avec eux-mêmes. Le style naturel et franc de cette production peut être opposé avec avantage aux faux brillants des conteurs à la mode.

Rien de plus intéressant que *Rodolphe* et *Nadasti*, rien de plus attachant que ce récit, comme aussi rien de plus magnanime que ce trait si honorable pour l'amitié. Cette charmante intrigue est conduite avec un art parfait : pas une phrase, pas un mot qui n'aille droit au but. Vouloir ici l'analyser, ce serait

faire disparaître cette fleur de goût, ce parfum de sentiment dont vous avez si bien apprécié la fraîcheur et la délicatesse. On est tenté de croire que ce récit n'est encore qu'une allégorie sous le voile de laquelle M. Gobet s'est plu à nous retracer quelques faits généreux de nos révolutions et à conseiller la clémence qui seule peut les terminer. C'est, Messieurs, faire du talent d'écrire un bien bel usage que de l'employer à peindre les actes qui font aimer la vertu.

Outre les notices nécrologiques qu'il a consacrées à la mémoire de nos collègues, MM. Tisset, Turpin et Becquey, M. Gobet avait composé une bluette intitulée *les Deux Sœurs*, qu'il vous destinait. Juge sévère en sa propre cause, il ne crut point devoir vous en faire hommage, parce qu'il trouva que les sentiments qu'il retraçait s'appliquaient à des évènements d'un tragique trop bourgeois, à des mœurs trop peu relevées et qui avaient besoin de ressorts plus dramatiques. La lecture que je vous en ai faite vous a convaincus que cette fois encore sa plume n'était que l'interprête de son ame noble et candide.

Dois-je rappeler qu'il laisse en porte-feuille une tragédie, *Pierre-le-Grand*, dont le sujet, emprunté presqu'à l'histoire contemporaine, a été traité avec tant de mesure et de sagesse, que les hommes de goût, les littérateurs, juges compétents auxquels il la soumit, garantissaient qu'on pouvait lui faire subir l'épreuve de la représentation aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Paris.

Il n'a manqué, Messieurs, à notre collègue, pour obtenir quelque renommée, qu'un théâtre plus vaste que celui de notre province. L'abnégation qu'il montra en tout ce qui le concernait personnelle-

ment, la répugnance qu'il eut toujours à se mettre en scène, ne lui permirent jamais de rechercher aucun signe honorifique de la considération dont il jouissait à tant de titres. Il dut toutefois à ses travaux littéraires, si nombreux et si variés, à son rare désintéressement, à son amour du bien public, de solides amitiés et d'honorables relations.

Mais, hélas! il ne fut pas donné à ce modeste citoyen d'être tout ce qu'il pouvait être, de remplir toute l'étendue de ses moyens et d'atteindre en tout sens les bornes de son génie.

De combien d'hommes utiles le pays n'est-il pas déshérité par le torrent des révolutions qui renverse et détruit impitoyablement tout ce qui veut régler son cours et faire obstacle à son impétuosité!

UNE NUIT DU CHRIST.

« Que pouvait faire de plus digne de lui, un Dieu
» venant sur la terre, que de souffrir pour la vertu ? »

Bossuet. Disc. sur l'Hist. univers.

Nous savons tous comment s'écoulaient sur la terre
Les saints jours de celui qui vint pour la sauver;
Mais sur ses nuits encor plane un sacré mystère,
Que le temps n'a pu soulever.
Et néanmoins en lui tout rayonne de grâce;
Tout doit être connu, tout doit être adoré,
Et j'interroge après les ombres de sa trace,
L'air qu'il a respiré.

J'interroge ses nuits; mais lui, l'auteur du Monde,
Forma pour la clarté mille trônes vermeils,
Et la perle et la fleur; puis, d'une voix féconde,
Fit jaillir le feu des soleils.
De son jour incréé toute lumière est l'ombre;
Et ce jour éternel, éclairant l'infini,
Pouvait-il s'éclipser au sein d'une nuit sombre,
Dans son œil endormi ?

Lui qui fit graviter les astres dans l'espace,
Courir les aquilons, les nuages, les flots ;
Glisser avec douceur, voler avec audace
Les êtres des airs et des eaux ;
Dont la main nous prêta le mouvement agile,
Qui fait siffler la flèche et gronder la vapeur ;
Dans les bras du repos resterait immobile,
Lui, l'éternel moteur !

Peut-il donc suspendre son être,
Lui qui donne l'être aux esprits ?
Peut-il cesser de se connaitre,
Lui qui n'existe qu'à ce prix ?
Car la vérité, sa nature,
En lui rayonne forte et pure,
Ainsi qu'un immortel flambeau.
Aucune douce léthargie
Ne peut calmer son énergie,
Et le Christ ne pouvait sommeiller qu'au tombeau.

Mais cependant il était homme ;
Et quoique Messie on le nomme,
Il dut comme nous s'assoupir ;
Il dut voiler l'ardente flamme
Qui s'exale toujours de l'ame,
Avec un élan, un soupir :
Il fallait qu'en lui la pensée,
A la fin pénible et lassée,
Entre les songes s'énervât,

Et que paralysé comme elle,
Le cœur n'eût plus qu'une étincelle
Que le souvenir conservât.
Comme un jour il faudra la tombe,
A notre argile qui succombe,

Sous le feu sacré qui nous luit,
Il lui fallait l'état paisible
Et la quiétude insensible
De cette mort de chaque nuit.

Il dormait donc, le Christ... Non, je ne puis le croire!
Dormons-nous quand l'amour, l'espérance, la gloire,
Pose un doigt brûlant sur nos fronts?
Dormons-nous, haletants, quand la main du génie
Nous presse, nous découvre à travers l'insomnie
Ses abîmes profonds?

Si nous, faibles mortels, sujets de la matière,
Nous pouvons, enivrés d'un seul jet de lumière,
Bannir le sommeil de nos yeux,
Que dût faire celui dont le souffle l'anime?.....
De ses nuits d'ici-bas, le mystère sublime
Ne s'apprendra qu'aux Cieux!

.....
.....
....

Mais, que vois-je, mon Dieu! quelle clarté touchante,
Douce étoile du cœur, apparaît et m'enchante!
Que vois-je à sa lueur! un désert, un rocher,
Dont le soir et Jésus viennent de s'approcher.
Il livre comme nous ses membres à la couche,
S'affaisse, ferme l'œil, puis, sur sa sainte bouche,
Voltige en l'effleurant, le souffle lent et doux,
Que le sommeil accorde aux plus purs d'entre nous.

Puis, sans qu'il ouvre sa paupière,
Sa face resplendit d'un éclat immortel.
Tous ses traits sont baignés de l'auguste lumière,
Qu'au Thabor déroba la main de Raphaël.

En lui l'extase a remplacé les songes :
Quand nous sommes livrés à leurs mille mensonges,
Lui, sonde l'avenir, lui voit la vérité.
Car du songe royal, expliquant les mystères,
Joseph, que vendirent ses frères,
Nous l'a deux fois représenté.

Pourtant au sein de ce repos céleste,
Ses yeux fermés laissent rouler des pleurs;
Et sa bouche prononce un oracle funeste
Sur nos crimes et sur ses douleurs.
Sous l'ombre ou le soleil, toute sa vie amère
Coula pour souffrir, expier.
Pendant le jour, il voyait le Calvaire,
Et la nuit, le jardin fatal de l'olivier.

Il disait : « Aux moments où repose le Monde,
» Le meurtre à l'œil hagard, le vol, l'amour immonde,
» Chassent les tremblantes vertus.
» Que de sang! que de fange! ô pauvres créatures!
» Il faudra pour vos jours la croix et ses tortures;
» Mais pour vos nuits, bien plus!

» A mon esprit le trouble, à mon cœur l'agonie,
» A mon corps défaillant d'une angoisse infinie,
» Des flots d'une sanglante sueur!
» A moi l'appui d'un ange!... Objets de tant de peines,
» Ah! vous ne connaîtrez parmi mes nuits humaines
» Que cette nuit d'horreur. »

Mme BAYLE-MOUILLARD
(ÉLISABETH CELNART.)

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Président-né.

M. le Préfet du département.

Composition du Bureau pour 1841-1842.

MM. Maupassant, président.
Le baron de Sermet O ✻, vice-président.
Eugène Perrier, secrétaire.
Gascheau, vice-secrétaire-archiviste.
Grandamy, trésorier.

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS PAR LA SOCIÉTÉ.

PREMIER CONCOURS.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1842, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Quels seraient les moyens d'élever l'agriculture « française au rang de puissance industrielle et « commerciale, et de la maintenir ainsi à la tête de « toutes les richesses nationales ?

« Déjà les questions de régime hypothécaire, de

« douanes, de libre concurrence soulevées dans les « Chambres, témoignent de la haute sollicitude du « Gouvernement pour notre agriculture. — Rap- « peler ces questions c'est éveiller l'attention sur « beaucoup d'autres non moins importantes qui « tiennent à l'administration, à la législation civile « et aux relations internationales, et c'est indiquer « le point de vue élevé d'où la société a envisagé « le problème qu'elle propose. »

Les mémoires devront être adressés (*franc de port*) au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1842 (*terme de rigueur*).

Les auteurs ne doivent point se faire connaître; ils joindront à leur envoi un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AUX CONCOURS.

DEUXIÈME CONCOURS.

CHEMINS VICINAUX.

La Société décernera aussi, à la même époque, une médaille d'argent, dans chaque canton du département de la Marne, à la commune rurale qui justifiera avoir le mieux entretenu ses chemins vicinaux. La Société fera connaître ultérieurement les conditions du concours.

TROISIÈME CONCOURS.

STATISTIQUES.

Une médaille d'encouragement est offerte à la meil-

leure statistique d'un canton du département de la Marne.

Pour introduire dans ces statistiques un ordre convenable, les auteurs sont invités à se conformer au programme publié par la Société, et que le Secrétaire adressera à ceux qui lui en feront la demande.

Les statistiques devront être parvenues (*franc de port*) au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 15 juillet 1842 (*terme de rigueur*).

QUATRIÈME CONCOURS.

VACCINE.

La Société continue d'offrir une médaille d'encouragement au médecin ou au chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1842.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parents et les autorités locales. Les concurrents sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées (*franc de port*) au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er mai 1843 (*terme de rigueur*).

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1843.

On rappelle que c'est avant le 1er mai 1842 (*terme de rigueur*) que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1841 doivent être parvenues au secré-

tariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1842.

CINQUIÈME CONCOURS.

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans la même séance, une médaille d'encouragement à celui des instituteurs du département qui, avec l'autorisation de l'autorité compétente, aura ouvert une école d'adultes, dans laquelle des notions d'agriculture, applicables à la localité, auront été enseignées avec le plus de succès.

SIXIÈME CONCOURS.

PLANTATIONS DE MURIERS.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1842, une médaille d'or au propriétaire de la plus belle plantation de mûriers blancs de mille pieds au moins, et de l'âge de quatre ans.

SEPTIÈME CONCOURS.

La Société, dans sa séance publique de 1842, décernera un prix au vigneron qui, dans le cours de l'année, aura apporté le plus d'intelligence et de soins dans la destruction des insectes qui attaquent la vigne.

Ce prix consistera en un exemplaire du grand ouvrage de M. Audouin, sur la pyrale.

HUITIÈME CONCOURS.

OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son règlement, la So-

ciété distribuera, dans la même séance, des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou propriétaires, commerçants et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui, avant le 1er juillet 1842.

EXPOSITION

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE DÉPARTEMENTALE.

La Société recevra à son exposition annuelle, le jour de sa séance publique, les produits nouveaux ou perfectionnés des manufactures et des fabriques du département : elle admettra également ceux de l'agriculture et de l'horticulture. Elle distribuera, conformément à l'article 4 de son règlement, des récompenses à ceux des exposants qui en seront jugés dignes.

Les exposants devront adresser leur demande, franche de port, au secrétaire de la Société, du 1er au 15 août.

et jours du mois.	6 h m.	Midi.	6 h s.	Matin.	Midi.	Soir.	Matin.	Midi.	Soir.	Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg cen.	Deg. cen	Deg. cen.	Millimèt	Millimèt.	Millimèt.							
1.	— 2 n	+ 1 2		0 749			O.	O.	O.	Couv.	Pl. fi.e	Calm.	
2.	0	+ 3 8		0 747			O.	O.	N.N.O.	*Id.*	Soleil	Nuag.	
3.	— 1 3	+ 1 2		0 740			S.O.	S.O.	S.O.	N.e, P.e	Gr. vent	Couv.	Vent tempétueux, 1 cent. de neige.
4.	— 4 5	— 3 1		0 727			O.N.O.	O.N.O.	O.S.O.	Couv.	Soleil	Clair.	Belle journée.
5.	— 7 5	— 3 8		0 731			E.	E.	E.	Peu voi.	Sol pâle	*Id.*	
6.	— 8 8	— 6 2		0 738			E.	E.	E.	Nuag.	Soleil	Couv.	Froide journée.
☿ 7.	— 7 5	— 5 n		0 741			E.	E.	E.	Couv.	Soleil	*Id.*	Id.
8.	— 8 5	— 7 n		0 745			N.	N.	N.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Il tombe un peu de verglas.
9.	— 9 3	— 6 2		0 748			S.	S.	S	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Journée froide Lune claire.
10.	— 7 5	+ 1 3		0 738			S.	S.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Neige abond., 140 mil Elle fond.
11.	1 3	+ 3 8		0 730			O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	*Id*	Nuag.	Soleil	Pluie assez abondante le matin
12.	— 1 3	— 2 5		0 739			O.S.O.	O.SO.	O.S.O.	Voilé.	Soleil	Nuag.	Le vent, fort la nuit, faiblit le jour.
13.	— 2 5	n		0 745			S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Nuag.	Couv.	Pluie après-midi et grand vent.
☾ 14.	3 n	+ 6 2		0 736			S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Pluie abondante; vent moyen.
15.	2 5	+ 5 n		0 738			O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Tempête la nuit, Gd vent le mat. Pl.e
16.	2 5	+ 6 2		0 745			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie. Les eaux sont très-hautes.
17.	6 2	+ 11 3		0 746			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Grand vent la nuit et le matin. Pluie.
18.	3 7	+ 7 5		0 747			S.	S.	S.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Pluie, vent assez fort.
19.	3 7	+ 6 2		0 742			S.O.	S.O.	O.	Assez cl.	*Id.*	*Id.*	Neige et grésil; pas de vent.
20.	— 3 1	0		0 746			N.O.	N.O.	O.	*Id.*	Nuag.	Soleil	Le temps se recouvre le soir.
21.	— 6 2	— 2 5		0 756			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Un peu de neige le jour.
● 22.	— 2 5	+ 1 3		0 758			N.O.	N.O.	N.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Journée froide.
23.	— 2 n	+ 1 3		0 752			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	Clair.	Pluie glaciale, vent assez fort.
24.	— 2 5	— 1 3		0 747			O.	O.	O.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Givre, neige, vent, laide journée.
25.	— 3 7	— 1 3		0 751			N.N.O.	N.N.O.	N.N.O.	Clair.	Clair.	Clair.	Verglas, 3 c de neige qui fond un peu
26.	— 3 7	— 1 3		0 755			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Vent assez fort, journée neigeuse.
27.	n	+ 3 7		0 751			O.	O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Brouillard de dégel, petite pluie glacée.
28.	n	+ 3 7		0 755			O.N.O.	O.N.O.	O.N.O.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Journée passable, peu de pluie.
29.	n	+ 2 5		0 751			O.N.O.	O.N.O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie, neige, soleil, vent assez fort.
☽ 30.	— 4 4	— 1 3		0 755			N.	N.	N.	Nuag.	Soleil	Clair.	Belle journée.
31.	— 5 6	— 1 3		0 754			E.	E.	E.	Clair.	Couv.	Couv.	Journée froide.
Somme	—93 4	+24 4		23 103									
Moyenne	— 3 n	+ 0 8		0 745									

Il est tombé dans le mois 54 mill mètres, tant pluie ordinaire que celle provenant de la neige.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 17	11 3/10
Moindre le 9 ...	— 9 3
Moyenne — Matin.....	— 3
Moyenne — Midi.....	+ 0 8
Moyenne — Soir.....	
Moyenne — du mois....	— 2 2

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 22.....	0 758
Moindre le 4	0 727
Moyenne — Matin.....	n
Moyenne — Midi	n
Moyenne — Soir.....	n
Moyenne — du mois.....	0 745
Jours beaux.....	6
— couverts..	13
— de nuages..	4
— de pluie...	8
— de grêle...	n
— de vent...	10
— de brouillard	1
— de tonnerre	n
Vents dominants.	O. NO. SO.
Température du mois...	douce.

Février 1841.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Observations.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	— 9 3	— 3 7		0 754			E.	E.	E.	Clair.	Nuag.	Soleil	Neige, bise assez forte.
2.	—10 7	— 6 2		0 748			E.	E.	E.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Journée neigeuse, bise.
3.	—13 1	— 7 5		0 749			E.	E.	E.	Clair.	Soleil	Clair.	Belle, mais froide journée.
4.	—10	— 4 4		0 734			E.	E.	E.	Couv.	Couv.	Couv.	Neige abondante, 40 milli. Vent fort.
5.	— 6 2	— 1 2		0 738			E.	E.	E.	*Id.*	Nuag.	Soleil	Journée passable, soleil, nuages, vent.
☽ 6.	— 8 8	— 6 2		0 736			E.	E.	E.	*Id.*	Couv.	Couv.	Neige. Id. Vent Id.
7.	— 8 8	— 3 7		0 733			E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Grésil la nuit, froide et laide journée
8.	— 2 5	+ 2 5		0 738			S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie fine, dégel après midi.
9.	+ 1 3	+ 6 2		0 747			S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Continuation de la pluie et du dégel.
10.	— 2 5	+ 1 3		0 748			N.	N.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Brouillard et pluie fine.
11.	0	+ 6 2		0 743			E.S.E.	E.	E.	Brouil	Nuag.	Nuag.	Assez belle et calme journée.
12.	0	+ 5 7		0 748			E.S.E.	S.	S.	*Id.*	*Id.*	Soleil	Brouillard léger et pluie fine.
☾ 13.	+ 2	+ 8 8		0 738			S.S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Assez belle journée.
14.	+ 3	+ 8 8		0 738			E.	S.E.	S.	Couv.	Nuag.	Nuag.	Pluie du matin, le vent s'élève.
15.	0	+ 8 8		0 731			S.E.	E.	S.	Nuag.	*Id.*	Soleil	Belle journée, peu de vent.
16.	+ 3	+10 7		0 734			E.	E.	S.E.	*Id.*	Soleil	Nuag.	Id. petite pluie fine le soir.
17.	+ 5	+ 8		0 741			S.	S.	S.O.	Couv.	Couv.	Soleil	Nuit claire.
18	— 1	+ 8 8		0 742			S.E.	S.E.	S.E.	Clair.	*Id.*	Nuag.	Belle journée, pluie fine le soir.
19.	+ 2 5	+11 2		0 747			S.E.	S.E.	S.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Belle et douce journée.
20.	+ 1 2	+10 7		0 750			S.E.	S.E.	S.S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id.
● 21.	0	+ 8 8		0 752			E.	N.	N.E.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Soirée claire.
22.	+ 2 5	+ 8 8		0 752			N.E.	N.E.	N.N.E.	Couv.	Clair.	Nuag.	Le vent fraîchit, le ciel s'éclaircit.
23.	0	+ 1 3		0 751			N.E.	N.E.	N.E.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Vent moyen mais froid. Triste journée.
24.	— 2 5	— 1 3		0 751			E.	E.	N.E.	*Id.*	Couv.	Couv.	Id. Id.
25.	— 3 8	— 2		0 746			E.	E.N.E.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Neige et grésil, neige le soir.
26.	— 2 5	+ 1 3		0 736			O.	O.	N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Neige, elle fond le soir
27.	— 2 5	+ 1 3		0 736			E.	E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Neige, 50 millimètres; elle fond le soir.
☽ 28.	— 5 7	0		0 745			N.	N.O.	N.	*Id.*	Soleil	*Id.*	Givre, grésil, neige qui fond.

Il est tombé dans le mois 80 millimètres et demi d'eau ou neige fondue.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 19.	11 2
Moindre le 3.	— 13 1
Moyenne — Matin	— 2 4
Moyenne — Midi	+ 2 9
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	+ 0 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 1er	0 754
Moindre le 15.	0 731
Moyenne — Matin	0 743
Moyenne — Midi	
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	0 743

Jours beaux	12
— couverts	10
— de nuage	2
— de pluie	3
— de grêle	
— de vent	6
— de brouillard	1
— de tonnerre	
Vents dominants	E. et S E.
Température du mois	Douce.

de la lune et jours du mois.	Température. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cent	Deg cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	— 3 n	0		0 741			E.	E.	E.	Couv.	Couv.	Clair.	Grésil et neige, soirée claire.
2.	— 4 4	0		0 743			S.E.	S.E.	S.S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Neige. Journée maussade.
3.	0 n	+ 5 6		0 733			S.O.	S.O.	O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Nuit pluvieuse et journée neigeuse.
4.	+ 1 3	+ 5		0 742			N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Journée passab., vent moyen, nuit belle
5.	— 2	+ 2 5		0 747			S.	S.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent S O assez intense. Pluie le soir.
6.	+ 5	+ 8 8		0 740			O.	O.	N.O.	*Id.*	Clair.	Nuag.	Grand vent et pluie la nuit.
☽ 7.	— 2	+ 3 8		0 751			N.	N.	S.O.	Clair.	Couv.	Couv.	Petit givre qui remonte à neuf heures
8.	+ 5	+ 10 n		0 756			N.	N.	N.	Nuag.	Clair.	Clair.	Journée superbe et chaude.
9.	— 2 5	+ 12		0 758			E.N.E.	E.	E.	Clair.	*Id.*	Couv.	Petit givre, beau soleil.
10.	0	+ 10		0 758			E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	Clair.	Belle journée un peu venteuse.
11.	0	+ 11 3		0 759			E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Très-belle et douce journée. Nuit claire
12.	+ 1 3	+ 11 3		0 759			E.S.E.	E.S.E.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. Id.
13.	+ 2 5	+ 12 5		0 756			S.E.	E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. Ciel un peu voilé.
14.	+ 2 5	+ 17		0 756			E.N.E.	E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. Un peu venteuse.
15.	+ 1 1	+ 15 n		0 752			N.	N.E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Petit givre, journée superbe, nuit id
☾ 16.	+ 1 3	+ 16 n		0 749			E.	S.E.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. Id Un peu venteuse.
17.	+ 5	+ 15 n		0 743			S.E.	S.	S.O.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	Vent qui augmente
18.	+ 6	+ 15 n		0 741			E.	E.	S.O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Gouttes de pluie. Pluie la nuit.
19.	+ 5	+ 12 5		0 745			S.	S.	S.E.	*Id.*	Clair.	Nuag.	Le vent s'élève.
20.	+ 3 5	+ 14		0 746			E.	E.	S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent assez grand.
21.	+ 6 2	+ 14		0 745			S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	Nuag.	Couv.	Gr^se pluie avant le jour et le soir g^d v.
22.	+ 8 8	+ 15 6		0 742			S.	S.	S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Pluie le matin et le soir, la nuit gd vt
● 23.	+ 6	+ 13 4		0 747			O.	O.	O.	Clair.	Nuag.	Nuag.	Belle journée, mais vent^se. Nuit douce
24.	+ 2 5	+ 15 n		0 756			O.	O.	O.	*Id.*	Clair.	Clair.	Givre, belle journée, douce. Nuit id
25.	+ 5	+ 16		0 754			S.E.	S.E.	S	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Idem.
26.	+ 6	+ 21		0 743			S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Nuag.	Voilé	Journée chaude, nuit douce. Hirondes.
27.	+ 8 8	+ 11 2		0 747			E.	S.	O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie presque continuelle.
28.	+ 4	+ 12 5		0 747			S.O.	E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	G^d. brouillard qui remonte. Belle soirée
29.	+ 2 3	+ 13 7		0 748			N.N.E.	E.	S.O.	Clair.	Clair.	*Id.*	Givre, belle journée, nuit assez claire.
☽ 30.	+ 7 3	+ 10 n		0 747			S.O.	O.	N O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie et vent, giboulées. Tonnerre.
31.	+ 5 4	+ 9 5		0 747			S.O.	S.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le vent croît. Pluie. Coups de vent.
Somme.	+ 91 n	349 2		23 198									
Moyenne	+ 3 n	11 3		0 748									

Ce mois a été fort agréable, surtout du 8 au 29; quelques hirondelles sont arrivées dès le 26; mais la température assez basse, relativement, des vingt premiers jours d'avril, a retardé l'arrivée du plus grand nombre jusqu'au 28 de ce dernier mois.
Il est tombé dans ce mois 67 millimètres d'eau.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés
Plus grande chaleur le 14	+ 17
Moindre le 2	— 4 4
Moyenne — Matin	3 n
Moyenne — Midi	11 3
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	7 1

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation du 9 au 12	0 758
Moindre le 3	0 733
Moyenne — Matin	0 748
Moyenne — Midi	
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	0 748

Jours beaux	19
— couverts	7
— de nuage	n
— de pluie	5
— de grêle	
— de vent	
— de brouillard	
— de tonnerre	1
Vents dominants	E.
Temp. du mois. douce	7 1

Avril 1841.

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. m.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	4	6 3		0 741			S.O.	S.O.	N.O.	Couv.	Couv.	Nuag.	Vt assez intense, pluie, un peu de grêle.
2.	5	10		0 741			S.E.	S.O.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie à diverses reprises
3	+ 1 3	12 5		0 743			S.	S.E.	E.	Clair.	Clair.	*Id.*	Givre. Assez belle journée.
4.	3 5	11		0 739			N.	E.	S.	Couv.	Nuag.	Clair.	Giboulée à 1 heure de relevée
5.	3 7	11 3		0 738			S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Pluie et giboulées, de 1 à 3 heures id.
☽ 6.	2 1	11 5		0 737			N.	N.	E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Vent assez fort, soleil, giboulées.
7.	2 7	8 8		0 741			N.	N.	N.E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Brouillard, soleil, vent assez fort.
8.	+ 0 5	11 3		0 743			N.E.	S.E.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Givre, pluie froide de 3 à 6 h. du soir
9.	+ 4	7 5		0 745			O.S.O.	O.S.O.	O.N O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Pluie et grêle. Tonnerre à 4 h. du soir.
10.	+ 2 5	8 8		0 746			N.N.O.	N.	N.E.	*Id.*	Clair.	*Id.*	Vent moyen.
11.	+ 1 3	7 5		0 746			N.	N.	N.E.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Givre, Soleil, peu de vent.
12.	+ 0 4	7 5		0 742			N.	N.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Givre, grêle. Peu de vent.
☾ 13.	+ 0 7	11 3		0 748			N.E.	N.E.	N.O.	Clair.	Clair.	Clair.	Vent moyen. Très-belle journée.
14.	4 4	11 3		0 751			N.	N.O.	O.	Couv.	Couv.	Nuag	Journée calme.
15.	4 7	12 5		0 748			S.	S.O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Petite pluie de midi à 5 heures.
16.	+ 2 2	12 5		0 743			N.	E.	N.E.	Nuag.	Nuag.	*Id.*	Brouillard givreux.
17.	+ 2 5	13 7		0 742			N.	N.	N.O.	Clair.	*Id*	*Id.*	Givre le matin. Vent assez fort
18.	+ 3 7	13 7		0 748			O.	O.	N.O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Journée assez chaude.
19.	+ 7 5	11 3		0 747			S.E.	S.	E.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie assez froide. Orage à 4 heures.
20.	+ 2	13 7		0 746			E.	O.	S.E.	Clair.	Nuag.	Nuag	Givre. Soirée grise.
● 21.	6 6	16 n		0 739			E.	O.	S.E.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie fine jusqu'à midi
22.	8 5	19		0 740			E.	N.O.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie douce, vent variable.
23.	8 4	17 5		0 739			S.	S.	S.O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Belle et douce journée, vent fort le soir.
24.	6 3	19		0 741			S.E.	S.O.	S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. Vent faible.
25.	8	18 4		0 744			S.	S.	S.O.	Clair.	*Id.*	Clair.	Le vent s'élève dans la matinée.
26.	10 7	21 3		0 751			S.O.	S.	E.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Journée chaude.
27.	8 8	26		0 751			E.S.E.	S.	S.	Clair.	Clair.	Clair.	Id Très-peu de nuages.
☽ 28.	10	26 1		0 749			S.	S.E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id Id Hirondelles.
29.	12 5	26 3		0 748			E.	E.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Beau soleil très-chaud.
30.	12	26 3		0 748			E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Un peu nuageux et orageux le soir.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur les 29 et 30	26 3
Moindre le 1er	6 5
Moyenne — Matin	
Moyenne — Midi	
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois, à midi	

Baromètre.

	Millim
Plus grande élévation les 14, 26 et 27	0 751
Moindre le 6	0 737
Moyenne — Matin	
Moyenne — Midi	
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	0 744
Jours beaux	17
— couverts	1
— de nuage	4
— de pluie	7
— de grêle	7
— de vent	4
— de brouillard	7
— de tonnerre	1

Vents dominants. N. N.E. E. S.E. et S.

Température du mois plus chaude depuis le 21 [illegible]

et jours du mois.	6 h m.	Midi.	6 h. s.	Matin.	Midi.	Soir.	Matin.	Midi.	Soir.	Matin.	Midi.	Soir.	
	Deg cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	12 5	26 n		0 746			E.S.E.	E.S.E.	S.E.	Clair.	Clair.	Nuag.	Journée superbe. Tonnerre à 5 h. du s.
2.	12 5	24 4		0 743			S.E.	S.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève.
3.	14 n	24 4		0 743			S.O.	S.O.	O.S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Tonnerre le soir.
4.	16 3	25		0 741			S.O.	S.O.	S.E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Pluie de 7 à 11 heures du matin.
☿ 5.	16 3	25		0 738			S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Grand vent le matin. Pluie à 1 h du s^r.
6.	14	21 3		0 741			S.E.	S.O.	S.O.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Le vent s'élève. Pluie de 8 à 11 h. matin
7.	11 6	25 n		0 745			S.E	S.E.	S.E.	Nuag.	Clair.	Couv.	Orage et pluie abondante le soir.
8.	12 5	13 8		0 742			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	Pluie à 10 h. du matin. Grand vent.
9.	6 6	16		0 749			S.O.	O.	S.O.	Clair.	Couv.	*Id.*	Vent fort. Pluie à 10 h. grêle à 1 h
10.	6	20		0 755			S.E.	E.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Belle et chaude journée.
11.	6 3	21 5		0 751			S.E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Clair.	Clair.	Le vent s'élève. Belle et claire journée.
12.	9 1	22 1		0 747			N.O.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Belle et chaude journée. Ton. au loin.
☽ 13.	10 7	18		0 750			N.O.	N.O.	N.E.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Grand vent depuis 10 h^es. du matin.
14.	5	17 5		0 753			N.E.	N.E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le v^t s'élève, puis tombe à 3 h. du soir.
15.	5 4	19 5		0 751			E.N.E.	N.	N.	*Id.*	Clair.	*Id.*	Petit vent frais. Journée douce.
16.	8 5	23 2		0 748			E.S.E.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent moyen, très-belle journée.
17.	10	27 n		0 744			S.E.	S.E.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève S.O. chaud.
18	13 8	16 3		0 741			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie le matin et le soir vent moyen.
19.	11 3	20 n		0 741			S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	G^d vent à minuit. Gouttes de pluie.
● 20.	10 8	18 7		0 738			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève. G^tes de pluie à 1 h. s^r.
21.	12	18 1		0 741			S.E.	S.E.	S.	Nuag.	Couv.	Couv.	Pluie de 9 h du matin à 9 h. du soir.
22.	14 6	22 5		0 739			S.E.	S.E.	S.O.	Couv.	Nuag.	Clair.	Vent moyen, gouttes de pluie.
23.	12	23 4		0 747			S.E.	S.E.	S.E.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Journée douce et calme, P^te pl. le soir.
24.	18 7	31 3		0 748			E.	E.	N.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève. Soleil très-chaud.
25.	19 5	30		0 747			N.E.	N.E.	E.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Le V^t s'élève. Belle et chaude journée.
26.	17	27 n		0 747			S.E.	S.E.	E.	Clair.	Clair.	Clair	Id. Très-chaude journée.
☾ 27.	19 5	30		0 745			E.S.E.	S.	S.O.	*Id.*	Nuag.	Orag.	Gros orage de 7 à 8 h. du soir et à 11 h.
28.	17	27 n		0 747				S.	N.E.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Le soir, éclairs sans tonnerre.
29.	16 3	25		0 746			N.	N.	N.O.	Nuag.	Couv.	*Id.*	Pluie abon. le matin. Fort orage le soir.
30.	15	23 2		0 746			N.O.	N.O.	N.	Voilé.	*Id.*	Nuag.	Belle journée, quoique menaçante de pl.
31.	15	23 8		0 748			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	Clair.	Soleil chaud.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur à midi, le 24....	31 3
Moindre le 9 à midi	16
Moyenne — Matin.....	12 8
Moyenne — Midi.....	22 4
Moyenne — Soir.....	
Moyenne — du mois	17 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 10 matin	0 741
Moindre les 4, 6, 8, 18, 19, 21.	0 755
Mais le 5.....	0 738
Et le 20 et le 22.	0 739
Moyenne — Matin.....	0 745
Moyenne — Midi.....	
Moyenne — Soir	0
Moyenne — du mois.....	0 745

Jours beaux.....	18
— couverts....	3
— de nuage. ..	6
— de pluie....	4
— de grêle. ...	
— de vent. ...	11
— de brouillard	
— de tonnerre.	5
Vents dominants. . .	S O. S.E
Température du mois. Ch	17° 5

Juin 1841.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cent	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt	Millimèt.	Millimèt.							
1.	12 4	23 7		0 750	0 747	0 746	N.	N.	N.	Clair.	Nuag.	Clair.	Belle journée.
2	12 7	24 7		0 745			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent frais.
3.	12 2	24 1		0 752			N.	N.	N.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Lune brouillée le soir, petit vent frais.
☽ 4.	10 4	21 4		0 753			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id.
5.	8 7	20 9		0 750			N.E.	N.	N.O.	Clair.	Clair.	*Id.*	Vent très-frais. Belle journée.
6.	10 7	14 7		0 738			N.O.	N.	N.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie de 2 h. à 11 h. du matin. Vt fd.
7.	8 5	13 3		0 744			N.O.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Petite pl.e à diver. reprises. Giboulées
8.	8 5	15 5		0 744			N.	N.	N.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève, pluie.
9.	9 5	17 7		0 745			N.O.	N.O.	N.O.	Couv.	Nuag.	*Id.*	Ondées le soir.
10.	9 5	14 7		0 740			N.O.	N.O.	N.O.	Nuag.	Couv.	*Id.*	Pluie à midi, à 4 et à 8 heures du soir
11.	10 3	16 7		0 738			N.O.	N.O.	N.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Pluie de 1 à 11 heures du soir.
12.	9 7	16 7		0 741			N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	Nuag.	Clair.	Le soleil se montre le soir.
☽ 13.	10 7	15 7		0 745			N.	N.	N.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Id. Vent assez fort.
14.	4 7	16 7		0 749			N.	N.	N.	Clair.	Clair.	*Id.*	Vent moyen.
15.	6 7	16 7		0 745			N.	N.	N.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Petite pluie le matin, vent moyen.
16.	8 7	18 7		0 749			N.	N.	N.	*Id.*	Clair.	*Id.*	Vent assez fort.
17.	10 7	20 7		0 749			N.N.O.	N.N.O.	N.N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Soleil très-chaud.
18.	12 7	26 7		0 749			N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Un peu de pluie d'orage.
● 19.	11 7	22 7		0 747			N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Orages vers Reims et Suippes.
20.	11 7	23 7		0 745			O.	O.	O.	Clair.	Nuag.	Orag.	Journée variée.
21.	16 7	25 7		0 747			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Orag, petite pluie, vent assez intense.
22.	14 7	19 7		0 750			S.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Pluie à diverses reprises.
23.	14 7	24 7		0 747			N.E.	N.E.	S.O.	Voilé.	Clair.	Orag.	Tonnerre, pluie le soir.
24.	11 7	22 7		0 742			S.O.	S.O.	S.	Clair.	Nuag.	Clair.	Vent assez gr., gros nuag. Soirée calme
☾ 25.	14 5	24 7		0 739			S.E.	S.E.	S.O.	Voilé.	*Id.*	Couv.	Le vt s'élève, baisse tonn et pl. le s.
26.	15 7	22 7		0 742			S.O.	S.	S.O.	Couv.	Nuag.	*Id.*	Eclairs et pluie le soir.
27.	13 7	21 7		0 749			S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Vent assez grd.; un peu de sol. et pl.
28.	14 7	24 7		0 752	0 749		S.S.E.	S.O.	S.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Le soleil se montre peu.
29.	15 7	16 5		0 747			S.	S.	S.O.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève; grosse pl. après-midi.
30.	10 7	17 5		0 748			S.O.	E.	N.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Tonn.e à pl. repr., pluie; soir calme.
Somme.	330 5	638 7		22 381									

La température de ce mois a été généralement peu élevée; la moitié de ses nuits ayant été froides, la fleur de la vigne, qui avait commencé en mai, fut arrêtée, et elle n'a pu s'achever que difficilement et longuement. Les arbres fruitiers étaient en souffrance, mais les [illegible] marchaient assez bien.

Récapitulation du mois.

Thermométre extérieur.

Plus grande chaleur le 2., à 2 heures d'relevée.....		25 7
Moindre le 14 au matin.....		4 7
Moyenne	Matin.....	11 7
	Midi ou 2 h...	19 7
	Soir.....	
	du mois.....	15 4

Baromètre.

Plus grande élévation le 4 au mat		Millim. 0 753
Moindre les 6 et 11 au matin.....		0 738
Moyenne	Matin.....	0 746
	Midi.....	
	Soir.....	
	du mois.....	0 746

Jours beaux.....	13
— couverts....	7
— de nuage...	6
— de pluie....	4
— de grêle....	1
— de vent....	8
— de brouillard	
— de tonnerre.	3

Vents dominants. N. N.O. S.O.

Temp. du mois, trop peu ch. 15 4

Juillet 1841.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	Observations.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt	Millimèt	Millimèt.							
1.	10 n	19 n		0 751			O.	O.	O.	Clair.	Clair.	Nuag.	Petit vent frais, pluie à div. reprises.
2.	14 n	18 5		0 751			O.	O.	O.	Gris.	Couv.	Couv.	Petit vent qui augmente, peu de pluie.
☺ 3.	15 n	23 5		0 751			O.	N.	N.E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Id., petite pluie, soleil.
4.	14 n	26 n		0 748			N.E.	N.E.	E.	Clair.	Clair.	*Id.*	Id., id., soleil chaud.
5.	16 n	28 n		0 747			N.E.	N.E.	O.	Voilé.	Nuag.	Nuag.	Id., pluie le soir, id
6.	17 n	24 n		0 746			S.O.	S.O.	O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève, pluie.
7.	12 n	23 n		0 746			O.	O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Brouillard froid, le soleil paraît.
8.	14 5	18 n		0 742			O.	O.	O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Grand vent, pluie abondante.
9.	11 n	20 n		0 747			O.	O.	N.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Soirée froide.
10.	10 n	18 n		0 747			N.E.	N.E.	N.O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Brouillard froid, assez grosse pluie.
☽ 11.	11 3	16 n		0 740		0 736	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Grand vent, grosse pluie le soir.
12.	11 n	18 n		0 739			S.O.	S.O.	O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Id. froid toute la journée, pluie le soir
13.	12 n	19 n		0 740			O.	O.	O.	Pom.	Couv.	Couv.	Pluie avant le jour, soirée claire.
14.	12 n	21 n		0 744			S.E.	S.	S.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Pluie après-midi
15.	10 n	20 n		0 741			S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Grand vent, assez belle journée.
16.	9 2	23 n		0 744			S.S.E.	S.O.	S.E.	Clair.	Nuag.	Clair.	Id.
17.	13 n	27 n		0 746			E.	E.	E.	Gris.	*Id.*	Couv.	Petite pluie, temps orag., pluie le soir
● 18.	16 n	16 n		0 738	0 740	0 740	N.E.	S.E.	O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	La pluie continue, gr v., tonn., temp.
19.	12 n	20 n		0 747			S.O.	O.	S.O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Vent moyen, pluie abond., tonnerre.
20.	13 n	18 n		0 747			S.O.	S.O.	O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Relevée pluvieuse.
21.	15 n	20 n		0 740			S.O.	S.O.	O.S.O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Pluie répétée.
22.	12 5	20 n		0 745			O.S.O.	O.S.O.	O.S.O	Nuag	*Id.*	*Id.*	Assez grand vent, pluie le soir.
23.	10 5	18 n		0 746			O.	O.	N.O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Id. et froid, petite pluie.
24.	11 n	19 n		0 748			O.	N.O.	N.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	Vent moyen, pluie fine répétée.
☾ 25.	11 n	20 n		0 748			N.	N.	N.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent faible, gouttes de pl., belle journ.
26.	12 3	23 n		0 748			N.	N.E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Gros nuages, forte bise le soir.
27.	10 5	23 n		0 748			N.E.	O.	O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Vent frais.
28.	14 n	22 n		0 748			O.	O.	O.	Gris.	*Id*	Couv.	Assez grand vent, pluie fine
29.	14 n	20 n		0 745			O.	O.	O.	Couv.	*Id.*	Nuag.	Le vent s'élève et devient grand.
30.	10 n	18 n		0 741			O.	O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Gouttes de pluie froide ; le soleil paraît
31.	10 7	19 n		0 740			O.	O.	O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Pluie du matin, id.

Le mois d'août 1840 avait déjà été froid et desagréable, n'ayant donné en moyenne que 11° 6 centigrades le matin et 21 7 à midi

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 5, à 2 heures.	28 7
Moindre le 16 au matin	9
Moyenne — Matin	12 4
Moyenne — Midi ou 2 h.	20 6
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	16 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation les 3 1ers j.	0 751
Moindre le 18 m.	0 738
Moyenne — Matin	0 745
Moyenne — Midi	
Moyenne — Soir	
Moyenne — du mois	0 745
Jours beaux	3
— couverts	1
— de nuages	20
— de pluie	7
— de grêle	
— de vent	8
— de brouillard	
— de tonnerre	2
Vents dominants.	O. SO.
Température du mois	16 5

Août 1841.

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	9 n	19 n		0 741		746	O.S.O.	O.	N.O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Petite pluie répétée.
☺ 2.	8 7	18 5		0 748		748	S.O.	S.O.	O.S.O.	Pom.	*Id.*	*Id.*	Gd vent, nuages lourds, journée triste
3	12 8	20 5		0 741			O.	O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Id., pluie fréquente.
4.	14 7	21 n		0 738			S.O.	O.	N.O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Id., id.
5.	12 1	23 n		0 747			S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	Nuag.	Clair.	Nuag.	Belle et douce journée.
6.	14 n	22 n		0 745			S.O.	S.O.	O.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Vent assez grand, gros nuages, soleil.
7.	13 n	21 n		0 748			S.O.	S.O.	O.S.O.	Clair.	Voilé.	Clair.	Journée calme, soirée calme.
8.	11 n	26 n		0 745			S.E.	S.E.	S.	Couv.	Clair.	Couv.	Journée chaude, coups de tonn., pluie
9.	16 n	21 n		0 739			S.	S.O.	O.	*Id.*	Clair.	*Id.*	Le vent s'élève.
☽ 10.	11 n	19 5		0 745		747	O.	O.	S.O.	Gris.	*Id.*	Nuag.	Pluie d'aube, journée calme.
11.	12 n	22 n		0 746			S.E.	S.	S.O.	Nuag.	Couv.	Couv.	Vt moyen, gouttes de pluie, gr. vt le s.
12.	11 n	20 n		0 746			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Grand vent, grosse pluie froide le soir.
13.	11 n	22 n		0 747			S.	S.	S.	Clair.	*Id.*	Clair.	Vent moyen, belle et douce journée.
14.	10 n	23 n		0 742		745	S.E.	S.O.	S.O.	Gris.	*Id.*	*Id.*	Le vent s'élève.
15	14 5	25 n		0 743			S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Petite pluie à midi et le soir.
● 16.	13 7	22 n		0 745			O.	O.	N.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Pluie et soleil, peu de vent.
17.	12 8	21 n		0 749			O.	O.	S.O.	Gris.	*Id.*	Nuag.	Petite pluie à midi.
18.	15 n	23 n		0 750			S.O.	N.O.	N.E.	Clair.	Gris.	Couv.	Pluie à diverses reprises.
19.	10 n	24 n		0 751			N.E.	N.E.	N.E.	*Id.*	Clair.	Clair.	Très-belle et calme journée.
20.	12 5	24 n		0 748			E.	E.	S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Très-belle et chaude journée.
21.	14 n	24 n		0 741			S.E.	S.O.	O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Le vt s'élève, pluie à 4h et toute la soir.
22.	10 5	21 5		0 747			O.	O.	S.O.	*Id.*	Nuag.	Clair.	Journée chaude et claire, soirée étoilée.
☾ 23.	13 n	23 n		0 746			S.E.	S.O.	O.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Calme, soleil, pluie après-midi.
24.	11 n	18 n		0 748			O.	O.	O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Petit vent frais, qui devient grand.
25.	7 5	18 n		0 752			O.	O.	O.	Clair.	*Id.*	Couv.	Gouttes de pluie froide.
26.	11 n	20 n		0 753			S.E.	N.E.	E.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Beau soleil, belle journée.
27.	8 7	23 n		0 753			E.	E.	E.N.E.	Clair.	*Id.*	Clair.	La bise s'élève, belle journée.
28.	13 5	25 n		0 751			S.E.	N.	N.	Peu voil	Clair.	*Id.*	Belle journée; à 7 h. du s. 20° de ch.
29.	13 5	26 n		0 750			N.	N.E.	E.	Clair.	*Id.*	Nuag.	Id., nuit claire, à minuit 18° id.
30.	13 6	27 n		0 748			E.	N.E.	E.	*Id.*	Nuag.	Clair.	Belle et ch. journée; à 9 h. du soir 19°
31.	14 5	29 n		0 744			E.	S.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Orageux le soir, gr. vt; à 10 h. du s. 21°
	304 8	602 n		23 137									

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grde chalr le 5, pendant midi...	28 n
Moindre le 25, au lever du soleil..	7 5
Moyenne — Matin.....	12 1
Moyenne — Midi.....	22 3
Moyenne — Soir.....	
Moyenne — du mois.....	17 2

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation les 26, 27	0 753
Moindre le 9....	0 739
Moyenne — Matin.....	0 746
Moyenne — Midi.....	
Moyenne — Soir.....	
Moyenne — du mois.....	0 746
Jours beaux.....	15
— couverts....	n
— de nuage...	11
— de pluie....	5
— de grêle....	7
— de vent.....	9
— de brouillard	n
— de tonnerre.	1
Vents dominants.....	O. S.O.
Température du mois (trop peu chaude).....	17 2

Phases de la lune et jours du mois	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir	OBSERVATIONS.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt	Millimèt.							
☺ 1.	17	22 5	21	0 745	0 745	0 745	O.	N.O	O.	Nuag.	Nuag.	Nuag.	Journée passable, nuit calme.
2.	12 3	24	22 5	0 746	0 746	0 745	E.	S.E.	S.E.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Petit vent frais, petit coup de tonn.
3	14	25	23 5	0 743	0 743	0 745	S.E.	S.E.	S.O.	Nuag.	Clair.	*Id.*	Tonnerre éloigné, pluie.
4.	14	19 5	15	0 741	0 741	0 745	S.O.	O.S.O.	O.S.O.	Voilé.	Nuag.	Clair.	Assez grand vent, soirée froide.
5.	7	15	13	0 746	0 746	0 746	O.S O.	O.S.O.	O.S.O.	Nuag.	*Id.*	Couv.	Vent froid, petite pluie le soir.
6.	11	20	15	0 743	0 743	0 743	S.O.	S.O.	S.	Voilé.	*Id.*	Clair.	Petite pluie dans la matinée.
7.	12 5	21	17	0 742	0 742	0 746	S.	O.	S.O.	Nuag.	*Id.*	Couv.	Soleil chaud, pluie fine.
☽ 8.	14	22	17	0 745	0 745	0 747	O.	N.O.	O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Pluie le matin.
9.	9 5	23 5	19	0 749	0 749	0 747	E.S.E.	E.S.E.	E.S.E.	Clair.	Brouil	*Id.*	Vent faible, brouill. de 7 à 9 h. du m.
10.	12 5	27	25	0 749	0 749	0 749	S.E.	S.	S.	*Id.*	Clair.	Clair.	Très-belle et chaude journée
11.	13	28 3	22 5	0 749	0 749	0 749	O.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id. id.
12.	14	27	22	0 747	0 747	0 747	E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Assez grand vent, journée belle et ch.
13.	14 5	28	23	0 745	0 745	0 745	E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Petit vent frais, belle journée, pluie.
14.	14 5	28	23	0 745	0 745	0 745	E.	E.	E.S.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Belle journée, pluie.
● 15	16	28	24	0 745	0 745	0 745	E.S.E.	E.S.E.	O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Belle journée.
16.	17	26	19	0 745	0 745	0 745	S.	O.	O.N.O.	Couv.	Nuag.	Nuag.	Pluie la nuit, journée ch., orage le s.
17.	13	20	15	0 745	0 745	0 745	O.N.O.	N.E.	N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie à onze heures du matin.
18.	14	19	15	0 745	0 745	0 745	N.	N.N.O.	N.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Pluie à diverses reprises, soirée calme.
19.	15	23	18	0 747	0 747	0 747	N.N.O.	E.S.E.	E.	Gris.	Brouil	Clair.	Belle après-dînée, nuit étoilée.
20.	13 5	22	18	0 749	0 749	0 749	E.	E.	E.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Belle journée, id.
21.	13 5	23	19 5	0 747	0 747	0 743	E.	E.	E.	Gris.	Nuag.	Nuag.	Id., le vent s'élève.
☾ 22.	15	22	18	0 742	0 742	0 742	S.O.	S.O.	O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie à 5 h. du m., éclairs dans la soir.
23.	11	20	16	0 742	0 742	0 741	S.E.	S.O.	S.O.	Clair.	*Id.*	Nuag.	Pluie à 9 h. du m., belle soirée.
24.	13	20	15 5	0 741	0 741	0 740	S.	S.O.	S.O.	Gris.	Nuag.	*Id.*	Pluie, tonnerre.
25.	13	17	14	0 740	0 740	0 740	S.O.	S.O.	S.	Couv.	Couv.	Couv.	Le vent s'élève, pluie à 2 h. du soir.
26.	11	18	16	0 739	0 739	0 742	S.E.	S.O.	S.S.E.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Id. pluie.
27.	10 7	18	13	0 741	0 741	0 742	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Journée chaude, soirée calme.
28.	12	21	17	0 741	0 741	0 739	E.	S.E.	S.E.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Le vent s'élève, peu de pluie.
29.	16	24	16	0 737	0 737	0 739	S.	S.O.	S.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Grand vent après la pluie, tonnerre.
☺ 30.	17	25	19	0 737	0 737	0 738	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Id., pluie, journée chaude et pluv.
	14 5	6n6 8	55 1 5	0 318	22 318	22 326							

L'hygromètre a varié de 35 à 40 degrés. -- On a commencé les vendanges à Damery dès le 15 septembre.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus g^de chal^r le 11, à midi	28 3
Moindre le 5, au matin	7 n
Moyenne — Matin	13 4
Moyenne — Midi	22 6
Moyenne — Soir	18 4
Moyenne — du mois	18 1

Baromètre.

	Millim
Plus gr^de élévat^on le 11 et le 20	0 749
Moin^re les 29 et 30	0 73[illegible]
Moyenne — Matin	0 744
Moyenne — Midi	0 744
Moyenne — Soir	0 744 2
Moyenne — du mois	0 744

Jours beaux	14
— couverts	7
— de nuage	7
— de pluie	2
— de grêle	n
— de vent	8
— de brouillard	n
— de tonnerre	4
Vents dominants	S.O. E
Température du mois (assez douce)	18 1

Octobre 1841.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Mill mèt.							
1.	16	20	15	0 738	0 738	0 740	S.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Journée entière de pluie.
2.	12	16	13	0 743	0 742	0 742	S O.	S.E.	E.	Gris.	*Id.*	*Id.*	La pluie commence à 11 h. du matin.
3.	11	15	13	0 740	0 740	0 740	N.N.E.	N.N.E.	N.N.E.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie fine, lune brouillée.
4.	12	15	14	0 737	0 737	0 736	N.	N.	N.	Voilé.	Nuag.	Nuag.	Journée assez tempérée.
5.	10	15	12	0 733	0 733	0 731	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Pluie, très-gr. v^t, pluie à 2 h. du soir.
6.	9	12	10	0 737	0 727	0 727	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie, id. id.
☽ 7.	9 8	15 5	13	0 731	0 731	0 730	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent assez grand, pluie le soir.
8.	9	15	13	0 721	0 730	0 731	S.O.	S.O.	O.	Nuag.	*Id.*	Couv.	Journée passable, id.
9.	9	12	11	0 742	0 743	0 745	S.O.	O.S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Grand vent, grosse pluie.
10.	9	14	11	0 748	0 748	0 749	O.S.O.	O.S.O.	S.O.	Voilé.	*Id.*	*Id.*	Petit vent.
11.	10	14	13	0 745	0 744	0 742	S.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Le v^t s'élève, pl. de 11 h. du m. à min.
12.	9 5	14	10	0 740	0 740	0 741	S.O.	S.O.	S.O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Id., pluie répétée, journée venteuse.
13.	7	12	11	0 745	0 745	0 747	O.S.O.	N.O.	N.O.	Blafar	*Id.*	Nuag.	Id., pluie de 11 heures à midi.
● 14.	10	14	12	0 751	0 751	0 750	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Assez gr. vent, surtout le soir, pluie.
15.	12	14	12	0 745	0 745	0 742	S.O.	O.S.O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent tempétueux incessant, nuit étoil.
16.	7	9	8 5	0 746	0 746	0 739	O.S.O.	S.O.	S.O.	Voilé.	*Id.*	Couv.	Le v^t s'élève, tempête de 24 h, pluie.
17.	9	14	12	0 742	0 742	0 742	O.	O.	O.	Nuag.	*Id.*	Nuag.	Id., gouttes de pluie, nuit très-vent.
18.	8	13	9	0 742	0 742	0 747	S.O.	O.	O.	Couv.	Clair.	*Id.*	Id., gouttes de pluie.
19.	6 5	11	8	0 745	0 745	0 742	S.O.	O.	O.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Grand vent sans pluie.
20.	1 5	9	7	0 750	0 750	0 748	S.E.	S.S.O.	S.O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Id., pluie et grêle, nuit claire.
21.	4	7 5	4	0 746	0 746	0 750	S.O.	O.	O.N.O.	*Id.*	Clair.	Clair.	Givre, petit vent sec, belle journée.
☾ 22.	— 1 4	7	4	0 754	0 754	0 754	S.E.	S.E.	E.	Gris.	Couv.	Nuag.	Pluie de 2 heures à 11 heures du soir.
23.	+ 4	16	14	0 745	0 745	0 740	E.	S.	S.O.	Couv.	*Id.*	Couv.	Pluie, vent moyen.
24.	11	13	11	0 731	0 731	0 732	S.S.O.	S.S.O.	S.O.	Clair.	Nuag.	Nuag.	Assez grand vent, belle journée.
25.	7	11	8	0 731	0 731	0 731	S.O	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie, soirée calme.
26.	7	11	9	0 731	0 731	0 731	E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Belle journée.
27.	8	13	10	0 731	0 731	0 732	E.	E.	S.O.	Clair.	Clair.	*Id.*	Très-belle journée.
28.	4	12 5	9	0 731	0 731	0 738	S.E.	S.	S.	*Id.*	Couv.	Couv.	Grosse pluie de 1 h. à 10 h. du soir.
29.	3 5	10	8	0 738	0 738	0 738	N.E.	N.	N.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Journée passable.
30.	7	11	9	0 738	0 738	0 738	E.	E.	S.E.	Gris.	Nuag.	Nuag.	Gouttes à midi, journ. pass., nuit sup.
☿ 31.	+ 2	10	8	0 745	0 745	0 747	S.E.	S.	S.O.	Clair.	*Id.*	Clair.	Très-belle journée, calme.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 1er, à midi. ..	20 7
Moindre le 22 au m.	1 4
Moyenne — Matin.	8
Moyenne — Midi.	12 7
Moyenne — Soir.....	10 4
Moyenne — du mois.....	12 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 22 toute la journée.....	0 754
Moindre le 7 au s.	0 730
Moyenne — Matin.....	0 737
Moyenne — Midi.....	0 740
Moyenne — Soir.....	0 740
Moyenne — du mois.....	0 739

Jours beaux.....	4
— couverts....	8
— de nuage...	8
— de pluie....	11
— de grêle....	7
— de vent....	14
— de brouillard	7
— de tonnerre.	7
Vents dominants.. ..	S.O. O.
Température du mois. Moyenne.....	12° 5

... 35 et 36 degrés. ... Les hirondelles ne nous ont néanmoins entièrement quittées que vers le 22.

Novembre 1842.

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	Etat de l'atmosphère. Matin.	Midi	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cen.	Deg. cen.	Deg. cen.	Millimèt.	Millimèt.	Millimèt.							
1.	+ 4	12	10	0 747	0 747	0 747	S.E.	O.	O.	Clair.	Nuag.	Clair.	Calme, sol. pendant midi, pluie le s.
2.	7	12	10	0 751	0 752	0 754	N.O.	S.	S.E.	Couv.	*Id*	Brouil	Vent peu intense.
3.	2	7	5	0 756	0 756	0 756	N.	N.	E.	Brouil	Brouil	*Id.*	Journée et nuit calme.
4.	4	11	7	0 756	0 756	0 757	E.	E.	E.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Temps calme le soleil montre.
5.	1	8 8	4	0 757	0 757	0 757	E.	E.	E.	Clair.	Clair.	Brouil	Givre le matin, très-belle journée.
☽ 6.	0	6	4	0 758	0 758	0 758	E.	E.	E.	Brouil	Brouil	*Id.*	Grand brouill tout le jour et la nuit.
7.	+ 2	4 5	3	0 758	0 758	0 758	E.	S.E.	E.	*Id.*	Couv.	Couv.	Brouill. jusqu'à midi, vent peu intense.
8.	+ 1	3	2	0 757	0 757	0 756	E.	S.E.	S.	*Id.*	Brouil	*Id.*	Brouillard très-froid id.
9.	0	4	2	0 752	0 752	0 751	S.O.	S.	S.S.O.	*Id.*	*Id.*	Brouil	Grand brouillard ; calme.
10.	+ 1	7	5	0 747	0 745	0 741	S.S.O.	O.	O.	*Id.*	Clair.	*Id.*	Id. id.
11.	6	9	7	0 740	0 741	0 742	O.	O.	O.	Couv.	Couv.	Couv.	Vent pendant la nuit et dans le jr, pluie.
12.	7	9	7	0 729	0 729	0 729	S.O.	O.S.O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Assez grand vent, pluie toute la journ.
● 13.	2	7	6	0 738	0 738	0 737	O.	O.	S.O.	Clair.	Clair.	Clair.	Belle journée, un peu de pluie.
14.	5 5	5 5	3	0 733	0 733	0 736	S.O.	O.S.O.	O.S-O.	Couv.	Nuag.	Nuag.	Pl., très-gr. vt le jour et jusqu'à min.
15.	0	3	2	0 742	0 743	0 745	O.	S.	S.	Clair.	*Id.*	Couv.	Le soleil paraît, gr. giboul. de neige le s
16.	— 1	3	1	0 733	0 734	0 736	O.	N.O.	O.	Couv.	*Id.*	Clair.	Id., neige.
17.	— 1 5	2 5	1	0 742	0 743	0 745	O.	S.O.	N.E.	Clair.	Clair.	Couv.	Givre, le vent s'élève, sombre le soir
18.	+ 2	7	4	0 731	0 732	0 734	S.E.	S.O.	O.	Couv.	Couv.	Nuag.	Grosse pluie et neige ; le vt est appaisé
19.	0	8	8	0 745	0 742	0 740	E.	S.E.	S.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Calme, petite pluie, assez gr. vt la n
20.	+ 8	10	9	0 740	0 741	0 742	S.O.	S.O.	S.O.	Clair.	*Id.*	*Id.*	Vent assez grand surtout la nuit, pluie.
☾ 21.	8	11 2	10	0 744	0 742	0 742	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	*Id.*	*Id.*	Vent moyen, un peu de pl. avant le j
22.	11	14	12	0 740	0 739	0 738	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie la nuit et le matin, avec gr. vt.
23.	4 5	8 5	5 5	0 745	0 745	0 749	S.O.	S.O.	S.E.	*Id.*	Clair.	Clair.	ent moyen belle journée, nuit pluv.
24.	4 5	4 5	3 5	0 742	0 745	0 747	S.	S.O.	N.O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Pluie une partie de la journée.
25.	+ 2	+ 2	+ 3	0 745	0 740	0 741	S.	E.	N.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Pluie et neige vent moyen
26.	0	+ 3	+ 2	0 747	0 747	0 747	S.	S.E.	E.	Brouil	Brouil	Clair.	Vent très-variable, relevée agréable.
27.	+ 2	6 3	5 5	0 747	0 747	0 745	S.E.	S.E.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pl. de 11 h. du m. à h. du s., gr. vt
☺ 28.	+ 8 3	10 5	8 8	0 745	0 747	0 746	S.O.	O.S.O.	S O.	Nuag.	*Id.*	*Id.*	Soleil dans le jour, grand vent la nuit.
29.	8 6	12 5	11	0 742	0 740	0 740	S.	S.O.	S.	Couv.	Nuag.	*Id.*	Vent moyen le jour, très-grand la nuit.
30.	11	14	12	0 733	0 733	0 740	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie le soir et grand vent.
Somme.	110 7	226 6	173 3	22 342	22 339	22 356							

Les brouillards ont été à peu près continuels du 2 au 11. Le mois a été pluvieux ensuite jusqu'à la fin. Les vents ont été variables. Il est tombé dans le mois 74 millimètres d'eau.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés
Plus grande chaleur les 22 et 30....	14 n
Moindre le 17. . —	1 5
Moyenne — Matin.	3 7
Moyenne — Midi	7 6
Moyenne — Soir.....	5 8
Moyenne — du mois.....	5 7

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation les 7 et 8..	0 758
Moindre le 18...	0 731
Moyenne — Matin.....	0 745
Moyenne — Midi.....	0 745
Moyenne — Soir.....	0 745
Moyenne — du mois.....	0 745

Jours beaux.....	4
— couverts....	14
— de nuage...	3
— de pluie, 17	n
dont avec	n
abondance.	7
— de grêle....	n
— de vent. ...	9
— de brouillard	8
— de tonnerre.	n
Vents dominants.....	E. O. S.
Temp. du mois, humide et assez douce.....	5 7

Phases de la lune et jours du mois.	Thermomètre extérieur. 6 h. m.	Midi.	6 h. s.	Baromètre. Matin.	Midi.	Soir.	Direction des vents. Matin.	Midi.	Soir.	État de l'atmosphère. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
	Deg. cen.	Deg. cen	Deg. cen.	Millimèt	Millimèt	Millimèt.							
1.	6	14	11	0 738	0 736	0 739	S.E.	S.E.	S.O.	Couv.	Couv.	Nuag.	Pluie, temps assez calme.
2.	9	11 3	9	0 740	0 739	0 734	S.	S.E.	S.E.	*Id.*	Nuag.	Couv.	Belle journée.
3.	10	12	10	0 732	0 734	0 735	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Pluie de min. à 6 h. du m., v^t ass. gr.
4.	5 5	8 5	7	0 738	0 735	0 740	S.	O.	O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Pluie le matin et le soir, le vent s'élève.
☽ 5.	6	9	7	0 747	0 751	0 749	O.	O.	O.	*Id.*	Clair.	Nuag.	Le vent tombe.
6.	6	8	6	0 751	0 745	0 742	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Vent froid, journée pluvieuse.
7.	2 6	7 5	6	0 747	0 747	0 748	O.	O.	O.	Nuag.	Nuag.	*Id.*	Vent moyen, soleil, journée passable.
8.	5	8	7	0 745	0 745	0 746	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	*Id.*	Id., pluie presque continuelle.
9.	5	8	3	0 742	0 744	0 747	N.O.	N.O.	N.O.	*Id.*	Nuag.	*Id.*	Vent assez gr., soleil, grand vent, pl.
10.	4	11	7	0 740	0 740	0 738	O.	O.	O.	*Id.*	Couv.	*Id.*	Gr. v^t froid, pl. presque toute la journ.
11.	2 5	7	3	0 745	0 746	0 747	O.	O.	O.	Clair.	Clair.	Clair.	Vent moyen assez froid.
● 12.	2 5	5 5	5	0 749	0 748	0 745	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Vent assez grand, pluie continuelle.
13.	7 5	10	8	0 743	0 742	0 740	O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Id., pluie fine.
14.	5 5	7	5	0 738	0 740	0 742	O.	O.	O.	*Id.*	Nuag.	Nuag.	Le vent s'élève, gouttes de pluie.
15.	3	7	3	0 750	0 752	0 750	O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Journée passable, quoique très-vent.
16.	2	5	3	0 743	0 742	0 738	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	Couv.	Couv.	Grand vent, pluie de midi à 8 heures
17.	2	5	3	0 738	0 738	0 739	S.O.	S.O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Vent moyen, peu de pl., brouill. la n.
18.	— 1 5	0	0	0 740	0 736	0 736	O.	O.	O.	Brouil	Brouil	Brouil	Grand brouill., givre, pl. et neige.
19.	— 1	0	— 1	0 732	0 733	0 733	O.	O.	S.E.	Couv.	Couv.	Couv.	Calme, neige toute la soirée.
20.	+ 1	+ 4	+ 1	0 731	0 732	0 732	S.	S.E.	E.	*Id.*	*Id.*	Clair.	La neige fond, lune claire.
☾ 21.	+ 2	4	+ 2	0 736	0 738	0 740	E.	N.E.	N.	*Id.*	*Id.*	Couv.	Peu de vent, peu de pluie, nuit somb.
22.	+ 1	3	+ 2	0 743	0 744	0 745	O.	O.	O.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Pluie fine le soir.
23.	+ 3	5	+ 4	0 747	0 749	0 749	S.O.	O.	S.O.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Un peu de pluie, le vent s'élève le s.
24.	+ 2	6	+ 4	0 750	0 752	0 752	O.	O.	S.O.	Clair.	Nuag.	*Id.*	Le vent s'élève, lune brill., nuit douce.
25.	+ 5	8 5	+ 6	0 749	0 747	0 745	S.O.	S.O.	S.O.	Couv.	Couv.	Couv.	Pluie du mat., gr. pl. le soir et la nuit.
26.	+ 3	5	+ 3	0 740	0 742	0 745	S.O.	S.	N.	*Id.*	*Id.*	Nuag.	Id., peu de vent, lune claire.
27.	0	3	+ 0 5	0 747	0 749	0 750	N.	N.	N.N.O.	Brouil	Nuag.	Brouil	Grand brouill. de 5 h. du s. à minuit.
☽ 28.	0	1 5	+ 0 5	0 751	0 751	0 750	N.	O.	O.	Couv.	*Id.*	Couv.	Flocons de neige; partie de la nuit cl.
29.	0	+ 3	— 2	0 750	0 749	0 749	O.	N.O.	N.O.	Nuag.	Cu v.	*Id.*	Pluie fine, vent assez intense.

Récapitulation du mois.

Thermomètre extérieur.

	Degrés.
Plus grande chaleur le 3, ap.-midi	+ 12 n
Moindre le 31 au matin	2 n
Moyenne — Matin	3 3
Moyenne — Midi	6 1
Moyenne — Soir	4 n
Moyenne — du mois	4 5

Baromètre.

	Millim.
Plus grande élévation le 31	0 754
Moindre le 20	0 731
Moyenne — Matin	0 743
Moyenne — Midi	0 744
Moyenne — Soir	0 744
Moyenne — du mois	0 744

Jours beaux	1
— couverts	13
— de nuage	9
— de pluie	7
— de grêle	n
— de vent	12
— de brouillard	2
— de tonnerre	n

Juillet

	1839.	1840.	1841.
Jours... beaux	13	13	3
Jours... couverts	6	6	1
Jours... nuageux	4	6	20
Jours... de pluie	5	6	7
Jours... de tonnerre	3	n	2
Pluie tombée	28 millim.	34	98 3
Therm. cent., hauteur moyenne à midi	23 degrés.	21	20 6

Août.

	1839.	1840.	1841.
Jours... beaux	14	18	15
Jours... couverts	2	1	n
Jours... nuageux	3	3	11
Jours... de pluie	9	9	5
Jours... de tonnerre	2	n	1
Pluie tombée	20 millim.	33	70
Therm. cent., hauteur moyenne à midi	20 degr. 2	21 4	22 3

Septembre.

	1839.	1840.	1841.
Jours... beaux	9	11	14
Jours... couverts	6	4	7
Jours... nuageux	2	13	7
Jours... de pluie	8	12	2
Jours... de tonnerre	3	n	n
Pluie tombée	33	45	57
Therm. cent, hauteur moyenne à midi	18 degrés.	15 7	22 6

Octobre.

	1839.	1840.	1841.
Jours... beaux	12	11	4
Jours... couverts	11	7	8
Jours... nuageux	5	6	8
Jours... de pluie	3	5	11
Jours... de tonnerre	0	2	n
Pluie tombée	18 millim.	28	161
Therm. cent, haut moyenne à midi	15 degrés.	9 8	12 7

Novembre.

	1839.	1840.	1841.
Jours... beaux	9	10	4
Jours... couverts	12	1	14
Jours... nuageux	3	10	3
Jours... de pluie	4	9	7
Jours... de brouillard	2	n	8
Pluie tombée	26	116	74
Therm cent, hauteur moyenne à midi	7 4	6	7 6

Décembre.

	1839. *	1840.	1841.
Jours... beaux	7	17	1
Jours... couverts	12	8	13
Jours... nuageux	4	4	9
Jours... de pluie	3	n **	7
Jours... de brouillard	4	2	2
Pluie tombée	18 millim.	1	119
Therm cent, hauteur moyenne à midi	5 7	2	6 1

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADRESSÉS

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Depuis le 1er décembre 1840 jusqu'au 30 décembre 1841.

1° Ouvrages adressés par leurs auteurs.

M. Auzoux. — Tableau synoptique des préparations d'anatomie clastique; par le docteur *Auzoux*. Paris, 1841.

M. Baillot de Saint-Martin. — Nouvelle méthode d'agriculture et d'horticulture; par M. *Baillot de Saint-Martin*, à Paris.

— Journal illustré d'agriculture et d'horticulture; par *le même*. 2e livraison, Paris.

Mme Bayle-Mouillard. — La Nuit du Christ, poëme; par Mme *Bayle-Mouillard* (Elisabeth Celnart), membre correspondant. (Manuscrit).

M. Béchard. — Traité défini des conversions et comparaison des mesures métriques décimales aux anciennes; par L. *Béchard*, à Moussy. 1841.

M. Boitel. — Deux manuscrits sur l'histoire de Vitry-le-François; par M. *Boitel*, prêtre, à Châlons.

— Dialogues moraux et amusants; par *le même*.

M. Boniez. — Annuaire ou Almanach du département de la Marne, pour l'année 1841.

M. Boucher de Perthes. — De la Misère. Discours prononcé par le président de la Société royale d'émulation d'Abbeville; par M. *Boucher de Perthes*. 1841.

M. Boulard. — L'Esprit militaire et l'esprit de corps; par M. *Boulard*, membre correspondant.

M. de Brière. — Notice sur le château seigneurial d'Issy, connu sous le nom de château de Childebert; par M. *de Brière*, membre correspondant.

M. Amans Carrier. — Le Propagateur de l'industrie de la soie en France; par M. *Amans Carrier*, de novembre 1840 à septembre 1841. 11 cahiers. Rhodez.

M. Catalan. — Transformation des variables dans les intégrales multiples; par M. *Catalan*, répétiteur à l'Ecole polytechnique, membre correspondant. Paris.

M. Charpentier. — Précis de grammaire française; par M. *L. Charpentier*, instituteur à Reims, membre correspondant.

— Des moyens d'améliorer l'éducation des jeunes filles; par *le même*.

— Principes d'arithmétique; par *le même*.

— Quelques observations sur l'Annuaire des écoles municipales de Metz; par *le même*.

M. Colombel. — Culture de la carotte; par M. *Colombel*, cultivateur à Claville, près Evreux. 1841.

M. Dagonet. — Rapport à M. le Préfet du département de la Marne, sur l'état matériel et moral de la Maison de santé; par M. le docteur *Dagonet*, membre résidant.

M. Darttey. — Les Ibères, ou Recherches sur l'origine des peuples du nord et de l'occident de l'Europe; par M. *Darttey*, sous-préfet à Sainte-Ménehould, membre correspondant.

M. Decorde. — Mémoire couronné par l'Athénée des arts de Paris, sur cette question :

« Quelle serait l'organisation du travail le plus propre à » augmenter le bien-être des classes laborieuses ? »

Par M. *Decorde*, conseiller à la cour royale de Rouen, membre correspondant. 1839.

— Des Facultés humaines, comme éléments originaires de la civilisation et du progrès ; par *le même*. 2 vol., 1840. Rouen.

M. Denis. — Dissertation sur un monument antique ; par M. *Denis*, membre correspondant.

M. Devergie aîné. — Première et deuxième lettres sur la syphilis ; par le docteur *Devergie* aîné, membre correspondant. Paris.

— Traitement de l'incontinence d'urine par la méthode des injections ; par *le même*.

— Du catharre chronique, de la faiblesse et de la paralysie de la vessie ; par *le même*.

— Des effets thérapeutiques du poivre cubèbe et du baume de copahu dans la blennorrhagie ; par *le même*.

M. Dumons, de la Gironde. — Banque foncière de France ; par M. F. *Dumons*, de la Gironde. Juin 1839, Paris.

— Examen du siècle, et plan d'améliorations sociales ; par *le même*. 1839, Paris.

M. Failly. — Mémoire sur l'image de Notre-Dame de Grâce de la cathédrale de Cambrai, attribuée à saint Luc ; par M. *Failly*, membre correspondant.

Faure. — Monographie de l'acide acétique, thèse présentée à l'Ecole de pharmacie de Paris, par M. Pierre-Hippolyte *Faure*, de Châlons.

M. Firmas-d'Hombres. — Recherches sur les baromètres vivants ; par M. le baron *Firmas-d'Hombres*.

M. E. Géruzez. — Cours de littérature ; par M. E. *Géruzez*, docteur ès-lettres, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté de Paris, membre correspondant.

M. Gillet-Hénaux. — Traité sur le mesurage des bois équarris et en grume; par M. *Gillet-Hénaux*, charron-carrossier à Damery (Marne.)

M. J. Girardin. — Chimie agricole, fragments de leçons faites à l'agriculture d'économie rurale du département de la Seine-Inférieure; par M. J. *Girardin*.

M. Giraudeau de Saint-Gervais. — Poëme de Barthélemy, intitulé la *Syphilis*, avec des notes de M. *Giraudeau de Saint-Gervais*.

Mgr Gousset. — Le Code civil et le Droit canonique; par Mgr *Gousset*, archevêque de Reims, membre honoraire.

M. Guérard. — Géographie synoptique de la France et de ses colonies; par M. Adolphe *Guérard*, à Avize (Marne), 1839.

M. J.-L. Havard. — Quelques idées sur la réforme du notariat; par M. J.-L. *Havard*, de Charolles. 1839.

M. Herpin. — Considérations sur l'introduction des bestiaux en France; par M. le docteur Herpin, de Metz, membre correspondant.

M. J. Jolly. — Journal de la magistrature et du barreau, publié par M. Jules *Jolly*, avocat à la cour royale de Paris, membre correspondant; de novembre 1840 à novembre 1841 [13 numéros].

M. Landouzy. — Mémoires sur les procédés acoustiques de l'auscultation; par M. le docteur *Landouzy*, professeur adjoint de pathologie externe à l'Ecole secondaire de Reims, etc., membre correspondant. 1841.

— Lettres sur le strabisme et le bégaiement; par *le même*.

M. de Larochefoucauld-Liancourt. — Examen de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire; par M. le marquis *de Larochefoucauld-Liancourt*, député du Cher, membre correspondant. Paris, 1841.

M. Maldan. — Sur les Moyens proposés pour éteindre la

mendicité de Reims ; par M. le docteur *Maldan*, à Reims, membre correspondant.

M. Malo. — Traité sur la culture du pêcher ; par M. *Malo*, cultivateur.

M. Materne. — Comparaison des poétiques d'Horace et de Boileau ; par M. *Materne*, membre correspondant (Manuscrit).

M. Monnot des Angles. — Leçons de rhétorique ; par M. *Monnot des Angles*, ancien professeur de rhétorique, à Reims, membre correspondant.

— Notice sur M. Pierre Charbonnet, ancien recteur de l'université de Paris ; par *le même*.

M. Moreau de Jonnès. — Études statistiques sur l'accroissement de la population et sur l'état et les progrès de la société en France ; par M. Alex. *Moreau de Jonnès*, membre correspondant.

M. Navelet. — Principes de dessin linéaire ; par M. *Navelet fils*, de Châlons sur-Marne.

Mme Niboyet. — Annuaire de la Société de la morale chrétienne, pour l'année 1842 ; par Mme Eugénie *Niboyet*, membre correspondant. Paris.

— Lucien, conte imité de l'anglais ; par *la même*. 1841.

— Souvenirs de d'Enfance, conte imité de l'anglais ; par *la même*. 1841.

— Quinze jours de vacances, conte imité de l'anglais ; par *la même*. 1841.

M. de Ponsort. — Culture de l'œillet flamand ; par M. le baron *de Ponsort*, membre correspondant, à Châlons.

M. Povillon-Piérard. — Note sur les antiquités découvertes à Reims depuis 1837 jusqu'en 1841, opuscule manuscrit ; par M. *Povillon-Piérard*, membre correspondant, à Reims.

M. Victor Rendu. — Agriculture du département du Nord ; par M. Victor *Rendu*. Paris, 1841.

M. Ségalas. — Lettre à M. Diffemback, sur une urétoplastie; par M. le docteur *Ségalas*, docteur en médecine, membre correspondant, à Paris.

M. Sellier. — Rapport au Conseil municipal de Châlons, sur la question du Chemin de fer de Paris à Strasbourg par la vallée de la Marne; par M. *Sellier*, avocat à Châlons.

M. Seurre. — Quelques faits de médecine et de chirurgie; par M. le docteur *Seurre*, à Suippes, membre correspondant.

M. Tampucci. — Quelques fleurs pour une couronne, poésies; par M. H. *Tampucci*. Châlons.

M. Tarbé. — Travail et Salaire; par M. *Tarbé*, substitut du procureur du Roi, à Reims.

— Examen critique et analytique de diverses chartes du moyen-âge; par *le même*.

2° Ouvrages adressés par MM. les Ministres, ou par les Sociétés correspondantes.

Angers. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 4e volume, 3e livraison; — 2e volume, n° 12; — 4e volume, n° 6.

Angers. — Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire. 2e volume, n° 11, 1840.

Angers. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. Nos 1 et 2, 12e année, 1841.

Blois. — Séance annuelle du 30 août 1841, de la Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher. 1841.

Bordeaux. — Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1er, 2e et 3e trimestres 1841.

Boulogne-sur-Mer. — Mémoires de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer. 2e série, 2e volume, du 12 décembre 1838 au 11 décembre 1839.

Bourg. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, rédigé par les membres de la Société royale d'émulation de l'Ain. Octobre à juin 1841, 9 numéros.

Bourges. — Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher, n° 22, tome 4.

Caen. — Bulletin de la Société française pour la conservation des monuments historiques de Caen. 1840.

Caen. — Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen. 19 février 1841.

Caen. — Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1840. Séance du 15 avril 1841. Séance du 24 mai 1841.

Caen. — Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 2e série, 1er volume, années 1837 à 1839.

Castres. — Compte rendu des travaux du Comice agricole du canton de Castres (Tarn), pendant l'année 1840.

Chartres. — Comice agricole de Chartres. Concours du 23 mai 1841.

Chateau-Thierry. — Séance publique du Comice agricole de l'arrondissement de Château-Thierry. 8 juin 1840.

Chateauroux. — Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre. 1840.

Chaumont. — Bulletin des travaux de la Société départementale d'agriculture de la Haute-Marne. 1er et 2e trimestres 1840.

Clermont-Ferrand. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand; tome 13. Janvier, février, mars et avril 1840.

IGNE. — Journal de la Société d'agriculture des Basses-Alpes. 4e trimestre 1840.

OUAI. — Extrait de l'Instituteur, journal de l'instruction publique d'agriculture. Douai, 1841.

OUAI. — Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. 1841.

RAGUIGNAN. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts du département du Var. Janvier, février, mars, avril, mai, juin 1841.

VREUX. — Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure. 1841 ; tome 1er, 2e série.

ALAISE. — Annuaire de l'arrondissement de Falaise, 6e année, publié par la Société académique agricole, industrielle et d'instruction de cet arrondissement. 1841. — Procès-verbaux des séances des 26 janvier, 15 avril, 23 août et 8 octobre 1840. — Mémoires de la Société académique agricole, industrielle et d'instruction de Falaise. Année 1840.

IX. — Annales agricoles, littéraires, industrielles de l'Arriège. Janvier à mai 1841, 5 numéros.

AVRE. — Société havraise d'études diverses. Résumé analytique des traAaux des 5e, 6e et 7e années; 1840, Hâvre.

MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; 3e et 4e trimestres 1840, 1er trimestre 1841. — Prix proposés par la même Société pendant les années 1842 et 1843.

LLE. — Mémoires de la Société royale et centrale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1840.

ON. — Compte rendu des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon ; 1837. — Programmes du congrès scientifique de France ; 9e session. Lyon, 1841.

pour la propagation et l'amélioration de l'industrie de la soie en France; 4e numéro, année 1840.

Paris. — Recueil chronologique des règlements sur les forêts, la chasse et la pêche; 2e série, 3e livraison, année 1840, 2e semestre.

Perpignan. — Bulletin de la Soéiété des Pyrénées-Orientales, sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles, année 1841.

Rennes. — Annales de la Société d'agriculture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine; année 1840.

Rouen. — Pétition présentée au Conseil des ministres, à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs, par la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, pour obtenir une représentation légale des intérêts de l'agriculture.

Rouen. — Programmes des prix proposés par l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen, pour 1842.

Rouen. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure; 3e trimestre 1840, janvier 1841.

Rouen. — Bulletin de la Société d'horticulture de Rouen; n° 1, 1841.

Saint-Étienne. — Bulletin de la Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Étienne; tome xviii, 3e livraison, 1841.

Saint-Germain-en-Laye. — Statuts de la Société racinienne, pour 1841.

Toulon. — Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var; 1841, nos 1 et 2.

Toulouse. — Recueil de l'Académie des jeux floraux; 1841. — Programme pour le concours de 1842.

Toulouse. — Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France. Janvier à décembre 1841, douze numéros.

ours. — Annales de la Société d'agriculture, d'arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Octobre 1840 à juin 1841, neuf numéros.

ours. — Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire; année 1840.

oyes. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube; 4e trimestre 1840, 1er et 2e trimestres 1841.

alence. — Bulletin des travaux de la Société de statistique des arts utiles et des sciences utiles et naturelles du département de la Drôme; tome III, 1re livraison, août 1840; n° 12, mai 1841; n° 13, août 1841.

ersailles. — Mémoires de la Société d'agriculture et des arts de Versailles, 1840.

3° Ouvrages reçus par abonnement.

aris. — Le Cultivateur, journal des progrès agricoles.

—— Le Moniteur de la propriété et de l'agriculture.

—— Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Discours de M. le Préfet, *président-né*..... 3

Discours sur la réforme du système pénitentiaire, par M. Jules Garinet, *président annuel*..... 12

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Eugène Perrier, *secrétaire*..... 32

Agriculture, horticulture..... 34

Plantes nouvelles, madia sativa, polygonum tinctorium..... 35

Culture de la garance..... 36

Industrie sericicole et culture de M. de Tillaucourt..... 37

Topinambour, orge nanto, blé de mars d'Espagne..... 42

Notice sur les instruments de culture, par M. *Philippar*.... 43

Huilerie de M. Picot..... 44

Bêtes bovines de Durham..... 47

Ouvrage de M. *Guénon*, de Bordeaux, sur les propriétés lactifères des vaches..... 48

Mémoires de M. *Soulès*, d'Avize..... 49

——— de M. le comte *de Montureux*..... 50

Observations de M. le docteur *Dagonet*, sur des insectes nuisibles aux céréales..... 51

Observations de M. *Lebrun*, sur l'échenillage..... 52

Collection de vignes du jardin du Luxembourg..... 52

Société impériale d'économie rurale de Moscou..... 53

Traité de l'œillet flamand, de M. le baron *de Ponsort*..... 55

Sciences naturelles. — Envoi de MM. les comtes *de Mellet* et *de Lambertye*, de Chaltrait, et de M. le docteur *Férat*, à Bourbonne-les-Bains..... 57

Mémoire sur la formation d'un cabinet d'amateur et sur une collection géologique des Cévennes..... 57

Sciences médicales. — Mémoires sur le strabisme, de MM. les docteurs *Valentin*, *Landouzy* et *Chevillion*..... 58

Observations de M. le docteur *Seurre*..... 59

Pages.
es divers par MM. les docteurs *Ségalas*, *Devergie* et *Martin*, de Lyon..... 60
de M. *Faure*, pharmacien, et de M. *Poinsenet*, li-é en droit..... 60
e de M. *d'Hombres-Firmas*, de Toulouse, sur les nètres vivants..... 61
ıatiques. — Mémoire de M. *Catalan*..... 61
ur l'art du dessin linéaire, par M. *Navelet*..... 62
ıque. — Statistique du département, par M. *Chalette*. 62
ıade du mois de mai, par M. *Gérardot*, de Potangis.. 63
e et archéologie. — Géographie historique de .dolphe *Guérard*, d'Avize..... 63
: de Vitry, par M. l'abbé *Boitel*..... 64
gine des peuples du nord et de l'occident de l'Europe, I. *Darttey*..... 64
travaux archéologiques, par M. *de Brière*..... 65
tion de M. le comte *de Mellet*, pour l'établissement : Société archéologique..... 66
ıie sociale. — Ethique, ou Science des mœurs, par *'issot*, de Dijon..... 66
ıanie du suicide et de l'esprit de révolte, *par le même*. 67
et salaire, par M. Prosper *Tarbé*..... 68
ı de la théorie et de la pratique du système pénitentiaire, par M. le marquis de *Larochefoucauld-Liancourt*... 69
: M. *Boulard*, sur l'esprit militaire et l'esprit de corps.. 70
re de M. *Ourseau*, sur les moyens de ranimer le sen-ıt religieux..... 71
ıture. — Beaux-arts. — Comparaison des poétiques race et de Boileau, par M. *Materne*..... 71
le littérature, par M. *Géruzez*..... 71
rs de M. *Perrot*, de Phalsbourg, sur l'utilité des études .ques..... 72
, par M. Hippolyte *Tampucci*..... 73
ıniications de M. *Povillon-Piérard*..... 73
re sur l'image miraculeuse de Notre-Dame de l'église ambray, par M. *Failly*..... 74
es décédés. — M Gobet..... 74
: duc de Larochefoucault-Doudeauville..... 74
ean Moët..... 78
Claude Hubert..... 81

Pages.

NOUVEAUX MEMBRES..... 82

CONCOURS. — *Premier concours.* — Question des offices ministériels..... 83

Deuxième concours. — Chemins vicinaux : la commune d'Anthenay..... 84

Quatrième concours. — Vaccine : M. de Montfeuillard, de Ville-sur-Tourbe..... 84

Cinquième concours. — Enseignement de l'agriculture : M. Simonnet, de Cormicy..... 86

Huitième concours. — Objets divers d'utilité publique..... 87

M. Bonnard, de Damery..... 87

M. Vessel, d'Ambonnay..... 88

M. Radouan, de Vanault..... 89

M. Lévêque, de Venteuil..... 89

M. Valtiez-Legée..... 90

M. Bodlet, de Vaudancourt..... 93

M. Godechal, du bois d'Epense..... 94

M. le docteur Rousseau, d'Epernay..... 95

MM. Desfouchères et Duvongel, de Pierry..... 95

Extrait du procès-verbal de la séance publique du 30 septembre 1841. — *Premier concours*..... 97

Deuxième concours. — Chemins vicinaux..... 99

Quatrième concours. — Vaccine..... 99

Cinquième concours. — Ecoles d'agriculture..... 99

Huitième concours. — Objets divers d'utilité publique..... 99

Extrait du rapport sur le premier concours..... 101

Notice sur M. L.-A. Gobet, par M. PRIN..... 117

Une Nuit du Christ, par Mme BAYLE-MOUILLARD..... 132

Composition du bureau de la Société pour 1841-1842. 136

Programme des concours ouverts par la Société.... 136

Observations météorologiques, par M. CHALETTE père. 141

Catalogue des ouvrages adressés à la Société depuis la séance publique du 1er décembre 1840 jusqu'au 30 décembre 1841.

Ouvrages adressés par leurs auteurs..... 154

Ouvrages adressés par les Ministres ou par les Sociétés correspondantes..... 159

Ouvrages reçus par abonnement..... 165

Table des matières..... 166

10
13

EXTRAIT

DES

RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 22. Les Associés correspondants sont invités à donner à la Société des Mémoires ou Observations sur les différents objets dont elle s'occupe, et à lui faire part du résultat de leurs expériences.

Art. 23. Tout Associé correspondant qui laisse écouler *deux années consécutives* sans satisfaire à l'art. 22, *cesse de recevoir les Mémoires que publie la Société.*

Les Sociétés savantes qui reçoivent ces Mémoires sont priées d'envoyer en échange les ouvrages qu'elles font imprimer.

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LI
STANFORD, CALIFORN
94305